

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ**

**L'ACCÈS AU LOGEMENT PAR LES NOUVEAUX ARRIVANTS
À MONTRÉAL:**

le cas des réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne

Par

Alexandra GUAY-CHARETTE

Bachelière ès Science politique, B.A.

Mémoire présenté pour obtenir le grade de

Maître ès science, M. Sc.

Études urbaines

Programme offert conjointement par l'INRS et l'UQAM

Décembre 2010

Ce mémoire intitulé

**L'ACCÈS AU LOGEMENT PAR LES NOUVEAUX ARRIVANTS
À MONTRÉAL:**

le cas des réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne

et présenté par

Alexandra GUAY-CHARETTE

a été évalué par un jury composé de

Mme Damaris ROSE, directrice de mémoire

M. Richard MORIN, examinateur interne

M. Robert A. MURDIE, examinateur externe

RÉSUMÉ

L'accès au logement par les nouveaux arrivants internationaux à faible revenu fait l'objet de recherches scientifiques dans la plupart des régions métropolitaines canadiennes. De plus en plus, on distingue les groupes ethnoculturels dans leurs modes et conditions d'accès à un logement convenable et abordable. Les nouveaux arrivants en provenance de l'Afrique subsaharienne, et particulièrement les réfugiés et demandeurs d'asile en provenance de cette région du monde sont toutefois des groupes qui font l'objet de connaissances assez limitées. Il s'agit d'un groupe issu des minorités visibles qui parle français et dont le nombre à Montréal s'accroît.

Ce mémoire vise à mieux comprendre les modes d'accès au logement, puis les conditions résidentielles de ce sous-groupe de nouveaux arrivants. Nous inscrivons cette étude exploratoire dans un cadre théorique qui pose l'accès à un logement convenable et abordable comme l'un des piliers de l'insertion des nouveaux arrivants à une société réceptrice. Ce cadre théorique définit aussi la trajectoire résidentielle comme l'ensemble des processus par lesquels les nouveaux arrivants consomment des logements au fil du temps et des événements de leur vie. Ces processus sont influencés par le niveau d'intégration de leur groupe ethnoculturel à la société, puis aux différentes structures socioéconomiques et politiques du marché résidentiel, de la ville d'accueil, et de la société d'accueil.

Aux moyens d'entretiens semi-dirigés et d'un groupe de discussion, nous explorons les trajectoires résidentielles de treize réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne. Nous considérons alors deux questions capitales : dans un premier temps, nous nous intéressons aux motifs des choix de localisation résidentielle, puis aux motifs des choix des logements occupés, au cours des premières années de résidence à Montréal. Dans un second temps, nous abordons les processus d'insertion résidentielle et les conditions de logement, c'est-à-dire la démarche de recherche et le mode d'accès au logement, les attentes, les obstacles rencontrés et les stratégies mobilisées pour surmonter ces obstacles, puis les conditions dans lesquelles vivent ces nouveaux arrivants. Nous nous intéressons par la suite au sentiment des participants d'être chez eux dans leur logement, et à leur perception du quartier de résidence comme d'une communauté. Nous représentons finalement les trajectoires résidentielles, en prenant comme point de départ le pays d'origine, sur des schémas, dont les variables de l'autonomie résidentielle et de la satisfaction résidentielle s'entrecroisent et donnent un indice du niveau d'intégration de chaque participant. Il résulte de cette recherche que la trajectoire résidentielle ne présente pas toujours une progression en termes de qualité des logements, de satisfaction résidentielle ou d'abordabilité. Les prix du marché locatif privé ainsi que la qualité du parc résidentiel montréalais représentent des obstacles de taille à l'accès au logement, et le capital social revêt une importance particulière dans les conditions d'accès à un logement convenable et abordable.

Mots-clés : logement, immigration, réfugiés, entretiens qualitatifs, groupes de discussion

ABSTRACT

Access to housing by low income newcomers is studied in many CMAs in Canada. Increasingly, ethnic groups are distinguished in their way to access to adequate and affordable housing. Sub-Saharan Africans, and specially asylum seekers and refugees that arrive in Montreal from this part of the world are groups that are have not been studied much.

The thesis that is presented here aims to better understand the settlement experiences, and housing conditions for refugees and asylum seekers from sub-Saharan Africa, a visible minority group that speaks French and that is increasingly present in the Montreal's residential market. This exploratory study is placed in a conceptual framework that considers access to a suitable and affordable housing as a pillar of integration to a new society. This theoretical framework also defines housing trajectory as the whole process by which newcomers live in different housing situations through time and events in their lives. These processes are influenced by the level of integration of their ethnic group to society, and by the different socioeconomic and politic structures that govern the housing market, the new city and the new society.

With semi-structured interviews and a focus group, we study the housing trajectories of thirteen refugees and asylum seekers who come from sub-Saharan Africa. Thus, we consider two main questions: first, we study the grounds for the residential localisation choices (priorities, security, presence of members of ethnic community), and the reasons for the housing choices (preferences, expectations, and priorities) during the first years of residence in Montreal. Second, we study the processes through which these newcomers access to housing, and the housing conditions they live in. We look at the housing search processes, the expectations and the multiple factors that limit access to housing: economic disadvantages, housing costs, discrimination, lack of knowledge about the housing market. Then, we examine the strategies that are mobilised to overcome these obstacles, and the housing conditions in which newcomers live. Next, we study the participants' housing satisfaction ad their feeling of being home, and their perception of the neighbourhood as a community. Finally, we illustrate residential trajectories on graphs. The trajectories start in the home country, and the variables of residential autonomy and residential satisfaction intersect and give an idea of the level of integration of each participant.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ma directrice de recherche, Damaris Rose, pour la confiance, la disponibilité, l'appui et la compassion dont elle a fait preuve tout au long du processus de recherche et de questionnement qu'a été la rédaction de ce mémoire de maîtrise. Nos discussions m'ont permis de confronter mes propres idées, et ont grandement contribué à la poursuite d'un projet auquel elle a cru autant que moi. Ses idées et sa grande expérience ont toujours contribué à enrichir ce projet.

J'éprouve également une grande reconnaissance à l'égard de l'ensemble des participants qui ont bien voulu se joindre à cette entreprise. Bien que leurs noms doivent rester confidentiels, je les remercie du fond du cœur pour leur générosité, et je salue leur courage, leur ouverture à mon endroit et leur souhaite la meilleure des chances dans leurs projets. Je suis également reconnaissante envers tous les intervenants des différents milieux qui m'ont gentiment accordé de leur temps. Merci Zina, Héroïse, Sylvain, Julie et Sarah, qui m'ont facilité le travail.

Merci à mes collègues du 6^e étage pour les discussions impromptues et le soutien quotidien. Mon squat au 6^e (faute d'être installée au 7^e comme l'aurait voulu la coutume), a donné lieu à des rencontres et à des conversations qui ont alimenté mes réflexions. Merci à Marie-Ève, qui a su m'encourager à persévérer et qui fut mon acolyte durant tant de midis d'été où le soleil a failli l'emporter sur le travail de recherche. Merci aussi à Isabel, ma fidèle colocataire de bureau, pour toutes ces bribes de conversation entre deux paragraphes, et son soutien moral en temps difficile de recrutement. Merci aussi à Anne-Marie Séguin, professeure dont la remarquable ouverture d'esprit, l'étendue des connaissances et la générosité ont souvent contribué à la réalisation de mon travail.

Mes parents, mes sœurs et mes amis ont été réconfortants et encourageants, se tenant bien au courant des derniers développements de mon projet. Je les remercie pour leur appui indéfectible. Merci aussi à David, qui fut présent de près ou de loin, mais qui m'a toujours supportée dans mes projets. Et merci aux enfants et adolescents à qui j'ai enseigné à différents endroits, pour leur originalité, leur naïveté et leurs histoires qui remettent chaque chose en perspective.

Je termine en reconnaissant la contribution des gens qui évalueront ce mémoire, je vous remercie d'accorder de votre temps précieux à la lecture de mon travail.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	iv
Abstract	v
Remerciements	vi
Table des matières	vii
Liste des tableaux	xiii
Liste des figures	xiv
Liste des abréviations et des sigles	xv
Introduction.....	1
Chapitre 1 La trajectoire résidentielle: cadre conceptuel.....	5
Un cadre à trois niveaux	6
Nature des dispositions institutionnelles	6
Processus d'intégration différenciée	6
La trajectoire résidentielle.....	7
Le logement comme facteur d'intégration	9
Questions de recherche.....	10
Chapitre 2 L'offre de logement locatif à Montréal	11
Le logement locatif privé à Montréal et son cadre législatif	11
Le cadre législatif du marché locatif privé au Québec	14
Le logement social et abordable	16
Les programmes HLM et PSL	18
Admissibilité aux programmes de logement social et abordable.....	18
Les coopératives et OSBL d'habitation.....	18
Un indicateur d'abordabilité des logements	19
Chapitre 3 Le contexte d'immigration au Canada et l'accès au logement par les réfugiés.....	21
Catégories d'immigration	22
La demande de statut de réfugié	24
Services offerts aux demandeurs d'asile.....	25

Services offerts aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié	26
Les réfugiés au Canada et au Québec.....	27
Sexe et âge.....	28
Scolarité.....	29
Provenance.....	29
Connaissance de la langue	29
Immigration et précarité	30
Les causes de la précarité des nouveaux arrivants.....	32
Les nouveaux arrivants et le logement : accès et obstacles.....	34
Préférences résidentielles et le rêve canadien	35
Premier logement à l'arrivée au Canada	36
Sources d'information et réseaux sociaux	37
Organismes d'aide à la recherche de logement.....	39
Accessibilité financière des logements	39
Nouveaux arrivants propriétaires.....	41
Nouveaux arrivants locataires	41
Conditions sociales et processus d'insertion différenciée	42
Des stratégies pour répondre aux obstacles	47
Les choix de localisation résidentielle des nouveaux arrivants.....	49
Les regroupements résidentiels ethniques	51
Les motifs de la ségrégation résidentielle ethnique	53
Conclusion.....	55
CHAPITRE 4 MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	57
Démarche qualitative	57
Objectifs et portée de l'étude	57
Territoire couvert par l'étude	58
Période couverte par l'étude	58
Échantillonnage	59

Entretiens auprès des informateurs-clés	59
Choix des sujets.....	60
Mode de recrutement	61
Description de l'échantillon.....	62
Choix des outils de collecte de données	63
Guide d'entretien.....	63
Position du chercheur.....	64
Entretiens individuels semi-structurés auprès des réfugiés et demandeurs d'asile	66
Avantages des entretiens individuels	66
La méthode d'entretien	67
<i>Focus groups</i> auprès des réfugiés et demandeurs d'asile	68
Avantages des <i>focus groups</i>	69
Méthode utilisée.....	69
<i>Focus groups</i> et la question ethnique.....	71
Difficultés liées au recrutement et à la méthodologie générale	71
Déroulement des entretiens individuels	72
Déroulement du <i>focus group</i>	73
Opérationnalisation des concepts dans le guide d'entretien.....	74
Discrimination.....	74
Chez-soi.....	74
Communauté.....	75
Limites des méthodes de collecte de données.....	75
Limites des <i>focus groups</i>	75
Outils d'analyse et opérations prévues	76
Analyse de discours	77
Définition et objectifs.....	77
Types de données recueillies lors de l'analyse de discours.....	77
Méthode utilisée.....	78
Analyse thématique de contenu	78

Définition et objectifs	78
Méthode utilisée.....	79
CHAPITRE 5 ANALYSE : LA RECHERCHE DE LOGEMENT, LES OBSTACLES, LES STRATÉGIES ET LES RÉSULTATS.....	81
Les attentes précédant l'arrivée en sol canadien	81
Un premier toit : les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés	83
L'insertion au marché résidentiel à la sortie du centre : des opinions mitigées	84
Les débuts de la recherche de logement	85
Les sources d'information	85
Aide à la recherche de logement.....	86
La recherche de logement à Montréal: ce que l'on cherche, et ce que l'on trouve.....	87
L'information nécessaire pour effectuer un choix éclairé	89
Les éléments facilitant la recherche de logement à Montréal.....	90
Le capital social.....	90
Les organismes communautaires de quartier	91
Un réfrigérateur et un poêle.....	92
Difficultés et obstacles sur le chemin de la recherche.....	93
Les prix du marché locatif privé à Montréal	94
La demande de garantie	95
Les expériences de discrimination.....	96
Stratégies mobilisées pour surmonter les obstacles	98
Colocation et surpeuplement.....	98
Appel à la communauté d'origine	99
Implication communautaire	100
Logement social et abordable	101
Les résultats de la recherche de logement	102
L'écart entre ce que l'on cherche et ce que l'on trouve.....	102
Des trajectoires résidentielles plutôt courtes	103
Conditions de logement.....	103

Prix et taille	103
Salubrité.....	104
Relations avec le propriétaire	104
Conclusion.....	105
CHAPITRE 6 ANALYSE : LA RÉALITÉ MONTÉALAISE VUE À TRAVERS LES TRAJECTOIRES RÉSIDENIELLES	107
Schématisation des trajectoires résidentielles.....	107
Titres et légende des graphiques	108
Chronologie de la trajectoire résidentielle	109
Johanne et Joliane : L'analyse de deux cas types.....	110
La trajectoire résidentielle de Johanne.....	110
La trajectoire résidentielle de Joliane	112
Remarques sur l'ensemble des schémas	113
Se sentir chez soi dans son logement et dans son quartier	114
Le logement comme un chez-soi.....	114
Le quartier comme communauté.....	116
Retour sur la question du revenu	118
L'employabilité des participants.....	118
Les perceptions générales face à l'accès au logement à Montréal, et les recommandations vis-à-vis des problématiques vécues	119
Problèmes récurrents	120
Les recommandations des participants	120
Conclusion.....	124
Conclusion.....	127
Contribution scientifique.....	127
Conformité des résultats	127
Généralité et transfert des résultats.....	129
Apport méthodologique et conceptuel	130
Pertinence sociale	131

Rappel des limites 131

ANNEXE I Processus d’attribution du statut de réfugié à un demandeur d’asile 133

ANNEXE II Limites territoriales de la région métropolitaine et de la communauté
métropolitaine de montréal 134

ANNEXE III Guide d’entretien avec les informateurs-clés 135

ANNEXE IV Liste des organismes contactés pour le recrutement des participants (par
arrondissement) 138

ANNEXE V Affiche pour le recrutement des participants 147

ANNEXE VI Guide pour les entretiens individuels 148

ANNEXE VII Guide d’entretien pour le groupe de discussion 152

ANNEXE VIII Caractéristiques des participants 155

ANNEXE IX Légende des graphiques 156

ANNEXE X Graphiques des trajectoires résidentielles 157

Bibliographie 164

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Logements locatifs privés dans la RMR de Montréal selon la fourchette de prix, 2009	14
Tableau 2.2 : Les différents types de logements sociaux et abordables selon secteurs du Grand Montréal, 2006	17
Tableau 3.1 : Réfugiés selon le sexe et l'âge à l'arrivée, selon le nombre total de résidents permanents, 2008.....	28
Tableau 3.2 : Réfugiés au Canada, selon les connaissances linguistiques et le niveau de scolarité, 2008	30
Tableau 3.3 : Classification des quartiers ethniques de Johnston (2002, 2003).....	52

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 : Évolution des taux d'inoccupation pour l'île de Montréal, 1992-2009.....	15
Figure 3.1 : Résidents permanents au Canada selon la catégorie, 2008.....	23
Figure 3.2 : Personnes admises au Canada avec le statut de réfugié en 2008, selon la catégorie	23
Figure 4.1 : Schéma des résultats de la technique « boule de neige »	63
Figure 6.1 : Échelle de l'autonomie résidentielle.....	108
Figure 6.2 : Trajectoire résidentielle de Johanne	110
Figure 6.3 : Trajectoire résidentielle de Joliane	112
Figure 6.4 : Trajectoire résidentielle-type.....	113

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
CCR	Conseil canadien pour les réfugiés
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
ELIC	Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada
FRP	Formulaire de renseignements personnels
HLM	Habitation à loyer modique
LAQ	Logement abordable Québec
LIPR	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
OBNL/OSBL	Organisme à but non-lucratif/Organisme sans but lucratif
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
ONG	Organisation non gouvernementale
PANA	Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants
PFSI	programme fédéral de santé intérimaire
PRAIDA	Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile
PSL	Programme de Supplément au loyer
RMR	Région Métropolitaine de Recensement
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SPR	Section de la protection des réfugiés

INTRODUCTION

Notre étude s'intéresse à l'accès au logement par les nouveaux arrivants à Montréal. Elle s'inscrit dans un cadre conceptuel qui présente le logement convenable et abordable comme l'un des facteurs d'intégration des nouveaux arrivants à une société d'accueil. Ce cadre théorique, qui met en lumière le fait que la trajectoire résidentielle des nouveaux arrivants dépend de la structure du cadre institutionnel, social, économique, culturel et politique de la société d'accueil, et de l'intégration différenciée de laquelle ils font l'objet, a émergé dans un groupe de recherche torontois qui étudie l'accès au logement par les nouveaux arrivants canadiens, dans les années 1990. La trajectoire résidentielle est toutefois un concept dont bien d'autres auteurs ont discuté auparavant, et qui réfère toujours à l'évolution de l'occupation de logement des ménages, en tenant compte des changements qui surviennent au cours de leur vie.

Nous étudierons l'accès au logement par les réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne, qui forment un groupe minoritaire à faible revenu à Montréal. Le choix de cette population spécifique est motivé notamment par le fait qu'ils soient issus des minorités visibles qui parlent français, par leur statut d'immigration qui les rend plus vulnérables financièrement, et par le niveau de complexité institutionnelle de leur communauté ethnoculturelle à Montréal. Ce groupe fait pourtant l'objet de connaissances assez limitées

L'accès au logement à Montréal par les demandeurs d'asile et réfugiés doit être abordé à partir de la connaissance de certains faits, notamment la structure et la situation du marché résidentiel montréalais, puis la structure et l'évolution du système d'immigration canadien. Ainsi, nous débutons ce travail en étudiant les tenants et aboutissants du système de logement montréalais, soit les prix, les taux d'occupation, le système et les programmes de logement social, la réglementation du secteur locatif privé au Québec, ainsi que l'évolution du marché résidentiel.

Nous abordons par la suite la structure du système d'immigration canadien, en nous attardant particulièrement au système d'attribution du statut de réfugié, puis de résident permanent. Nous y étudions le contexte dans lequel les immigrants, et plus particulièrement les demandeurs d'asile et réfugiés arrivent au Canada, les services qui leur sont offerts par le Canada et le Québec en fonction de leur statut d'immigration, et les caractéristiques des personnes qui arrivent au Canada en tant que réfugié ou demandeur d'asile (sexe, âge, scolarité, provenance, langue).

À partir de ce corpus de connaissances factuelles, nous abordons l'accès au logement par les nouveaux arrivants dans les régions métropolitaines canadiennes. Nous faisons une recension des études récentes qui portent sur les modes et conditions d'accès au logement, en étudiant plus spécifiquement les résultats des recherches empiriques qui se sont intéressées au cas des réfugiés et demandeurs d'asile. Nous nous intéresserons d'abord aux préférences résidentielles des nouveaux

arrivants au moment où ils arrivent au Canada. Ces préférences ont autant trait au type de logement qu'ils souhaitent occuper qu'aux priorités qu'ils accordent aux caractéristiques de la localisation résidentielle.

Nous abordons ensuite le mode d'accès au premier logement occupé par les nouveaux arrivants. Nous nous intéressons aux sources d'informations utilisées pour le trouver, à l'aide dont ils disposent pour la recherche d'un logement, et aux obstacles qui se dressent sur leur parcours de recherche. Ces obstacles sont multiples, et de nombreux auteurs ont étudié la question. Nous abordons en profondeur les sources de difficultés d'accès au logement, afin de bien percevoir l'enjeu que cela représente pour les nouveaux arrivants à Montréal. Les prix du marché locatif privé constituent le premier obstacle à l'accès à un logement convenable pour un ménage de nouveaux arrivants. La structure et le fonctionnement du marché, qui défavorisent les personnes dont le réseau social n'est pas très développé, représentent également des obstacles de taille. Afin de surmonter ces obstacles, les nouveaux arrivants mobilisent différentes stratégies. Ces stratégies visent essentiellement à surmonter l'obstacle des prix des logements et des effets de la discrimination, et consistent en l'occupation de logements en mauvais état, ou situés dans des quartiers qui ne font pas l'objet du premier choix de localisation. Certains ménages vivent en colocation, parfois sans respecter les normes d'occupation prescrites par les instances gouvernementales, afin de réduire les dépenses liées au logement. Les conditions dans lesquelles les nouveaux arrivants vivent s'en voient conséquemment diminuées.

La revue de la littérature est ensuite dirigée vers les questions de localisation résidentielle. Nous nous intéressons brièvement aux choix de localisation des nouveaux arrivants, puis aux regroupements résidentiels ethniques. Nous faisons la recension de quelques recherches qui ont étudié le phénomène de la ségrégation résidentielle ethnique dans différentes villes canadiennes, afin de présenter la situation montréalaise.

Le cadre théorique de la recherche, qui s'inspire de celui qui fut élaboré par le groupe de recherche torontois *Housing New Canadians Working Group* et qui pose le concept de trajectoire résidentielle comme résultant des conditions institutionnelles de l'environnement d'accueil et des modalités d'intégration différenciée des nouveaux arrivants à la société d'accueil, nous permet d'analyser les facteurs déterminant la trajectoire résidentielle des réfugiés et demandeurs d'asile africains à Montréal. Des éléments de contexte montréalais dont les caractéristiques de son parc résidentiel, la réalité sociale et les caractéristiques de l'immigration sont pris en compte.

Aux moyens d'entretiens semi-dirigés auprès de treize demandeurs d'asile et réfugiés, puis d'un *focus group* composé de huit d'entre eux, nous étudions la question précise de l'accès au logement par les réfugiés et demandeurs d'asile à Montréal. En utilisant une démarche exploratoire, nous visons à comprendre à la fois les facteurs de localisation résidentielle au sein de la ville, les motifs des choix du logement, puis la composition des trajectoires résidentielles et les conditions de logement qui en

résultent. Au centre de cette méthode exploratoire se trouvent des instruments de collecte de données (grille d'entretien semi-dirigé, guide pour le groupe de discussion) et une analyse exhaustive des conversations enregistrées dans les deux cas. Le groupe de discussion nous permet à la fois d'approfondir les propos tenus lors des entretiens individuels, de placer les interlocuteurs dans un cadre très convivial composé de gens comme eux, puis de procéder à la confirmation des résultats de notre analyse préliminaire des données des entretiens individuels. Nous nous attardons également à la perception des réfugiés et demandeurs d'asile de leur logement comme d'un chez-soi et de leur quartier comme d'une communauté. Nous proposons, suite à l'analyse de ces concepts dans les discours des participants, la schématisation des trajectoires résidentielles. En associant les concepts d'autonomie résidentielle et de satisfaction résidentielle sur une ligne du temps dont le point de départ se situe dans le pays d'origine, nous suggérons une représentation graphique des niveaux d'intégration des participants à la société montréalaise.

Finalement, nous énonçons les différentes contributions théoriques et méthodologiques que ce travail a apportées aux études sur l'accès au logement par les nouveaux arrivants à faible revenu. Nous abordons les limites que les choix méthodologiques comportent et faisons quelques suggestions quant aux travaux ultérieurs et à la pertinence de la recherche sur l'intégration des nouveaux arrivants à une société réceptrice.

CHAPITRE 1 LA TRAJECTOIRE RÉSIDEN­TIELLE: CADRE CONCEPTUEL

Les réfugiés et demandeurs d'asile viennent s'installer au Canada pour diverses raisons et dans différents buts, dont celui d'y trouver une vie plus stable, plus sécuritaire et plus accueillante. Même si certains d'entre eux, qui sont parrainés par le gouvernement, sont amenés à s'installer dans de plus petites villes, ils se réinstallent généralement dans de grands centres urbains tels Montréal, Toronto et Vancouver, pour des raisons pratiques telles les opportunités d'emploi et la résidence à proximité des parents et amis (Simich 2003 in Murdie 2008 : 90; Vatz-Laaroussi, 2005).

Le logement est l'une des composantes essentielles de l'intégration à une société nouvelle. Pour la plupart des nouveaux arrivants, il s'agit également d'un point d'ancrage pour un nouveau départ. Ainsi, les réfugiés et demandeurs d'asile font face à des difficultés semblables à celles des ménages à faible revenu lors de leur trajectoire résidentielle, en plus de devoir affronter des obstacles associés à des réseaux sociaux faiblement établis ou inexistant, une aide gouvernementale très limitée et souvent des situations discriminatoires de natures diverses (D'Addario, Hiebert et Sherrell, 2007; Ley et Smith, 2000; Murdie 2008).

Nous exposons d'abord le cadre théorique qui soutient notre étude, et qui s'inspire de celui qui fut élaboré par les chercheurs du groupe de recherche Housing New Canadians Working Group de l'Université de Toronto et de l'Université York. Leurs travaux analysent les expériences de logement des nouveaux arrivants au niveau personnel et familial, et les définissent comme la somme des deux niveaux supérieurs de la trajectoire résidentielle, soit les dispositions institutionnelles de l'environnement d'accueil, et l'intégration différenciée des nouveaux arrivants à la société d'accueil. Plus concrètement, l'on doit comprendre que le succès de l'intégration à la société d'accueil passe entre autres par un logement convenable et abordable. Au premier niveau, le logement est une structure physique qui correspond à un besoin humain vital (Murdie 2008 : 82). Au-delà de combler l'un des principaux besoins humains, le logement doit rencontrer les standards minimaux qui permettent d'en faire un logement adéquat. Il doit être convenable et abordable, c'est-à-dire qu'il ne nécessite aucune réparation majeure, qu'il comporte un nombre suffisant de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage et que son prix n'excède pas une certaine proportion du revenu du ménage (Dunning, 2007 :3). En constituant l'un des facteurs primordiaux de l'intégration à la société d'accueil, le logement choisi, ses caractéristiques et sa localisation importent pour qu'un certain niveau de satisfaction soit atteint par le ménage. La qualité physique et sociale de l'environnement de résidence, tout comme le quartier et la communauté dans lesquels il se trouve revêtissent donc une importance particulière dans l'analyse de l'accès et des conditions de logement des réfugiés récents et demandeurs d'asile récemment arrivés.

Un cadre à trois niveaux

Le cadre conceptuel se divise en trois niveaux analytiques, dont le premier est le résultat des deux niveaux supérieurs. Ainsi, l'on doit comprendre le premier niveau d'analyse, la trajectoire résidentielle (niveau du ménage) comme le résultat des deux niveaux supérieurs, soient les processus d'intégration différenciée des nouveaux arrivants (niveau du groupe) et la nature des dispositions institutionnelles de l'environnement d'accueil (niveau sociétal). Ces trois niveaux se définissent à la fois en termes spatiaux et sociaux (Murdie *et al.* 1999).

Nature des dispositions institutionnelles

Le troisième niveau analytique doit être compris comme un phénomène existant au niveau sociétal qui comprend les caractéristiques des marchés résidentiels locaux, les équipements et structures liées à l'éducation et à la sphère communautaire, et le marché du travail. Les nouveaux arrivants font face à des obstacles liés à la structure des cadres institutionnel, social, économique, culturel et politique de la société d'accueil (Murdie *et al.* 1999 : 6). Ces cadres institutionnels déterminent les opportunités et contraintes liées au marché résidentiel. Le marché résidentiel montréalais, à l'instar de ceux des autres régions métropolitaines canadiennes, présente des obstacles quant à l'insertion résidentielle des nouveaux arrivants, particulièrement lorsque ceux-ci sont d'origines ethniques différentes de celle de la majorité de la population qui réside dans le pays d'accueil. Ces nouveaux arrivants doivent donc faire face aux problèmes que pose le cadre institutionnel de la société réceptrice, et adopter différentes stratégies dans le but d'obtenir ce qu'ils souhaitent en matière de logement.

Processus d'intégration différenciée

Les processus d'intégration différenciée au sein d'une société d'accueil se trouvent au second niveau d'analyse. Il s'agit d'un concept développé par Kuper et Smith en 1969 et repris par Henry (1994) dans l'étude d'une communauté afro-caribéenne de Toronto. De ce concept découle l'idée qu'un traitement différent soit réservé aux individus issus de groupes ethniques différents, et cela dans les domaines de la sphère publique tels les secteurs économiques, sociaux, politiques et culturels. Leur intégration pleine et entière à la société d'accueil se voit donc entravée par le fait de leur différence ethnique. Les auteurs Murdie, *et al.* (1999 : 7) définissent cette intégration différenciée par "(...) unequal treatment and differential access to the economic, social, political and cultural rewards in a plural society".

L'intégration est un processus complexe et multivoque qui implique les réflexions et sentiments des membres du groupe ethnique auquel appartient le ménage, et ceux des membres de la société d'accueil. Les deux groupes établissent des barrières l'un face à l'autre, tentant ainsi d'un côté de limiter l'entière participation et l'accès égal aux ressources de la société, et de l'autre de conserver leurs traditions et valeurs culturelles, sans compromis (Murdie *et al.* 1999 :7).

Des obstacles à l'accès au logement découlant de l'intégration différenciée des nouveaux arrivants ont été identifiés dans une étude d'envergure réalisée à Toronto auprès de trois communautés immigrantes, soit les communautés jamaïcaine, somalienne et polonaise. Ces obstacles ont été hiérarchisés en deux niveaux (primaires et secondaires), selon la capacité des individus et des groupes à les surmonter. Cette hiérarchisation a ainsi permis aux chercheurs de mieux comprendre les enjeux liés à l'accès au logement par les nouveaux arrivants, puis d'appliquer le cadre théorique à une recherche empirique. Les obstacles primaires sont des caractéristiques personnelles sur lesquelles les nouveaux arrivants ont peu ou pas de contrôle (couleur de la peau, sexe). Les obstacles secondaires sont, pour leur part, évolutifs au fil du temps et de l'expérience de vie dans la société d'accueil (Dion 2001: 530). Ce sont par exemple la connaissance de la langue, le niveau et la source de revenu, la connaissance et l'expérience avec le système de logement de la ville et avec ses institutions et sa culture.

Il n'en demeure pas moins, cependant, que les groupes ethniques peuvent lutter contre l'intégration différenciée dans la société d'accueil en faisant usage de leur identité ou solidarité ethnique comme d'un capital social et culturel. L'agrégation résidentielle ethnique, dont il sera question ultérieurement, résulte de cette lutte contre l'intégration différenciée.

La trajectoire résidentielle

La carrière résidentielle (traduction du terme anglais « housing career ») est un terme utilisé pour décrire l'évolution de la consommation de logement des ménages ou des personnes, en tenant compte des changements qui surviennent au cours de leur vie, notamment sur les plans de la composition du ménage et de sa situation socioéconomique (D'Addario, Hiebert et Sherrell, 2007; Murdie, 2002;). On retrouve dans la littérature d'autres façons de nommer ce même concept, soit par les termes « trajectoire résidentielle » ou « parcours résidentiel ». Il est largement reconnu que les ménages font de nombreux efforts pour améliorer leurs conditions de logement au cours de leur vie. Cependant, il faut noter que la trajectoire résidentielle, bien qu'évolutive, ne va pas nécessairement dans le sens du progrès. Ainsi, la situation résidentielle des ménages peut s'améliorer, se dégrader ou demeurer au même stade au cours du parcours d'établissement. Murdie (2002: 427) établit quatre catégories de facteurs qui affectent la carrière résidentielle des ménages. On y trouve premièrement les caractéristiques, préférences et ressources des ménages, deuxièmement les particularités du système de logement et le contexte social au niveau local, troisièmement, le processus de recherche de logement, qui inclut les éventuels obstacles à la recherche et à l'accès au logement, et quatrièmement, les résultats de la recherche et les conditions de logement. Ces derniers renferment à la fois la qualité matérielle du logement, puis la satisfaction du ménage par rapport à ses préférences et ses attentes, puis par rapport à sa localisation et à son entourage. Cette conceptualisation de la carrière résidentielle décrit un déplacement du ménage d'un logement vers un autre causé par des

changements personnels, micro ou macro sociaux, et comme l'auteur le mentionne, « Le ménage navigue à travers le modèle suite à des changements personnels ou institutionnels, dans l'espoir d'améliorer sa situation de logement à chaque fois » (la traduction est de nous). Nous ferons usage de ce modèle lors de la présentation et de l'analyse de nos résultats.

Une autre contribution importante à la conceptualisation de la carrière résidentielle est celle des chercheurs Özüekren et Van Kempen (2002) qui ont étudié l'établissement résidentiel des groupes ethniques minoritaires. Sans y intégrer les quatre catégories conceptuelles, leur théorie de la trajectoire résidentielle s'apparente à celle de Murdie (2002) : en passant par le béhaviorisme, et dans une perspective longitudinale, les chercheurs expliquent les choix de logement par les événements de la vie tels l'éducation, la carrière professionnelle, le mariage, la naissance d'enfants, la retraite, puis le divorce et le remariage. Bien que comme Murdie (2002) ils mentionnent que les ménages suivent généralement une trajectoire progressive en intégrant au fil du temps des logements de meilleure qualité dans des quartiers plus attrayants, ils notent que tous les ménages n'entament pas nécessairement leur carrière au bas de l'échelle et n'atteignent pas tous le sommet. Ils indiquent également que le revenu du ménage semble être l'un des facteurs dont l'influence est la plus forte sur la carrière résidentielle et que les mouvements latéraux dans le modèle sont souvent dus, dans le cas des groupes ethniques minoritaires, à des situations discriminatoires (Özüekren et Van Kempen, 2002 : 375).

Des recherches françaises (notamment Courgeau, 1989) ont également conceptualisé la carrière résidentielle en faisant appel à l'approche « triple biographie » qui réfère à l'idée selon laquelle les trajectoires familiale, professionnelle et migratoire suivent trois lignes parallèles et sont interdépendantes. Cette approche « n'est non [pas] centrée sur l'événement (mariage, naissance, immigration, changement de profession) mais sur l'ensemble de la biographie individuelle, considérée comme un processus complexe ». Chaque individu est impliqué dans un ensemble de « systèmes de relations » (familial, économique, éducatif, professionnel...) qui constituent la base de son évolution dans le cycle de sa vie. Les événements appartenant à chaque « système de relations » étant interdépendants, ils peuvent influencer sur l'arrivée d'un autre événement. Les auteurs affirment également que les origines familiales et sociales des individus peuvent influencer sur leurs réponses à un événement, et que la génération à laquelle ils appartiennent peut faire varier cette influence. Ainsi, la trajectoire résidentielle d'un ménage est un processus qui évolue de pair avec sa trajectoire familiale et professionnelle, et chacune de ces trois trajectoires s'entre-influencent de façon à provoquer des événements tels la recherche d'un nouveau logement.

En somme, la recherche sur les trajectoires résidentielles des nouveaux arrivants se concentre sur les différents processus par lesquels les ménages occupent des logements au fil du temps et des événements de leur vie. L'étude des trajectoires résidentielles considère alors deux questions

capitales dans une perspective longitudinale. Premièrement, elle s'intéresse à l'endroit où les gens résident et au type de logement qu'ils occupent à différents moments de leur vie, en tenant compte de leur satisfaction vis-à-vis de ces deux éléments. Deuxièmement, elle s'intéresse au processus d'insertion résidentielle et aux raisons de choisir le logement, c'est-à-dire à la démarche de recherche et au mode d'accès au logement, aux attentes, aux obstacles rencontrés et aux stratégies mobilisées pour surmonter ces obstacles, puis aux conditions de logement dans lesquelles vivent ces nouveaux arrivants.

Le logement comme facteur d'intégration

La notion de logement comme facteur d'intégration à la société d'accueil, sous-jacente au cadre conceptuel développé ci-haut, se trouve à la base de plusieurs recherches sur l'accès au logement par les nouveaux arrivants. Les éléments majeurs de la recherche concernant le logement comme facteur d'intégration sont mis de l'avant par Teixeira (2008 : 255) : « scholars have identified access to housing as one of the primary routes for immigrants and refugees in achieving social and economic integration into the host society ».

Rose et Ray (2001) abordent ce concept dans une étude qui présente l'analyse secondaire des variables de logement d'une enquête de Renaud et Gingras (1998) sur les trois premières années de vie à Montréal de 400 demandeurs d'asile ayant obtenu le statut de réfugié. Cette étude visait à retracer l'évolution de la situation socio-économique des réfugiés au cours de ces trois années, puis à regrouper les données sous des thèmes tels leurs expériences avec les institutions gouvernementales et non-gouvernementales, l'éducation, la langue parlée, l'emploi, la mobilité sociale et géographique, les relations de voisinage et la situation de logement. Les chercheurs étudient, d'après les données de la recherche de Renaud et Gingras (1998), le rôle du logement comme vecteur d'intégration et d'établissement et examinent la situation de voisinage de cette population. Ils mentionnent que lorsque les demandeurs d'asile attendent une réponse du gouvernement pour l'obtention de leur statut, ils sont souvent dans une situation de précarité financière qui les rend relativement vulnérables sur le marché du logement. Le marché n'étant pas toujours adapté aux besoins de cette clientèle précise, celle-ci doit s'accommoder des ressources qui sont à sa disposition afin de combler un besoin primaire. La recherche démontre ainsi que le fait d'occuper un logement stable et sécuritaire dans un nouveau pays constitue le point d'ancrage d'une nouvelle vie, à un moment de grands changements physiques et psychologiques (Rose et Ray 2001 : 498).

Husbands (1987) note parallèlement que le logement joue un rôle plus fondamental dans la vie sociale que l'occupation ou la scolarité. Il explique que le logement est un élément qui revêt une importance particulière tout au long de la vie, soit de l'enfance à la vieillesse, et affecte les individus socialement quel que soit leur statut économique. D'autres auteurs mettent non seulement l'accent sur le logement

comme facteur d'intégration sociale, mais aussi sur le fait que l'accès à un logement convenable et abordable participe à l'intégration économique, politique et communautaire des nouveaux arrivants. Ainsi, des individus mieux logés sont plus susceptibles de participer activement à la vie communautaire et politique, et à obtenir un emploi qui leur convient. (Danso et Grant, 2001: 3; Hulchanski 1997: 4; Murdie 2008: 82; Robinson *et al.* 2007 : 30; Teixeira 2008 :255).

Questions de recherche

Suite à la présentation du modèle théorique auquel nous nous référerons, nous présentons ici les questions de recherche auxquelles notre travail tentera de répondre. En premier lieu, nous nous intéresserons aux modes et conditions d'accès au logement par les réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne, à Montréal. Nous posons donc les questions suivantes :

- a. Quelles sont les méthodes de recherche utilisées par les réfugiés et demandeurs d'asile provenant d'Afrique subsaharienne pour trouver un logement à Montréal, et de quelles informations disposent-ils?
- b. Quelle sont les trajectoires résidentielles qui les mènent à un logement convenable et abordable? Et quels facteurs peuvent influencer sur le cours de ces trajectoires résidentielles?
- c. Quels sont les obstacles à l'accès au logement rencontrés par les réfugiés et demandeurs d'asile à Montréal?
- d. Quelles sont les stratégies mobilisées pour se loger adéquatement malgré ces obstacles?
- e. Dans quelles conditions résidentielles les réfugiés et demandeurs d'asile provenant d'Afrique subsaharienne vivent-ils à Montréal?

En second lieu, nous nous intéresserons aux facteurs de localisation résidentielle, aux motifs des choix résidentiels et à la satisfaction résidentielle des réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne, à Montréal. Les questions qui y sont liées sont les suivantes :

- f. Quels sont les motifs du choix du logement et du quartier de résidence ?
- g. Quel est le niveau de satisfaction atteint quant au logement occupé et au quartier de résidence, au cours de la trajectoire résidentielle des réfugiés et demandeurs d'asile provenant d'Afrique subsaharienne qui s'établissent à Montréal?

CHAPITRE 2 L'OFFRE DE LOGEMENT LOCATIF À MONTRÉAL

La RMR de Montréal présente, à l'instar de toute autre ville canadienne, des caractéristiques propres quant à son marché de logement. Nous effectuons ici une brève recension des principaux aspects du système de logement de la Ville de Montréal, décrivant son évolution depuis les quinze dernières années. Nous aborderons en premier lieu les aspects-clés du marché du logement, en considérant l'offre de logement selon le parc résidentiel, les modes d'occupation, la taille et les prix. En second lieu, nous nous intéresserons au logement abordable à Montréal et au logement social au Québec. En troisième lieu, finalement, nous aborderons les questions légales relatives à la location d'un logement au Québec.

Le logement locatif privé à Montréal et son cadre législatif

Dans la RMR de Montréal, le taux de propriété est inférieur à celui des autres métropoles canadiennes. En 2006, le taux de propriété dans la RMR de Montréal était de 53,4%, alors qu'il s'élevait à 65% dans la RMR de Vancouver, et à 67,6% dans la RMR de Toronto. Nous nous intéresserons ici davantage au marché locatif privé et au logement social, puisque la population qui fait l'objet de notre étude investit en grande majorité ce secteur du marché du logement.

En 2008, dans l'ensemble de la RMR de Montréal, on dénombrait 450 479 logements locatifs d'initiative privée. Parmi ces derniers, près de 190 000 étaient des studios et logements à une chambre, près de 214 000 étaient des logements à 2 chambres, puis quelques 55 700 comprenaient 3 chambres et plus. Au cours des 15 dernières années, les taux d'inoccupation ont fluctué de façon importante, se situant au-delà des 7% au début des années 1990, pour diminuer sous les 2% pour tous les types de logements locatifs privés au début des années 2000, lorsque Montréal a vécu une « crise du logement ». On considère qu'en 2007, le taux d'inoccupation dans le Grand Montréal¹ a atteint environ 3%, qui correspond à l'équilibre de marché (Montréal, CMM, 2008a). Cette remontée est principalement due à l'accession plus importante à la propriété et à des logements en copropriété, entraînée par les taux hypothécaires favorables. Le taux d'inoccupation a diminué en 2008 et en 2009, principalement en raison du solde migratoire élevé au cours de ces deux années. On estime que les nouveaux arrivants optent pour un logement locatif à leur arrivée, et que cette situation a pesé dans la balance des taux d'inoccupation montréalais. C'est également dû à la croissance de l'emploi chez les

¹ Le Grand Montréal (territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, CMM) correspond au territoire de la RMR de Montréal, à l'exception des municipalités de Gore, Saint-Colomban, Saint-Jérôme, Saint-Placide, L'Épiphanie (ville et paroisse), Lavaltrie (couronne Nord), et Saint-Zotique, des Côteaux et Côteau-du-Lac (couronne sud). On ajoute au territoire de la RMR de Montréal les municipalités de Contrecoeur, Calixa-Lavallée et Saint-Jean-Baptiste (couronne Sud). Nous avons choisi de présenter les données de ce territoire puisque celles-ci sont plus complètes, et qu'elles n'influencent que très peu les chiffres sur le logement social et abordable. Une carte géographique indiquant les limites territoriales de la CMM est présentée en Annexe I.

jeunes de moins de 25 ans, qui tendent à quitter le logement familial et à entrer sur le marché locatif privé (Montréal, 2008a).

Comme le démontre le tableau 2.1, les taux d'inoccupation des logements locatifs privés se situent aujourd'hui en moyenne entre 1,4% et 2,5% dans le cas des logements de 3 chambres à coucher et plus, et de 2,9% à 4,7% pour ce qui est des studios. Généralement, les taux d'inoccupation augmentent lorsque la taille des logements diminue (voir tableau 2.1). Les taux d'inoccupation des logements locatifs privés sont partiellement liés à leur prix, mais évidemment aussi à leur condition, qui s'exprime souvent par l'année de construction et leur localisation au sein de la RMR. Ainsi, pour l'année 2008, seuls les studios voient leurs taux d'inoccupation descendre lorsque le prix des loyers augmente. Selon la CMM (2008a), la situation s'explique par le fait que la plupart de ces logements sont assez prestigieux et ont été construits au cours des dernières années. Ils ne contribuent donc pas à combler la demande des ménages plus modestes. Pour les autres types de logements, on devine une relation de corrélation entre le prix et le taux d'inoccupation.

Comme l'illustre la figure 2.1, les taux d'inoccupation ont diminué considérablement vers la fin des années 1990. On a également observé une hausse des prix moyens des logements locatifs, ce qui a eu pour conséquence une diminution de l'accessibilité aux logements convenant aux familles modestes avec enfants en particulier. Peu de logements locatifs de trois chambres à coucher et plus ont été construits au cours des dernières années, notamment en raison de leur faible rentabilité. Conséquemment, les ménages nombreux, dont plusieurs sont des ménages immigrants, ont une plus grande difficulté à se loger convenablement.

Sur l'ensemble de la RMR de Montréal, le loyer moyen d'un logement locatif privé était de 647\$ en 2008, ce qui représente une hausse de 22% depuis 2001 (CMM, 2008b). Parallèlement, le loyer moyen des logements de 2 chambres à Montréal a augmenté de 16,5% entre 2001 et 2005, alors que le revenu moyen des ménages qui y résident a pour sa part augmenté de 6,5% au cours de la même période (CMM, 2008a). Même si les loyers moyens sont encore plus bas dans la RMR de Montréal que dans les deux autres régions métropolitaines canadiennes, on tend à observer une diminution de l'écart qui les sépare, la hausse du loyer moyen à Montréal étant parmi les plus importantes au Canada (SCHL, 2009a).

Les ménages à revenu modeste qui consacrent 30% et plus de leur revenu au logement sont donc de plus en plus nombreux. En effet, selon les données du recensement de 2006, environ 40% des ménages locataires de la RMR étaient dans cette situation, dont 80% sont des ménages à faible revenu. Ces chiffres représentent une proportion importante de l'ensemble des locataires de la province, puisque le Grand Montréal abrite 55% des ménages locataires du Québec (CMM, 2008b). Les problèmes liés à l'abordabilité des logements dans la RMR de Montréal touchent les immigrants de façon plus importante que les non-immigrants, et encore plus particulièrement les ménages immigrants

récents. Le phénomène touche plus spécifiquement l'agglomération de Montréal, où 39% des ménages locataires qui vivent un problème d'accessibilité sont des ménages immigrants. Cette situation s'explique notamment par le fait que le revenu de cette population soit généralement plus faible, qu'un plus important nombre de familles ont trois enfants ou plus, et sans doute que ces groupes possèdent une moindre connaissance de l'offre (CMM, 2008b).

Les faibles taux d'inoccupation ainsi que l'augmentation des prix des loyers ont de multiples répercussions sur l'accès au logement par les nouveaux arrivants, dont le confinement à des logements situés dans des immeubles inconvenables pour des familles, et un choix restreint quant au quartier de résidence. Nous aborderons cet aspect plus en détail ultérieurement. Le tableau suivant, dont les données sont tirées d'un rapport de la SCHL (2009a), résume les tendances dans le secteur du logement locatif privé à Montréal

Tableau 2.1 Logements locatifs privés dans la RMR de Montréal, selon la fourchette de prix, 2009

catégorie	Taux d'inoccupation		Nombre sur le territoire		Loyer moyen	
	RMR	Île de Mtl	RMR	Île de Mtl	RMR	Île de Mtl
Studio						
Moins de 500\$	4,7	4,8				
500\$-699\$	2,9	3,0				
700\$-899\$	2,9	2,9				
900\$ et +	n.d.	n.d.				
Tous	3,7	3,7	45 436	42 404	514	519
1 c à c						
Moins de 500\$	2,9	2,8				
500\$-699\$	3,7	3,7				
700\$-899\$	2,9	3,0				
900\$ et +	3,2	3,2				
Tous	3,2	3,1	135 402	115 210	604	612
2 c à c						
Moins de 500\$	1,8	2,0				
500\$-699\$	1,9	1,9				
700\$-899\$	2,4	2,5				
900\$ et +	3,2	3,3				
Tous	2,0	2,1	213 912	154 021	669	681
3 c à c +						
Moins de 500\$	n.d.	n.d.				
500\$-699\$	1,4	1,0				
700\$-899\$	2,1	n.d.				
900\$ et +	2,0	2,1				
Tous	1,7	1,7	55 730	39 188	812	848
Total	2,5	2,6	450 479	350 823	650	656

Source : SCHL, 2009a

Le cadre législatif du marché locatif privé au Québec

Le marché du logement locatif au Québec est réglementé par la Régie du logement, un tribunal spécialisé dans les questions de logement, qui exerce sa compétence dans les litiges qui ont trait aux baux résidentiels. Ses compétences touchent aussi l'information à propos des droits et devoirs des citoyens, l'harmonisation des relations entre propriétaires et locataires, la conservation du parc de logements du Québec et la protection des droits des locataires. Les propriétaires ainsi que les locataires peuvent s'adresser à ce tribunal, dont les jugements s'appuient sur la loi sur la Régie du logement et le Code civil du Québec (Québec, 2006). Les recours peuvent être exercés à la Régie du

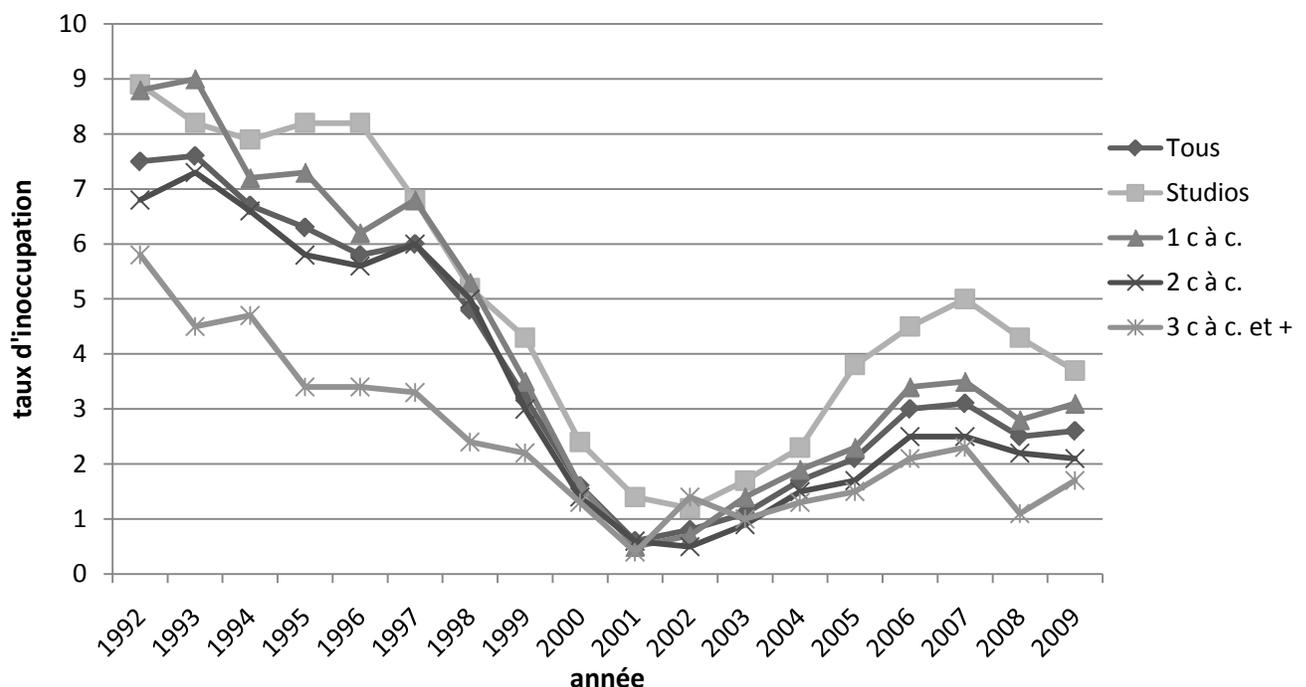
logement en remplissant d'abord un formulaire de recours, en le transmettant à la Régie par la poste et en signifiant la demande à l'autre partie (locataire ou propriétaire, selon le cas).

Les locataires sont généralement réticents à adresser une plainte à la Régie du logement pour diverses raisons. En premier lieu, les délais sont passablement longs avant de se faire entendre. Dans certains cas, dont les litiges qui concernent les hausses de loyer abusives, les locataires sont à la fois incertains d'avoir gain de cause, et auront perdu beaucoup au terme d'un jugement défavorable. En second lieu, le fardeau de la preuve est plus souvent la responsabilité du locataire. Il est par exemple difficile de prouver un cas de discrimination. Il est aussi souvent difficile de retracer le bail du locataire précédent afin de prouver une augmentation de loyer abusive (Informateurs-clés I-04, I-06). Dans ces cas, le propriétaire du logement n'a aucune responsabilité hormis celle de se présenter au tribunal.

La salubrité et la bonne condition d'un logement locatif constituent un droit que possèdent les locataires montréalais. La Ville de Montréal a d'ailleurs adopté un règlement sur la salubrité et l'entretien des logements, qui incite les propriétaires à assurer la salubrité, la sécurité et le bon entretien de leurs logements et les bâtiments résidentiels (Montréal, 2007). Plusieurs organismes dont les comités de logement des arrondissements, ainsi que la Régie du logement et la Régie du bâtiment sont autant de sources d'aide auxquelles les locataires peuvent s'adresser en cas de besoin.

Figure 2.1

Évolution des taux d'inoccupation pour l'île de Montréal, 1992-2009



Source : Rose et Charette (2009), bonifié à partir des données d'un rapport de la SCHL (2009a)

Le logement social et abordable

La construction de logements sociaux et abordables, tout comme celle de logements locatifs de type « traditionnel » a ralenti depuis plusieurs années, et il semble que la tendance perdurera au cours des prochaines années. En effet, l'écart entre l'importance des subventions, les coûts de l'exécution et la capacité de payer des éventuels locataires décourage la mise en chantier de tels projets (CMM, 2008c). Ainsi, uniquement deux programmes peuvent encore contribuer modestement à la croissance du parc de logements sociaux dans le Grand Montréal, soient Accès Logis et Logement abordable Québec.

Le tableau 2.2 présente les données de la CMM (2008c) en ce qui a trait au nombre de logements sociaux abordables selon les programmes, et leur répartition géographique sur le territoire du Grand Montréal. Nous y observons que le parc de logements sociaux dans le Grand Montréal était composé de 64 972 unités de logement en 2006, ce qui correspond à environ 9,4% du nombre total de logements locatifs occupés sur le territoire. L'ensemble des unités de logements sociaux et abordables est constitué d'environ 55% de logements sociaux au sens traditionnel, c'est-à-dire que les loyers sont fixés en fonction des revenus des ménages. Ceux-ci sont chapeautés par deux programmes, soit les HLM (habitations à loyer modique) et les PSL (programme de supplément au loyer). Les autres 45% des logements sociaux et abordables se présentent sous formes de coopératives d'habitation et d'OBNL d'habitation, qui relèvent pour leur part d'autres programmes de subventions, dont certains n'existent plus aujourd'hui. Une vaste majorité (80%) des logements sociaux et abordables se situent dans l'agglomération de Montréal. Les 20% restants se situent respectivement banlieues rapprochées de l'agglomération de Longueuil (6,8%), Laval (5%), puis dans les banlieues plus éloignées au Nord (4,4%) et au Sud (4%). À cet égard, il est intéressant de noter que la répartition géographique des logements locatifs est très semblable à celle des logements sociaux et abordables sur le territoire.

Tableau 2.2 : Les différents types de logements sociaux et abordables, selon les secteurs du Grand Montréal, 2006

	CMM ²	Agglomération de Montréal	Agglomération de Longueuil	Laval	Couronne Nord	Couronne Sud
Logements sociaux et abordables (NOMBRE)	64 972	51 840	4400	3 235	2 874	2 623
Logements sociaux	35 631	27 955	2 878	1 543	1 684	1 571
HLM	27 180	21 164	2 276	1 120	1 281	1 339
PSL	8451	6791	602	423	403	232
Logements abordables	29 341	23 885	1 522	1 692	1 190	1 052
LAQ – volet social et communautaire	2 056	1 854	116	0	30	56
LAQ – volet privé	315	199	32	14	0	70
Accès Logis	1 543	4 219	87	143	392	302
Anciens programmes	21 827	17 613	1 287	1 535	768	624
Logements sociaux et abordables (% COLONNE)	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Logements sociaux	54,8	53,9	65,4	47,7	58,6	59,9
HLM	41,8	40,8	51,7	34,6	44,6	51,0
PSL	13,0	13,1	13,7	13,1	14,0	8,8
Logements abordables	45,2	46,1	34,6	52,3	41,4	40,1
LAQ – volet social et communautaire	3,2	3,6	2,6	0	1,0	2,1
LAQ – volet privé	0,5	0,4	0,7	0,4	0	2,7
Accès Logis	7,9	8,1	2,0	4,4	13,6	11,5
Anciens programmes	33,6	34,0	29,3	47,4	26,7	23,8
Logements sociaux et abordables (% LIGNE)	100,0	79,8	6,8	5,0	4,4	4,0
Logements sociaux	100,0	78,5	8,1	4,3	4,7	4,4
HLM	100,0	77,9	8,4	4,1	4,7	4,9
PSL	100,0	80,4	7,1	5,0	4,8	2,7
Logements abordables	100,0	81,0	5,2	5,8	4,1	3,6
LAQ – volet social et communautaire	100,0	90,2	5,6	0	1,5	2,7
LAQ – volet privé	100,0	63,2	10,2	4,4	0	22,2
Accès Logis	100,0	82,0	1,7	2,8	7,6	5,9
Anciens programmes	100,0	80,7	5,9	7,0	3,5	2,9

Source : Montréal. [Communauté métropolitaine] (2008c : 17).

² Pour la description du territoire du Grand Montréal (ou CMM), voir la note de bas de page (p. 11) et la carte géographique en Annexe II)

Les programmes HLM et PSL

Les habitations à loyer modique (HLM) sont des logements qui appartiennent à l'État et dont l'entité des unités est gérée par les Offices municipaux d'habitation. La construction de ce genre de logement a cessé en 1994, et un fonds voué aux infrastructures publiques permet de financer le programme de rénovation des logements existants. Les immeubles comportent souvent des équipements pratiques, tels des salles communautaires, ascenseurs et terrains de jeux pour les enfants. Pour leur part, les ménages qui ont accès au programme PSL vivent dans des logements du marché locatif privé, des coopératives ou des OSBL d'habitation. Les ménages qui accèdent à l'un ou l'autre de ces programmes de logement social sont des ménages à faible revenu et paient 25% de leur revenu par mois pour se loger.

Admissibilité aux programmes de logement social et abordable

L'admissibilité au programme de HLM est transparente, mais complexe. Une liste d'attente d'environ 28 000 ménages est régie par un système de pointage qui détermine leur priorité d'accès au logement. Le pointage favorise grandement les besoins impérieux de logement par rapport au temps d'attente; c'est-à-dire que les familles très démunies, l'itinérance, le surpeuplement du logement actuel, la monoparentalité qui implique plusieurs enfants et l'impossibilité de travailler sont priorisés par rapport aux ménages qui attendent depuis plus longtemps (informateurs-clés I-01 et I-02). De plus, les demandeurs doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents, et avoir résidé durant 12 mois consécutifs sur le territoire de la RMR de Montréal au cours des 24 derniers mois. Lors de leur application, ils doivent indiquer les éléments relatifs à leur situation socioéconomique et familiale, et mentionner tout changement à cette situation lorsqu'ils surviennent. Ils doivent également renouveler leur demande à chaque année.

Au cours des 15 à 20 dernières années, la part de ménages immigrants qui ont accédé à ce type de logement a considérablement augmenté. Entre 1999 et 2002, 40% des ménages qui ont obtenu un logement en HLM sont des immigrants, et « la moitié des nouveaux locataires dans les logements pour familles et la quasi-totalité des locataires de logements d'au moins 4 chambres sont immigrants » (Bernèche, 2005 dans Rose *et al.*, 2006 : 26).

Les coopératives et OSBL d'habitation

Les coopératives et OSBL sont des unités de logement qui sont financés aux moyens de divers programmes provinciaux et municipaux (Accès Logis et Logement abordable Québec). Ces programmes offrent une stabilité et une possibilité de payer un loyer qui correspond au bas de l'échelle de prix pour la taille du logement, ou de payer un loyer fixé en fonction du revenu, pour les ménages à faible revenu. La reconduction des subventions provenant du palier provincial associées à la création

d'unités de logement supplémentaires n'est toutefois pas assurée d'une année à l'autre (Informateur-clé I-04).

Les processus d'insertion à ces types de logements sont beaucoup moins officiels et transparents que dans le cas des HLM. En effet, selon nos informateurs-clés, (I-01, I-02 et I-03), les procédures ne sont pas standardisées, et permettent difficilement d'établir un suivi généralisé de la situation. Les différentes organisations ont chacune une liste de requérants, et peuvent établir leurs critères particuliers. Certains comités de logement tiennent également des listes de requérants, en vue des constructions éventuelles qui auront lieu sur leur territoire. Ainsi, les requérants sont en mesure de s'inscrire sur plus d'une liste, ce qui est souvent encouragé par les intervenants du milieu.

Certains OSBL ont des vocations particulières; elles s'adressent par exemple aux jeunes mères, ou aux familles. Les coopératives sont pour leur part gérées par un conseil d'administration qui a souvent contribué à leur mise sur pied. Ils se réservent donc un droit de regard sur l'admission des locataires. Le concept même d'une coopérative d'habitation évoque l'implication communautaire, or les éventuels locataires doivent être en mesure de contribuer d'une façon ou d'une autre au projet. Outre la responsabilité partagée de l'espace et du milieu de vie, les coopératives et OSBL d'habitation permettent souvent aux résidents de se trouver dans une situation de mixité socioéconomique et, selon certains intervenants, de transformer graduellement leur propre situation socioéconomique (informateurs-clés I-01 et I-02).

Plusieurs projets sont actuellement en chantier afin d'accroître l'offre de logements sociaux et abordables. En effet, entre 2006 et 2009, la Ville de Montréal a mis en place un projet de subvention pour la réalisation de 15 000 logements sociaux et communautaires, et pour la « réalisation de 10 000 interventions touchant le parc résidentiel privé » (Montréal, 2009). Cet investissement de près de 480 millions de dollars répartis sur 4 ans vise à répondre aux besoins des ménages en situation de besoins impérieux de logement associés à l'inabordabilité et à l'insalubrité, à établir une plus grande mixité sociale, à revitaliser les quartiers en difficulté et à offrir un plus vaste choix aux ménages à revenu modeste.

Un indicateur d'abordabilité des logements

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a élaboré un indicateur d'abordabilité des logements locatifs, qui sert à déterminer dans quelle mesure un marché locatif est abordable pour les ménages qui y sont locataires (CMM, 2008b). Techniquement, il compare la moyenne sur trois ans des revenus médians des ménages locataires et le loyer médian des appartements de deux chambres (4 ½) dans la même région urbaine. Le calcul est effectué en fonction du seuil maximal de 30% du revenu total avant impôt que les ménages devraient attribuer aux dépenses de logement. Si l'indicateur se chiffre à 100, le prix médian des appartements de deux chambres correspond au seuil

de 30% de revenu que les ménages consacrent au paiement de leur loyer. Si l'indicateur se chiffre à plus de 100, les loyers médians sont sous le seuil de 30% du revenu médian des ménages, alors qu'un indicateur de moins de 100 désigne des loyers médians représentant plus de 30% du revenu médian des ménages.

L'indicateur augmente à Montréal depuis 2006, ce qui peut être interprété comme une hausse relative du revenu médian des ménages locataires. En 2008, l'indicateur se chiffrait à 135, deux points plus haut que celui de 2007 (133). Cependant, d'autres éléments peuvent faire fluctuer l'indicateur, comme la cohabitation des jeunes, qui partagent un même loyer entre plusieurs revenus indépendants. En effet, une étude de la Communauté métropolitaine de Montréal (Montréal, CMM, 2008b) démontre que le taux d'effort des ménages locataires a augmenté de 2000 à 2001 à Montréal. En 2006, on comptait 10 000 ménages de plus qui consacraient plus de 30% de leur revenu à un logement locatif qu'en 2001. En 2006, ce chiffre représentait plus d'un ménage sur trois, dont 80% (plus de 200 000 ménages) sont des ménages à faible revenu. Il en résulte que la situation de logement de ces ménages ne constitue pas un choix, mais une contrainte vis-à-vis de l'insuffisance de logements à loyers abordables (Montréal, CMM, 2008c).

CHAPITRE 3 LE CONTEXTE D'IMMIGRATION AU CANADA ET L'ACCÈS AU LOGEMENT PAR LES RÉFUGIÉS

L'immigration est devenue, depuis le milieu des années 1980, l'une des composantes majeures de la croissance démographique canadienne, et particulièrement celle des régions métropolitaines. (Ley et Hiebert 2001 : 121). En effet, les tendances démographiques canadiennes se sont transformées au cours du dernier siècle, laissant un déficit de naissances qui a éventuellement nécessité l'intervention de l'État. Les taux de fertilité n'étant plus suffisants pour atteindre le niveau de renouvellement de la population, l'État a mis en place, à la fin des années 1960, des politiques qui devaient favoriser l'immigration. L'acte sur l'immigration de 1967 a entraîné des transformations majeures au portrait de l'immigration canadienne.

Durant la première décennie de la confédération canadienne, la politique d'immigration favorisait grandement la provenance européenne; les statistiques de l'époque présentent un taux de 80% à 90% de nouveaux arrivants en provenance de l'Europe ou des États-Unis. La loi sur l'immigration de 1967, conçue de façon à favoriser l'entrée de nouveaux arrivants selon le capital humain qu'ils portent ainsi que la réunification familiale, a radicalement transformé la situation. Comme le mentionnent Ley et Smith (2000 :38), la part d'Américains et d'Européens parmi les immigrants a diminué à 30 % en l'espace de près de dix ans, puis à 20% vingt ans plus tard. La proportion de la population canadienne qui est née en Asie, Afrique, Moyen Orient et Amérique latine est passée de 1,7% au tournant des années 1970 à 79,0% en 2008 (CIC, 2009; Walks et Bourne, 2006). Au Québec, les tendances vont dans le même sens mais de façon moins dramatique, car l'immigration francophone des pays européens est favorisée.

Fiedler *et al.* (2006: 207) affirment que l'immigration est aujourd'hui perçue comme une façon de gérer le déclin des naissances, le vieillissement de la population et le déficit éventuel de travailleurs; ce sont des enjeux démographiques qui menaceraient la viabilité de plusieurs programmes sociaux gouvernementaux. L'immigration ne comporte toutefois pas uniquement que les avantages de l'équilibre démographique. Elle engendre des questions importantes quant aux enjeux urbains, dont les marchés de logement, et la gestion de la diversité culturelle, ethnique et économique sont des éléments importants.

Même si au cours des dernières années les programmes d'immigration du Canada, du Québec et des autres provinces ont davantage visé les immigrants des classes économiques (entrepreneurs, travailleurs autonomes, investisseurs et travailleurs qualifiés), les objectifs humanitaires de réunification familiale et d'accueil de réfugiés font partie intégrante de la politique d'immigration canadienne. Les réfugiés vivent souvent un plus grand nombre de difficultés, notamment à cause du manque de ressources à l'arrivée. Les demandeurs d'asile, qui arrivent en terre canadienne sans statut définitif, se

trouvent dans une position d'autant plus vulnérable qu'ils doivent dans certains cas attendre quelques mois avant de voir leur demande de statut de réfugié reconnue officiellement par le gouvernement fédéral (Rose and Ray 2001 : 494), et la période d'attente avant la décision quant à l'octroi du statut de résident permanent est souvent de quelques années. Dans cette section, nous nous attarderons au contexte d'immigration des nouveaux arrivants, et plus spécifiquement à ce lui des réfugiés et demandeurs d'asile. Un accent particulier sera mis sur leurs caractéristiques socioéconomiques ainsi que sur les conséquences que leur situation à l'arrivée peuvent avoir sur leur intégration à la société d'accueil. Nous nous attarderons par la suite à l'accès au logement, puisqu'il s'agit là d'un facteur important de l'intégration à la société d'accueil. Nous aborderons les modes d'accès au logement par les nouveaux arrivants, les obstacles rencontrés, les stratégies mobilisées pour surmonter ces obstacles et les conditions de logement dans lesquelles ils vivent dans les régions métropolitaines canadiennes. Nous aborderons finalement le phénomène de ségrégation résidentielle ethnique, puis la localisation résidentielle des nouveaux arrivants et immigrants à Montréal.

Catégories d'immigration

Les immigrants sont admis au Canada sous trois différentes classes : la classe économique, qui comprend les entrepreneurs, travailleurs autonomes, investisseurs et travailleurs qualifiés; le regroupement familial, qui comprend les partenaires et conjoints (sexe opposé et même sexe, avec les obligations qui y sont associées durant 3 ans), les fils et filles de 22 ans et moins, les parents et les grands-parents; les réfugiés, qui comprennent les réfugiés parrainés par le secteur privé, par le gouvernement, les personnes à charge des réfugiés et les réfugiés admis au Canada; puis les demandeurs d'asile. En 2008, 247 243 nouveaux arrivants se sont établis au Canada, dont 65 567 personnes issues du regroupement familial, 149 072 immigrants économiques, et 21 860 réfugiés et 10 627 demandeurs d'asile pour des motifs humanitaires. Parmi les nouveaux arrivants en 2008, 38 884 se sont établis à Montréal (Citoyenneté et Immigration Canada, 2009). Comme notre recherche porte sur l'accès au logement pour les réfugiés et demandeurs d'asile, nous ne nous attarderons qu'aux processus, services et droits de ces sous-groupes.

Notons que le Canada a l'obligation de protéger les demandeurs d'asile qui correspondent aux normes de la Convention de Genève. Cette Convention, que le Canada a signée en 1951, fait en sorte que le pays doit protéger les personnes qui le lui demandent contre la persécution, la torture et contre d'autres traitements jugés inusités, en vertu des lois du droit international (Conseil Canadien pour les Réfugiés, 2009). En 2008, le Canada a reçu 32 602 demandes de statut de réfugié et accordé l'asile ou la résidence permanente à 21 860 d'entre eux (Citoyenneté et Immigration Canada, 2009). Les figures qui suivent présentent le portrait de l'immigration en 2008, selon les catégories d'immigration (figure 3.1) et les catégories de réfugiés (figure 3.2).

Figure 3.1 Résidents permanents admis au Canada selon la catégorie, 2008

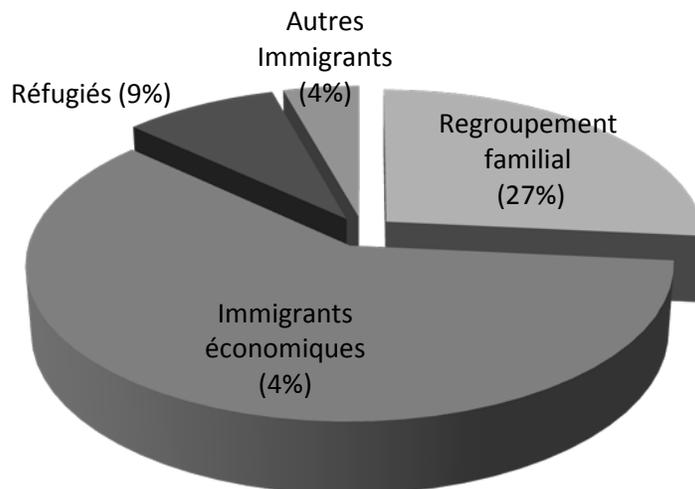
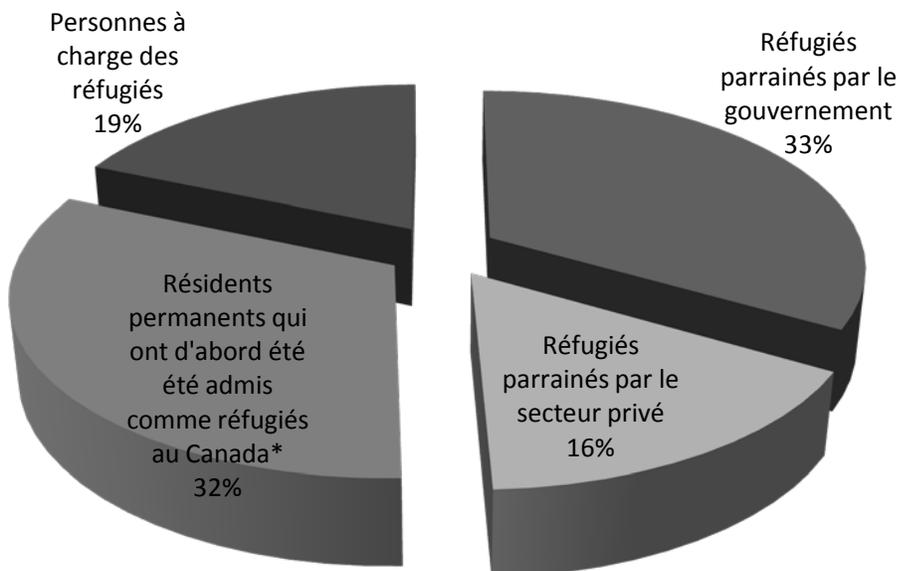


Figure 3.2 Personnes admises au Canada avec le statut de réfugié en 2008, selon la catégorie



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, 2009

*Résidents permanents de la catégorie des réfugiés dont la demande d'asile a été acceptée et qui ont ensuite demandé et obtenu le statut de résident permanent au Canada. Depuis l'entrée en vigueur de la LIPR (2002), le terme « personnes protégées au Canada » est également utilisé pour désigner les réfugiés reconnus comme tels après leur arrivée au Canada.

La demande de statut de réfugié

Les réfugiés sont divisés en deux groupes sur le plan administratif : les réfugiés qui sont parrainés et ceux qui arrivent au Canada sans parrainage. Les réfugiés parrainés obtiennent le parrainage par le gouvernement fédéral ou provincial ou par une organisation privée et reçoivent généralement la résidence permanente en arrivant au Canada, ainsi que de l'aide à l'établissement. Les réfugiés non parrainés doivent présenter une demande de statut de réfugié par le biais du système de détermination du statut de réfugié (SDSR). Pour demander le statut de réfugié, les nouveaux arrivants doivent aviser un agent d'immigration à un point d'entrée au Canada (poste frontalier, port, aéroport), dans un centre de Citoyenneté et Immigration Canada, ou dans un bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada. Tout nouvel arrivant qui n'a pas la citoyenneté canadienne peut faire une demande de statut, sauf s'il a déjà reçu le statut de réfugié au Canada ou dans un autre pays, si la demande au Canada lui a déjà été refusée par le passé, s'il est passé par un tiers pays sûr désigné sans y demander de statut ou s'il représente un risque pour la sécurité, a violé des droits humains ou internationaux ou est contrevenu à la loi en commettant un crime grave ou en participant aux activités du crime organisé (Citoyenneté et Immigration Canada, 2009).

Lorsque la demande est recevable, le nouvel arrivant dispose de 28 jours pour remplir un formulaire de renseignements personnels en français ou en anglais et le remettre à Citoyenneté et Immigration Canada. Une fois le document reçu par le gouvernement, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié décide du cheminement que prendra la demande : processus accéléré, processus de la voie rapide ou audition complète. Le processus accéléré consiste en une entrevue du demandeur de statut avec un agent de protection des réfugiés, qui prend une décision quant à la tenue d'audience ou non. Sans audience, le statut de réfugié est décerné au demandeur. Dans le cas contraire, le demandeur suivra la voie rapide. Ce processus est utilisé pour traiter les demandes dont quelques questions restent à être clarifiées. Un commissaire de la Section de la protection des réfugiés entend la cause et tranche : demande accueillie ou rejetée. Finalement, le processus des auditions complètes a lieu pour les demandes de statut qui soulèvent plusieurs questions et qui sont complexes. La cause sera donc entendue devant le tribunal de la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié. Le conseil du ministre de l'Immigration peut participer à l'audience et des représentants du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés peuvent y assister dans certains cas. Ces audiences se produisent à huis clos. Dans les trois cas, si la demande est acceptée, la personne obtient le statut de réfugié et peut présenter une demande de résidence permanente. Nous présentons en annexe I le schéma détaillé représentant le processus d'attribution du statut de réfugié à un demandeur d'asile au Canada.

Services offerts aux demandeurs d'asile

Au moment où les nouveaux arrivants ont fait la demande de statut et que celle-ci est jugée recevable, ils ont droit à un nombre limité de services dont certains sont fournis par le palier provincial et d'autres par le palier fédéral. Au Canada, le palier fédéral a juridiction dans le processus d'attribution du statut, et dans l'offre de services aux demandeurs d'asile, mais le palier provincial (qui au Québec est représenté au Québec par le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles) peut fournir certains autres services. Les juridictions des provinces en matière d'immigration diffèrent selon les lois provinciales et accords pris avec le palier fédéral. Par exemple, l'Ontario, le Manitoba, la Colombie-Britannique et le Québec sont responsables pour leur propre province de l'élaboration, de l'administration et de l'exécution des programmes et services d'établissement disponibles pour les nouveaux arrivants.

Le Québec est toutefois la seule province à disposer d'autant d'autonomie en ce qui a trait à la sélection et à l'aide à l'établissement et à l'intégration des nouveaux arrivants. L'Accord *Cullen-Couture* (1978) et l'Accord *Canada-Québec* (1991) concèdent au Québec la responsabilité des procédures de sélection des nouveaux arrivants, et la responsabilité entière des services d'intégration. Le Québec a le pouvoir de sélectionner tous les demandeurs de résidence permanente, à l'exception des gens qui font une demande dans la catégorie du regroupement familial et les personnes qui sont reconnues comme des réfugiés de la Convention. Le palier fédéral conserve la responsabilité de déterminer les catégories d'immigration et d'appliquer la loi (Statistique Canada, 2005 : 11). Cette juridiction, en lien avec les préférences linguistiques des nouveaux arrivants, ont fait du Québec, et surtout de Montréal, la destination de premier choix de la plupart des nouveaux arrivants francophones (Bauder et Sharpe 2002 : 210).

Le gouvernement du Québec, soit le cas qui nous intéresse, fournit premièrement l'aide sociale aux demandeurs d'asile, jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de subvenir à leurs propres besoins, en occupant un emploi, par exemple. Deuxièmement, le gouvernement provincial offre la scolarité aux personnes de 18 ans et moins. Il offre également des services de francisation aux adultes. L'enseignement du français n'est cependant pas offert à temps complet, et n'inclut pas de service de garde pour les enfants durant les cours. Il importe de noter ici que les demandeurs d'asile n'ont pas accès au supplément familial auquel les ménages familiaux résidents et citoyens accèdent. Par le biais du PANA (Programme d'Accompagnement des Nouveaux Arrivants), le gouvernement québécois attribue des fonds à des organismes qui viennent en aide à des nouveaux arrivants. Ces organismes ont notamment pour mandat d'offrir de l'aide à la recherche de logement aux demandeurs d'asile.

Suite à un décret voté en 1957 pour des motifs humanitaires, le gouvernement fédéral est en mesure de payer certains soins de santé aux demandeurs d'asile. Les demandeurs d'asile ont donc accès aux services du programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), géré par Citoyenneté et Immigration Canada, qui leur fournit les soins de santé de base. Ce programme a pour but de permettre aux immigrants admissibles d'accéder à des services essentiels et d'urgence médicaux, pharmaceutiques, et dentaires (Citoyenneté et Immigration Canada, 2006 : 1). Leur admissibilité au programme est habituellement d'une durée de 12 mois, durant lesquels les demandeurs d'asile ont accès à des « soins de santé essentiels et urgents pour le traitement et la prévention d'états de santé graves et pour le traitement des urgences dentaires, des traitements de contraception, soins prénataux et obstétriques, des médicaments essentiels sur ordonnance et au paiement des coûts associés à l'examen médical réglementaire » (Citoyenneté et Immigration Canada, 2006 : 2). Le gouvernement canadien décerne aussi des permis de travail aux demandeurs d'asile, pour une durée d'un an. Au terme de la première année de travail, les permis doivent être payés au prix de 150\$, annuellement. Les revenus d'emploi doivent être déclarés, suite à quoi les prestations d'aide sociale sont retirées.

Services offerts aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié

Pour les nouveaux arrivants qui ont obtenu le statut de réfugié, l'offre de services est un peu plus vaste; le gouvernement provincial leur fournit une gamme de services divers à travers le PANA. Ce programme leur offre des services d'accueil au terminus d'autobus ou à l'aéroport, l'accompagnement au lieu d'hébergement temporaire prévu et un soutien intensif aux premières démarches d'installation telles la recherche de logement, les demandes d'assistance-emploi, d'une carte d'assurance maladie, d'une carte d'assurance sociale, ou de la résidence permanente, l'inscription à l'école, l'inscription à une institution financière et le soutien pour l'accès à des soins de santé d'urgence (Québec, 2009 :12). Les réfugiés ont droit à l'aide sociale pour la durée nécessaire.

Au niveau fédéral, deux programmes d'aide financière pour les réfugiés parrainés par le gouvernement sont mis en place : le programme d'aide à la réinstallation et le programme des prêts aux immigrants. Le programme d'aide à la réinstallation est administré par Citoyenneté et Immigration Canada et tout comme le PANA, offre ses services par le biais des organismes d'aide aux nouveaux arrivants. Les objectifs de ce programme sont l'accueil des réfugiés à l'entrée au Canada, l'hébergement temporaire, l'aide à la recherche d'un logement permanent et à l'achat d'articles de maison. Les fonds peuvent aussi être utilisés afin de fournir un soutien au revenu aux réfugiés, pour une période maximale d'un an. Le montant exact du soutien financier dépend du taux d'aide sociale offert dans la province et de la composition de la famille. Selon le Conseil canadien pour les réfugiés, au Québec, « une personne seule [réfugiée parrainée par le gouvernement] reçoit 708\$ par mois maximum, selon sa situation. De plus, les réfugiés parrainés par le gouvernement ont droit à une allocation unique pour l'installation,

destinée à couvrir des besoins tels que vêtements, articles ménagers de base, ouverture du compte hydro. Pour une personne seule, le versement maximal est de 1300\$ » (CCR, 2010). Le programme des prêts aux immigrants communique directement avec les demandeurs et est financé à même le Trésor fédéral. Le gouvernement accorde les prêts en fonction des besoins et de la capacité anticipée du demandeur de rembourser. La plupart du temps, les dépenses pour lesquelles les prêts sont consentis sont les coûts d'un examen médical à l'étranger, l'acquisition de documents de voyage ou les frais de transport jusqu'au Canada. Il est également possible pour les nouveaux arrivants de demander un prêt pour la location d'un logement, le paiement de services téléphoniques ou l'achat d'outils de travail. Tous les remboursements de prêts sont assortis d'intérêts, dont le taux est déterminé au mois de janvier de chaque année par le ministère des Finances canadien.

Les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ont accès aux mêmes services que les demandeurs d'asile dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire. Leur accès à ces services de santé est cependant complémentaire aux services couverts par l'assurance maladie de la province, et la couverture qui leur est offerte en vertu du PFSI (soins dentaires d'urgence, examen et correction de la vue et achat de médicaments) est limitée à une durée de 24 mois (Citoyenneté et Immigration Canada, 2009).

Les réfugiés au Canada et au Québec

Malgré le fait que le Canada favorise une immigration jeune, économiquement active et éduquée ou qualifiée, il accueille aussi, comme nous l'avons mentionné précédemment, des personnes sur une base humanitaire ou de réunification familiale. Toute cette population immigrante et réfugiée forme un spectre de diversité socio-économique assez important, ce qui est indiqué dans plusieurs études récentes qui démontrent également une augmentation dans la proportion des ménages à faible revenu au sein de cette population. Ces taux croissants de faibles revenus, observés particulièrement chez les nouveaux arrivants en provenance d'Afrique et d'Asie du sud, de l'est et de l'ouest, freinent leur intégration et les affectent dans plusieurs sphères de leur vie au Canada, surtout au cours des premières années (Kazemipur et Halli 1997 : 27; Murdie 2004 : 148; Walks et Bourne 2006 :278).

Les demandeurs d'asile et réfugiés forment une population qui vit généralement dans des conditions précaires à son arrivée en terre canadienne, mais les éléments qui les caractérisent sont très divers (Fiedler *et al.*, 2006; Murdie, 2004; Ray, 1994). Il n'existe certainement pas d'expérience de logement ou d'immigration qui soit commune, mais nous dressons tout de même un portrait général des tendances observées chez les réfugiés et demandeurs d'asile, au Canada et à Montréal.

Parmi les 247 243 nouveaux arrivants au pays en 2008, 8,8% (21 800) sont admis en tant que réfugiés. Les catégories de réfugiés, comme le démontre la figure 3.2, sont dispersées inégalement, avec près

des deux tiers des réfugiés qui ont été admis au Canada en tant que personnes protégées ou parrainées par le gouvernement. Le troisième tiers comporte les réfugiés parrainés par le secteur privé et les personnes à charge des réfugiés. Parmi les immigrants qui arrivent au Canada, 45 212 se sont installés au Québec en 2008, et parmi eux, 4522 personnes, soit 10% étaient des réfugiés.

Sexe et âge

En 2008, 11 009 hommes et 10 851 femmes sont admis à titre de résidents permanents sur la base de leur obtention du statut de réfugié (Citoyenneté et Immigration Canada, 2009). Les femmes réfugiées représentent 49% des réfugiés de 2008, alors que les hommes en représentent 51%, comme le démontre le tableau 3.1. La plus grande différence entre les sexes se situe dans la tranche d'âge des 15-24 ans, où les hommes sont surreprésentés.

La majorité des réfugiés arrivent au Canada avant l'âge de 45 ans, représentant plus de 85% de la population de nouveaux arrivants qui ont obtenu l'asile. Les enfants sont aussi surreprésentés dans le groupe, représentant ainsi plus de 27% de la totalité des réfugiés. C'est-à-dire qu'en 2008, 7 332 personnes réfugiées, soit plus d'un réfugié sur quatre est âgée de moins de 15 ans et est encore en âge de fréquenter l'école. La tranche d'âge la plus nombreuse demeure toutefois celle des 25-44 ans, qui en 2008, représentait environ 37% de la population réfugiée, soit 4013 femmes et 4040 hommes. Finalement, les personnes âgées sont particulièrement sous-représentées au sein du groupe, tant chez les hommes que chez les femmes. Ils ne représentent en moyenne qu'environ 2% de la population réfugiée en 2008.

Tableau 3.1 : Réfugiés selon le sexe et l'âge à l'arrivée, selon le nombre total de résidents permanents, 2008

	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans +	Total	Rés. perm.
Femmes							
Nombre	2 947	2 345	4 013	1 293	253	10 851	
%	27,2	21,6	37,0	11,9	2,3	100	8,4
							128 629
Hommes							
Nombre	3 110	2 514	4 040	1 174	171	11 009	
%	28,2	22,8	36,7	10,6	1,5	100	9,3
							118 614
Total							
Nombre	6 057	4 859	8 053	2 467	424	21 860	
%	27,7	22,2	36,8	11,2	1,9	100	8,8
							247 243

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, 2009

Scolarité

La catégorie d'immigration des réfugiés est celle qui présente les candidats avec le plus faible niveau de scolarité. Si dans toutes les autres catégories d'immigration, le niveau de scolarité atteint par le plus grand nombre de personnes est le premier cycle universitaire, la réalité est différente pour les réfugiés. Près des deux tiers des réfugiés de 15 ans et plus en 2008 avaient complété entre 0 et 12 années d'études et de cette population, la moitié avait complété de 0 à 9 années d'études, ce qui représente plus de 10 300 personnes faiblement scolarisées. Toutefois, parmi une population de 15 803 réfugiés de 15 ans et plus au Canada, 4732 personnes (29,9%) détiennent un diplôme non universitaire, un certificat professionnel, un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat.

Provenance

La provenance des personnes qui revendiquent le statut de réfugié et de ceux qui sont sélectionnés par le Canada varie de façon importante d'une année à l'autre, selon la conjoncture politique, économique et sociale du monde. Selon Citoyenneté et Immigration Canada (2009), la région qui génère le plus grand nombre de réfugiés est l'ensemble « Afrique et Moyen-Orient³ »; 41% (9015 personnes) des réfugiés au Canada proviennent de cette région. Peu de données existent toutefois sur la provenance précise des réfugiés au Canada.

Les obstacles administratifs quant à l'immigration sont plus nombreux pour les nouveaux arrivants provenant d'Afrique, comme le mentionne Teixeira (2008 : 254). Comme il le note dans son étude sur les obstacles dans la recherche de logement pour les nouveaux arrivants Noirs à Toronto,

« les nouveaux arrivants en provenance d'Afrique attendent, encore aujourd'hui, plus longtemps avant que leur demande ne soit traitée que les immigrants d'Europe ou d'Asie de l'est. De plus, les politiques gouvernementales n'encouragent et ne supportent pas l'établissement des Africains au Canada; une question qui demeure troublante étant donné le fait que la plupart de ces gens sont arrivés au Canada en tant que demandeurs d'asile et qu'il existe un manque de ressources en ce qui concerne l'aide au logement pour cette population ». (La traduction est de nous).

Connaissance de la langue

Les nouveaux arrivants au Québec en 2008 connaissent⁴ généralement la langue française mieux que la langue anglaise. Comme l'illustre le tableau 3.2, parmi les 45 212 nouveaux résidents permanents au Québec, 10 592 (23,4%) connaissent le français seulement, 8465 (23,4%) connaissent l'anglais

³ L'ensemble Afrique et Moyen-Orient correspond, selon Citoyenneté et Immigration Canada, aux pays suivants : Afrique : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Djibouti, Guinée Équatoriale, Gambie, Éthiopie, Kenya, Guinée, Ghana, Libye, Lesotho, Îles du Cap-Vert, Mali, Madagascar, Libéria, Maroc, Mauritanie, Malawi, Nouvelle-Calédonie, Mozambique, Maurice, République centrafricaine, Niger, Namibie, République gabonaise, Ouganda, Nigéria, République sud-africaine, Rwanda, République démocratique somalienne, Réunion, Sierra Leone, République Togolaise, Seychelles, Tanzanie, Sénégal, Tunisie, Tchad, Zambie, Zimbabwe. Moyen-Orient : Barheïn, Arabie Saoudite, Autorité palestinienne, Émirats arabes unis, Chypre, Iran, Irak Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Syrie, Qatar, Yémen.

⁴ Notons que Citoyenneté et Immigration Canada ne fournit pas de définition détaillée de la « connaissance linguistique ». Selon le glossaire des termes et concepts de l'année 2008 de l'organisme, la connaissance linguistique consiste en un « indicateur à déclaration volontaire pour préciser la connaissance de l'une ou l'autre des langues officielles » (CIC, 2009).

seulement et 16 712 (37,0%) connaissent les deux langues officielles. Quelques 20,9% ne connaissent aucune langue officielle. En ce qui concerne les réfugiés plus spécifiquement, la réalité est différente. Parmi les 21860 personnes qui ont obtenu l'asile au Canada en 2008, un peu moins de la moitié (46,1%) ne connaît aucune langue officielle, alors que 43,4% ne connaissent que l'anglais, 7,8% ne connaît que le français et que 2,8% connaissent les deux langues (CIC, 2009). Toutefois, nous n'avons pas accès aux données sur les pourcentages de réfugiés qui parlent français parmi la population réfugiée qui s'installe au Québec.

Tableau 3.2 Réfugiés au Canada, selon les connaissances linguistiques et le niveau de scolarité, 2008

Réfugiés au Canada	
Connaissances linguistiques	
Français seulement	1 695 (7,8%)
Anglais seulement	9 481 (43,4%)
Aucune langue	10 075 (46,1%)
Deux langues	609 (2,8%)
Total (TOUS)	21 860 (100%)
Niveau de scolarité	
0-9 ans d'études	5 493 (34,8%)
10-12 ans d'études	4 842 (30,6%)
13+ ans d'études	1 546 (9,8%)
Certificat professionnel	730 (4,6%)
Diplôme non-universitaire	1 395 (8,8%)
Baccalauréat	1 540 (9,7%)
Maîtrise	207 (1,3%)
Doctorat	50 (0,3%)
Total (15 ans +)	15 803 (100%)

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, 2009

La section suivante étudie la question des niveaux de revenus et des conséquences de ces faibles revenus sur les conditions de vie des réfugiés.

Immigration et précarité

Plusieurs études démontrent que les réfugiés et demandeurs d'asile sont parmi les groupes qui vivent dans la situation la plus précaire dans les grandes villes canadiennes. L'étude de Renaud et Gingras (1998) que nous avons citée plus tôt démontre qu'à Montréal, 46% de la population réfugiée est sans emploi et qu'un peu plus vit sous le seuil du faible revenu (les familles ou les personnes hors famille qui

consacrent 20% de plus que la moyenne générale de leur revenu avant impôt à la nourriture, au logement et à l'habillement⁵).

Les résultats de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants au Canada (ELIC⁶) démontrent que 25% des ménages de nouveaux arrivants qui ont vécu depuis environ six mois au Canada au moment de l'entretien dépensent plus de la moitié de leur revenu pour se loger, que 50% des personnes interviewées vivaient avec un revenu de moins de 1600\$ par mois pour le ménage, et que 14% de la population de l'étude n'avait pas de revenu pour le ménage. En ce qui concerne la catégorie des réfugiés, « 14% ont dépensé plus que le revenu familial pour se loger (...) et plus de 4 réfugiés sur 10 ont dit consacrer la majeure partie de leur revenu au logement » (Statistique Canada, 2005 : 27). L'épargne des nouveaux immigrants à l'arrivée est aussi un facteur à considérer dans l'étude des revenus des nouveaux arrivants. L'ELIC rapporte que parmi les réfugiés interrogés arrivés en 2001, 84% sont arrivés au Canada sans épargne.

Selon Ley et Smith (2000), le taux de pauvreté et le taux de chômage masculin sont les variables de la pauvreté les plus souvent associées aux immigrants. Ils démontrent également que les taux de faible revenu sont proportionnellement très nombreux parmi les ménages d'immigrants récents, tout comme le démontrent Bunting *et al.* (2004), Kazemipur et Halli (1997), Ledoyen (2003), Ley et Germain (2006) et Picot et Hou (2004) .

Plusieurs études, dont celle de Kazemipur et Halli (1997 : 87) et Morissette et Drolet (2000) prouvent qu'il existe une corrélation entre le taux de pauvreté et le fait d'être immigrant, et que cette corrélation est d'autant plus forte entre le taux de pauvreté et les immigrants récents issus des minorités visibles. Il faut cependant nuancer ces données, puisque les personnes qui font partie des minorités visibles ne peuvent être comprises dans un ensemble général et homogène. Plusieurs facteurs entrent alors en ligne de compte ; les réseaux sociaux auxquels ils sont susceptibles d'appartenir en fonction de leur origine ethnique et la catégorie d'immigration en constituent des exemples (Mendez *et al.*, 2006). Les taux de faible revenu chez les populations immigrantes récentes tendent toutefois à diminuer au cours de leur parcours de vie au Canada. Ainsi, comme le rapportent notamment Ley et Smith (2000), les revenus des ménages immigrants en tant que groupe en viennent à équivaloir ceux des ménages non-immigrants, et même à les surpasser, au terme de 10 à 22 ans de résidence au Canada.

⁵ Définition tirée du dictionnaire du recensement de 2006, consulté le 20 août 2009 à l'adresse <http://www12.statcan.gc.ca/francais/census06/reference/dictionary/fam020.cfm>

⁶ L'ELIC est une enquête menée par Statistique Canada qui contient trois vagues d'entrevues auprès d'immigrants au Canada. Ces entretiens ont été réalisées 6, 12 et 24 mois après leur arrivée et s'est déroulée entre les années 2001 et 2005. Plusieurs dimensions que les recensements ne révèlent pas sont incluses dans l'enquête, notamment les difficultés et obstacles vécus lors de la recherche de logement, et les catégories d'immigration. Le fait que les mêmes répondants aient été interrogés à trois reprises au cours de la trajectoire résidentielle apporte une plus grande profondeur à l'étude.

Les causes de la précarité des nouveaux arrivants

La situation de précarité dans laquelle vivent de nombreux nouveaux arrivants comporte des causes multiples. Entre autres, le blâme peut être jeté sur la difficulté à intégrer le marché du travail pour les personnes nées à l'extérieur du Canada. Malgré un taux de scolarité plus haut chez les immigrants que chez les Canadiens d'origine (Chicha et Charest, 2008), les taux d'activité sont plus bas chez les personnes immigrées (Chicha et Charest, 2008; Statistique Canada, 2005). La non-reconnaissance des crédits académiques et titres de compétences professionnelles acquis à l'étranger, que Ley et Smith (2000; 2008) et Ley (1998 :13) qualifient d' « important gaspillage de capital humain » constitue l'un des obstacles à la difficile insertion au milieu du travail. À cet égard, Danso et Grant (2001 :5) rapportent, dans une étude sur les stratégies d'intégration des immigrants noirs à Calgary, qu'il y a un manque généralisé de reconnaissance des qualifications professionnelles, crédits académiques et de l'expérience des immigrants au sein du marché de l'emploi canadien. On considère d'ailleurs que cette situation constitue un important échec politique au Canada (Smith et Ley, 2008).

De nombreuses recherches qui abordent les relations entre la pauvreté et le statut d'immigration, recensent des immigrants détenant des diplômes en ingénierie et en Droit qui occupent des emplois de chauffeurs de taxi, de téléphonistes ou de réparateurs de jeux vidéo. Le déclassement, qui se définit par le fait « d'exercer un emploi moins qualifié ou moins bien rémunéré que le niveau d'instruction permettrait théoriquement de l'envisager » (OCDE, 2007) est également un phénomène particulièrement fréquent au Canada et au Québec, spécifiquement chez les immigrants. En effet, selon Godin (2004), la satisfaction par rapport à l'emploi occupé des immigrants (admis dans la catégorie des travailleurs qualifiés au Québec) en fonction de leur région d'origine varie : si près de 65,4% des immigrants d'Europe de l'Ouest occupent un emploi qui correspond à leur niveau de formation, seuls 37,1% des immigrants moyen-orientaux et asiatiques de l'est le font. Ces types de trajectoires immigrantes vers la précarité financière et l'occupation d'emplois insatisfaisants soulèvent d'importantes questions d'équité salariale, et sont susceptibles de motiver le retour des immigrants dans leur pays d'origine.

La pauvreté des nouveaux arrivants provient aussi du fait que la discrimination raciale touche les marchés d'emploi. À cet égard, Ley et Smith (2000 : 42) mentionnent que les immigrants blancs gagnent de 7% à 8% de moins en revenu que leurs homologues non-immigrants. Ils indiquent également que non seulement les variables du niveau d'éducation et de la langue entrent en jeu, mais la discrimination sur la base du genre, de la provenance ethnique et du statut d'immigration constituent des obstacles à l'intégration économique des immigrants (Smith and Ley, 2008). En outre, à Montréal, les immigrants issus des minorités visibles subissent un désavantage de près de 20% par rapport aux employés blancs. Il est aussi important de mentionner que selon les statistiques du recensement de 2001, les nouveaux arrivants au Canada, et plus particulièrement à Montréal sont plus jeunes et plus

souvent seuls, donc vivent plus fréquemment un stress lié au logement. Ce stress, notent Rose *et al.* (2006), est également associé à leurs très faibles revenus et au peu de ressources financières dont ils disposent à l'arrivée au pays.

La méconnaissance des langues officielles est aussi un facteur que l'on attribue à la situation de précarité des immigrants récents au Canada. En effet, cela semble nuire à leur succès économique davantage que d'autres variables comme le statut d'immigration, par exemple. Dans une étude sur les liens entre le statut d'immigration, l'époque d'immigration et la pauvreté des populations immigrées, Ley et Smith (2000) démontrent à l'aide d'une étude quantitative élaborée avec des indicateurs de pauvreté tels le niveau d'éducation, le taux de chômage, les transferts gouvernementaux d'assistance sociale, le sexe du chef de famille et le niveau de revenu du ménage, que le fait de ne pas connaître au moins l'une des langues officielles est la variable la plus fortement corrélée avec le niveau de pauvreté des ménages (Ley et Smith 2000 :59). Ils ajoutent, dans une autre étude, qu'au-delà de la méconnaissance de la langue, l'accent peut constituer un obstacle à l'intégration économique des immigrants. Et malgré une bonne connaissance de la langue, qui est teintée d'un accent, les qualifications ne semblent être d'aucune aide (Smith et Ley, 2008).

Le fait d'être récemment arrivé au Canada amplifie également toutes les barrières à l'intégration économique des immigrants, tout comme la méconnaissance du marché du travail (Ley et Smith, 2000). Fiedler *et al.* (2006 :210) acquiescent à cet énoncé, ajoutant que les ménages ayant un immigrant récent comme chef de famille sont beaucoup plus susceptibles d'avoir des faibles revenus (51,5% des ménages immigrants récents ont de faibles revenus, ce qui représente 2,7 fois plus de ménages que les non-immigrants, en 2001). Ceci s'explique entre autres, et surtout à Montréal, par le fait que les nouveaux arrivants prennent généralement un assez long délai (15,5 semaines) avant d'accéder à leur premier emploi. Encore là, il est difficile de dresser un portrait général de la situation, puisque la provenance ethnique, couplée aux niveaux de scolarité des immigrants peut influencer les résultats (Piché *et al.*, 2002).

Dans le contexte d'une étude menée à Vancouver, Francis (2009) a conceptualisé la précarité de la situation socio-économique des réfugiés, et plus particulièrement celle des réfugiés en provenance d'Afrique. La métaphore de l'« oignon » à laquelle elle fait référence pour identifier les différents niveaux d'obstacles de toutes sortes auxquels font face les réfugiés est selon nous très pertinente. Par l'image de l'oignon, elle démontre la façon dont les processus d'exclusion sociale opèrent sur les réfugiés. Ainsi, les forces structurelles (faibles revenus, insuffisance d'information sur le logement, situation du marché du logement locatif privé) ainsi que les obstacles institutionnels (discrimination, structures du marché locatif privé, obstacles présents dans les institutions publiques dont les prêts aux réfugiés parrainés, les délais de traitement des demandes, la restriction d'accès au logement social) forment une hiérarchie d'obstacles qui placent les plus vulnérables au centre. En effet, selon Francis

(2009), les femmes monoparentales africaines dont le niveau d'éducation et la connaissance de la langue sont insuffisants sont un exemple des personnes qui se trouvent au centre de l' « oignon ».

“African refugee women especially suffer multiple forms of discrimination that put them at the bottom of the economic ladder (Komeza 2007; Wasik 2006; Yesufu 2005). For those who do not speak fluent English (whatever their qualifications) or who have little formal education, cleaning is practically the only employment option; 50 percent of the women in this study had worked or were working as cleaners (see also Wasik, 2006). At eight dollars per hour, the pay is well below what could be considered a living wage. Moreover, most of the work takes place at night, so the women may not return home until 3 or 4 a.m. After catching a few hours of sleep, they have to be up to get their older children to school and look after the younger ones, then perhaps try to concentrate through an English class. For single mothers, such a routine quickly becomes exhausting and can lead to the well-evidenced cycle of poverty associated with low wage labour” (Francis, 2009: 36).

L'ensemble de ces facteurs d'exclusion sociale rendent difficiles les conditions d'accès au logement et rend les réfugiés en provenance d'Afrique vulnérables à des situations d'itinérance.

Les nouveaux arrivants et le logement : accès et obstacles

Nous aborderons, dans cette section, les questions de la recherche et de l'accès au logement par les nouveaux arrivants. Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux préférences résidentielles des nouveaux arrivants, puis nous étudierons les débuts de la recherche de logement. Nous y incluons les sources d'information consultées et l'importance des réseaux sociaux et de la communauté dans l'insertion résidentielle, les éléments du marché résidentiel qui risquent de constituer des obstacles à l'accès au logement, puis les stratégies mobilisées par les nouveaux arrivants pour surmonter les obstacles qui jonchent leurs trajectoires résidentielles. Nous aborderons ensuite les conditions de logement des nouveaux arrivants. Finalement, nous étudierons brièvement les choix de localisation résidentielle des nouveaux arrivants au Canada, puis les phénomènes de la ségrégation résidentielle ethnique, pour très brièvement faire le portrait de la situation à Montréal.

Les expériences de logement des ménages immigrants, comme le démontrent plusieurs études canadiennes, sont assez variées. Murdie *et al.* (1999) divisent ces obstacles à l'accès au logement en deux catégories, soit les obstacles primaires et les obstacles secondaires. Les premiers sont ceux qui ne se transformeront peu ou pas au fil du temps. Ils incluent la couleur de la peau et le sexe, l'ethnicité, la culture et la religion. Les seconds sont ceux sur lesquels les nouveaux arrivants ont un certain contrôle : la connaissance de la langue, des institutions et de la culture de la société d'accueil; ou moins de contrôle : le niveau de revenu, la source de revenu et les opportunités d'emploi. Il est largement reconnu que le prix des logements à Montréal – et ailleurs au Canada – est l'un des obstacles principaux que rencontrent les nouveaux arrivants (Hulchanski, 2000; Murdie 2008; Murdie 2004; Renaud et Gingras 1998; Rose et Ray 2001; Teixeira 2008; Yu *et al.*, 2007). Les trajectoires résidentielles sont vécues différemment par les nouveaux arrivants, et sont influencés par de multiples facteurs, qui incluent certains obstacles. Nous étudions ces facteurs dans les sections suivantes.

Préférences résidentielles et le rêve canadien

Comme Montréal récolte une part importante du solde migratoire québécois, et que les prévisions ne semblent pas démontrer d'essoufflement de cette tendance, l'installation de nouveaux ménages sur le territoire devrait continuer de croître. En 2006, on dénombrait 164 505 personnes immigrantes (arrivées depuis 5 ans ou moins) sur le territoire du Grand Montréal, ce qui représente une croissance de 44,3%, en comparaison à 2001 (CMM, 2008c). Les nouveaux arrivants montréalais sont généralement d'abord locataires, puis deviennent parfois propriétaires par la suite. En effet, selon plusieurs études portant sur les parcours d'établissement des nouveaux arrivants dont Murdie (2002) et Rose *et al* (2006), ceux-ci s'installent en premier lieu dans des logements locatifs du marché privé, en partie à cause de leur situation financière, de la taille des ménages et de leur catégorie d'immigration. Selon Rose *et al.* (2006 : 15), les nouveaux arrivants de l'après-guerre ont investi le marché locatif montréalais en occupant des logements typiquement montréalais, les « plex », de « petits immeubles de deux ou trois étages en rangée, dont le rez-de-chaussée (est traditionnellement) habité par le propriétaire ».

Il est fréquemment mentionné que les immigrants et réfugiés arrivent au Canada dans le but de devenir propriétaire de leur logement. Cette volonté de posséder sa maison peut être comprise comme l'expression du concept de l'*American Dream*, appliqué au Canada, une idée selon laquelle une personne vivant au Canada peut, à partir de presque rien, vivre une vie prospère à force de travail, de courage et de vertu. Cette idée a été véhiculée dès la naissance de l'Amérique, et est perpétuée, encore aujourd'hui par une notion parallèle, l'*American way of life*, ce style de vie américain inspiré et issu du libéralisme économique et politique que préconisent les États-Unis (Cullen, 2004). Ces idées demeurent, pour plusieurs auteurs, les principaux moteurs des courants migratoires vers l'Amérique du Nord encore aujourd'hui.

Une étude qui évaluait les conditions d'accès au logement par les nouveaux arrivants Noirs de langue portugaise à Toronto a démontré que la plupart des nouveaux arrivants, malgré les obstacles rencontrés, visent à devenir propriétaires de leur logement au Canada :

« For almost all respondents, the ultimate goal is to own a home of their own, with 93% of Angolans, 96,7% of Mozambicans, and 100% of Cape Verdeans expressing a strong desire to own property. Respondents from the three study groups are unanimous that owning property on Canadian soil would give them more privacy, equity in the new society and more control of their destiny » (Teixeira 2008: 270).

Mendez *et al.* (2006) mentionnent à cet effet, suite à une analyse des résultats de la première vague de l'ELIC qu'à l'arrivée, trois quarts des immigrants vivaient dans un logement locatif, mais que près des trois cinquièmes des répondants ont affirmé qu'ils prévoyaient acheter un logement au cours des prochaines années.

D'autres chercheurs, notamment Murdie (2008), notent que l'accession à la propriété n'est pas le but ultime de tous les ménages immigrants à Toronto, et que pour plusieurs d'entre eux, un parcours résidentiel ne se solde pas nécessairement par la propriété d'un logement, même si leurs revenus le permettent. L'accession à la propriété chez les nouveaux arrivants est d'ailleurs très faible, comme le démontrent les données des recensements de 1996 et de 2001. Or il s'agit généralement d'un projet à long terme que portent les immigrants récents. Toutefois, après plusieurs années de résidence en sol montréalais, les immigrants tendent à atteindre des taux de propriété très semblables à ceux des canadiens d'origine (Leloup et Ferreira, 2005)

Dans les faits, même si les taux de propriété sont semblables chez les natifs et les immigrants, certains éléments caractérisent les immigrants qui accèdent à la propriété. La provenance ethnique, et l'année d'immigration sont déterminantes : les immigrants issus des pays d'Europe du Sud et du Nord-Ouest sont généralement plus susceptibles d'être propriétaires de leur logement. À l'inverse, les immigrants en provenance d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, à l'exception de l'Asie Orientale, affichent des taux de propriété beaucoup plus bas.

Premier logement à l'arrivée au Canada

La vaste majorité des immigrants obtiennent un logement immédiatement à l'arrivée au Canada. La rapidité et le succès de cette insertion résidentielle sont souvent dus à l'appartenance des personnes à un ou plusieurs réseaux sociaux, et à la qualité de ces réseaux. Certaines personnes, souvent celles dont les niveaux de ressources financières sont les plus bas, et surtout celles qui n'appartiennent à aucun réseau bien établi dans la société d'accueil, éprouvent davantage de difficultés. C'est souvent le cas des réfugiés dont 96% vivent sous le seuil de faible revenu et 38% vivent dans des situations de surpeuplement après six mois de résidence au Canada (D'Addario *et al*, 2007; Mendez *et al*, 2006). Selon les résultats de l'ELIC, parmi les immigrants qui ont dû chercher un logement à l'arrivée au Canada, environ 40% ont vécu des difficultés dans leur recherche (Murdie, 2004).

À l'arrivée au Canada, les demandeurs d'asile qui n'ont aucun logement peuvent réclamer de l'aide à l'établissement. Cette aide se décline sous différentes formes selon la ville dans laquelle ils s'installent. À l'arrivée à Montréal, les réfugiés parrainés tout comme les demandeurs d'asile peuvent être logés dans un centre d'hébergement. C'est principalement la résidence du YMCA (trois autres petits centres existent aussi) qui accueille les personnes qui font leur demande d'asile à un poste frontalier et qui mentionnent qu'ils n'ont pas de logement. Ils peuvent y résider durant une période de deux semaines. Les résidents y reçoivent un titre de transport valide pour une semaine, et qui est renouvelable au PRAIDA (Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile) à chaque semaine jusqu'à leur sortie de la résidence.

Dans la première étude qui compare l'insertion résidentielle des demandeurs d'asile à celle des réfugiés acceptés, Murdie (2008) note qu'il existe des différences considérables entre le soutien reçu par les réfugiés et les demandeurs d'asile durant le premier mois de résidence à Toronto. Ces différences existent sur plusieurs plans. Entre autres, 20% des réfugiés acceptés arrivent au Canada seuls, alors que c'est le cas de la moitié des demandeurs d'asile. Le fait que les réseaux sociaux des réfugiés acceptés soient plus développés et qu'ils soient accompagnés à l'arrivée peut influencer sur le cours de leur insertion résidentielle. En effet, les réseaux sociaux, communautés ethniques, religieuses, amis et familles semblent être l'élément principal et déterminant de l'insertion résidentielle des immigrants et réfugiés (D'Addario *et al.*, 2007). Les différents groupes n'accèdent cependant pas tous de la même façon et aussi facilement au capital social. Ainsi, le groupe des demandeurs d'asile ont moins souvent accès à des réseaux sociaux, ce qui semble entraver leur processus d'insertion résidentielle (Murdie, 2008; Ray, 1998; Rose and Ray, 2001). La méconnaissance du marché du logement montréalais peut également être mise en cause, selon Rose et Ray (2001).

Selon les conclusions de Murdie (2008), les réfugiés parrainés éprouvent moins de difficultés lors de l'arrivée en sol canadien que les demandeurs d'asile. En effet, son étude révèle que trois quarts des réfugiés parrainés ont passé la première nuit avec des membres de leur famille ou des proches, et les autres ont passé la première nuit dans un centre d'hébergement. Par contre, seulement 37% des demandeurs d'asile ont passé la première nuit avec des proches, et un tiers dans un centre d'hébergement. Les autres ont passé la nuit où ils pouvaient, soit dans des motels, églises, logements d'un étranger, et parcs. L'enquête de Renaud et Gingras (1998) sur les demandeurs d'asile à Montréal révèlent des résultats semblables, démontrant qu'au cours des 28 premiers jours de résidence au Canada, à peu près 9% de la population étudiée s'est prévalu du service d'hébergement, 27% ont résidé avec des proches et 64% ont rapidement intégré le marché locatif privé (Renaud et Gingras, 1998).

Sources d'information et réseaux sociaux

Selon la plupart des chercheurs, l'aide et les sources d'information sur le marché du logement proviennent des proches et de la famille (Murdie *et al.* 1999 : 16; Murdie 2008 : 88; Ray et Rose 2001 : 501; Teixeira 2008 : 267). Rose *et al.* (2006 : 56) constatent que la « vaste majorité des nouveaux arrivants à Montréal ont déjà un réseau social au Canada lorsqu'ils arrivent au pays, et qu'ils peuvent mobiliser ce réseau pour surmonter leurs premières difficultés à se loger ». Selon eux, en général, les nouveaux arrivants sont en mesure de trouver un logement peu de temps après leur arrivée. Les demandeurs d'asile constituent toutefois une exception à la règle : leurs réseaux sociaux sont souvent très mal établis ou inexistant. Ils sont donc plus isolés socialement et leur recherche de logement s'en voit complexifiée (D'Addario *et al.*, 2007; Francis, 2009; Hiebert *et al.*, 2005).

Plusieurs recherches démontrent que le fait d'avoir un réseau social établi participe à une intégration mieux réussie à la société d'accueil, malgré les conditions difficiles dans lesquelles plusieurs nouveaux arrivants vivent. La présence d'amis, proches et parents font en sorte que, à la fois l'intégration à la société et la compréhension de son fonctionnement sont moins ardues, et l'insertion résidentielle est plus facile. Sans mettre l'utilité et le soutien réel des réseaux sociaux en doute, toutefois, les études ne révèlent pas de conclusions unanimes quant au rôle et aux impacts réels des réseaux sociaux dans le succès de la recherche de logement. Il en est de même pour la quantité et la qualité de l'information transmise à propos du marché du logement. Les réseaux sociaux constituent une source de soutien matériel, puis de sécurité psychologique, puisqu'ils représentent une réalité connue des nouveaux arrivants, souvent l'un des seuls repères qu'ils retrouvent dans la société d'accueil.

Les conclusions de l'étude de Hiebert *et al.* (2006), qui explorent la réalité des immigrants et réfugiés de Vancouver révèlent que ceux qui sont portés à aider des personnes du même groupe ethnique vivent souvent dans la société d'accueil depuis un peu plus longtemps, mais ne sont pas nécessairement mieux organisés en termes matériels et financiers. Comme le rapportent les chercheurs, les gens qui offrent leur aide sont localisés dans les quartiers où les logements sont un peu plus dispendieux, mais fournissent de l'aide malgré une situation souvent très précaire: plus de 60% des 78 répondants qui ont offert de l'aide consacrent plus de 30% de leur revenu à leur propre logement, et plus de 25% y consacrent plus de 50% de leur revenu (Hiebert *et al.*, 2006). Il demeure toutefois que la plupart des réfugiés et demandeurs d'asile, selon Murdie (2008), débutent leur carrière résidentielle avec l'assistance de la famille et des amis, souvent dans le même appartement ou le même immeuble.

Outre les proches, auxquels l'ensemble des catégories de nouveaux arrivants ont massivement recours, d'autres sources d'information sont utilisées. Les journaux et les organismes d'aide aux nouveaux arrivants sont les plus courantes. Les nouveaux arrivants qui résident seuls semblent plus portés à se fier aux médias que les autres, alors que les familles avec enfants sont les moins portés à avoir recours à toute forme d'information sur le logement (Rose et Ray, 2001).

La tendance à recourir aux différentes sources d'information est aussi, selon Rose et Ray (2001), liée au niveau d'éducation des demandeurs d'asile, à leur âge et à leur sexe. Ainsi, les femmes ont une plus grande propension à réclamer de l'aide pour trouver un premier logement que les hommes, et l'aide provient généralement des proches. Comme les femmes connaissent plus souvent quelqu'un à l'arrivée au Canada, elles ont accès à des ressources plus facilement. Renaud et Gingras (1998) ont également observé que les personnes moins scolarisées ont une plus grande propension à demander de l'aide pour trouver un premier logement.

Rose et Ray (2001) suggèrent cependant, comme l'ont fait avant eux Bertot et Mekki-Barrada (1999), que « le recours à des ONG (pour de l'aide au logement) est sous-rapportée » par les nouveaux

arrivants. D'autre part, lorsqu'ils ont recours à d'autres sources d'information que les ONG spécialisées dans l'aide à la recherche de logement, des difficultés supplémentaires s'ajoutent sur leur parcours. La recherche de logement n'implique pas seulement le choix d'un logement qui satisfait les attentes en termes de localisation et de prix, mais également la présentation de soi et la preuve d'une certaine compréhension de la société, lorsqu'ils rencontrent les propriétaires. Certains organismes dressent une liste de propriétaires immobiliers qui sont prêts à louer leurs logements à des nouveaux arrivants (I-03). Lorsque ce service existe, les nouveaux arrivants rencontrent alors un nombre réduit d'obstacles lors de la location d'un logement. La méconnaissance du système de logement demeure cependant une difficulté commune à la plupart des nouveaux arrivants. Les droits et responsabilités des locataires ne sont pas toujours clairs et établis dans le marché locatif canadien (Murdie *et al.*, 1997). Celui de Montréal est réglementé, mais les droits et responsabilités des locataires sont souvent méconnus des nouveaux arrivants.

Organismes d'aide à la recherche de logement

Les organismes d'aide pour les nouveaux arrivants se trouvent dans presque tous les quartiers de Montréal. Ces organismes sont subventionnés par le PANA (Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants) et offrent généralement des services d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants. Les services que la plupart des organismes offrent sont la francisation, l'accompagnement et l'adaptation au marché du travail, les renseignements, l'information et l'orientation quant aux ressources de base, les sessions collectives d'information, l'aide à la recherche de logement pour les nouveaux arrivants et demandeurs de statut de réfugié et la médiation. Certains offrent également du jumelage interethnique, de l'aide à la rédaction d'un curriculum vitae, un accès gratuit à internet, des cliniques d'impôts, de l'aide juridique, des centres de jour pour les enfants, et des activités socioculturelles (Québec, 2009). Tous les services dont nous faisons mention ci-haut sont offerts pour une période de cinq ans aux résidents permanents, aux titulaires d'un permis de séjour temporaire en vue de recevoir la résidence permanente, aux personnes qui ont reçu le statut de réfugié, et aux personnes autorisées à présenter sur place une demande de résidence permanente (les définitions de ces statuts se trouvent dans les articles 24 et 95 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés). Les demandeurs d'asile, comme nous l'avons mentionné précédemment, n'ont droit, parmi les services du PANA, qu'à l'aide à la recherche de logement (Québec, 2009).

Accessibilité financière des logements

Les revenus et les ressources financières des ménages dont le soutien est un immigrant sont, sans surprise, moins élevés que ceux des ménages dont le soutien est un Canadien d'origine. Ils représentent entre 65% et 70% des revenus moyens des Canadiens d'origine. Les ressources des immigrants récents sont encore plus faibles que ceux des immigrants arrivés depuis plus longtemps (Murdie, 2008; Rose *et al.*, 2006). On remarque également que les revenus et ressources financières

des immigrants issus des minorités visibles sont plus bas que ceux des autres immigrants. Au Canada, on considère qu'un logement est abordable pour un ménage lorsque celui-ci consacre un maximum de 30% de son revenu total avant impôts pour se loger et on considère les ménages qui consacrent plus de 30% de leur revenu « à risque ». Plus encore, on considère que les ménages qui consacrent plus de 50% de leur revenu au logement sont « vulnérables » à l'itinérance (SCHL, 2008). Nous faisons ici une brève recension des connaissances actuelles en ce qui concerne les coûts de logement et les revenus des ménages. Certaines informations demeurent inconnues car Statistique Canada ne les publie pas; c'est le cas des ratios moyens des coûts de logement par rapport aux revenus pour les immigrants, par exemple. D'autres sont cependant rendues disponibles sous forme de compilations spéciales à certains chercheurs universitaires.

Selon Fiedler (2006) et Shapcott (2004), les années 1990 et 2000 ont été le théâtre de crises d'inabordabilité des logements au Canada, et au moins 250 000 personnes par an vivent des épisodes d'itinérance. Il s'agit là du phénomène d'itinérance « cachée », qui demeure difficilement observable et quantifiable. C'est aussi le type d'itinérance qui est en vaste partie relié à des difficultés financières. Cette réalité touche en grande partie, mais pas exclusivement, des immigrants récents et des réfugiés. La tendance à être en situation de vulnérabilité extrême est plus grande chez les immigrants plus récents. À Vancouver, par exemple, Hiebert *et al.* (2006), D'Addario *et al.* (2007) et Francis (2009) trouvent que les demandeurs d'asile sont contraints à vivre dans des conditions inadéquates et misérables, ce qui contribue entre autres à leur condition d'« itinérants cachés » (D'Addario *et al.*, 2007; Hiebert *et al.*, 2006). Leur statut d'immigration rend leur situation incertaine et des obstacles spécifiques aux demandeurs d'asile tels leurs très faibles revenus et la faiblesse de leur capital social les rend d'autant plus vulnérables à l'itinérance. D'autre part, la taille des ménages immigrants, le nombre très limité de logements subventionnés par l'État, les prix des loyers du marché locatif privé et les relations avec les propriétaires sont aussi des facteurs qui restreignent l'accessibilité aux logements pour tous les immigrants récents.

Le coût des logements est de loin l'obstacle le plus difficile à surmonter pour les nouveaux arrivants. (Hulchanski, 2000; Murdie 2004, 2008; Rose et Ray 2001; Teixeira, 2008; Yu *et al.*, 2007). Dans une étude sur la situation résidentielle et les besoins en logement des immigrants récents dans la région métropolitaine de Montréal, Rose *et al.* (2006) trouvent qu'en 2001, les Montréalais issus de l'immigration ont plus souvent tendance à consacrer 30% ou plus de leur revenu avant impôt au logement. Cette réalité est davantage présente chez les ménages locataires, qu'ils soient immigrants ou non, mais toujours plus forte chez les ménages immigrants que chez les non-immigrants. Moore et Skaburskis (2001 : 406) identifient les mêmes difficultés pour les immigrants dans une étude sur l'accessibilité financière au logement au Canada, ajoutant que les difficultés liées à l'accessibilité sont plus fréquentes chez les immigrants récents, car en tant que groupe, ils sont généralement plus jeunes,

ont de plus faibles revenus, sont majoritairement locataires et éprouvent des difficultés à intégrer le marché du travail.

Nouveaux arrivants propriétaires

En ce qui concerne les propriétaires, selon Statistique Canada (2005), les immigrants montréalais semblent vivre des difficultés financières liées au logement non seulement à cause des prix des logements mais également de leurs niveaux de revenus. L'année d'immigration est l'un des facteurs les plus importants qui explique la difficulté financière associée au logement. En effet, plus l'immigration est récente, plus les difficultés financières semblent être fréquentes chez les propriétaires immigrants. Les minorités visibles sont aussi plus susceptibles d'allouer plus de 30% de leur revenu au poste de dépenses lié au logement (Rose *et al.*, 2006).

Environ 6% des propriétaires consacraient plus de 50% de leur revenu au logement en 2001. Cette situation de vulnérabilité affecte presque deux fois plus souvent les propriétaires immigrants (9%) que les propriétaires non-immigrants (5%) (Rose *et al.*, 2006).

Nouveaux arrivants locataires

En ce qui concerne les locataires, la situation est généralement plus difficile. En effet, la proportion de ménages locataires qui sont considérés « à risque » à Montréal est de 18%. La proportion d'immigrants locataires dans cette situation est de 40%, et celle des non-immigrants locataires est de 35%. Tout comme dans le cas des propriétaires, l'incidence de problèmes d'accessibilité financière au logement est plus haute chez les immigrants plus récents. Toutefois, selon Rose *et al.* (2006), contrairement au cas des propriétaires, la population immigrante locataire qui consacre plus de 30% de son revenu au logement ne présente aucune différence entre les groupes de minorités visibles et les autres immigrants. Les ménages immigrants qui consacrent plus de 50% au logement sont plus nombreux chez les locataires, représentant 25% des ménages locataires montréalais. Les immigrants sont également surreprésentés parmi les ménages qui consacrent plus de 50% du revenu de leur ménage au paiement d'un logement locatif.

Dans une étude sur l'accès au logement par les demandeurs d'asile et les réfugiés acceptés à Toronto, Murdie (2008) trouve que la majorité des ménages des deux groupes consacre plus de la moitié de son revenu au logement (Murdie 2008 : 98). Il mentionne également, avec Hiebert *et al.* (2006) et Rose et Ray (2001) que la plupart d'entre eux éprouvent des difficultés à payer leur loyer, entre autres à cause des faibles opportunités d'emploi. Danso et Grant (2001) ajoutent que chez les ménages africains de Calgary particulièrement, l'inaccessibilité financière aux logements est l'obstacle le plus difficile à surmonter.

En somme, l'accès à un logement convenable et abordable représente un enjeu de taille pour tous les ménages canadiens à faible revenu, particulièrement pour les immigrants récents. Certaines tendances ressortent quant aux immigrants qui sont dans les situations les plus précaires. Entre autres, on remarque que les ménages issus des minorités visibles, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont plus fréquemment en situation de vulnérabilité financière (notamment Francis, 2009). Soulignons toutefois que l'existence de réseaux sociaux et le fait de parler aisément la langue du propriétaire ou d'être issu de la même origine ethnique que lui semblent constituer des facteurs favorisant l'accès à un logement (Murdie, 2002; Robinson *et al*, 2007). Selon Murdie (2004 : 155), finalement, des études dans plusieurs villes canadiennes ont démontré que le marché locatif privé est tout simplement mal adapté aux besoins des immigrants et réfugiés, notamment en raison des prix des logements, mais également à cause du stock de logement qui est souvent inadéquat par rapport à la taille des familles immigrantes, et au fonctionnement du système de logement qui peut engendrer des situations discriminatoires à l'égard des nouveaux arrivants.

Conditions sociales et processus d'insertion différenciée

Les processus d'insertion différenciée, auxquels nous avons fait référence lors de la présentation du cadre théorique peuvent trouver leur sens dans les pratiques discriminatoires⁷ dans le secteur du logement. Comme nous l'avons vu, l'intégration à la société d'accueil ne s'effectue pas de la même façon pour tous les groupes ethniques. Certains groupes de nouveaux arrivants subissent davantage de difficultés que d'autres, et expérimentent donc un processus d'insertion résidentielle plus difficile. Certaines caractéristiques personnelles, du groupe ethnique, et de la condition sociale des nouveaux arrivants semblent influencer fortement leurs trajectoires résidentielles.

Certains auteurs, notamment Breton *et al.* (1990), Dion (2001), Gordon (1971), et indiquent que l'une des façons de mesurer le succès de l'intégration des immigrants et des minorités dans une société d'accueil est d'évaluer leur propre perception d'être discriminés. En effet, selon Dion (2001 :524), la « perception de discrimination que les minorités ressentent reflète inversement le succès ou la satisfaction par rapport à leur intégration ». (la traduction est de nous). La difficulté d'intégration à la société d'accueil, perçue par ses nouveaux arrivants, se traduit par deux types de discrimination, soit la discrimination du groupe et la discrimination individuelle. La discrimination à l'égard du groupe renvoie à la perception d'être désavantagé pour une raison quelconque en tant que communauté ou que groupe. La discrimination à l'égard de l'individu réfère à soi, par rapport à tous les autres individus. Le nouvel arrivant se sent donc désavantagé vis-à-vis des autres individus de la société réceptrice, pour une raison quelconque. Nous pouvons donc définir la discrimination dans le domaine du logement comme :

⁷ Nous entendons par « discrimination dans le secteur du logement », « tout comportement, pratique ou politique dans le secteur public ou privé qui cause directement, indirectement ou systématiquement un préjudice aux membres d'un groupe social désavantagé par l'accès inéquitable à un logement » (Novac *et al.*, 2002).

« des actions prises par les propriétaires ou par leur personnel qui feraient en sorte qu'on vous refuse un appartement pour des raisons injustes, et/ou vous devez payer un plus haut prix que les autres pour aucune raison valide, et/ou vous avez un choix plus restreint de quartiers de résidence que les autres parce que vous êtes originaire de (...)» (Dion 2001 : 531). (la traduction est de nous)

La discrimination sous toutes ses formes est illégale au Canada, mais seule la Charte des droits humains du Québec prohibe la discrimination sur la base de la condition sociale. Les cas de discrimination sont à la fois difficiles à démontrer, et les délais des audiences au tribunal sont longs. La chercheuse Alberte Ledoyen (2003 : 9) mentionne que « la motivation réelle de l'exclusion est dans bien des cas difficile à déceler en raison des arguments de réfutation avancés par les propriétaires mis en cause. (...) Il faut donc être en mesure de décoder les discours de justification d'une action alléguée discriminatoire pour saisir la présence d'indices de discrimination raciale ou ethnique ». D'autre part, et plus concrètement, le fait d'avoir gain de cause dans un tel procès ne garantit pas de logement au bout du compte, ce qui fait en sorte que tous les cas ne sont pas rapportés.

La discrimination n'est pas toujours mise au premier plan dans les études sur l'accès au logement. La perception de discrimination n'est parfois pas incluse dans les facteurs qui participent aux difficultés d'accès au logement par les nouveaux arrivants. Murdie (2008) et Rose et Ray (2001) mentionnent qu'il est possible que les nouveaux arrivants ne reconnaissent pas les subtilités associées au phénomène de la discrimination qui existe dans la société d'accueil. Cette situation peut engendrer une compréhension erronée des difficultés reliées à leur trajectoire dans le marché du logement.

Durant les années 1970, les études de terrain de type « testing » étaient couramment utilisées pour évaluer la discrimination dans le secteur du logement, afin de protéger les droits civils aux États-Unis et d'éliminer la discrimination raciale. Selon Dion (2001), ces recherches, subventionnées par le Ministère du Logement et du Développement urbain des États-Unis ont clairement prouvé la discrimination raciale et ethnique ainsi que le traitement différencié des minorités dans la plupart des grandes villes états-uniennes⁸.

Au Canada, des études semblables, mais à plus petite échelle, notamment celle de Garon (1988), ont été menées et ont révélé des conclusions similaires. L'auteure a observé qu'au Canada, les Noirs et les Autochtones éprouvent plus de difficultés à accéder à un logement qui leur convient, et cela à cause de différentes formes de discrimination à leur égard. Selon la même étude, à Montréal, plus du tiers des Haïtiens se sont vus refuser un rendez-vous par téléphone ou refuser la visite d'appartements, et 16% des Noirs anglophones ont rapporté des expériences négatives quant à leur recherche de logement (Dion 2001 : 528).

⁸ Même si nous n'avons trouvé aucune étude canadienne ou états-unienne de type « testing » qui se penche sur le cas particulier de la discrimination à l'égard des nouveaux arrivants, des études montréalaises (Mc Andrew, 1996) démontrent que les cas de discrimination rapportés à la Régie du logement n'impliquent pas que des propriétaires Canadiens d'origine qui discriminent les personnes d'autres origines ethniques, mais bien des propriétaires immigrants de toutes origines qui discriminent des membres de communautés racialisées. Ces derniers représentaient en effet 39% des propriétaires impliqués dans des cas de discrimination (Mc Andrew, 1996).

La discrimination dans le secteur du logement s'exprime sous différentes formes, la plus courante étant de nier la vacance d'un logement suite à une demande de visite. Elle prend aussi la forme de demandes excessives ou supplémentaires en loyer à certains ménages plutôt qu'à d'autres, ou de l'application de critères de sélection différents dépendamment des demandes (Novac *et al.*, 2002). Lorsque le marché locatif est plus serré et que la demande est plus forte, les phénomènes de discrimination sont souvent plus nombreux. *A contrario*, lorsque les taux d'inoccupation sont plus hauts, les propriétaires démontrent plus d'ouverture (Danso et Grant, 2001; Hulchanski, 2000).

La langue et l'accent constituent des caractéristiques propres aux nouveaux arrivants qui se transforment souvent en obstacles à leur capacité à intégrer le marché locatif. S'il est bien certain que la négociation avec un propriétaire est difficile si l'on ne parle pas la langue, le fait d'avoir un accent peut également constituer une barrière à l'accès au logement de façon plus subtile et laisser place à certaines formes de discrimination (Murdie, 2002).

Selon Bernèche (1990), diverses formes de discrimination semblent limiter l'accès au logement pour la « nouvelle immigration » montréalaise. La taille de la famille fait notamment partie des éléments discriminatoires qui touchent particulièrement les groupes ethniques issus des vagues d'immigration récentes et dont les ménages sont souvent nombreux. Les familles nombreuses doivent aussi faire face à la relative inadéquation du parc résidentiel montréalais vis-à-vis de la taille de leur ménage. La composition du ménage peut également faire l'objet de difficulté d'accès au marché locatif privé. Ainsi, les familles monoparentales immigrantes sont discriminées, le plus souvent sur la base de leur niveau de revenu. Les ménages non familiaux composés d'individus arrivés seuls (parfois précédant leur famille) sont également susceptibles d'éprouver des difficultés à se loger, puisque les propriétaires ne sont pas toujours ouverts à voir des changements constants dans la composition du ménage occupant. Ils demeurent également réticents à louer leurs logements à des ménages atypiques (Murdie *et al.* (1997).

La garantie ou contre-signature du bail est souvent exigée par les propriétaires qui n'ont pas accès aux références de leurs futurs locataires. Lorsqu'il s'agit de nouveaux arrivants, et plus particulièrement de demandeurs d'asile, il est très rare que les références sur le logement précédent soient valables, ou même existantes. Le locateur exige alors qu'une tierce personne signe le bail aussi; cette personne garantit donc le paiement du loyer au propriétaire. Puisqu'ils n'ont souvent pas de référence à présenter et que leur réseau social est plutôt restreint, les appartements dont les propriétaires exigent de telles garanties ne leur sont pas accessibles. Certains chercheurs suggèrent à cet effet que la faiblesse des réseaux sociaux des demandeurs d'asile les discrimine sur le plan de l'accès au logement et pourrait expliquer leurs conditions précaires de logement (notamment D'Addario *et al.*, 2007).

En ce qui concerne les minorités visibles, nombreux sont les chercheurs qui ont tenté d'évaluer la situation. Selon Dion (2001), certains groupes ethniques percevraient davantage de discrimination au niveau de groupe, alors que d'autres en percevraient davantage au niveau individuel. On tend toutefois à observer que les minorités visibles ont une plus grande tendance à percevoir une discrimination à l'égard du groupe auquel ils appartiennent qu'envers eux-mêmes en tant qu'individu. À cet effet, Dion (2001 : 576) évoque l'exemple des femmes haïtiennes et Indiennes de Montréal, qui perçoivent généralement un type de discrimination à l'égard de leur groupe, qui peut prendre quatre formes distinctes, soit la culture, la race, le statut de nouvelle arrivante et le sexe. On retrouve un discours similaire chez Francis (2009) et Novac *et al.* (2002), qui mentionnent que le cumul de certaines caractéristiques peut entraîner des situations discriminatoires imminentes. Le fait d'être femme, noire et monoparentale en est un exemple. Les jeunes hommes célibataires et faisant partie des minorités visibles en sont un autre exemple.

La forme principale de discrimination qui est citée dans plusieurs études (dont Bernèche, 1990) est la discrimination raciale, à l'égard de la population noire en particulier. Les désavantages s'expriment par des refus de louer ou par l'écart des prix des loyers payés par les locataires noirs par rapport aux locataires blancs. Il en résulte un choix résidentiel limité et ainsi, des conditions de logement inadéquates vis-à-vis des attentes.

Quelle que soit l'origine ethnique des nouveaux arrivants, les minorités visibles semblent toujours plus nombreux à percevoir de la discrimination, et les Noirs tendent à rapporter plus fréquemment des épisodes de discrimination raciale (Hulchanski, 2000; Ledoyen, 2003; Novac *et al.*, 2002; Teixeira, 2008). Il semble par ailleurs qu'au Canada, les nouveaux arrivants issus des communautés noires éprouvent souvent des difficultés à accéder à un logement qui leur convient. Rose *et al.* (2006) indiquent entre autres qu'en dépit de la conjoncture du marché locatif privé montréalais qui est favorable aux moins nantis (loyers moyens moins élevés, taux d'occupation plus élevés), les populations noires rencontrent tout de même davantage d'obstacles que tout autre groupe.

Dans une étude sur les obstacles à l'accès au logement par les Noirs des communautés lusophones de Toronto, les plus discriminés se sont avérés être ceux qui avaient la peau la plus foncée, soit les Angolais et les Mozambicains. Ils ont rapporté des perceptions de discrimination à l'égard de leur race, de leurs sources de revenu, et de la taille de leur famille (Teixeira, 2008 : 268). Ces observations rejoignent celles d'une étude sur l'accès au logement par les Africains noirs de Calgary, dans laquelle le chercheur affirme que l'obstacle le plus important rencontré par cette population particulière est la discrimination raciale. Il démontre également que la majorité des Africains noirs de Calgary éprouvent des « besoins impérieux » de logement. Cette situation résulte de leurs faibles revenus dus à des conditions d'emploi précaires et à certaines pratiques discriminatoires sur le marché locatif privé, et fait en sorte qu'ils doivent souvent accepter de vivre dans des conditions de logement inadéquates (Danson

et Grant, 2001). Francis (2009) a également démontré que les réfugiés africains éprouvaient de nombreuses difficultés à accéder à un logement convenable et abordable à Vancouver. Sa recherche démontre que cette population spécifique est particulièrement vulnérable à l'itinérance, souvent à cause des nombreuses barrières structurelles et institutionnelles qui jonchent leurs trajectoires résidentielles. Elle indique également qu'un nombre important de personnes réfugiées en provenance d'Afrique connaissent des situations d'itinérance cachée, c'est-à-dire qu'ils vivent dans des conditions de logement instables, de surpeuplement et d'insalubrité (Francis, 2009 : 87).

Une étude sur les expériences de logement des immigrants et réfugiés de Toronto a comparé les perceptions de discrimination dans le système de logement de divers groupes ethniques. Les réponses des participants issus des communautés jamaïcaine, somalienne et polonaise, et arrivés au Canada entre 1987 et 1994, ont démontré que les deux groupes de race noire ont perçu davantage de discrimination au niveau individuel, soit à l'égard de leur race, de leur accent, de leur origine ethnique et de la taille de leur famille, que le groupe de race blanche. La discrimination en ce qui a trait au revenu des participants, à la source de leur revenu, et à leur religion était perçue de façon plus importante chez les Somaliens, un peu moins chez les Jamaïcains et encore moins chez les Polonais.

Bernèche (1990 : 98) décrivait la situation de l'accès au logement pour les ménages de la nouvelle immigration montréalaise en ces termes il y a vingt ans :

« (...) selon les exemples rapportés par les personnes interviewées, la discrimination se manifeste surtout par le refus de louer aux candidats ou candidates noirs et par le loyer plus élevé payé par les locataires noirs par rapport aux locataires blancs. La principale conséquence de cette discrimination est d'amener les gens à prendre ce qu'on leur offre ».

L'auteure ne distinguait pas dans ce cas, les statuts d'immigration ou les sources de revenu. Il n'en demeure pas moins que les processus discriminatoires restent sensiblement les mêmes. Si nous avons recensé des obstacles à l'accès au logement tels la discrimination raciale, la discrimination sur la base de la source de revenu, et sur celle du statut d'immigration, Bernèche (1990) évoque autant de difficultés vécues par les néo-Montréalais issus de la nouvelle immigration, mais qui semblent avoir gagné en subtilité au fil du temps.

Certaines études permettent d'affirmer que la discrimination dans le secteur du logement participe à la ségrégation résidentielle des Blancs et des Noirs (Danson et Grant, 2001; Dion, 2001; Galster et Keeney, 1988; Novac *et al.*, 2002; Pearce, 1988; Teixeira, 2008). Certainement, de telles pratiques influencent les trajectoires résidentielles des nouveaux arrivants, comme le note ici Hulchanski (1997 : 11) :

“Negative stereotypes, prejudice and ethnocentrism are common enough to affect the housing outcomes of many. There is unfavourable differential treatment of some groups of people in access to housing on irrelevant grounds. There are also other forms of barriers to housing access which the provision of adequate immigrant advisory and support services can address. The net effect of all these barriers, however, is the disadvantaging of some groups in their access to housing and, over the life course, in their housing trajectory”.

Des stratégies pour répondre aux obstacles

Au fil de leur trajectoire résidentielle, les nouveaux arrivants élaborent des stratégies⁹ pour palier aux obstacles de différents ordres qu'ils rencontrent. La stratégie la plus commune s'inscrit en réponse à l'obstacle le plus commun, c'est-à-dire l'accessibilité financière au logement. Dans le but de diminuer la part du revenu consacrée au logement, les nouveaux arrivants vivent en colocation, souvent avec des colocataires d'origines ethniques communes (Teixeira, 2008). Murdie et Teixeira (2003) affirment qu'à Toronto, les immigrants de l'Asie du Sud, de l'Asie de l'Est, de l'Amérique latine, des Caraïbes, d'Afrique de l'Est et du Vietnam vivent souvent dans des conditions de surpeuplement¹⁰. Ces groupes comprennent un nombre relativement important d'immigrants récents, et ont des revenus plutôt modestes et des familles nombreuses. Ils sont également issus des minorités visibles et sont donc des cibles potentielles de la discrimination raciale.

Le surpeuplement des logements s'observe davantage parmi les familles nombreuses, dont les enfants occupent la même chambre en ne respectant pas les normes prescrites, mais les cas de surpeuplement de logement par des ménages non familiaux de nouveaux arrivants existent également. Le phénomène se mesure cependant difficilement, notamment en raison du non respect des codes des différentes instances gouvernementales, puis à cause des situations qui ne sont pas déclarées au recensement (Murdie et Teixeira, 2003). Selon Hiebert *et al.* (2006), Rose *et al.* (2006); et Rose et Ray (2001), les réfugiés sont largement les plus susceptibles de se trouver dans cette situation résidentielle.

Les stratégies d'entassement et de la colocation, employées par un bon nombre de réfugiés, sont identifiées par certains chercheurs comme étant liées à l'âge de cette catégorie d'immigrants, qui n'ont souvent pas de famille et pour qui il s'agit de la solution la plus simple. On trouve parmi eux des ménages de 5 ou 6 personnes dans le même appartement, même chez des personnes qui ont acquis

⁹ Nous utilisons le terme “stratégie” au sens de la compréhension du processus décisionnel des individus et des ménages qui cherchent un logement. Crowe (1989) définit le concept de stratégie dans les sciences sociales : « In practice, usage of the concept of strategy frequently flies in the face of Wood and Kelly's observation that it “has connotations of comprehensiveness, coherence, long-term perspectives and consciousness (1982: 84)” (...) Strategies are not exclusively the preserve of dominant groups, however. Dominated groups, too, may devise strategies, perhaps in response to those of dominant groups which impinge on them. (...) In general, dominated groups all need to make choices about the strategies to adopt to best secure their objectives, and these choices will be better informed where the past actions of others are taken into consideration and their future actions are anticipated ».

¹⁰ Nous définissons le surpeuplement comme « la situation d'un ménage dont le logement contient plus d'une personne par pièce, à l'exclusion des salles de bain, hall d'entrée et pièces utilisées exclusivement pour le travail ». Cette définition est tirée du dictionnaire du recensement, qui détermine selon quels standards un ménage est considéré comme entassé dans son logement. Il est à noter que cette définition ne correspond pas au Standard national d'Occupation, qui tient compte de l'âge, du genre, du statut marital et parental des occupants du logement, depuis 1996 (SCHL, 2008). Il nous semble toutefois important de nuancer cette définition, puisque certains facteurs culturels entrent ici en ligne de compte. Ainsi, les standards de d'occupation et les modes de vie varient selon les cultures, or tous n'ont pas la même perception du surpeuplement (Haan, 2010).

une certaine connaissance du système de logement et après quelques déménagements (Murdie, 2008; Teixeira, 2008). Les auteurs rapportent toutefois des difficultés liées à la colocation : manque d'intimité, modes de vie et cultures différents, obligation de supporter les habitudes des autres adultes qui cohabitent, situations qui entraînent souvent des conflits.

Outre le surpeuplement des logements, les ménages vont parfois sacrifier des éléments importants de la vie de famille, d'une vie saine, de la sécurité individuelle et de celle du ménage pour surmonter les obstacles. Ainsi, ils vont parfois accepter de s'établir dans des quartiers où règne un certain climat de violence, de la prostitution, du trafic de drogue, où les logements sont mal entretenus, et où ils ne se sentent pas en sécurité, car le marché résidentiel y est plus accessible. Ainsi, il importe de noter que l'accès aux services essentiels n'est pas tout : ces services doivent être accessibles dans un cadre sécuritaire. Dans une étude sur la construction de l'identité citoyenne et la concentration de la pauvreté immigrante dans les métropoles canadiennes, Smith et Ley (2008) mentionnent qu'à Toronto et à Vancouver, de nombreux nouveaux arrivants (la plupart des participants à l'étude) font le choix, pour plusieurs raisons, de s'installer dans des quartiers centraux. Ces quartiers sont situés à proximité des ONG qui leur fournissent des services, mais les taux de pauvreté parmi les immigrants récents y sont de plus de 30% et plus de 40% de l'ensemble des résidents y ont de faibles revenus (Smith et Ley, 2008 : 691). Les choix de localisation résidentielle des immigrants récents de Toronto et Vancouver sont en premier lieu motivés par l'accès aux ressources et par le coût de la vie, malgré les conditions de vie du quartier :

"The area I am living in now is not the place of my choice. It is the place where I live without necessity. I'm kind of forced to live there. It is a high rise building. It's a twenty story building, but the cost is less. It's a crowded area. Mostly low income people live there and most of them are from Asia, Africa, South America. The building is not very famous for its security... The people living there are not very considerate of each other..." (Smith et Ley, 2008: 600 [Toronto]).

"The kids go to school right across the street. It's very convenient... There are a lot of wrong type of people gathering right around my building and some of them really traffic certain things that they shouldn't be in. And when I come home at night and ring my kids from the babysitter it kind of scares me" (Smith et Ley, 2008: 701 [Toronto]).

En choisissant de vivre dans des environnements résidentiels pauvres, et en obtenant l'aide financière de l'État, les réfugiés sont prêts à un grand nombre de sacrifices pour éviter l'itinérance, et ils se retrouvent souvent dans des situations de vulnérabilité extrême (logement surpeuplés, de piètre qualité, et mal entretenus), selon une étude menée à Vancouver (Fiedler 2006 :206).

Les sources d'insatisfaction par rapport aux logements des nouveaux arrivants à Montréal sont en premier lieu l'inaccessibilité financière, puis la taille du logement et le système de chauffage (Rose et Ray, 2001). Rappelons qu'à Montréal, l'importance de l'enjeu de la salubrité des logements a pressé la Ville d'agir, en 2005. Les demandeurs d'asile et réfugiés de Toronto ont mentionné le coût en premier lieu, puis la qualité du logement, et le manque d'entretien des logements. Certains ont même souligné qu'ils étaient mieux dans leur pays d'origine (Murdie 2008 :98).

Dans ces circonstances contraignantes, les conditions de logement et du voisinage pourraient constituer une entrave à une intégration réussie puisque la perception du logement comme un chez-soi et du voisinage comme une communauté seraient compromis. Les caractéristiques du logement choisi et son environnement important donc pour qu'un certain niveau de satisfaction soit atteint par le ménage, et qu'il qualifie son logement de « chez-soi¹¹ » (Murdie, 2002). La qualité physique et sociale de l'environnement de résidence, tout comme le quartier dans lesquels il se trouve revêtissent donc une importance particulière dans l'analyse des conditions de logement des nouveaux arrivants. Le niveau de satisfaction des nouveaux arrivants en ce qui a trait au logement qu'ils occupent et la mesure dans laquelle ils sentent chez-eux dans ce logement est lié aux attentes qu'ils avaient avant d'arriver au Canada, et aux modifications qu'ils ont apportées à leurs choix résidentiels au cours de leur recherche (Murdie *et al.*, 1999 :21).

La perception du voisinage comme d'une communauté¹² réfère, sommairement, au sentiment d'appartenance à l'environnement immédiat et à ses résidents, puis à la satisfaction quant à la disponibilité des ressources locales. Le fait de vivre dans des voisinages ethniques, entourés de gens qui ont des origines communes et parlent la même langue, de retrouver des traditions semblables et des aliments typiques dans des marchés à proximité contribuent à la perception du voisinage comme une communauté. Par contre, le fait de vivre dans un voisinage à fort taux de roulement de population, ou de déménager souvent pourrait diminuer la perception du voisinage comme une communauté. Ceci nous amène à considérer brièvement les choix de localisation résidentielle que font les nouveaux arrivants.

Les choix de localisation résidentielle des nouveaux arrivants

Les choix de localisation résidentielle des nouveaux arrivants sont le plus souvent les grands centres urbains. Les nouveaux arrivants qui s'installent au Canada préfèrent largement s'établir dans l'une des trois grandes métropoles, soit Vancouver, Toronto ou Montréal. (Bauder et Sharpe 2002 : 207; Fong et Wilkes 2003 : 585; Ley et Hiebert 2001 : 121; Walks et Bourne 2006 : 277). Selon Statistique Canada (2009), près des deux tiers (62,9%) de la population canadienne née hors du pays vit dans l'une de ces trois grandes villes. En 2008, parmi les 247 243 nouveaux arrivants ayant obtenu la résidence

¹¹ Nous nous référons à Vilkkko (in Lewin, 2001 :355), pour définir le chez-soi: le chez-soi peut être compris dans deux perspectives. D'un côté, le chez-soi est une résidence et, par la même occasion la source et l'environnement des routines quotidiennes. Comme résidence, le chez-soi crée un cadre dans lequel (les ménages immigrants) gèrent les tâches quotidiennes et pour les activités qui y sont liées. D'un autre côté, on peut conférer au chez-soi un sens symbolique : le chez-soi comme « la résidence de l'esprit », qui réfère à un bien-être social et psychologique (...) ».

¹² Nous nous référons à Marcuse quant au sens des termes «voisinage comme communauté»: " A decent, a humane housing system must couple shelter with security, with warmth and independence, with living space and space to grow for children and couples and older people, with nurturing and refuge and support, with independence and protection and recreation, with access to work and culture, with good relations with neighbours and strangers " (Marcuse 1987 : 232).

permanente, 86 929 se sont établis dans la région de Toronto, 38 884 se sont installés dans la région de Montréal et 37 375 se sont installés dans la région de Vancouver (CIC, 2009). Les principales raisons pour lesquelles les nouveaux arrivants s'installent dans les grands centres sont les opportunités d'emploi et la résidence à proximité des proches (Ley and Hiebert, 2001; Murdie, 2008; Simich, 2003; Vatz-Laaroussi, 2005).

Selon Rose *et al* (2006 : 12), environ sept nouveaux arrivants sur dix au Québec s'installent dans la région métropolitaine de Montréal, et parmi eux, neuf dixièmes s'installent sur l'île (voir carte géographique en annexe II). Sur l'île de Montréal, les secteurs du centre et de l'ouest de l'île, où les anglophones et allophones résident en grand nombre, accueillent traditionnellement les nouveaux arrivants. On observe que l'immigration se déplace aujourd'hui vers l'est. Les quartiers qui comportent des logements moins dispendieux, soient les quartiers construits lors de l'après-guerre dans d'anciennes banlieues où le parc résidentiel est plus modeste accueillent aussi les membres de communautés ethniques arrivés plus récemment, et qui disposent de ressources plus modestes (notamment Côte-des-Neiges, Notre-Dame de Grâce, Saint-Laurent, Côte-St-Luc et St-Léonard) (Apparicio et Séguin, 2008; Mc Nicoll, 1993).

En ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile, ils sont, selon les résultats de l'ELIC, moins susceptibles que les immigrants des autres catégories à s'installer dans les grands centres urbains (Statistique Canada, 2005). En effet, s'il fut démontré à plusieurs reprises que les immigrants s'établissent dans les grands centres, l'étude démontre que plus de la moitié (52%) des réfugiés s'étaient installés dans de plus petites villes. Nous pouvons ajouter que parmi les trois métropoles canadiennes, la Ville de Montréal accueille la plus grande proportion de réfugiés par rapport au nombre total d'immigrants qu'elle reçoit (Statistique Canada, 2005 : 22). Selon les conclusions de l'ELIC, la plus grande abordabilité du marché du logement montréalais expliquerait en partie cette préférence. Bien que le marché locatif y soit plus abordable que ceux de Toronto et Vancouver, il accueille le plus grand nombre de nouveaux arrivants qui peinent à payer leur logement. Cet état de fait peut notamment être expliqué par la situation financière précaire dans laquelle se trouvent de nombreux ménages qui arrivent au Canada, dont les réfugiés (SCHL, 2009; Statistique Canada, 2005).

Le fait qu'une vaste majorité de nouveaux arrivants s'établissent dans les grands centres nous porte à réfléchir sur leur localisation au sein de ces métropoles. Nous explorons ici brièvement la question des regroupements résidentiels ethniques dans une perspective canadienne, en mettant l'emphase sur la RMR de Montréal. Cette section porte sur les choix de localisation résidentielle des nouveaux arrivants, et sur la formation des quartiers ethniques; elle vise à connaître la situation montréalaise par rapport à cette question spécifique.

Les regroupements résidentiels ethniques

La répartition spatiale des immigrants et des nouveaux arrivants au sein des métropoles canadiennes a été étudiée amplement au cours des dernières années. En rappelant l'impossibilité de comparer la situation canadienne avec celle des États-Unis, la plupart des chercheurs identifient certains quartiers où la concentration ethnique est plus importante. D'ailleurs, même si Montréal ne se situe pas au niveau des régions de Toronto ou de Vancouver au chapitre de l'immigration, on tend à y observer une diversité ethnique importante qui s'incarne dans la diversité de la géographie résidentielle (Apparicio *et al*, 2007). Les conclusions d'une étude sur la ségrégation ethnique et résidentielle montréalaise (Apparicio *et al*, 2007) révèlent que le pluralisme culturel de Montréal ne présente pas de profil ségrégatif unique, et que malgré la relative concentration dans l'espace de certaines communautés ethniques, on ne peut conclure à un phénomène de ségrégation semblable à celui qu'on observe dans les grandes villes américaines. Ainsi il en résulte, selon les chercheurs, que les structures spatiales et sociales de la ville expliquent en partie la répartition géographique des groupes ethniques à Montréal.

Plusieurs chercheurs croient que les immigrants s'installent dans des quartiers dits ethniques, en faisant le choix de se rassembler, afin de préserver leurs traditions culturelles et de s'entraider pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants. Il s'agit du modèle écologique humain d'intégration ethnique. Lorsque des personnes de provenances ethniques communes se rassemblent volontairement pour favoriser leur développement économique, social et culturel, ils forment une enclave ethnique, ou une « agrégation ». (Ghosh, 2007 : 226). Les termes ainsi que les descriptions utilisés pour l'étude des quartiers ethniques ne font toutefois pas l'unanimité. Dans cette courte section, nous choisissons de faire usage de la typologie de Johnston (2002, 2003). Les critères d'identification des différents types de quartiers ethniques se trouvent dans le tableau 3.3.

Tableau 3.3 Classification des quartiers ethniques de Johnston (2002, 2003)

Type de quartier ethnique	Description
Quartier à faible concentration ethnique	Les minorités visibles ¹³ représentent moins de 20% de la population du quartier
Quartier à concentration ethnique	Les minorités visibles représentent entre 20% et 50% de la population du quartier
Enclave ethnique pluraliste	Les minorités visibles représentent entre 50% et 70% de la population du quartier
Enclave ethnique mixte	Les minorités visibles représentent plus de 70% de la population du quartier, mais aucun groupe ethnique n'est dominant
Enclave ethnique polarisée	Les minorités visibles représentent plus de 70% de la population du quartier et un groupe ethnique est dominant à plus de 66% dans le quartier
Ghetto ethnique	Enclave ethnique polarisée où moins de 30% de la population totale du groupe de minorités visibles dominantes vivent dans ce type d'enclave au sein de la ville.

Source : Walks et Bourne, 2006 : 281, s'inspirant de Johnston (2002, 2003) (la traduction est de nous)

Comme le disent Rosenberg et Jedwab (1992 : 268) qui ont étudié les communautés grecque, italienne et juive de Montréal, les groupes ethniques auto-ségrégés ne sont pas tous aussi complexes en termes d'organisation, de structures, de pratiques et de stratégies de mobilisation. En plus de refléter certaines traditions culturelles, remarquent-ils, le style d'organisation des communautés ethniques ségréguées dépend des caractéristiques intrinsèques du groupe, comme les ressources disponibles parmi ses membres, sa taille et son profil démographique, puis de certains facteurs externes comme les politiques économiques et sociales de la société réceptrice.

Les grandes villes sont souvent associées à de plus hauts niveaux de ségrégation résidentielle ethnique. Selon Fischer (1975 dans Fong et Wilkes 2003 : 581), une ville plus grande et plus peuplée possède une plus vaste différenciation structurelle et engendre donc des différences entre les groupes. De plus, une grande ville tend à attirer une population plus diversifiée qui permettra aux groupes ethniques ayant atteint une masse critique d'atteindre des niveaux importants d'organisation et

¹³ Il est important d'aborder le glissement conceptuel qui est effectué ici entre « minorité visible » et « quartier ethnique ». En effet, Johnston considère que la concentration ethnique est déterminée par différents seuils de concentrations de personnes appartenant aux minorités visibles. Cependant, la « concentration ethnique » ou le « quartier ethnique » peut être défini d'autres façons par d'autres chercheurs. Or les quartiers ethniques ne sont pas nécessairement constitués de minorités visibles, les minorités ethniques n'étant pas nécessairement visibles. Par exemple, Germain (1999) fait la description de l'évolution des quartiers ethniques à Montréal, en évoquant une multiethnicité composée de gens issus de l'immigration visible et non-visible.

d'institutionnalisation. Comme Breton l'explique dans une étude classique sur l'intégration des immigrants, le niveau d'organisation des communautés ethniques parvient à un stade de complexité institutionnelle que l'on pourrait désigner comme la complexité de l'organisation de la communauté. Ce degré de complexité institutionnelle renforce ainsi la différenciation dans la société, entraînant un repli sur soi de la communauté ethnique en question. (Breton 1964: 196).

Les facteurs que l'on associe à la formation de quartiers résidentiels ethniques ne font pas consensus. Certains auteurs ont documenté le fait que la ségrégation résidentielle augmentait quand la taille de la population de minorités visibles augmentait (Lieberson, 1980 in Fong and Wilkes 2003 : 582). Toutefois, d'autres chercheurs affirment le contraire en démontrant que la taille d'une communauté ethnique peut atteindre un nombre critique qui fait en sorte que les membres ne s'installent plus nécessairement dans le quartier ethnique et donc que les effets de la ségrégation résidentielle diminuent (Fong et Wilkes, 2003; Massey et Denton, 1988; Walks et Bourne, 2006 :278).

Au terme de la première analyse multi-variée systématique de la ségrégation résidentielle au Canada, Fong et Wilkes (2003) concluent que les caractéristiques de la ville en soi déterminent les modèles de ségrégation résidentielle ethnique. Selon eux, la structure économique de la ville, son âge et sa spécialisation fonctionnelle sont déterminants des modèles de ségrégation résidentielle. Les villes plus anciennes tendent à présenter davantage d'indicateurs de la ségrégation résidentielle ethnique, à cause de la localisation des anciens quartiers de travailleurs, souvent composés de petits logements, anciens et moins bien entretenus alors que les villes plus récentes présentent l'opposé (Fong et Wilkes 2003 : 582). La distribution spatiale des types de logement tend également à influencer les niveaux de ségrégation des quartiers. Les logements de type « walk-up » construits durant l'après-guerre dans certains secteurs de Montréal et de ses banlieues rapprochées, et qui accueillent une clientèle plutôt modeste, en sont un exemple. Plusieurs auteurs s'accordent pour dire que les différences économiques entre les groupes ethniques, mesurées par les différences de revenu des ménages, constituent un facteur de ségrégation résidentielle ethnique. En effet, la valeur des logements fluctue selon les quartiers de résidence; ainsi, les groupes qui ne partagent pas les mêmes niveaux de revenus ne partagent souvent pas les mêmes quartiers non plus (Fong et Shibuya 2000, Fong et Wilkes 1999). Il faut cependant mentionner que ceci ne tient pas compte de l'hétérogénéité socioéconomique présente au sein d'un même groupe ethnique (Germain, 1999)

Les motifs de la ségrégation résidentielle ethnique

Le fait de s'établir dans des quartiers qui abritent des résidents de provenance ethnique commune peut s'avérer utile pour des nouveaux arrivants qui connaissent encore mal la société d'accueil, notamment les réfugiés et demandeurs d'asile. Comme le mentionnent Murdie (2008 : 95), Bauder et Sharpe (2002 : 206), Walks et Bourne (2006 : 276) et Hiebert *et al.* (2005 : 92), Smith et Ley (2008) la ségrégation résidentielle ethnique peut faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la nouvelle

communauté en leur fournissant de l'information, une impression de sécurité, des services et un certain support moral. Ghosh (2007 : 227) évoque que « quand des minorités ethniques migrent dans une société « blanche », des processus spécifiques de racialisation peuvent entraîner le développement d'espaces résidentiels ethniques en fournissant aux nouveaux arrivants un sens de sécurité, un emploi et un support dans leur recherche d'un logement approprié (...) » (la traduction est de nous). Une étude sur l'accès au logement pour les demandeurs d'asile (Murdie, 2008) démontre qu'à Toronto, une vaste majorité de réfugiés s'installent chez des proches qui résident dans des quartiers où vivent des gens de la même provenance ethnique qu'eux, et que suite à cette expérience, ils recherchent un logement dans le même quartier. Il ajoute que les quartiers ethniques favorisent le développement de réseaux plus complexes et plus serrés. Rose et Ray (2001 : 516) notent à cet effet qu'il est plus confortable d'avoir un accès de proximité à des gens et à des services qui ont des caractéristiques culturelles similaires et qu'il s'agit d'un élément favorable à l'établissement des immigrants et réfugiés. Une recherche menée auprès de 525 réfugiés en Alberta, qui étudie les interactions de ces nouveaux arrivants avec leur entourage démontre qu'ils passent plus de temps avec des gens de la même provenance ethnique qu'avec des amis canadiens, des voisins ou même la famille qui les a parrainés (Yu *et al* 2007 : 22).

L'ensemble des études récentes sur la localisation résidentielle des immigrants et nouveaux arrivants à Montréal que nous avons recensées (notamment Apparicio *et al.* 2007; Apparicio et Séguin, 2008; Smith et Ley, 2008) ne rapportent aucun cas de ghetto à Montréal. Smith et Ley (2008) mentionnent par ailleurs que les quartiers multiethniques où plus de 45% des résidents ne sont pas d'origine canadienne sont plus rares à Montréal que dans les deux autres grandes métropoles canadiennes.

Apparicio et Séguin (2008) ont fait l'exercice de recension des quartiers ethniques montréalais en reprenant la typologie de Johnston (2002, 2003) énoncée plus haut. Ils ont repéré 39 secteurs de recensement dans la catégorie « enclave ethnique pluraliste », situés dans les quartiers Parc-Extension, Saint-Michel, Côte-des-Neiges, Petite-Bourgogne et St-Laurent; 5 secteurs de recensement dans la catégorie « enclave ethnique mixte » situés dans Côte-des-Neiges, Petite-Bourgogne et Saint-Laurent; puis un seul secteur de recensement dans la catégorie « enclave polarisée », soit le quartier chinois. (Apparicio et Séguin, 2008 : 42). Les chercheurs mentionnent également que la majorité des immigrants montréalais (50,5%) et qu'une vaste part des minorités visibles (39,8%) sont localisés dans des secteurs à faible concentration ethnique. Conséquemment, la mixité ethnique semble encore être un facteur qui joue en faveur des différents secteurs résidentiels montréalais.

Si plusieurs immigrants choisissent de résider dans des quartiers à forte concentration ethnique afin de préserver leurs traditions culturelles, d'autres résident dans des quartiers ethniques par contrainte. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, d'autres facteurs, souvent liés à la discrimination raciale, aux

sources d'information ou encore au niveau de revenu sont déterminants dans les parcours d'établissement.

Conclusion

En conclusion, la question du logement des immigrants récents présente plusieurs constats et enjeux, et laisse place à des questionnements supplémentaires. Au terme de cette revue de littérature, nous considérons important de rappeler que les nouveaux arrivants s'installent en nombre important et croissant dans les métropoles canadiennes, dont Montréal. Cette population, et particulièrement les sous-groupes de réfugiés et de demandeurs d'asile, représentent un groupe particulièrement vulnérable sur plusieurs plans, dont le logement. Certaines caractéristiques qui distinguent cette population, dont la taille et la composition des ménages, l'occupation d'un emploi précaire, la source et le niveau de revenu, et la connaissance de la langue et du marché locatif de la ville d'accueil rendent leurs conditions d'accès à un logement convenable et abordable plus difficiles. La disponibilité des sources d'information sur le logement et la dispersion de celles-ci les portent à se fier aux informations que leur donnent leurs proches, leur famille ou certains membres de leurs communautés culturelles. Le processus de recherche d'un logement convenable et abordable est alors souvent parsemé d'obstacles. Les prix des logements, la qualité, la convenance vis-à-vis des besoins du ménage, et les conditions d'accès au marché locatif privé montréalais sont les principales embûches rencontrées par les nouveaux arrivants récents. Pour faire face à la situation, les ménages s'installent en colocation, ou surpeuplent des logements où ils vivent à l'étroit. Ils acceptent parfois de vivre dans des conditions inadéquates en termes de salubrité, de sécurité ou d'espace.

La capacité à intégrer le marché locatif privé est souvent tributaire de la force de leur capital social. En effet, le réseau de connaissances peut faciliter l'accès à l'information sur le logement, et contribuer à surmonter un certain nombre d'obstacles, dont les exigences de contresignature et de garantie des contrats de location de la part des propriétaires. Sans compter que les membres des réseaux peuvent offrir une aide d'urgence en matière de logement. Le capital social accumulé peut également influencer les choix de localisation résidentielle des nouveaux arrivants récents.

À la lumière de la revue de littérature sur le logement des ménages immigrants récents, et en considérant le fait que nous étudierons le sous-groupe particulier des réfugiés et demandeurs d'asile africains subsahariens (dont nous avons décrit les caractéristiques particulières plus haut), nous examinerons les déterminants de la capacité de ce sous-groupe à intégrer le marché locatif privé montréalais. Nous mettrons l'accent sur le concept de trajectoire résidentielle et sur les facteurs influençant celle-ci. L'objectif est donc de comprendre comment, dans quelles conditions, et en combien de temps les membres de l'un des groupes les plus vulnérables de la société montréalaise accèdent à un logement qui leur convient.

CHAPITRE 4 MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Démarche qualitative

Nous prévoyons faire usage d'une démarche qualitative pour effectuer notre recherche. Cette étude se veut souple et évolutive, vu son caractère exploratoire. L'étude du cas particulier des réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne s'étant établis à Montréal au cours des cinq dernières années nous permet de circonscrire l'objet et de l'étudier, sans nécessairement l'évaluer en termes représentatifs de la population à l'étude. Certains auteurs, notamment Germain et Gagnon (1999) font état de la pertinence des méthodes qualitatives, même dans l'étude de réalités comme la concentration de la pauvreté immigrante. Ils suggèrent que seules les méthodes qualitatives peuvent saisir les particularités liées au caractère multidimensionnel et complexe de ces questions¹⁴.

Nous avons choisi l'étude de cas comme stratégie méthodologique. Depuis plusieurs décennies, les sociologues ont pour prémisses que « l'on peut étudier une société globale à partir d'une unité sociale sélectionnée à cette fin » (Roy, 2004). Cette stratégie nous permettra de bien saisir l'essence de chacun des cas, et de les comprendre dans leur contexte spécifique. L'approche, qui est en partie inductive, nous sera utile pour analyser la réalité peu étudiée de l'accès au logement par les réfugiés et demandeurs d'asile africains à Montréal. De plus, le fait d'étudier un cas particulier nous permettra de mieux circonscrire celui-ci dans son contexte géographique, historique et politique. Ainsi, cette stratégie nous offrira l'opportunité « d'observer une multitude de variables chez un nombre réduit d'individus » (Roy, 2008: 211).

Objectifs et portée de l'étude

Notre étude vise à comprendre la réalité que vivent les demandeurs d'asile et réfugiés sur le plan de l'accès au logement à Montréal. Nous visons à comprendre à la fois les facteurs de localisation résidentielle au sein de la ville et les motifs des choix du logement, puis la composition des trajectoires résidentielles et les conditions de logement des participants. Nos outils de collecte de données seront composés d'entrevues individuelles semi-dirigées et d'un groupe de discussion (*focus group*), et l'analyse sera interprétative. Les informations qui en seront tirées composeront la plus vaste partie des données ethnographiques que nous analyserons.

Nous croyons qu'une recherche qualitative de ce type peut se hisser dans le débat public. Les études qualitatives peuvent y trouver leur place car elles mettent en lumière les pratiques quotidiennes

¹⁴ Il faut noter, d'entrée de jeu, la façon dont le sociologue Pierre Bourdieu (1992 : 197) définissait la qualité scientifique d'une recherche : selon lui, elle n'est pas tributaire du type d'échantillon ni du fait qu'elle se réalise au moyen de données quantitatives ou qualitatives, mais plutôt de la qualité de sa construction. Ainsi, « les choix techniques les plus "empiriques" sont inséparables des choix de construction d'objet les plus "théoriques" ».

occasionnées par les choix de politiques publiques. Nous croyons donc que notre étude sera en mesure d'enrichir les connaissances sur le sujet. Aussi, les typologies et classifications que nous retirerons de cette étude de cas constitueront un corpus de connaissances nouvelles sur la situation, desquelles pourront résulter de nouvelles questions de recherche et hypothèses, qui pourront faire l'objet de recherches ultérieures.

Territoire couvert par l'étude

Le territoire que nous avons choisi d'étudier est la Région Métropolitaine de Montréal¹⁵ (RMR). Les données y sont moins nombreuses et diversifiées en ce qui concerne les réfugiés et demandeurs d'asile que dans d'autres grandes villes canadiennes. À la lumière des informations tirées des entrevues avec des informateurs-clés et de la littérature recensée, nous croyons que la RMR de Montréal représente un choix plus pertinent vis-à-vis du sujet duquel nous traiterons. La situation socio-économique des nouveaux arrivants ainsi que leurs choix de localisation résidentielle indiquent qu'il est utile et cohérent, vis-à-vis de l'objet de notre recherche, d'explorer la réalité de la RMR montréalaise qui inclut les banlieues avoisinantes où les réfugiés s'installent graduellement, « au gré de leur mobilité sociale » (Rose *et al*, 2006).

La RMR de Montréal est, des trois métropoles canadiennes, celle qui accueille le plus grand nombre de personnes dans la catégorie d'immigration des réfugiés par rapport aux autres catégories (Ley and Smith, 2000; Rose et Ray, 2001). Nous croyons donc qu'il est intéressant d'explorer la réalité de cette population spécifique sur ce territoire. Il est également intéressant d'effectuer l'étude de l'évolution de la situation du logement et de l'immigration sur ce territoire plutôt que sur celui de l'agglomération de Montréal. En effet, les données disponibles réfèrent plus souvent à ce territoire qu'à celui de l'île de Montréal; ceci contribue donc à enrichir l'analyse. Toutefois, il est important de rappeler que les réfugiés et demandeurs d'asile, à l'instar de l'ensemble des immigrants récents, se concentrent encore aujourd'hui, et contrairement aux cas de Vancouver et Toronto, dans l'agglomération de Montréal et que peu d'entre eux trouvent leur premier logement en périphérie de l'île. Différents facteurs, dont l'offre de logements locatifs dans l'agglomération montréalaise font en sorte que l'installation en banlieue des immigrants dès l'arrivée en sol montréalais s'observe très rarement (Germain *et al*, 2005 ; Rose *et al*, 2006).

Période couverte par l'étude

Nous souhaitons connaître la situation résidentielle des réfugiés et demandeurs d'asile qui vivent à Montréal aujourd'hui, et qui sont arrivés récemment. Le but est que ces gens aient eu une certaine

¹⁵ Pour la définition du territoire couvert par l'étude, voir annexe I.

expérience dans le marché résidentiel et avec le système de logement à Montréal, mais qu'ils soient également arrivés assez récemment pour nous fournir des données actuelles et des informations sur des expériences récentes. Nous souhaitons donc que l'étude reflète la réalité d'aujourd'hui dans le domaine de l'accès au logement à Montréal. La période de temps couverte par l'étude est donc de 18 mois à cinq ans antérieurs au moment de l'enquête.

Nous notons que deux des entretiens de recherche ont été menés auprès de participants (E-07 et E-11) qui se situent en marge de la période couverte par l'étude. Nous avons néanmoins pris la décision de considérer ces entretiens, malgré le fait que les participants étaient respectivement arrivés moins de 18 mois et plus de 5 ans avant la tenue de la rencontre. Les deux participants ont effectivement démontré une expérience pertinente par rapport au système de logement, et leurs propos ont contribué à la cueillette de données supplémentaires sur plusieurs plans.

Échantillonnage

Entretiens auprès des informateurs-clés

Des entretiens auprès d'informateurs-clés ont été réalisés dans leur vaste majorité entre janvier et avril 2009 et impliquaient des intervenants de première ligne des organismes multiservices qui fournissent de l'aide aux nouveaux arrivants, ainsi que des intervenants des comités de logement des quartiers multiethniques. Nous avons également rencontré une personne responsable d'un refuge pour demandeurs d'asile, qui nous a informés sur la situation générale de cette population, à l'arrivée à Montréal. Quelques autres entretiens ont été menés entre septembre et décembre 2009, afin de compléter la cueillette d'informations nécessaire à la rédaction du cadre théorique. Nous avons cessé la cueillette d'information lorsque nous avons eu l'impression d'atteindre la saturation empirique, c'est-à-dire lorsque les informations commençaient à se répéter lors de leur cueillette. Le guide d'entretien qui s'adresse aux informateurs-clés se trouve en annexe III. Les informations provenant des entretiens avec les informateurs-clés sont considérées, dans le cadre de cette recherche, au même titre que données recueillies dans la littérature. Ils ont participé à l'actualisation et au complément des données cueillies dans la littérature théorique, afin de compléter la problématique.

Nous avons rencontré sept personnes que nous avons qualifiées d'« informateurs clés », qui ont été choisies selon les quartiers dans lesquels ils œuvrent, et le type de services qu'ils offrent. Nous avons donc sollicité les intervenants des quartiers Côte-des-Neiges, Ahuntsic, Ville St-Laurent, Bordeaux-Cartierville, et de l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Les organismes ciblés, outre les comités logement, devaient offrir des services aux réfugiés et demandeurs d'asile, préférablement de l'aide à la recherche de logement (ROMEL, ŒIL, résidence du YMCA, Maison-refuge). Les entretiens

ont été enregistrés et transcrits dans leur intégralité, de façon à ce que ces transcriptions s'ajoutent aux informations qui forment la base de connaissances théoriques préalables aux entretiens de recherche.

Choix des sujets

Nous avons choisi de travailler auprès des réfugiés récents et des demandeurs d'asile parce que, comme nous l'avons indiqué dans la problématique, ces individus sont plus susceptibles de vivre des difficultés d'accès au logement à cause de leur niveau de revenu, et de diverses autres caractéristiques. Il est largement reconnu dans la littérature et dans les recensements canadiens récents (Statistique Canada, 2001; 2006) que les réfugiés et demandeurs d'asile font partie de ménages plus nombreux que les Canadiens d'origine, or ils nécessitent des logements plus grands. Plusieurs auteurs décrivent la situation de logement des nouveaux arrivants, et particulièrement des demandeurs d'asile et réfugiés comme plus à risque d'itinérance que tout autre groupe (Francis, 2009; Mendez *et al.*, 2006; Murdie, 2008). Les recensements de 2001 et 2006 indiquent, comme nous l'avons précisé dans le chapitre théorique, que les ménages ayant un réfugié ou un demandeur d'asile arrivé récemment à leur tête sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un faible revenu. Nous reconnaissons cependant avec Murdie *et al.* (2000) qu'il ne s'agit pas du seul groupe à risque.

Nous avons tout de même choisi d'étudier la population en provenance d'Afrique subsaharienne, parce qu'il s'agit d'une vague d'immigrants plus récente, donc qui posséderait un capital social moins riche à l'arrivée à Montréal¹⁶. Les liens sociaux tissés à travers les réseaux fournissent un support pratique et des informations qui permettent souvent aux nouveaux arrivants de faire des choix résidentiels plus éclairés, comme nous l'avons mentionné plus haut. D'Addario *et al.* (2007), Rose et Ray (2001) et Ray (1998) trouvent cependant que les personnes des diverses catégories d'immigration n'accèdent pas toutes au capital social de façon équitable. Ainsi, les demandeurs d'asile sont dans la position la plus vulnérable quand à l'accès aux réseaux sociaux (voir chapitre 3). Il en va de même pour le choix du quartier de résidence. En effet, si les membres de la même origine ethnique forment une communauté bien organisée à Montréal, comme c'est le cas des Italiens ou des Haïtiens par exemple, les choix de localisation des nouveaux arrivants issus de ces communautés donnent lieu à des parcours d'établissement de différentes natures. Les demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne constituent certes un groupe qu'il importe d'étudier, puisque cette région du monde génère un important nombre de demandeurs d'asile au Canada (CIC, 2009).

¹⁶ Nous devons noter ici que le participant E-02 a été retiré de la recherche au terme de la collecte de données. Comme nous n'avions pas la certitude de recruter un nombre suffisant de personnes en provenance de l'Afrique subsaharienne (pour les raisons dont nous ferons mention ultérieurement), et que l'un des informateurs-clés nous avait fortement recommandé de considérer un ensemble de personnes provenant de l'Afrique francophone (dont les personnes en provenance d'Afrique du Nord) nous avons débuté notre recrutement en sélectionnant des demandeurs d'asile et réfugiés en provenance de toute l'Afrique francophone. La progression du recrutement nous a toutefois permis de revenir au choix initial, c'est-à-dire aux demandeurs d'asile et réfugiés en provenance d'Afrique subsaharienne; nous avons donc dû éliminer le participant E-02, qui arrivait du Maghreb.

Mode de recrutement

Pour les entretiens avec les réfugiés, nous avons effectué la sélection de nos participants par la stratégie « boule de neige », c'est-à-dire en demandant à des individus de nous en indiquer d'autres avec lesquels ils sont en contact. De petits groupes de personnes que nous avons rencontrés nous ont mis en contact avec des personnes qu'ils connaissent, avec leur accord préalable. Ce processus s'est poursuivi jusqu'à ce que nous soyons satisfaits de la quantité et de la qualité des données. Selon May (2001), ce mode de recrutement est très utile afin de d'atteindre certains groupes, moins accessibles, comme les réfugiés dans le cas présent. Nous connaissons les biais de cette méthode, qui ne nous permet que très rarement de sortir des réseaux des individus auxquels nous faisons appel ou de ceux des centres d'aide de première ligne. L'utilisation de cette méthode nous a également contraints à nous fier au jugement des participants antérieurs quant aux candidats potentiels qu'ils nous réfèrent. Dans cette optique, les candidats référés étaient susceptibles d'avoir des opinions très similaires à ceux des candidats précédents, ce qui aurait pu nous mener à omettre certains types ou certaines catégories d'expériences et d'opinions. Pour éviter cet écueil, nous avons lancé un grand nombre de « boules de neiges », ce qui nous a possiblement permis de pénétrer un plus grand nombre de réseaux.

Nous avons également recruté les participants par la collaboration avec des centres d'aide aux nouveaux arrivants, en prenant soin, au préalable, de nous faire connaître et de faire connaître notre recherche. Les centres qui ont été en mesure de nous fournir des informations sont nombreux à Montréal, nous les avons regroupés dans un tableau qui se trouve en annexe IV. Ces organismes offrent divers services d'aide de première ligne aux nouveaux arrivants, qui vont de l'aide à la recherche de logement à la formation de groupes d'achat en gros, en passant par les cours de langue et l'aide à l'employabilité. Nous les avons contactés une première fois par courriel, afin de leur demander de collaborer à l'étude en affichant une annonce dans leurs locaux. Nous sommes allés rencontrer la plupart d'entre eux sur place peu de temps après, afin de savoir s'ils étaient disposés à collaborer avec nous, et si des clients ou membres de leurs organismes s'étaient manifestés. Nous avons également profité de l'occasion pour leur parler plus amplement de l'étude, puis leur avons fourni des tracts en couleurs à afficher. L'affiche en couleurs se trouve en annexe V. Nous avons également requis l'aide de plusieurs organismes qui offrent de l'aide ou de l'information aux demandeurs d'asile, soit la Clinique des Solutions Justes, associée à l'organisme Montreal City Mission situé dans l'église St-James au centre-ville de Montréal, le PRAIDA (Programme Régional d'Accueil et d'Intégration des Demandeurs d'Asile) situé dans l'arrondissement Côte-des-Neiges à l'étage supérieur du CLSC de La Montagne, la résidence pour demandeurs d'asile et réfugiés du YMCA, située près du métro Atwater dans la ville de Westmount, puis une résidence pour hommes demandeurs d'asile, dont l'adresse doit demeurer confidentielle. Le tract présentant la recherche a aussi été soumis pour édition dans les journaux des communautés ethniques visées. Ainsi, le journal du Centre Afrika et le journal Alfa ont

accepté d'afficher le tract publicitaire de notre recherche. Le centre Afrika est un centre de réseautage qui fait la promotion de la culture africaine subsaharienne et où tous les citoyens sont bienvenus. Les membres sont souvent invités à y partager des repas communautaires, à y entendre des conférences et à se rencontrer lors de fêtes typiquement africaines. Le journal Alfa, qui s'adresse à la communauté maghrébine montréalaise nous a permis, moyennant un tarif réduit vu le bien-fondé de notre entreprise, d'afficher notre tract en noir et blanc dans son journal électronique des mois de décembre 2009 et janvier 2010. Ce mensuel populaire dans la communauté maghrébine montréalaise comporte des éditoriaux, courts articles, chroniques et de nombreuses annonces commerciales de biens et services fournis pour et par des gens issus des communautés du Maghreb. Le lectorat de ce journal s'étend apparemment au-delà de la communauté maghrébine, puisque la parution de notre annonce dans ce mensuel a intéressé un membre de la communauté burundaise de Montréal.

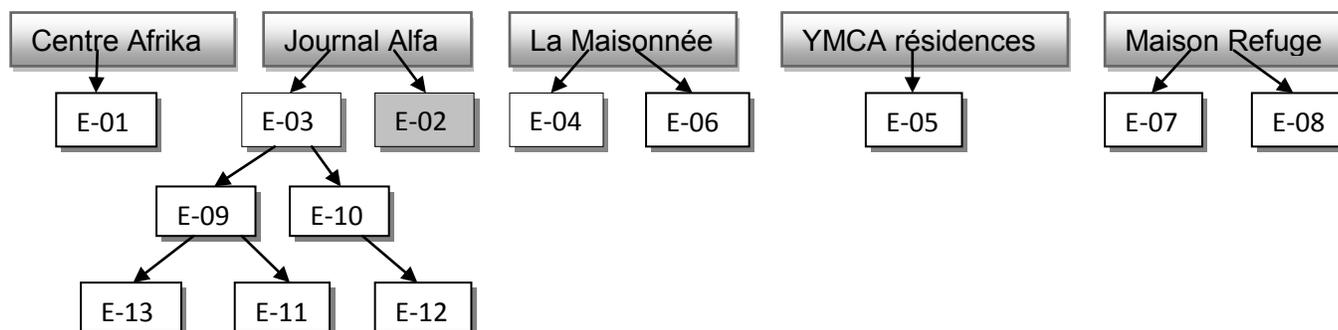
Finalement, nous avons jugé pertinent de faire appel aux intervenants des comités de logement et aux associations de locataires des quartiers à importante concentration de minorités visibles pour collaborer au recrutement des participants à l'étude. Nous avons procédé de la même façon avec les intervenants des comités de logement et des associations de locataires qu'avec les intervenants des organismes d'aide aux nouveaux arrivants (premier contact par courriel, rencontre sur place peu après). Nous avons rencontré les intervenants de comités de logement des arrondissements Côte-des-Neiges et Bordeaux-Cartierville.

Pour assurer la tenue d'un *focus group* constitué d'un nombre suffisant de participants, finalement, nous avons recruté le double du nombre de participants ciblé (Wilkinson, 2004). Nous avons toutefois rebroussé chemin quant à cette stratégie, puisque les rencontres en entretien individuel nous ont démontré que la culture africaine comportait des normes de respect qui nous assuraient la présence des participants qui nous l'avaient confirmée.

Description de l'échantillon

Nous avons réalisé 13 entretiens individuels semi-dirigés avec des réfugiés récents et demandeurs d'asile arrivés depuis 18 mois à cinq ans au Canada, en provenance d'Afrique subsaharienne. Lors de l'entretien de groupe, nous avons fait en sorte que la méthode « boule de neige » que nous avons utilisée pour la sélection des membres du groupe n'ait pas pour effet que trop de membres se connaissent préalablement. Le détail de la progression de la technique se trouve dans la figure 4.1.

Figure 4.1 Schéma des résultats de la technique « boule de neige »



Choix des outils de collecte de données

Pour réaliser notre recherche, nous avons choisi de mener une enquête par entretien, soutenue par des guides d'entretien construits à partir d'informations recueillies préalablement auprès d'informateurs-clés et d'une revue de la littérature disponible. Les guides d'entretien sont construits suite à la recension la plus exhaustive possible de la littérature canadienne et étrangère en lien avec le sujet, ainsi que selon le cadre théorique énoncé dans la problématique. Comme mentionné antérieurement, nous avons porté une attention particulière à la triangulation des données, préalablement au début de la collecte de données. Cette recherche documentaire est contenue dans les trois premiers chapitres de ce mémoire. Nous avons d'abord réalisé les entretiens individuels, puis un groupe de discussion par la suite.

Guide d'entretien

Le choix des entretiens semi-structurés et du *focus group* est motivé par le fait qu'il s'agit d'un arrimage de techniques qui nous a permis d'obtenir les données sous une forme adéquate qui coïncide avec la nature de notre recherche. Pour ce faire, nous avons eu recours à des guides d'entretien qui nous donnaient « l'impression d'avoir recueilli du matériel conforme à [notre] problématique, et autorisait des comparaisons systématiques entre entretiens » (Beaud et Weber, 2003). Selon l'auteure Lorraine Savoie-Zajc (2008 : 352), le guide d'entretien doit être perçu par le chercheur comme un outil « souple et flexible », comme une sorte d'assistant qui permette au chercheur de ne pas omettre de thème, et d'aborder les sujets dans un certain ordre logique.

Nous sommes conscients des inconvénients que comporte le guide d'entretien, tels la possibilité d'une attention moins soutenue vis-à-vis de l'interlocuteur, de sa gestuelle, et de son expression faciale, la contrainte de l'intervieweur à l'intérieur de son sujet d'étude, et la tendance à suivre l'ordre préétabli des questions que comporte le guide (Beaud et Weber, 2001). Pour éviter l'écueil de l'intervieweur prisonnier de son guide d'entretien, et pour laisser libre cours au déroulement des entretiens, nous

avons tracé les grandes lignes du guide, les avons mémorisées et avons visualisé le déroulement des entretiens.

L'enregistreuse a été un outil essentiel, car l'analyse approfondie et rigoureuse du matériel est impossible sans enregistrement (Beaud et Weber 2001 : 208). Nous avons enregistré l'ensemble des entretiens, avec la permission des interlocuteurs. Les transcriptions intégrales de tous les entretiens de recherche ont donc composé la plus vaste partie de notre matériel à analyser.

Position du chercheur

Dans le cas des entretiens de personne à personne, tant en mode individuel qu'en groupe, la position du chercheur revêt une importance particulière. Il importe d'en dire quelques mots dans le cas présent puisqu'il s'agit d'une étude qui explore une part personnelle de la vie des ménages, qui est leurs trajectoires résidentielles. Comme il s'agit de l'étude de l'opinion d'un individu par rapport à sa propre trajectoire, nous avons dû nous positionner en tant qu'individu neutre, mais compréhensif et surtout compatissant vis-à-vis des difficultés liées à un parcours résidentiel dans un nouveau pays, souvent le point d'ancrage d'une nouvelle vie.

Le chercheur qui mène l'entretien occupe un statut et une place particulièrement importante. Les auteurs qui étudient les méthodes qualitatives ne s'accordent cependant pas sur la position à adopter, ou sur les effets de la distance, quelle qu'elle soit, entre le chercheur et le participant. Certains auteurs mentionnent l'importance de retrouver des caractéristiques semblables entre le chercheur qui mène l'entretien et les participants. Ces caractéristiques vont de la provenance ethnique commune au sexe et à l'âge, puis au style vestimentaire qui ne doit pas intimider le participant. Ces auteurs parlent de « *blending-in* » (May 2001 : 128). Pour leur part, Miller et Glassner (2004 : 132) affirment au contraire que l'existence de différences sociales entre l'intervieweur et le participant ne signifie pas que les entretiens sont dépourvus d'information pertinente sur les sociétés. Selon ces auteurs, ces différences peuvent être mises de l'avant de façon à permettre aux participants de révéler leurs expériences de vie. En effet, l'avantage potentiel que contiennent les différences sociales entre les deux parties est la perception que le participant a de lui-même comme un expert de la question d'intérêt. Le fait de se trouver dans cette position pour quelqu'un peut certes renfermer des avantages liés à l'*empowerment*. Le participant a donc l'occasion de révéler des éléments de sa vie qui suscitent l'intérêt d'un chercheur, qui n'est pas spécialiste, car il n'a pas expérimenté la situation. Selon Miller et Glassner (2004), cette approche est d'autant plus applicable aux entretiens de recherche menés auprès de groupes ostracisés ou stéréotypés. Nous avons vécu ce type de situation, autant au cours des entretiens individuels que lors du *focus group*, et particulièrement lorsque nous avons abordé les thèmes du logement dans le pays d'origine, et de la perception des quartiers comme des communautés.

May (2001) met toutefois en garde contre cette règle établie : le fait de posséder des caractéristiques semblables ou différentes à celles des participants n'est pas tout ce qu'il faut pour mener un entretien de recherche réussi; d'autres conditions importantes doivent être considérées afin d'assurer le succès d'un entretien. Kahn et Cannell (1983) et Moser et Kalton (1983) posent ces trois conditions : l'accessibilité, la compréhension du participant de son propre rôle et la motivation.

L'accessibilité du participant réfère à la connaissance du sujet de l'étude de la part du participant. Dans le cas d'un entretien, le participant doit être en mesure de fournir l'information que le chercheur souhaite obtenir. C'est à ce moment que le chercheur doit posséder, ou à tout le moins connaître les caractéristiques particulières du répondant qui lui permettront de lui faire comprendre les questions dans les mêmes termes qu'il les comprend lui-même. Comme le mentionne May (2001 : 128), un manque d'information de la part du participant peut résulter de différentes situations; le participant peut avoir oublié l'information, elle peut être trop chargée émotionnellement, ou être amenée dans un cadre de référence que le participant ne connaît pas. Il importe donc pour nous de connaître ces situations contraignantes, et d'être en mesure de s'y adapter (voir l'opérationnalisation des concepts, plus loin).

La compréhension du participant de son propre rôle réfère à ce que le chercheur attend de lui en tant qu'interviewé. Comme le mentionnent plusieurs chercheurs dont May (2001), Duchesne (1996) et Miller et Glassner (2004), les entretiens ne consistent pas uniquement en des moyens d'amasser de l'information, mais sont également des rencontres sociales. Le langage est une forme d'expression qui n'est jamais totalement dépourvue de sa charge émotive. L'entretien de recherche, bien qu'il se veuille *a priori* une cueillette d'informations, est aussi un acte de représentation de soi. On pense que sans une compréhension préalable de la situation sociale dans laquelle ils sont impliqués, les interviewés se sentiront moins confortables au cours de la rencontre (May 2001 :129). Comme l'affirme May (2001), « The [focused] interview is a process of building up trust and cooperation ».

Nous avons tenté de recueillir des propos provenant de la trajectoire vécue par les participants, en démontrant une ouverture et une compassion envers nos interlocuteurs. Même si nous étions conscients du fait que les données ne sont disponibles que parce que nous sommes présents pour les recueillir, nous avons construit des relations d'entretien qui soient les plus neutres possible (Dufresne 1996 : 204), et qui nous permettent d'avoir accès à un discours authentique et complet de la part des participants.

La motivation de l'interviewé participe généralement au succès de l'entretien de recherche. Selon Moser et Kalton (1983 : 271), pour offrir une performance appréciable, le participant doit sentir que sa contribution à la recherche est valorisée. Nous devons donc, en tant que chercheur, assurer une continuité à l'entretien, et fournir une attention soutenue à l'interviewé afin qu'il sente que nous sommes intéressés par ses propos et que leur divulgation revêtent une certaine importance.

Finalement, nous avons consulté plusieurs ouvrages de référence afin de peaufiner notre technique d'entretien. Selon nous, la plupart des auteurs qui ont effectué des recherches en méthodes qualitatives, et particulièrement sur les entretiens de recherche s'accordent pour dire que les informations recueillies lors de ces rencontres sont des connaissances socialement construites. Plusieurs auteurs (Holstein et Gubrium, 2004; Miller et Glassner, 2004; Savoie-Zajc, 2008) rapportent que les entretiens sont des interactions entre des individus qui donnent mutuellement un sens aux phénomènes sociaux étudiés. Selon Holstein et Gubrium (2004 :141),

« all knowledge is created from the actions undertaken to obtain it (...) Any interview situation relies upon interaction between participants who are constantly engaged in interpretive practice. Because interviewing is unavoidably collaborative, it is virtually impossible to free any interaction from those factors that could be construed as contaminants. Participants in an interview are inevitably implicated in making meaning ».

Finalement, nous avons consulté des personnes originaires d'Afrique avant le début des entretiens de recherche. Ces rencontres informelles visaient à connaître le contexte socioculturel des participants et les sujets desquels nous devons nous éloigner pour ne pas mettre en péril l'enchaînement de l'entretien, sa validité, ou la confiance que l'on a progressivement établie avec le ou les participants.

Entretiens individuels semi-structurés auprès des réfugiés et demandeurs d'asile

Les entretiens individuels auprès des réfugiés et demandeurs d'asile ont eu lieu entre novembre 2009 et mars 2010 et impliquaient exclusivement des résidents de la RMR de Montréal. Comme il s'agit d'une recherche exploratoire, les entretiens individuels semi-structurés nous ont permis d'identifier un éventail d'expériences par rapport au phénomène à l'étude, expériences que nous n'aurions probablement pas pu connaître par une autre méthode de collecte de données. Ainsi, nous n'avons pas pour but de généraliser les données recueillies à une plus large population ou d'être représentatifs de la réalité montréalaise, mais plutôt de dégager des typologies, des catégories et des cas de figure.

Savoie-Zajc (2008 : 349) note que la saturation théorique demeure la meilleure façon de reconnaître que le nombre d'entretiens de recherche est suffisant. Elle définit ce stade de l'étude comme le moment où un entretien supplémentaire n'ajoutera rien à la compréhension du phénomène à l'étude.

Avantages des entretiens individuels

Nous avons choisi d'effectuer des entretiens semi-structurés individuels afin de profiter des avantages des entretiens non-pré-structurés et des entretiens dirigés. Nous étions ainsi à la fois en mesure d'obtenir des informations suite à des questions standardisées, telles l'âge, l'occupation, le type de ménage, puis d'explorer certaines autres informations, en engageant un dialogue plus libre.

Comme le mentionnent plusieurs auteurs, (Holstein et Gubrium, 2004 : 156; Miller et Glassner, 2004 : 135; Savoie-Zajc, 2008 :342), les entretiens permettent aux chercheurs en sciences sociales de créer

des contextes propices à une meilleure compréhension de la société. Ces auteurs démontrent comment les interactions entre le chercheur et le participant produisent des informations, sans toutefois perdre le sens des propos et les objectifs de la recherche. Lorraine Savoie-Zajc (2008 : 337) définit cette interaction par une « dynamique de *co-construction* de sens » qui s'établit entre les interlocuteurs, et qui « stimule l'émergence d'un nouveau discours et d'une nouvelle compréhension à propos du phénomène étudié ». L'objectif de ces entretiens était donc aussi de nous mener à une analyse axée sur la façon dont ce qui est dit au cours de l'entretien interprète les conditions d'accès au logement, puis aux trajectoires résidentielles, objets principaux de notre recherche.

Ce type d'entretien vise à permettre aux participants de répondre aux questions en les abordant dans leurs propres termes, et en faisant appel à leur propre cadre de référence (May, 2001). Ils fournissent au chercheur les moyens d'explorer le sujet à travers les points de vue des participants, en considérant ces points de vue comme une réalité (Miller et Glassner, 1997). Bien que certaines caractéristiques et dispositions personnelles puissent être considérées comme gênantes pour les interviewés, il peut être plus facile de les révéler devant une seule personne (le chercheur) que devant un groupe (groupe de discussion). Tout cela dépend d'une multitude de facteurs, dont la confiance établie avec l'intervieweur et la façon dont se déroule l'entretien, que l'on ne peut jamais totalement contrôler à l'avance (Beaud, 2001). Dans le cadre de notre étude, les expériences de discrimination ont été abordées plus facilement dans un contexte individuel que lors du *focus group*. Les entretiens individuels offrent également l'opportunité à l'intervieweur d'aider les participants à s'exprimer, ce qui enrichit la qualité des informations recueillies.

L'objectif derrière l'entretien de recherche devient donc de fournir un environnement propice à la communication et à la production de sens par les participants à la recherche (Holstein et Gubrium, 2004: 152). Le chercheur, en collaboration avec le ou les répondants à l'entretien, participe à un entretien actif qui leur permet d'explorer des perspectives nouvelles du sujet, et de puiser dans divers bassins de connaissances. Miller et Glassner (2004) suggèrent toutefois que le langage des entretiens fragmente les récits lorsqu'ils sont racontés. Cette fragmentation survient pour plusieurs raisons, dont la limite de temps alloué à l'entretien, puis la nature de la recherche et des questions.

La méthode d'entretien

En tant que chercheur, nous devons être en mesure de convaincre le participant de la « légitimité de ses idées, de ses pensées de ses sentiments » (Duchesne, 1996). Nous devons aussi l'assurer de notre intérêt pour son discours, et pour celui des réfugiés et demandeurs d'asile comme lui. Le participant ne retire que très peu de l'entretien, si ce n'est que d'avoir l'impression d'avoir été écouté et compris. L'essence de l'entretien se trouve dans le rapport subjectif que le participant entretient avec le sujet.

Selon plusieurs auteurs, notamment Miller et Glassner (2004), la relation entre le chercheur qui mène l'entretien et le participant implique davantage que le fait de fournir des conditions de confidentialité, et des réponses sans jugement aux affirmations de ce dernier. Cette relation implique que le participant se sente assez confortable et confiant dans l'interaction pour répondre adéquatement. La distance sociale entre les interlocuteurs peut se transformer en une relation de pouvoir et entraîner un manque de confiance du participant à l'égard du chercheur. Ainsi, il importe que nous suscitions la perception du participant d'une relation d'égal à égal avec le chercheur.

Pour mener à bien les entretiens individuels semi-dirigés, nous avons construit un rapport de confiance mutuelle avec nos interlocuteurs, démontré un authentique intérêt pour le discours du participant et assuré la confidentialité de ses propos (Miller et Glassner, 2004). Cette relation s'est construite à travers un ordre bien réfléchi de thèmes à aborder, et une formulation de questions conviviale et non-directive. Holstein et Gubrium (2004 :144) indiquent qu'un chercheur qui connaît les différentes facettes d'un problème ainsi que les alternatives qui y sont liées donne l'impression d'une plus grande neutralité. Nous avons donc stimulé les réponses des participants en les supportant dans leurs processus d'élaboration du discours; l'objectif demeurerait de fournir au répondant un environnement qui suscite la production d'un récit pertinent et personnel sur la question à l'étude.

Focus groups auprès des réfugiés et demandeurs d'asile

L'entretien de groupe auprès des réfugiés et demandeurs d'asile s'est réalisé à la suite des entretiens individuels. Il était composé de personnes qui avaient préalablement participé aux entretiens individuels, et a été mené suite à une analyse préliminaire des résultats des entretiens individuels. Il a été réalisé auprès de réfugiés récents et de demandeurs d'asile, sous forme d'un groupe de discussion semi-structuré composé de sept individus¹⁷.

Les entretiens de groupe sont, conformément à Morgan (1996) une technique de recherche qui collecte des données à travers des interactions de groupe sur un sujet prédéterminé par le chercheur. Ils constituent également une méthode de recherche qui se prête très bien aux études exploratoires, puisqu'ils offrent l'opportunité de recueillir de l'information contextuelle, préciser certaines idées et comprendre les réactions du groupe à certains problèmes et questions particuliers. Nous avons choisi cette méthode de recherche comme l'une des deux méthodes principales de cueillette de données parce que nous croyions qu'elle nous donnerait l'opportunité d'approfondir notre compréhension des enjeux liés au sujet de recherche. Les *focus groups* permettent en effet à des participants ayant des points en commun de se réunir pour converser d'une question et d'en dégager leurs propres façons de

¹⁷ La question du nombre de participants est traitée de diverses façons dans la littérature; Hoggart *et al.* (2001) et Geoffrion (2001) suggèrent au moins sept personnes, alors que Halcomb *et al.* (2007) et Wilkinson (2004) mentionnent plutôt qu'aussi peu que quatre participants peuvent former des groupes de discussion valables. Enfin, plusieurs auteurs, notamment Skop (2006) indiquent que le nombre de participants doit être déterminé en fonction du sujet de la recherche. Ainsi, en dépit de la diversité de l'information recensée, nous jugeons que des groupes de six à huit personnes seront bien adaptés à notre étude.

concevoir ou d'interpréter les choses. Halcomb *et al.* (2007) indiquent toutefois que l'effet de groupe ou le nombre de participants à la discussion pourrait freiner la libre expression ou les confidences de certaines personnes. Dans notre cas, il semble que la trajectoire d'immigration (malgré le fait qu'au moment du focus group tous les participants n'en étaient pas au même stade) a été le facteur qui a joué de la façon la plus importante sur le sentiment de confort au sein du groupe. En effet, les participants qui étaient toujours incertains de l'état de leur demande d'asile ont été réconfortés par ceux qui avaient reçu leur statut. Tous pouvaient ainsi se comprendre sur le plan de l'anxiété provoquée par l'incertitude de l'attente d'un statut d'immigration, voire l'incertitude vis-à-vis de l'avenir.

Avantages des *focus groups*

Suite aux entretiens individuels, le *focus group* nous a permis de corroborer les informations fournies par les participants, d'en dégager les tendances générales et de les remettre en perspective dans un contexte de groupe, comme le suggère Skop (2006 : 116). Pour Hollander (2004), les groupes de discussion visent à mettre en abîme les différentes interprétations, comportements et modes de compréhension des participants face au sujet. Ils créent des situations idéales pour qu'un échange spontané et réciproque d'informations se produise; le chercheur est donc en mesure de tester ses hypothèses et d'en recevoir une réponse diversifiée et plus complexe. Ainsi, les groupes de discussion peuvent fournir au chercheur de nouvelles pistes de réflexion grâce aux conversations entre les participants et qui possèdent leurs propres dynamiques et spontanéité (Bedford et Burgess, 2001 : 124 in Skop, 2006 : 121). Dans ce cas, les participants ont été vivement interpellés par les premiers thèmes que nous avons choisi d'aborder, soit la construction de l'idée du Canada, et la réalité face à l'idée qu'ils en avaient avant d'arriver.

Selon Wilkinson (2004 : 180), les *focus groups* suscitent des discussions plus naturelles que les entretiens individuels, puisqu'on y observe un éventail de processus discursifs qui leur sont uniques, tels les récits, les controverses, la persuasion, les taquineries, les défis discursifs, les mésententes et les désaccords. Un autre avantage reconnu des groupes de discussion réside dans la construction de discours à partir des propos des autres personnes. Cela crée un effet de synergie qui engendre des propos plus élaborés. Le contexte et l'ambiance de groupe donnent également l'occasion au chercheur de mieux percevoir l'importance de certains thèmes et sujets par rapport à d'autres, puisque ceux-ci produisent des discussions plus animées et passionnées.

Méthode utilisée

Le succès des groupes de discussion repose généralement sur le regroupement des participants selon leurs caractéristiques communes, soient les facteurs d'homogénéité (Skop, 2006 : 119). Pour Skop (2006), Pires (1997) et Wilkinson (2004), une certaine homogénéité des caractéristiques des participants comporte des avantages majeurs : le sentiment d'appartenance des participants, et donc

une certaine motivation à la collaboration au groupe, puis la facilitation du codage des transcriptions à des fins d'analyse.

Puisqu'il s'agit d'un sous-groupe de nos interviewés, les participants n'étaient pas trop différents en termes d'âge, de langue, de classe sociale et de provenance ethnique. Ces facteurs nous ont permis d'alimenter une discussion entre personnes susceptibles d'avoir vécu des expériences semblables. Les participants aux groupes de discussion étaient donc francophones, arrivés au Canada avec un statut de réfugié ou de demandeur d'asile il y a 5 ans ou moins, et être originaires d'Afrique subsaharienne. Lors des discussions, ils ont fait ressortir les expériences partagées, les enjeux les plus importants et les points de vue communs ou divergents sur différentes questions.

Nous avons aussi favorisé la réussite du *focus group* en agissant à titre de chercheur-modérateur. Nous avons animé le groupe de discussion de façon non-directive, méthode suggérée dans le cadre des recherches exploratoires (Geoffrion, 2004 :405). C'est-à-dire que nous avons créé un guide de discussion très flexible, qui comportait des questions simples, comprises par tous, ouvertes, et qui incitent à aller au-delà du « premier degré de réflexion » (Geoffrion, 2004).

La littérature est, selon Skop (2006), assez unanime à propos du fait que les participants à un groupe de discussion ont moins d'inhibitions lorsque le modérateur est de provenance ethnique semblable à la leur. En effet, plusieurs études, notamment Umana-Taylor (2004), ont démontré qu'un modérateur issu de la même communauté ethnique que les participants, surtout dans le cas d'études dont le sujet a une connotation raciale ou ethnique, était en mesure de faire parler les participants plus spontanément. Il faut toutefois mentionner que les discussions de groupe menées par une personne qui n'est pas issue de la même communauté ethnique, mais qui connaît bien la communauté, et qui possède une expérience de travail avec cette communauté et une connaissance approfondie du sujet possèdent également leurs avantages. On remarque à cet effet qu'une analyse de données effectuée par des personnes issues de groupes culturels différents est enrichie par la perspective nouvelle qu'elles y apportent (Skop, 2006 : 120). Ce sera notre cas.

En dernier lieu, pour favoriser l'analyse des transcriptions, nous avons prévu un ordre logique et une procédure pour la tenue des entretiens de groupe. La procédure des entretiens de recherche est construite selon un guide d'entretien qui s'inspire du concept de carrière résidentielle. Sans reprendre l'entité du paragraphe sur la carrière résidentielle du cadre théorique, il s'agit d'appliquer le concept des étapes d'une vie à celui du parcours d'établissement. Cette méthode nous permettra alors de traiter de tous les grands thèmes de l'étude, dans un ordre différent de celui établi dans le cas des entretiens individuels. Il nous permettra également d'aborder ces thèmes dans une perspective qui favorise la comparaison entre les différentes expériences. Cette procédure d'entretien comporte moins de détails que celle des entretiens individuels, et laisse place à la discussion; il ne s'agit toutefois pas d'entretiens non-directifs. D'autre part, étant donné la vocation exploratoire de l'étude, nous avons prévu laisser

libre cours à la discussion et ainsi avoir l'occasion d'ajuster les questions en cours d'entretien, tout en tenant compte du temps alloué à chacun des thèmes (Geoffrion, 2004). Les guides d'entretien individuel et du *focus group* se situent en annexe VI et VII.

Nous notons enfin que l'entretien de groupe ne remplace pas les entretiens individuels dans notre stratégie de recherche. Tant le bien fondé du principe du groupe peut nous être utile, qu'il peut biaiser les données en faisant de la dynamique de groupe un élément qui influencerait les propos des individus. Les propos des personnes qui se sont exprimés dans le cadre d'un *focus group* doivent être considérés en tenant compte du contexte de groupe dans lequel ils ont été évoqués.

Focus groups et la question ethnique

Selon Skop (2006 : 115), les *focus groups* offrent une perspective totalement différente de l'entretien individuel dans l'appréhension des catégories raciales et ethniques, les attitudes et les façons dont la stigmatisation est construite spatialement et socialement. Les catégories dans lesquelles les participants s'ancrent eux-mêmes émergent dans un contexte de groupe, et peuvent être confrontées les unes aux autres. Les *focus groups* peuvent contribuer à la définition des catégories les unes par rapport aux autres, puis à la compréhension des rapports hiérarchiques qui en découlent (Skop, 2006). Ces rapports peuvent, dans certains cas, expliquer les trajectoires résidentielles et la localisation résidentielle des personnes de provenances ethniques minoritaires. Nous abordons un peu plus loin la façon dont nous traiterons des perceptions de discrimination avec les participants. Déroulement de la collecte de données

La collecte de données a débuté en novembre 2009, au terme d'une longue procédure de recrutement. Tout au long de la collecte de données, nous avons tenu un « journal de bord » qui a accueilli les impressions, les gestes, les mots inédits qui n'apparaissent pas sur les enregistrements, et d'autres informations pertinentes qui ont alimenté l'analyse au terme du processus. Il contient également les ajustements et ajouts pertinents aux guides d'entretien. Selon Roy (2004 : 219), le « journal de bord » nous permet d'établir des liens entre les différentes observations, d'un entretien à l'autre. Les notes détaillées nous ont également permis d'atteindre « une meilleure compréhension de la situation (...) et de prendre conscience de [nos] propres biais ».

Difficultés liées au recrutement et à la méthodologie générale

Nous sommes conscients des difficultés que comporte le recrutement de réfugiés dans une ville, surtout dans le cas où il est impossible d'obtenir une liste des réfugiés de cette métropole (Murdie, 2008). La sélection des répondants a comporté des difficultés diverses, dont les ressources limitées des centres d'aide de première ligne aux nouveaux arrivants, et le fait que les réfugiés qui ont reçu de l'aide par le passé ne demeurent généralement pas en contact avec les centres qui les ont aidés (Murdie, 2008). Le recrutement s'est donc avéré une étape particulièrement ardue de la recherche. Le

seul support qu'ils nous ont fourni a donc été de nous permettre d'afficher nos tracts dans leurs locaux. Comme indiqué plus tôt, les personnes qui ont bénéficié de l'aide des centres et qui ont trouvé un logement n'y retournent pas nécessairement. C'est à ce moment que les journaux et associations communautaires nous ont été utiles.

En dépit des nombreuses rencontres que nous croyions prometteuses, les résultats se sont avérés peu satisfaisants. Nous avons réalisé que nous devons établir des contacts autant « personnels » que « professionnels » avec les intervenants. Les échanges de courriels nous ont rarement été utiles, alors que les visites répétées et les conversations téléphoniques nous ont souvent apporté la sympathie des intervenants. Il en résulte que la plupart des personnes qualifiées rencontrées sur place à qui nous avons expliqué le projet se sont montrées sensibles à l'entreprise, et ont démontré un effort au niveau de la sollicitation ou de l'aide au recrutement de participants. Ce fut notamment le cas des intervenants de l'organisme La Maisonnée et des deux refuges pour réfugiés et demandeurs d'asile.

La méthode « boule de neige » a pris un certain temps à être réellement efficace. D'une part, cela est dû au fait que nous n'étions pas en mesure de discuter de notre expérience de l'étude, ce qui suscite moins d'aisance chez le participant. D'autre part, nous avons appris lors de la discussion de groupe que les participants à qui nous avons demandé de diffuser l'information sur l'étude ont essuyé autant, sinon davantage de refus que nous. Entre autres, les réfugiés et demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu leur audience sont souvent réticents à aborder des sujets liés à leur catégorie ou leur statut d'immigration.

Déroulement des entretiens individuels

Les entretiens individuels ont été d'une durée moyenne d'une heure, et la plupart se sont déroulés à l'INRS-UCS ou à la résidence du participant. Nous avons effectivement donné le choix à plusieurs participants de mener l'entretien au bureau, à leur résidence, ou de les inviter à prendre un lunch. Seulement qu'une personne a accepté l'invitation pour dîner. Les autres nous ont reçu à leur résidence, ou nous ont rencontrés dans les locaux de l'INRS, à leur convenance.

La majorité des participants ne se sont pas opposés à la signature du formulaire de consentement, après les explications détaillées que nous leur avons fournies. Un seul participant, qui avait apparemment travaillé dans le milieu de la recherche sociale, s'est montré étonné par notre demande. Il nous a signifié que la confidentialité de la recherche devrait être démontrée en ne demandant pas le nom du participant. Après explication de notre part, il a acquiescé à la demande sans problème.

L'ensemble des questions que nous avons abordées ont suscité l'intérêt des participants, bien que certains aient démontré un manque d'expérience pour élaborer des réponses complètes à propos de certains thèmes. Ce fut notamment le cas des questions relatives aux quartiers de résidence, qui n'est apparemment pas un élément de priorité pour les nouveaux arrivants. La connaissance du système de

logement montréalais a également semblé comporter des lacunes parmi les réfugiés et demandeurs d'asile, qui ne connaissent souvent très peu d'information à l'extérieur de leur propre expérience de location d'un logement. Finalement, les questions relatives aux expériences des autres ménages réfugiés, familiaux ou non-familiaux ont rarement suscité de réponses complètes. D'autre part, nous avons eu l'occasion d'approfondir nos connaissances et de compléter des informations sur beaucoup d'autres aspects, dont nous traiterons dans l'analyse des données.

Déroulement du *focus group*

Le groupe de discussion a eu lieu dans une salle à l'Institut national de la recherche scientifique. Nous avons prévu une heure trente minutes pour la discussion, mais elle s'est allongée à une heure 50 minutes, pour diverses raisons dont la présence d'enfants, et le fait que le dîner a eu lieu au même moment que la discussion. L'ensemble des sept participants qui étaient invités à se joindre à l'événement présentés à l'heure prévue, accompagnés de jeunes enfants, dans un des cas.

À l'heure prévue pour le groupe de discussion, le repas était prêt et installé sur place, la table était mise et les gens discutaient entre eux. Au moment où tous les participants étaient présents, nous avons distribué les formulaires de consentement que nous avons rédigés selon un modèle identique à celui du formulaire de consentement individuel. Nous avons alors débuté l'enregistrement, et posé un magnétophone très performant sur une table voisine. Nous avons réellement eu l'impression que les gens se sont exprimés sans contrainte vis-à-vis de l'enregistrement de la conversation.

Afin de tenir un groupe de discussion qui reflète les réalités des réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique, nous souhaitons que les participants se sentent confortables et bienvenus dans le cadre de l'événement. Sans sombrer dans une entreprise trop typée, où les participants auraient perçu un traitement différencié à cause de leur statut, nous avons planifié un événement dont le cadre réfère à la réalité africaine. Nous avons donc préparé un lunch maison, et nous avons placé tous les plats sur la table avant la discussion. Les participants étaient alors invités à se servir, à manger et à discuter. La présence d'une petite fille de deux ans a également contribué, par son infantile manque d'inhibitions à l'aisance des participants et à l'ambiance informelle que nous tentions de créer.

Nous avons entamé la discussion en présentant les objectifs du groupe de discussion, et en expliquant brièvement la méthodologie de la recherche, qui prescrit la tenue d'un *focus group* au terme de l'analyse préliminaire des résultats des entretiens individuels. Nous avons inscrit les thèmes principaux sur un tableau à l'avant de la salle, ce qui a permis aux participants de connaître et de comprendre la trajectoire que prendrait la discussion. La discussion thématique s'est déroulée lentement, et plusieurs bifurcations vers des sujets connexes ont eu lieu. Dans la plupart des cas, nous avons laissé libre cours à la conversation durant un court laps de temps, pour ensuite réorienter la discussion. L'ensemble des thèmes ont été abordés, mais la participation a été inégale chez les

différents membres du groupe. Il était cependant possible d'encourager la participation des personnes qui s'exprimaient moins souvent. Dans l'ensemble, les participants ont été satisfaits de leur participation à l'événement. Des informations pertinentes pour certaines personnes ont été échangées, quelques participants ont quitté avec des notes ou des contacts supplémentaires, et d'autres ont profité de l'occasion pour diffuser diverses informations. Tous ont quitté en nous remerciant pour le repas.

Opérationnalisation des concepts dans le guide d'entretien

Certaines questions du guide d'entretien sont susceptibles de faire l'objet d'une compréhension différente entre les participants et nous. Nous clarifions ici certains termes, qui pourraient appeler des réponses indiquant une mauvaise compréhension de la question. Nous avons préalablement défini des termes dans le cadre théorique; nous présentons ici la façon dont nous avons prévu opérationnaliser les concepts de discrimination, de chez-soi et de communauté, afin d'obtenir des réponses pertinentes de la part des participants aux entretiens de recherche. Les trois concepts font appel à la perception des participants. Nous avons préféré laisser les parties de l'entretien qui en traitent sous une forme totalement non pré-structurée (Duchesne, 1996).

Discrimination

La discrimination sous toutes ses formes est un phénomène très difficile à comprendre lorsque l'on ne connaît pas ses pratiques. Comme nous souhaitons faire comprendre le sens et la portée de la question aux participants, nous leur avons demandé s'ils ont vécu et combien ils ont expérimenté de refus de visite ou des frais supplémentaires ou excessifs en lien avec la location d'un logement. Par la suite, nous les avons interrogés sur les motifs des refus de visite, ou des demandes excessives des propriétaires de logements. En troisième lieu, nous leur avons demandé d'expliquer la façon dont ils interprètent ces situations, ou s'ils y perçoivent un traitement différencié à leur égard. Nous notons ici qu'il faut tenir compte du fait que tous les nouveaux arrivants ne sont pas toujours conscients des processus ou des structures de la discrimination. Comme nous l'avons mentionné précédemment, des nouveaux arrivants pourraient prendre certaines formes de racisme pour une méconnaissance du marché ou du système résidentiel, et ainsi ne pas percevoir la discrimination là où elle se trouve.

Chez-soi

Le chez-soi est un concept assez vaste que nous devons clarifier lors des entretiens de recherche, afin que les participants nous répondent de façon cohérente pour les fins de la recherche. Nous devons également être en mesure de comparer les réponses des différents participants. Pour que les participants comprennent bien le sens du terme, nous leur avons demandé de comparer leur logement de Montréal à celui qu'ils occupaient dans leur pays d'origine. Nous avons tenté de les emmener à discuter de la différence entre le confort, le bien-être et la perception d'appropriation de l'espace du

logement montréalais et de ce lui du pays d'origine. En ce sens, nous sommes en mesure de comprendre à quel point les participants conçoivent leur logement comme leur espace familial, personnel, confortable, libre et sécuritaire.

Communauté

Le terme « communauté » doit selon nous être appréhendé de façon similaire à celui de « chez-soi ». En effet, nous avons demandé aux participants de discuter de la manière dont ils perçoivent leur voisinage montréalais et dont ils décriraient leur sentiment d'appartenance au quartier, par rapport à la réalité dans leur pays d'origine. Ils étaient ainsi en mesure de discuter de la situation dans un cadre de référence connu.

Limites des méthodes de collecte de données

Les entretiens semi-structurés et les *focus groups* comportent certes des avantages, comme nous l'avons démontré dans les pages précédentes. Après avoir fait le choix de cette méthode, et mené l'ensemble des entretiens, nous croyons que ce fut le meilleur choix qui soit sur le plan de la qualité et de la quantité de données cueillies. Ces méthodes de cueillette de données ont toutefois aussi leurs limites, que nous allons brièvement aborder ici.

L'ensemble des entretiens qui se réalisent en présence du chercheur, soit dans notre cas les entretiens individuels ou les entretiens de groupe, entraînent une situation d'interprétation du discours. Les participants à un entretien sont forcément impliqués dans une dynamique de construction de sens, qui ne s'effectue qu'en présence d'une autre personne. Les propos initiaux sont alors susceptibles de s'en voir transformés au terme du processus (Holstein et Gubrium, 2004). Dans cette recherche, nous avons tenté de faire une interprétation plus abstraite de propos qui étaient tous très ancrés empiriquement, sans en déformer le sens que les participants y attribuaient.

Limites des *focus groups*

En premier lieu, les groupes de discussion, selon Halcomb *et al.* (2007 : 1007) ne constituent pas toujours un environnement propice à la confiance. Ainsi, certains participants peuvent être freinés par la présence d'étrangers participant à la discussion. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, le thème de la discrimination en fut un exemple dans le cadre de notre étude. Certains participants que nous avons rencontrés en entretien individuel avaient vécu des situations discriminatoires, dont ils n'ont pas fait mention au moment où nous avons abordé le thème lors du *focus group*.

En second lieu, le succès d'un *focus group* dépend en grande partie de la qualité du travail du modérateur, de son habileté à mener des discussions pertinentes et qui susciteront un intérêt général

et une participation enthousiaste des membres (Geoffrion, 2004; Halcomb *et al.*, 2007; Wilkinson, 2004;). Un modérateur qui connaît moins son sujet, qui s'exprime difficilement devant un groupe ou qui suscite peu d'intérêt pour les questions et thèmes peut entraver le déroulement du groupe de discussion ou simplement le mener à la dérive. Cette dérive peut se traduire par des conflits entre les participants, des bifurcations importantes vers d'autres sujets de discussion ou l'attention de l'événement vers une minorité de participants. Nous possédions une très bonne connaissance des thèmes de discussion, mais n'avions aucune expérience en tant que modérateur, bien que nous ayons assisté à ce genre d'événement à titre de membre du groupe. Les dérives potentielles se sont multipliées, et nous avons la plupart du temps réorienté le groupe vers le thème principal.

En troisième lieu, certains auteurs estiment que de nombreux obstacles se dressent devant les chercheurs qui font usage du *focus groups*; il demeure selon eux plus difficile de traiter l'information issue de groupes de discussion: la rédaction des résumés est plus ardue puis l'analyse des résultats ainsi que leur interprétation deviennent plus complexes. De plus, Halcomb *et al.* (2007) notent qu'au cours de l'événement, il est difficile pour le chercheur d'assumer à la fois le rôle d'un modérateur de la discussion et d'un chercheur qui vise à noter les détails et informations non-verbales qui surviennent lors des discussions. Dans le cas précis de notre recherche, nous n'avions jamais la certitude, par notre mode de recrutement, que les discussions couvriront un ensemble d'expériences réfugiées dans la ville choisie (Smith et Ley, 2008).

Finalement, les *focus groups* présentent davantage d'enjeux sur le plan éthique. En effet, la confidentialité ne peut être assurée de façon aussi rigoureuse que dans le cas des entretiens individuels, puisque la présence d'autres participants ne permet pas de garantir l'anonymat des membres du groupe. À cet égard, Halcomb *et al.* (2007) suggèrent d'identifier les participants par leur unique prénom, ou même par un pseudonyme, à leur demande. Il demeure néanmoins qu'à titre de chercheur, nous ne pouvons en aucun cas prévenir le cas accidentel de la connaissance préalable de deux participants. Les enjeux liés à la confidentialité n'ont pas posé de problème dans le cadre du groupe de discussion que nous avons tenu. Certains participants se connaissaient préalablement, parce qu'ils fréquentaient le même lieu de culte, mais étaient conscients qu'ils se rencontreraient lors de l'événement.

Outils d'analyse et opérations prévues

Nos outils d'analyse sont principalement l'analyse thématique de contenu et l'analyse de discours. Cette analyse a été effectuée en lien avec les éléments de la problématique, et du cadre conceptuel. Comme nous avons basé le cadre conceptuel sur le logement comme facteur d'intégration à la société d'accueil, nous avons tenté, par notre analyse de contenu, à la fois de comprendre le lien entre ce

concept et la réalité décrite par les participants, et de répondre aux questions de recherche énoncées plus tôt, soit le choix et les motifs des choix de localisation résidentielle des réfugiés à Montréal, les trajectoires résidentielles, les obstacles rencontrés, stratégies mobilisées ainsi que les conditions de logement.

Analyse de discours

Définition et objectifs

Afin d'analyser les entretiens individuels semi-structurés et le *focus group*, nous avons fait usage de l'analyse de discours et de l'analyse de contenu. Nous abordons ici les fondements de l'analyse de discours, alors que la section suivante, portera sur l'analyse du contenu des entretiens.

L'analyse de discours est basée sur des préceptes théoriques associés à l'antiréalisme et au constructivisme, comme nous l'avons vu précédemment. Elle met l'emphase sur la façon dont les interviewés conceptualisent le monde, la société, et les événements à travers leurs discours. Selon Potter (2004), l'analyse de discours réfère à la fois aux constructions discursives des participants et à leur propre compréhension et appréhension du monde, puis à la reconnaissance par le chercheur de la nature construite et contingente de sa propre compréhension du monde. L'analyse de discours traite la réalité, qu'elle soit évoquée par les participants ou par le chercheur, comme une production discursive qui peut être décomposée et étudiée en parties. Bourdieu (1992) mentionne à cet effet que l'analyse d'une conversation requiert davantage qu'une analyse linguistique pour en déterminer le sens; que le discours n'est pas produit dans un univers scellé hermétiquement. Ainsi, le fait de considérer l'interlocuteur en fonction de son niveau socioéconomique, sa scolarité, la provenance ethnoculturelle, son genre, son occupation (...) constitue le point de départ d'une analyse de discours. Il s'agit de considérer la discussion dans son contexte, dans ses raisons d'être et en fonction du type de relation qui existe entre les deux interlocuteurs (May, 2001).

Types de données recueillies lors de l'analyse de discours

Les données recueillies dans l'analyse de discours que nous avons menée sont qualitatives et correspondent globalement aux informations de second degré que renferment les réponses des participants aux questions. Les données issues de l'analyse de discours se trouvent au-delà des mots de l'interviewé; elles réfèrent à une réalité qui surpasse le discours que le participant produit intentionnellement (May, 2001 : 142).

Peu de théorie sur l'analyse des données issues des *focus groups* est disponible dans la littérature. Cet état de fait est probablement dû à l'utilisation massive des *focus groups* dans le cadre d'études de marché. Les données qui en sont issues sont rarement considérées au second degré, puisque dans

ce type de recherche, les informations empiriques importent. Nous avons appliqué la même méthode d'analyse de discours pour les groupes de discussion et pour les entretiens individuels.

Méthode utilisée

Les études faisant appel à l'analyse de discours ont souvent utilisé le matériel résultant d'entretiens de recherche, de textes et de conversations. Nous avons concentré notre analyse sur le matériel issu des entretiens. La première étape de notre analyse a été la transcription intégrale des entretiens que nous avons menés. L'analyse de discours est plus inductive qu'hypothético-déductive; le travail d'analyse a donc débuté avec un ensemble d'informations recueillies suite aux entretiens plutôt qu'avec des hypothèses préétablies. Nous avons par la suite fait la catégorisation des données que nous avons recueillies au cours des entretiens, ce qui nous a permis de mieux gérer le matériel. L'analyse s'est évidemment effectuée à partir des transcriptions intégrales des entretiens.

La méthode d'analyse de discours est définie de manière plutôt vaste dans la littérature; les auteurs (notamment Potter, 2004) font référence à une « mentalité analytique » que le chercheur doit développer. « Nor does it mean that that it cannot be learned – it is dependent on not merely intuitions or imagination, but learning the requisite sets of skills » (Potter, 2004: 204). Nous avons toutefois évité de fonder notre analyse sur des prémisses personnelles, et n'avons pas réduit les données à des connaissances théoriques. Nous avons donc tenté de comprendre les données dans leur contexte, tout en les associant à ce que nous connaissons de la personne qui les a évoquées, puis aux connaissances théoriques existantes sur le sujet.

Analyse thématique de contenu

Définition et objectifs

L'analyse thématique de contenu s'est effectuée de manière semblable dans le cas des entretiens individuels et des *focus groups*, bien que nous ayons pris soin de distinguer les deux ensembles de données. L'analyse de contenu est basée sur l'étude des données dans leur ensemble, et concerne par exemple le nombre d'occurrences de chaque élément d'analyse. L'unité d'analyse peut alors être le groupe en entier, les participants pris un à un ou la dynamique de groupe (Wilkinson, 2004). À partir de cette unité d'analyse prédéfinie, le chercheur peut établir des codes, qui sont associés à certains éléments d'intérêt relatifs à la recherche. Chaque occurrence du code peut alors être comptabilisée. Dans le cadre de notre recherche, le compte des occurrences a été utile à l'analyse dans certains cas, notamment dans le but de connaître les principales sources d'information, difficultés dans la recherche

de logement, stratégies mobilisées pour surmonter les obstacles, et les éléments facilitant la recherche. Dans d'autres cas, cette stratégie d'analyse ne nous a pas permis de tirer de conclusion¹⁸.

L'approche ethno-méthodologique permet de replacer dans leur contexte les données qualitatives perdues lors de la nécessaire réduction de celles-ci au cours de l'analyse thématique de contenu. Elle est selon nous complémentaire à la première forme d'analyse, puisque sa portée est réduite et qu'elle est plus instinctive, et moins systématique. L'intérêt de cette opération interprétative est qu'elle saisit les détails contextuels et interprète les éléments associés à la réalité des interactions qui ont cours lors de la discussion; à l'instar de l'analyse de discours, elle considère celui-ci comme un « moyen d'accéder à un phénomène vécu ou perçu par les participants » (Wilkinson, 2004 : 187).

Méthode utilisée

Nous avons en premier lieu transcrit les sections pertinentes de l'enregistrement du groupe de discussion. Par la suite, nous avons fait coïncider les notes prises lors du déroulement du groupe de discussion avec les transcriptions. Une catégorisation des données que nous avons recueillies au cours du *focus group* a ensuite été élaborée pour permettre l'analyse. L'analyse a ensuite été menée à partir des transcriptions enrichies des notes ethnographiques. Une attention particulière a été portée aux interactions entre les participants, aux réponses divergentes et convergentes et aux processus discursifs qui ont eu lieu lors des discussions.

¹⁸ Nous notons à cet effet qu'une grande quantité de données ethnographiques ou qualitatives sont perdues lors de l'utilisation de cette seule méthode d'analyse.

CHAPITRE 5 ANALYSE : LA RECHERCHE DE LOGEMENT, LES OBSTACLES, LES STRATÉGIES ET LES RÉSULTATS

Ce chapitre d'analyse présente un portrait détaillé du mode d'accès au logement, des obstacles rencontrés lors des recherches, des stratégies mobilisées afin de surmonter les obstacles et des conditions de logement dans lesquelles vivent les demandeurs d'asile et réfugiés que nous avons rencontrés. Les données qui y sont présentées sont entièrement issues des entretiens individuels et du *focus group* que nous avons menés auprès des participants.

En premier lieu, nous aborderons le thème des attentes vis-à-vis du logement et de la vie à Montréal. Nous traiterons par la suite de l'arrivée à Montréal, de la résidence dans un centre d'hébergement, et des informations disponibles et nécessaires au début d'une recherche de logement. En mettant une emphase particulière sur les priorités lors de la recherche de logement, nous étudierons ensuite les débuts de la recherche, l'aide reçue ainsi que les éléments facilitant et entravant le processus de recherche et d'accès au logement. Les obstacles à l'accès au logement feront l'objet d'une analyse approfondie, tout comme les stratégies que les participants ont mobilisées pour les surmonter. Enfin, nous aborderons les conditions de logement dans lesquelles les participants ont vécu au cours de leur trajectoire résidentielle, et vivent au moment où nous les avons rencontrés. Un tableau qui réfère aux caractéristiques des participants (numéro, nom fictif, âge, statut d'immigration au moment de l'entretien et type de logement occupé au moment de l'entretien) se trouve en annexe VIII.

Les attentes précédant l'arrivée en sol canadien

Les personnes qui arrivent à Montréal en tant que demandeurs d'asile quittent généralement leur pays dans l'urgence. Ils arrivent donc dans un nouvel environnement dont ils n'attendent qu'une réalité meilleure :

« Quand vous êtes en fuite, vous n'êtes pas exigeant. Je ne me plains pas du tout » (Josef, E-03, demandeur d'asile, 63 ans).

Il nous a toutefois été très difficile d'aller plus loin sur le plan des appréhensions face au logement. En effet, la plupart des demandeurs d'asile ont indiqué n'avoir aucune attente précise en ce qui concerne le logement à Montréal, si ce n'est qu'un imaginaire construit à partir des publicités et des images typiques d'une Amérique prospère :

« Disons que chez moi, on considère en général le Canada comme un paradis, tout le monde croit que c'est comme ça. Et je pense que l'illusion est entretenue par les gens qui sont ici (...) » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

Malgré le peu d'attentes sur le plan du logement, les demandeurs d'asile avaient pour la plupart des espoirs très positifs par rapport à la réalité montréalaise en général. Ils savaient tous que le Canada

présenterait une réalité différente de celle qu'ils ont quittée, et cette différence est surtout associée au sentiment de sécurité et au confort quotidien. La sécurité, certes, représente la principale préoccupation des demandeurs d'asile, puisqu'ils ont souvent quitté un pays en guerre où un climat politique et social instable mettait parfois leur vie en péril. La sécurité, le droit et la liberté sont des composantes à la fois associées au choix du pays d'accueil et aux attentes vis-à-vis de celui-ci.

Si les demandeurs d'asile étaient généralement informés de façon très imprécise quant aux réalités canadienne et montréalaise, ils en avaient presque tous une idée très positive en tête. Ces idées sont, selon les participants aux entretiens, cultivées par la diffusion de documents publicitaires web ou papier dans leur pays d'origine. Ainsi, la plupart des participants ont révélé avoir pris connaissance par hasard, ou par choix, de ces informations diffusées par le gouvernement canadien :

« je croyais que c'était facile d'avoir un logement puisque le Canada est immense, tout le monde dit ça. C'est écrit dans tous les journaux que le Canada cherche 50 000 personnes pour occuper le Canada, que le Canada n'est pas assez occupé » (Johanne, E-04, demandeur d'asile).

L'information retenue par les participants prend deux formes: l'accessibilité du système d'immigration canadien pour les nouveaux arrivants, et le fait que le Canada attende un nombre important de nouveaux arrivants à chaque année. Les premières informations sont souvent issues de rumeurs qui courent dans les journaux et sur le web. Le *focus group* a toutefois démontré que la plupart des gens avaient entendu ce genre de discours au moment où ils pensaient demander l'asile. Comme les participants au *focus group* l'ont mentionné, le premier réflexe lorsque l'on décide de quitter le pays de résidence est de se tourner vers le pays colonisateur, pour des raisons de culture et de langue, principalement. Les participants ont donc eu pour première idée de se tourner vers les pays européens tels la France ou la Grande-Bretagne pour demander l'asile. Certains ont tenté de s'exiler vers ces destinations, sans même obtenir de visa de visiteur (résidence temporaire). La plupart ont choisi – comme premier ou second choix – le Canada comme pays d'accueil pour des raisons administratives et pour la justice et l'égalité qu'on lui reconnaît, et pour la langue parlée à Montréal. Ce thème a suscité de vives discussions parmi les membres du *focus group*. Certains membres du groupe se sont dits insultés de n'avoir pas obtenu de permis de résidence temporaire dans les pays qui les ont colonisés. Par ailleurs, il nous a également semblé que le système d'immigration leur était plus familier que bien d'autres aspects de la structure politique canadienne.

Les spécificités du système d'immigration leur sont bien connues, souvent parce qu'ils souhaitent réunir leur famille dans de brefs délais. Ils acquièrent également une compréhension assez profonde du système à travers les délais d'attente de leur statut, qui sont de l'ordre de plusieurs années. Ensuite, le *focus group* a démontré que la crainte de ne pas être retenu comme réfugié au Canada encourage les demandeurs d'asile à s'informer des actions qu'ils peuvent prendre pour s'assurer du bon déroulement du processus d'immigration.

Un premier toit : les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés

Lors de leur arrivée au Canada, les participants qui y ont revendiqué le statut de réfugié ont presque tous (à l'exception d'une personne dont un membre de la famille immédiate résidait déjà à Montréal) vécu la résidence dans un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés. Les expériences qu'ils y ont vécues ne sont pas égales, et il importe d'en discuter.

Les nouveaux arrivants qui demandent l'asile à l'arrivée au poste frontalier, qu'il soit situé à l'aéroport ou sur une frontière terrestre, doivent indiquer s'ils ont un endroit où résider à l'arrivée. Si les documents qu'ils présentent ne sont pas conformes, les demandeurs d'asile sont conduits en centre de détention à Laval, près de Montréal. Lorsque leurs documents sont conformes et qu'ils n'ont aucun endroit où résider, un agent des services frontaliers leur fournit l'une des adresses où l'on accueille les demandeurs d'asile à Montréal. Ces centres d'hébergement sont semblables les uns aux autres, et offrent des services similaires. Le plus gros centre d'hébergement de ce genre est celui du YMCA, situé à proximité du centre-ville de Montréal. La majorité des demandeurs d'asile qui ne déclarent pas de revenu suffisant, et qui n'ont aucun endroit où résider s'y retrouvent; il nous a cependant été impossible de connaître la proportion d'entre eux qui y résident à chaque année.

Les résidences du YMCA de Montréal accueillent les demandeurs d'asile pour la période précédant la réception des prestations d'aide sociale. Ils offrent la nourriture, l'hébergement et un titre de transport valide pour une semaine et renouvelable à chaque semaine durant le séjour. Des services de support familial et individuel, une garderie, des activités éducatives pour les enfants, des sorties familiales, un vestiaire d'urgence et une bibliothèque sont également mis à leur disposition. Sur place, des intervenants sont présents à certains moments de la semaine pour rencontrer les résidents individuellement ou en groupe (dépendant du nombre de résidents au centre) afin de les orienter vers un logement qui leur convient (I-05). Ces intervenants affichent des logements à louer sur un babillard, et invitent les résidents à contacter les propriétaires de ces logements pour organiser la visite des logements. Dans les autres centres d'hébergement pour demandeurs d'asile que nous avons répertoriés, l'accompagnement dans la recherche de logement consiste aussi en l'affichage de logements à louer sur un babillard. Plus de la moitié des participants qui ont fréquenté les centres d'hébergement ont apprécié les services qui leur ont été offerts et mentionnent que l'existence de ces résidences a contribué à briser leur sentiment d'isolement :

« On nous a envoyés là-bas. Et ce qu'il y a de bien, c'est qu'on se sentait pas seul. On savait qu'il y avait d'autres personnes qui avaient des problèmes comme nous. On était très nombreux à l'époque. Et par le fait même ça nous encourageait » (Josef, E-03, demandeur d'asile, 63 ans).

L'insertion au marché résidentiel à la sortie du centre : des opinions mitigées

Les résidents doivent quitter la plupart des centres d'hébergement au moment où ils reçoivent l'aide sociale. Certains centres, cependant, insistent moins sur ce calendrier d'insertion au marché résidentiel montréalais. Les résidents de certains centres d'hébergement sont donc en mesure d'y résider aussi longtemps qu'ils le souhaitent, moyennant une somme de 310\$ par mois (10 dollars par jour). Le prix inclut l'hébergement et la nourriture, qui provient de supermarchés qui offrent leurs aliments en surplus, invendables ou périmés. Bien qu'il soit difficile d'intégrer le marché résidentiel et d'être responsable d'un logement dans certains cas, il s'agit d'un exercice qui contribue à la pleine intégration des nouveaux arrivants (Teixeira, 2008 ; I-05). Il est aussi difficile d'évaluer si la résidence à long terme dans l'un de ces centres entrave le processus d'intégration du marché résidentiel des demandeurs d'asile, car nous n'avons trouvé aucune étude à ce sujet.

« Il y a des gens qui se plaignent, qui disent qu'on prend le chèque de 590 (\$), et il y en a qui disent que quand on fait ça à chaque mois, tu n'as pas un coin intime à toi. Tu as une chambre avec 3 personnes. J'essaie de contrôler les circonstances et de ne pas être contrôlé par les circonstances. Mais bon il y a des gens qui disent que 300\$, on ne va jamais être prêt à quitter parce que tu dois prendre dans les 290\$ [restants], pour acheter le ticket mensuel. Alors ce qui se passe c'est que les gens ne veulent pas faire ça. Et il y a 200\$ qui te restent. Et alors on amène de la nourriture que les gens ne souhaitent pas manger, alors il faut qu'ils prennent le 200\$ pour aller s'acheter à manger, et alors là il y a les petits besoins, alors il leur reste encore moins, dans les 100\$. Alors la maison elle devient un obstacle à l'épanouissement de la personne. Je pense que la meilleure manière est de quitter le plus tôt possible, il ne faut pas s'éterniser. Parce que j'ai appris qu'il y a des gens qui sont restés des années et des années dans la maison. Je pense que si j'ai quitté mon pays dans la souffrance là-bas, c'est pour venir ici et devenir quelque chose que je n'ai pas pu devenir là-bas. Mais je pense que la manière dont ça se fait, dont ils ont structuré ces plans, il y en a qui ont du mal à s'en sortir avec ça » (Julien, E-07, demandeur d'asile, 32 ans).

D'autres centres, qui ont des vocations particulières, fonctionnent de façons semblables. Ils accueillent exclusivement les familles, les hommes ou les femmes, et offrent des services d'hébergement, alimentation et le titre de transport dans certains cas. Les intervenants du PRAIDA, organe du gouvernement provincial où les demandeurs d'asile obtiennent les renseignements relatifs à leur statut, ont dans la plupart des cas référé les demandeurs d'asile dans les résidences où des places étaient disponibles. Certaines femmes demandeuses d'asile ont fréquenté des centres qui n'accueillaient pas exclusivement des demandeurs d'asile, mais également des femmes vivant des difficultés diverses (toxicomanie, violence conjugale, etc). Devant la différence culturelle, certaines d'entre elles ont vécu des difficultés d'intégration au groupe :

« Euh, avec les femmes là bas, comme je savais que c'était pour un moment, je suis une personne assez patiente je partageais la chambre avec les autres et tout. Et même les intervenantes qui étaient là, ont compris que moi je n'avais pas les problèmes des autres, vous comprenez, parce que les autres, ils ont des soucis soit avec l'alcool, leur mari, et tout, donc je n'avais pas leur problème. Et quand je partageais la chambre avec des personnes qui était assez troublées ou qui s'agitaient, je leur disais, et on essayait de me mettre à l'aise » (Jocelyne, E-01, demandeur d'asile, 51 ans).

Comme les opinions recensées sur les centres d'hébergement divergeaient beaucoup parmi les participants aux entretiens individuels, nous avons abordé cette question lors du *focus group*. Il en est

ressorti que la résidence dans un centre d'hébergement demeure un moyen très utile de se familiariser avec la société d'accueil. Généralement, les participants au *focus group* avaient bien compris l'utilité et les objectifs des centres d'hébergement pour arrivants. En effet, la plupart ont compris qu'ils devaient quitter à la première occasion, mentionnant « qu'il ne faut pas s'éterniser dans la tutelle » (Josef, F-01, demandeur d'asile), et que la résidence prolongée dans un centre d'hébergement peut provoquer une situation d'immobilisme quotidien : « tu manges, tu restes là, tu deviens comme des personnes âgées » (Jocelyne, F-01, demandeur d'asile).

Le type de soutien offert aux résidents afin de leur permettre de quitter la résidence semblait toutefois insuffisant pour certains demandeurs d'asile qui n'avaient aucun réseau. L'affichage de logements à louer sur les babillards des centres constituait la seule aide à la recherche de logement dont les résidents disposaient, or le comme le mentionne une participante, « Les centres d'hébergement te donnent des adresses pour que tu trouves, mais quand tu viens d'arriver, une adresse ce n'est pas suffisant. (...) Il y a une dame, là, elle met ça sur le tableau, mais le centre n'est pas une caution pour toi » (Jane, F-01, demandeur d'asile).

Les personnes qui ont été parrainées par le gouvernement ont également fréquenté des centres d'hébergement, mais pour un laps de temps qui fut généralement plus court et dans un contexte moins stressant. Comme le gouvernement canadien les prend en charge dès leur arrivée, ces personnes ne semblent pas percevoir la complexité de leur responsabilité vis-à-vis l'organisation d'une nouvelle vie au Canada de la même façon que les demandeurs d'asile le perçoivent. Le premier logement permanent semble être attribué aux réfugiés sélectionnés à l'étranger par un agent de l'immigration, sans qu'ils en fassent la recherche (selon Joliane, Janine et John). Or ce processus d'insertion résidentielle présente ses avantages et ses inconvénients, sur le plan de la trajectoire résidentielle, que nous aborderons plus tard.

Les débuts de la recherche de logement

Les sources d'information

Pour chercher un logement, les demandeurs d'asile ont pour la plupart utilisé des sources d'information communes dans le domaine de la recherche de logement, qui leur ont été suggérées par les intervenants des centres d'hébergement. Les journaux (principalement les hebdomadaires gratuits, mais parfois quelques exemplaires de grands quotidiens montréalais), distribués dans les résidences, ont été la source première d'information sur le marché locatif. Le web a été utilisé dans une moindre proportion car les participants ne sont pas tous familiers avec son utilisation, et n'y ont pas toujours accès. Peu de participants ont eu recours à l'affichage extérieur comme source d'information sur les logements disponibles, bien que ce fut un moyen préconisé par les intervenants des centres

d'hébergement¹⁹. Les participants ont souvent mentionné avoir peur de s'égarer dans les quartiers « où les immeubles se ressemblent tous » (Julien, E-07, demandeur d'asile, 32 ans). Finalement, la source d'information la plus utilisée et celle qui fut la plus utile aux demandeurs d'asile était le réseau social composé de leurs proches et de leur communauté d'origine. Plusieurs recherches qui ont étudié l'accès au logement à Montréal, notamment Rose et Ray (2001) et Ray (1998) ont démontré que les nouveaux arrivants tendent à s'adresser aux gens qui les entourent pour mieux connaître le marché résidentiel, et trouver un logement. En effet, tous les participants ont affirmé avoir recherché des membres de leur communauté d'origine afin de s'informer sur le système de logement et d'obtenir de l'aide pour trouver un logement. Pour ce qui est des réfugiés sélectionnés à l'étranger, l'aide ne fut pas nécessaire, puisqu'un agent du gouvernement canadien a effectué la recherche et a trouvé un logement pour eux. Il importe, ici, de souligner que les participants à la recherche provenaient tous de communautés dont les membres ou les communautés ethnoculturelles proches étaient déjà présents et en mesure de fournir un certain support, à Montréal. Ceci n'aurait pas nécessairement été le cas pour d'autres communautés ethnoculturelles. Nous notons ici que nous croyions trouver des personnes plus isolées socialement que ce que nous avons constaté sur le terrain. En fait, les réfugiés et demandeurs d'asile que nous avons rencontrés avaient rapidement tissé un réseau social, qui n'était pas nécessairement composé d'autres membres de leur communauté nationale. Leurs réseaux étaient plutôt composés d'Africains noirs francophones, qui ne partagent pas nécessairement la même religion.

Aide à la recherche de logement

La première source d'aide à la recherche de logement demeure le centre d'hébergement où les demandeurs d'asile ont résidé à l'arrivée. Ce n'est cependant pas nécessairement l'aide qui a porté le plus de fruits. En effet, l'affichage de logements à louer sur les babillards de l'établissement, et les logements qui y sont proposés, ne correspondent pas toujours aux besoins de la clientèle du centre, selon plusieurs participants. Ce sont des logements triés sur le volet, souvent trop dispendieux pour les minces moyens des demandeurs d'asile qui cherchent un premier toit. À la question « comment avez-vous trouvé votre premier logement », la majorité des réponses faisaient référence à la communauté, à des amis de la communauté d'origine ou à des rencontres dans les centres d'hébergement. Conformément à Rose et Ray (2001), ainsi, la recherche dans les journaux, dont la réputation est entretenue par les intervenants des résidences, fut plutôt infructueuse pour les demandeurs d'asile à la recherche d'un premier logement. Par contre, lors des recherches subséquentes, l'utilisation des journaux comme source d'information pour la recherche de logement fut souvent beaucoup plus utile.

¹⁹ La collecte de données ayant eu lieu durant l'hiver, les Africains n'ont probablement pas été tentés par les longues balades hivernales nécessaires à la cueillette de numéros de téléphone affichés sur des balcons.

Outre l'affichage de logements à louer sur les babillards, les centres offrent également des consultations individuelles ou des ateliers portant sur le fonctionnement du marché locatif privé à Montréal. On y explique la façon de calculer le nombre de pièces dans un logement, les dépenses auxquelles s'attendre, le fonctionnement d'un poêle et d'un four électriques, on y présente les échelles de prix selon la taille du logement, et on y expose une carte géographique de la ville en y indiquant les quartiers plus abordables. On indique également comment chercher et mentionne les principaux droits et devoirs des locataires. Les nouveaux arrivants quittent généralement ces ateliers avec quelques documents à conserver, dont le guide du ROMEL (Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement). Ces ateliers sont financés, dans la majorité des cas, par le PRAIDA ou par des fonds privés.

Les demandeurs d'asile qui n'ont pas assisté à ces séances d'information peuvent également se présenter dans l'un des organismes communautaires de Montréal qui offrent des services d'aide à la recherche de logement financés par le PANA (Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants). Le type d'aide offert aux demandeurs d'asile afin qu'ils trouvent un logement consiste souvent en une assistance dans la recherche sur le web, puis une rencontre individuelle qui vise à les informer du fonctionnement du système de logement locatif à Montréal.

Ici encore, les réfugiés sélectionnés à l'étranger n'éprouvent pas vraiment de besoin d'aide à la recherche de logement, donc ne s'adressent pas immédiatement, ou ne recherchent pas immédiatement le soutien des organismes communautaires présents dans leur quartier. Ces personnes auraient par ailleurs accès à davantage de services de première ligne s'ils le nécessitaient, puisqu'on leur attribue généralement le statut de résident permanent à leur arrivée sur le territoire canadien, et que l'offre de services pour cette catégorie d'immigrants est plus vaste que pour les demandeurs d'asile.

La recherche de logement à Montréal: ce que l'on cherche, et ce que l'on trouve

Même si la propriété d'un logement constitue l'objectif ultime de la grande majorité des demandeurs d'asile qui ont participé à cette recherche, ceux-ci savaient que leur trajectoire résidentielle débiterait avec la location d'un logement, et que fort probablement, seule l'intégration du marché du travail leur permettrait d'accéder à la propriété.

« Oui, je veux trouver un appartement qui m'appartient. Moi, c'est mon rêve » (Joliane, E-09, réfugié sélectionné à l'étranger ayant reçu la citoyenneté canadienne, 43 ans).

« Oui, j'imaginai qu'on pourrait acheter une maison, étant donné que le Canada est un pays immense, et qu'il y a de l'espace. Je me suis dit que ça devait être facile, étant donné la densité de la population » (Josef, E-03, demandeur d'asile, 63 ans).

« Ici? Éventuellement, à long terme, je rêve de le faire pour mes fils, mais pour l'instant n'ayant pas de statut, pas de carte de crédit. C'est une idée, et ça reste un rêve, et je pense que je vais le faire, je ne peux pas ne pas le faire. Je dois le faire un jour. C'est un rêve canadien, on dit que c'est un pays de

possibilités, et j'espère que mes fils seront agressifs et pourront s'installer et avoir une propriété » (Johanne, E-04, demandeur d'asile).

Les participants cherchaient donc un logement locatif, et ont constaté que leurs attentes devaient être réduites lorsqu'ils ont pris connaissance des prix du marché. La plupart ont donc exposé l'objet de leur recherche en termes plutôt simples : « je cherchais une chambre, une chambre où une femme peut rester, et avoir sa cuisine, pouvoir faire son omelette, c'est ça que je cherchais d'abord (...) un endroit abordable et sécuritaire » (Jocelyne, E-01, demandeur d'asile, 51 ans), « un 5 ½ dans un quartier pas cher » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans), « Je cherchais là où je pouvais me sentir en sécurité » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant obtenu la résidence permanente, 51 ans), « je cherchais juste un endroit où coucher » (Josef, E-03, demandeur d'asile, 63 ans) , « Je me cherchais un petit appartement 2 ½ ou 1 ½ parce que j'étais seule, et que je n'avais pas beaucoup de sous » (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 30 ans).

Ray (1998 : 190) mentionnait, au terme d'une étude comparative sur le logement, les quartiers et les réseaux sociaux des immigrants à Toronto et Montréal, que le premier facteur de localisation résidentielle était le prix du logement. Nous avons fait le même constat, en plus de remarquer que les aspirations des demandeurs d'asile en termes de logement étaient tout aussi modestes que leurs aspirations en termes de quartier de résidence. Lorsque les participants ont pris connaissance des réalités du marché résidentiel montréalais, leurs attentes touchaient deux aspects très fondamentaux du confort d'une maison : le prix, et l'autonomie résidentielle que le logement leur procure. En ce qui a trait au quartier de résidence, nous avons constaté que les exigences étaient encore moindres que dans le cas du logement en tant que tel. Effectivement, le quartier de résidence importe peu aux participants, à l'exception d'un élément qui a fait l'objet de toutes les préoccupations : la sécurité. En effet, si l'ensemble des demandeurs d'asile qui ont participé à la recherche ont dit ne pas vraiment avoir de préférence ou d'aversion pour un quartier en particulier, ils ont tous affirmé soit une impression de restriction au niveau du choix, ou ne chercher qu'un endroit sécuritaire, comme l'évoquent Ley et Smith (2008). La sécurité, dans ce contexte, ne représente pas uniquement que la sécurité urbaine, mais également le fait d'avoir un certain entourage qui soit en mesure d'orienter le nouvel arrivant, notamment des membres de la même communauté ethnoculturelle.

« Je n'avais pas de préférence, parce que je ne connaissais pas bien, mais je voulais pas avoir un quartier où je ne connais personne. Je voulais un quartier sécuritaire (...) » (Jessica, E-12, demandeur d'asile, 30 ans).

Le fait de n'avoir pas de réelle préférence quant au choix du quartier révèle deux éléments principaux selon nous. En premier lieu, la méconnaissance de la ville et le peu de temps dont les demandeurs d'asile et réfugiés ont disposé pour étudier la géographie de la ville ont eu pour effet qu'ils ne développent pas d'attrait pour un quartier en particulier. En second lieu, les demandeurs d'asile que nous avons rencontrés avaient très souvent fui des pays où régnait un climat d'insécurité. Ceci explique leur faible propension à choisir un quartier en particulier, mais leur aversion pour les endroits

reconnus comme moins sécuritaires, comme l'indique Occipinti (1997). Quelques rumeurs ont affecté le choix des participants, à cause de la médiatisation des événements qui ont eu lieu dans certains quartiers de la ville. C'est le cas de Montréal-Nord, par exemple²⁰. Les rumeurs ont souvent été entendues dans les centres d'hébergement, et ont grandement affecté le choix de quartier de résidence de tous ceux qui en ont eu connaissance. Outre Montréal-Nord, certains participants ont également mentionné le quartier St-Michel comme endroit où ils ne souhaitaient pas résider. Nous avons abordé les motifs de leur aversion pour ces quartiers :

« s'il y a un quartier, j'entends souvent, je regarde la télé, Montréal Nord, Montréal Nord, même aujourd'hui s'il faut que je cherche plus grand, je n'irais pas là-bas » (Jocelyne, E-01, demandeur d'asile, 51 ans).

Le choix du quartier, dans la mesure où il répond aux conditions de sécurité (minimales) posées par les participants, leur importe peu puisqu'en apparence, les quartiers s'équivalent en termes de capital social accessible, et en ce qui a trait au sentiment d'appartenance qu'ils y développent. Toutefois, malgré une absence de préférence lors de la recherche du premier logement, nous avons observé dans plusieurs cas le développement d'un attachement au premier quartier de résidence. Or lorsqu'ils recherchent un second ou troisième logement, les participants ont souvent affirmé le chercher à proximité de leur lieu de résidence précédent.

L'information nécessaire pour effectuer un choix éclairé

Les informations nécessaires pour faire un choix éclairé en matière de logement sont nombreuses, or les demandeurs d'asile et réfugiés à Montréal n'ont généralement pas amorcé leur recherche de logement en disposant de tous les outils nécessaires. Notamment, les participants à l'étude manquaient d'information quand à la réalité du marché résidentiel montréalais et à la géographie de la ville. Deux éléments expliquent selon nous cet état de fait. Nous avons déjà évoqué les différents aspects de la première explication, soit la situation d'urgence et de dépouillement dans laquelle les réfugiés ont quitté leur pays, ne leur accordant ni l'occasion, ni le temps d'étudier les particularités de leur destination. D'autre part, les informations dont les participants nous ont dit disposer préalablement au début de leur recherche de logement, outre l'information amassée au cours des formations dispensées dans les centres d'hébergement, généralement jugée utile, étaient souvent issues de sources dont la fiabilité n'est pas certaine. Les informations sur le logement, sur la façon de procéder ou sur le marché résidentiel en tant que tel avaient souvent été amassées à la suite de discussions avec les pairs dans les centres d'hébergement, ou avec des gens de la communauté, qui avaient déjà accédé à un logement.

²⁰ L'arrondissement de Montréal-Nord fut le théâtre, en août 2008, d'une altercation entre des policiers et des jeunes, dans un espace public extérieur. Fredy Villanueva, âgé de 18 ans au moment de l'événement, a été tué par l'un des policiers en patrouille. Deux autres jeunes ont également été blessés. S'en sont suivies des manifestations et émeutes violentes très médiatisées, tant à Montréal qu'ailleurs au Canada.

Les éléments facilitant la recherche de logement à Montréal

Le capital social

Les liens développés avec la communauté d'origine élargie ont grandement contribué à la recherche de logement, selon la plupart des participants. Il s'agit là de la confirmation de ce que plusieurs chercheurs mentionnent dans les études portant sur l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté (Murdie, 2008 ; Ray, 1998 ; Rose et Ray, 2001). Comme le logement constitue l'une des pierres d'assise de l'intégration à une nouvelle société, le soutien de la communauté dans la recherche de logement se révèle très précieux. De plus, une grande majorité des gens que nous avons rencontrés ne connaissaient personne au Canada avant d'arriver, et se sont tournés vers des membres de leur communauté ethnique d'origine afin de requérir l'aide de première ligne. Il importe de noter ici que les personnes qui ont été sélectionnées à l'étranger sont certes entrées en contact avec les membres de leur communauté, et ont été aidés par elle, mais l'ont fait moins rapidement, puisque leurs besoins de base (hébergement, aide sociale) étaient comblés immédiatement à l'arrivée.

Le capital social, souvent accumulé au fil du temps passé à Montréal, constitue dans la plupart des cas le principal élément facilitant la recherche de logement. Malgré le fait que les participants provenant d'Afrique que nous avons rencontrés ont affirmé y connaître un communautarisme beaucoup plus ancré que ce qu'ils trouvent à Montréal, ils ont su traduire l'importance et l'utilité qu'ont eus les réseaux sociaux dans leur recherche de logement.

« (...) S'il y avait pas mon fils, ce sont eux [les membres de la communauté d'origine], de toute façon qui m'auraient aidée. Plus facilement que le YMCA. Si quelqu'un de chez vous, il y a un appartement libre, et c'est souvent ce qu'on fait, on prend le logement de quelqu'un d'autre. (...) C'est toujours plus facile. Il faut pas mentir, c'est tout à fait comme ça. Même s'il y a des organisations qui aident, c'est plus direct avec quelqu'un de votre communauté d'origine » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

« Le réseau, pour avoir un bon logement, il faut avoir un réseau. Mais toi, tu viens d'arriver, comment tu veux avoir un réseau? (...) Le problème, c'est que nous, les nouveaux arrivants, on n'a pas de réseaux. Quand on a un réseau, le bouche à oreille ça donne des meilleurs logements. Les autres logements, c'est des logements que personne ne veut, et nous on les prend. C'est tout ce qu'on a il n'y a pas grand choix » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 61 ans).

Comme le démontre Murdie (2002), la présence de membres des communautés ethnoculturelles d'origine dans certains quartiers de la ville peuvent influencer les choix de localisation résidentielle des nouveaux arrivants. La proximité du réseau social était l'élément recherché en premier lieu lors de la recherche du premier logement permanent, pour les deux groupes ethniques étudiés, soit les Somaliens et les Polonais. Certains participants à notre recherche ont également affirmé rechercher la proximité d'un réseau lors de leur recherche de logement.

« Il y avait des gens qui venaient [au YMCA] et qui disaient moi, je veux déménager de mon logement dans quelques mois, et je cherche quelqu'un pour prendre mon logement. (...) Je voulais un quartier sécuritaire, où il y a des personnes qui m'aident, qui me disent si tu veux aller acheter quelque chose, c'est ici, des gens de la communauté. Et en plus, c'est grâce à notre communauté qu'on nous dit va à tel

endroit, tel endroit il est bien, tel endroit non, ça, ça coûte cher, va chercher à tel endroit il y a des appartements qui sont beaux qui sont moins cher » (Jessica, E-12, demandeur d'asile, 30 ans).

Les réseaux sociaux ont donc eu, le plus souvent, le rôle de diffuser l'information nécessaire à la recherche efficace de logement, ainsi que sur le fonctionnement général de la société québécoise. Ils ont aussi favorisé des rencontres dans divers contextes, permettant par exemple de rencontrer un futur colocataire. Outre les centres d'hébergement, les lieux de culte montréalais ont souvent été le théâtre de rencontres déterminantes dans les parcours d'établissement des nouveaux arrivants. Ainsi, la fréquentation régulière de lieux de culte communs a permis à certains participants de rencontrer des gens (surtout catholiques et protestants réformistes) perçus comme eux²¹.

« J'ai ma chapelle à côté, j'ai ma communauté paroissiale à côté (...) J'ai mon coin à moi et puis c'est à deux pas de mon église, où je fais ma messe le matin. Je ne connais pas beaucoup les membres de ma communauté. Ma famille, ici, c'est mon organisme communautaire, c'est mon église » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 51 ans).

« Disons que j'ai un lien tous les lundis, nous avons une cellule de prière, là, à côté, au troisième étage, il y a des Burundais, on se voit tous les lundis. Nous prions tous presque au même endroit, à Berri-UQAM, tous les dimanches » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

Les participants ont également mentionné avoir souvent reçu, offert ou observé dans leurs réseaux des situations d'hébergement temporaire entre les membres des communautés. Nous avons aussi été témoins d'une réalité que D'Addario *et al.* (2007 : 110) ont observée dans le district régional du Grand Vancouver, soit qu'un bon nombre de nouveaux arrivants fournissent de l'aide et en reçoivent au même moment.

« Entre temps, il y a un Burundais que j'ai rencontré par hasard et qui m'a dit que je pouvais trouver un logement là-bas. Je suis allé et j'ai tout de suite aimé. (...) Il est venu au YMCA pour voir s'il pouvait aider quelqu'un » (Josef, E-03, demandeur d'asile).

« J'ai cherché la communauté Burkinabé pour tomber ici sur un Ivoirien, et il m'a expliqué qu'il voyageait le lendemain très tôt pour revenir dans une semaine. Il m'a laissé dans sa maison, et quand il va revenir il va me montrer comment faire pour demander l'asile » (Jeffrey, E-08, demandeur d'asile, 38 ans).

« Et je connais aussi des gens qui sont venus au YMCA, des gens qui sont installés à Montréal et qui veulent déménager et qui viennent au YMCA pour demander s'il y a quelqu'un qui voudrait reprendre leur logement » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

Les organismes communautaires de quartier

Les organismes communautaires de quartier offrent des services d'aide à la recherche de logement aux demandeurs d'asile par le biais du PANA, comme nous l'avons étudié plus tôt. Ces organismes sont présents dans un grand nombre de quartiers à Montréal; les plus importants se situant dans les arrondissements qui accueillent traditionnellement un plus grand nombre de nouveaux arrivants. Les nouveaux arrivants que nous avons rencontrés ont cependant plutôt tardé avant de s'adresser à ces organismes, et ce pour diverses raisons.

²¹ C'est également par le biais des rencontres en ces lieux que nous avons bénéficié des avantages de la technique « boule de neige » lors du recrutement des participants à la recherche.

La majorité des participants qui ont eu recours aux services d'un organisme communautaire ont affirmé que cette source d'aide leur avait fourni les outils nécessaires pour mener à bien une recherche de logement efficace. Les participants ayant eu recours à ce genre d'aide ne sont toutefois pas nombreux, conformément à ce qu'en ont dit certains auteurs, dont Murdie (2008) et Rose et Ray (2001). Moins de la moitié ont eu recours à l'aide à la recherche de logement qui leur est offerte dans les organismes communautaires de leur quartier. Nous pouvons expliquer cette situation en premier lieu par le fait que les réfugiés sélectionnés à l'étranger ne ressentent pas le besoin de s'adresser aux organismes communautaires pour combler des besoins fondamentaux à l'arrivée. Ils s'adressent donc à eux plus tard dans leur parcours résidentiel, ou au moment où un problème survient. Ces personnes peuvent donc passer une certaine période sans avoir connaissance de l'existence de ces ressources d'aide. D'autre part, certains demandeurs d'asile (Josef, Jason, Jacqueline et Jim) ont affirmé ne pas avoir été informés de l'existence des organismes communautaires de quartier, à l'exception des centres d'hébergement où ils ont résidé en premier lieu, et qui ne sont généralement pas des organismes de quartier. Finalement, d'autres participants ont préféré d'autres types d'aide ou ont eu des opportunités de logement par le biais d'autres réseaux que ceux de ces organismes. Il est aussi possible que les personnes qui ont fait des séjours à la résidence du YMCA y aient reçu des informations qu'ils jugeaient suffisantes sur la recherche de logement pour ne pas s'adresser ailleurs.

Un réfrigérateur et un poêle

Enfin, au chapitre des éléments facilitant l'accès au logement, le fait de louer un logement qui comporte déjà l'essentiel des électroménagers a été mentionné assez souvent pour que nous y accordions une certaine importance. Comme le loyer représente déjà une part importante du revenu des demandeurs d'asile et réfugiés à leur arrivée, ils sont davantage portés à choisir un logement dont le loyer inclut un poêle/four et un réfrigérateur. Les dépenses liées à l'achat de ces électroménagers essentiels représentent souvent un effort assez important pour qu'ils préfèrent refuser un logement qui n'en contient pas.

Il importe ici de ne pas confondre le fait qu'un propriétaire fournisse les électroménagers et qu'il loue un logement entièrement meublé. Certains propriétaires montréalais proposent des contrats de location (souvent sur une base hebdomadaire) beaucoup plus onéreux, et fournissent l'ensemble du mobilier de base (table de cuisine, chaises, fauteuil, lit, réfrigérateur et poêle/four). Le fait de fournir ces quelques éléments supplémentaires permet souvent aux propriétaires de demander le double, voir le triple du prix de loyer, mensuellement, ce que certains participants à notre étude ont constaté. Aucun d'entre eux n'a toutefois accepté de tel contrat de location, principalement en raison des prix demandés. L'un des informateurs-clés a fait état de la situation à Montréal:

« Les propriétaires, bien souvent, vont considérer que ce qu'ils font n'est pas lucratif. On a vu certains propriétaires qui ont transformé leur bâtiment en appartement meublé. Parce que c'est plus lucratif. Alors le même appartement un 4 ½ qui se louait à 650\$ par mois alors c'est devenu avec 2 canapés et une petite table et 2 chaises, 650\$ la semaine. (...) Disons que ça a triplé, au moins, par mois, ou quadruplé. Alors il y a des gens qui ont profité de ça pour changer leur type de service ou de produit » (I-05).

Difficultés et obstacles sur le chemin de la recherche

Les difficultés rencontrées lors de la recherche de logement des demandeurs d'asile sont nombreuses. Tous les participants ont affirmé que le prix des logements constituait l'obstacle principal à l'accès au logement. Ils ont cependant mobilisé diverses stratégies afin de surmonter cet obstacle, que nous aborderons ultérieurement. Conformément à la littérature recensée, les demandes des propriétaires d'une contre-signature du bail ou de garantie pour accéder au logement, leurs sources de revenu, leur statut d'immigration, l'attitude de certains propriétaires et le fait de ne connaître personne à l'arrivée sont autant d'obstacles qu'ont rencontrés les participants lors de leur recherche. Ces obstacles proviennent souvent de préjugés qui entraînent des situations discriminatoires à l'égard des nouveaux arrivants, des réfugiés et des demandeurs d'asile plus particulièrement, comme l'indiquent Murdie (2008) et Francis (2009). Cet état de fait a également pour effet de restreindre le choix de logement pour cette population spécifique.

Nous n'avons pas pu observer de relation entre les caractéristiques personnelles (âge, sexe, niveau de scolarité) et les différents obstacles rencontrés par les demandeurs d'asile. Cela peut être dû à la taille de l'échantillon, ou à la courte durée de résidence à Montréal lorsque nous les avons rencontrés. Toutefois, les caractéristiques socio-économiques de leur groupe (statut d'immigration, source de revenu, niveau de revenu...) ont fait l'objet de certaines perceptions de discrimination. Nous avons observé à cet égard que les perceptions de discrimination étaient souvent liées au niveau de scolarité des participants. Ceci peut s'expliquer de deux façons à notre avis. Dans un premier temps, les personnes qui possèdent un niveau de scolarité supérieur sont en mesure de réfléchir plus aisément dans des cadres de références qui ne sont pas uniquement issus de leur propre culture. Dans un second temps, les participants que nous avons rencontrés qui avaient un plus haut niveau de scolarité avaient souvent visité un autre pays développé avant de s'installer à Montréal. Ils avaient donc déjà expérimenté des interactions auprès de personnes d'autres cultures. Les participants qui ont visité l'Europe occidentale au cours des années précédant leur arrivée à Montréal ont révélé y avoir vécu des expériences de racisme beaucoup plus gênantes que tout ce qu'ils ont vécu à Montréal :

« Parce que j'avais eu l'expérience belge, ils sont très racistes (...) » (Johanne, E-04, demandeur d'asile).

« En Europe, bien sûr! on nous insultait même dans la rue. On ne pouvait pas aller dans un bistro seul le soir. Il fallait être à 2-3 comme ça.. On était agressé, harcelé, des fois il y avait des morts » (Jim, E-10, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente).

Les prix du marché locatif privé à Montréal

Les prix des logements à Montréal constituent le principal obstacle à l'accès au logement cité par les répondants. Étant donné la situation financière très précaire de la grande majorité des participants (12 participants sur 13), nous anticipons cette réalité. Comme nous l'avons vu dans une section précédente, l'emploi est « officiellement » assez accessible pour les demandeurs d'asile; ils peuvent obtenir un permis de travail approximativement 2 à 3 semaines après en avoir adressé la demande. L'élément de difficulté réside néanmoins dans l'insertion à l'emploi, et le Québec semble se trouver en tête de liste des provinces où cette difficulté persiste (Boudarbat et Boulet, 2010). La source de revenu d'un grand nombre de demandeurs d'asile – toute qualification confondue dans notre cas – est donc l'aide sociale, qui leur est attribuée par le gouvernement québécois. Les demandeurs d'asile doivent alors vivre avec cette prestation mensuelle, et subvenir à l'ensemble de leurs besoins.

Même si le niveau des loyers à Montréal est encore moins élevé que dans les deux autres grandes régions métropolitaines canadiennes (voir le chapitre 2), il n'en demeure pas moins que les problèmes d'abordabilité des logements persistent chez les demandeurs d'asile. En effet, nous avons observé qu'une grande majorité des demandeurs d'asile se trouvent dans des situations de « besoins impérieux de logement » selon le concept de la SCHL (2009), puisqu'ils doivent accorder plus de 30% de leurs revenus aux frais de logement. De fait, l'ensemble des participants à notre étude accordent plus de 50% du revenu de leur ménage aux frais de logement et peuvent donc être considérés comme « vulnérables ». Un seul participant, qui a obtenu la résidence permanente, a accédé au logement social, et habite un logement à loyer modique de l'Office municipal d'habitation de Montréal, soit un logement à loyer modique, qui lui coûte 25% de son revenu et il en est très satisfait.

Les prix des logements constituant le premier obstacle à l'accès au logement, il influence alors les choix résidentiels, et potentiellement aussi la trajectoire résidentielle. Les demandeurs d'asile ont souvent révélé que leur recherche était basée en premier lieu sur le prix du logement. Ceci est certes associé à leurs faibles revenus et aux niveaux de prix du marché locatif, mais elle contraint également les demandeurs d'asile à éliminer certaines préférences ou même certains besoins lors de la recherche, comme le notent Teixeira (2008), Murdie (2008) et Ley et Smith (2008). Nous avons notamment rencontré des personnes qui vivaient dans des logements surpeuplés, ou qui avaient accepté de vivre dans des conditions sanitaires inadéquates, pour des raisons financières.

« Les prix c'est cher quand même quand tu arrives, et quand tu veux un appartement moins cher, c'est pas vivable » (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant obtenu la résidence permanente, 30 ans).

« Si j'avais le choix, je ne resterais pas ici. Parce que le logement doit quand même prendre 30-35% de votre revenu. Quand ça prend tout mon revenu, il y a un problème. Ça n'a pas de sens » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 51 ans).

Les discussions du *focus group* ont révélé de façon marquée que les prix des logements faisaient l'objet de préoccupations importantes chez les demandeurs d'asile. Les membres du groupe ont

d'ailleurs échangé sur les quartiers où ils jugeaient le marché plus abordable, et des suggestions quant aux immeubles précis où les loyers sont moins dispendieux ont été faites :

« Modérateur : lors de la recherche de logement, il y a des obstacles...

Josef : Les prix, c'est le principal obstacle

Jocelyne : Comme tu n'as pas encore de travail

Joliane : Comme moi, (je paie) 500\$ et vous avez vu la pièce...

Josef : Et avec le bien-être social

Jacqueline : Je connais des gens qui paient des 5 ½ à 500\$.

Jacinthe : Où?

Jacqueline : St-Laurent, immeuble X

Jacqueline : C'est pas logement social

Jacinthe : Quelle est l'adresse?

Josef : On n'a pas le numéro... On va chercher.

Jane : Même à Lasalle, les 5 ½ c'est 750 et plus. Mais quand on voulait déménager on a pas trouvé mieux.

Jocelyne : Et tu paies combien?

Jane : 750, mais pas chauffé par exemple.

Julien : Sur les rues X et Y. C'est pas éclairé.

Jane : Mais mon frère quand Hydro-Québec amène la facture, à l'hiver c'est pas joli.

La demande de garantie

Les demandes de garanties ou de contre-signature de la part des propriétaires ont embarrassé un bon nombre de participants à la recherche, cet aspect important du système de logement montréalais confirmant les résultats de plusieurs études canadiennes antérieures (notamment Murdie, 2008). Ce fut le cas de 9 des 11 demandeurs d'asile que nous avons rencontrés. Les deux participants qui n'ont pas vécu cet obstacle ont intégré un logement en co location, et les deux réfugiés sélectionnés à l'étranger se sont vus octroyer un logement par un agent d'immigration.

Un demandeur d'asile qui arrive à Montréal dans l'urgence, sans y connaître personne peut donc rencontrer une barrière majeure lors de sa recherche de logement lorsqu'on exige de lui des références ou un contresignataire. Cette situation s'est présentée, dans plusieurs cas, en dépit de la volonté des demandeurs d'asile de fournir la preuve de leur revenu, car la source de revenu semble également poser problème.

« Le seul endroit que j'ai trouvé c'est une personne qui acceptait les personnes qui sont sur l'aide sociale. Tu lui montrais la preuve et c'est ça. Sinon, les autres te demandaient que tu aies une personne qui va te cosigner, une garantie » (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant obtenu la résidence permanente).

« C'est les prix d'abord. Et les propriétaires, qui sont un peu... je sais pas comment dire, ils te demandent si tu travailles, ils veulent que quelqu'un signe pour toi, ils te demandent tu es de quelle race (...) » (Jason, E-05, demandeur d'asile).

« Là où j'ai (eu) un problème, c'est quand ils exigeaient d'être parrainé par quelqu'un et quand vous ne connaissez personne, c'est un peu dur » (Josef, E-03, demandeur d'asile).

Finalement, l'exigence de contresignature du bail est certes utilisée par la plupart des propriétaires comme un moyen de s'assurer du paiement mensuel du loyer. Cette mesure peut aussi être employée par certains propriétaires pour discriminer les nouveaux arrivants et les demandeurs d'asile.

Les expériences de discrimination

Certains participants ont affirmé avoir vécu des situations discriminatoires au cours de leur recherche de logement. Nous aborderons ici les motifs de la discrimination, la nature des perceptions de la discrimination vécue et nous mettrons les expériences en lien avec la littérature déjà recensée.

Les processus discriminatoires, comme nous l'avons évoqué précédemment relèvent souvent des perceptions des gens qui la vivent, car les faits demeurent souvent difficiles à prouver. Les situations discriminatoires que nous avons recensées auprès des participants à la recherche sont toutefois nombreuses et prennent diverses formes, qu'il importe d'aborder. La discrimination à l'égard des demandeurs d'asile est perçue sur diverses bases, dont les principales sont la provenance ethnique, la source de revenu et le statut d'immigration.

Les perceptions demeurent des impressions personnelles, et elles varient d'une personne à l'autre, selon les schèmes de référence de chacun. Le processus inverse, c'est-à-dire le fait de ne pas percevoir de discrimination là où elle est perceptible par d'autres, est également possible (Murdie, 2008 : 93). Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 4, le *focus group* a pour sa part démontré que le sujet fait l'objet d'une certaine retenue. Nous considérons donc ici uniquement les propos des participants rencontrés en entretien individuel.

« Ou bien à la dernière minute quand j'arrive, ils disent je suis désolé, il y a une autre personne qui vient juste de passer (...) Il y avait même des gens qui me disaient tu peux venir à telle heure et aussitôt que je venais il n'y avait personne (...) en plus, ils ont pas de preuve que tu vas pas payer, ils ont vraiment un préjugé que tu vas pas payer » (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente).

« Des fois quand j'appelle ils me demandent tu es de quelle nationalité et je dis je suis de la Guinée Conakry, d'Afrique, et ils me disent il faut rappeler après. Et quand je rappelle, ils me disent c'est déjà pris. C'est comme ça. (...) Plusieurs fois ils me demandent tu es de quelle race. J'ai dit monsieur je suis africain. Il m'a dit de lui donner mon numéro. Après il va me rappeler, je lui ai donné et il m'a pas rappelé » (Jason, E-05, demandeur d'asile).

« Il y a des propriétaires qui me donnaient rendez-vous et puis on me disait que c'était disponible, on discutait même les prix, et quand je venais, on me disait que malheureusement, c'est pas disponible. La pièce est occupée, des histoires comme ça. J'en ai parlé à la travailleuse sociale, et elle m'a dit écoutez, il faut faire attention, les gens ici sont pas toujours (...) Moi, je croyais que c'était de bonne foi. Seulement la travailleuse sociale qui avait mon dossier depuis le début, c'est elle qui m'a fait remarquer qu'il y a des gens racistes des fois. On ne peut pas généraliser, mais je sais que ça existe, quand je lui ai dit comment on me répond. C'est à ce moment-là que j'ai songé à demander de l'aide pour trouver un logement » (Jim, E-10, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente).

« J'avais vu dans un journal une habitation et j'ai téléphoné. Alors je me suis dit il faut que je dise qui je suis pour ne pas perdre mon temps, alors j'ai rappelé, j'ai dit madame, je suis une africaine, j'ai deux

garçons, est ce que vous allez vraiment me faire louer. Parce que j'avais eu l'expérience belge, ils sont très racistes. Elle m'a dit ...euh... elle m'a donné une explication comme quoi il y avait des gens qui avaient déjà téléphoné, qui prenaient la maison, que c'était pas la peine, je crois que c'était ça [une situation discriminatoire]. Je pense... il y en a qui n'aiment pas, alors les gens qui voulaient louer l'appartement vivaient en bas ou en haut, alors vous deviez habiter ensemble. Alors je pense que c'était un problème de discrimination » (Johanne, E-04, demandeur d'asile).

Ainsi, l'état des lieux en ce qui concerne les comportements discriminatoires dans le domaine du logement ne semble pas avoir beaucoup évolué au cours des vingt dernières années. En effet, malgré une diminution importante du nombre de plaintes pour discrimination déposées par des résidents issus des minorités visibles à la Commission des droits de la personne à Montréal (Hachey, 2009), nous avons observé une réalité où les comportements discriminatoires persistent. L'objet de la discrimination perçue par les participants ne faisait pas uniquement référence à la couleur de leur peau ou à leur origine ethnique, alors que la diminution des plaintes répertoriées concerne seulement ce type de situation²². Il importe de signaler qu'aucun participant à notre étude ne s'en est plaint devant les instances officielles.

La discrimination se manifeste aujourd'hui, selon nos observations, de façon plus détournée que le décrit l'auteure du rapport rédigé pour le compte de l'organisme ROMEL, en 1990 (Bernèche, 1990). Ces formes de discrimination moins évidentes peuvent aussi faire en sorte qu'il devient difficile de fournir des preuves de l'événement, et donc d'adresser des plaintes fondées sur des faits vérifiables. C'est par exemple le cas des locataires qui prennent les coordonnées des gens et qui ne les rappellent pas.

Dans une perspective toute autre, certains participants, particulièrement ceux qui n'ont pas dû chercher de logement, ne perçoivent aucune situation discriminatoire et peinent à imaginer que cela puisse exister dans leur société d'accueil. Ce sont souvent des réfugiés sélectionnés à l'étranger qui, notamment à cause de nos critères de sélection des participants, n'ont pas encore rencontré d'obstacles à l'intégration pour diverses raisons. Ils n'ont pas vécu très longtemps au Canada, sont souvent sélectionnés dans des pays où la réalité quotidienne est très dure, et ont été bien guidés à l'arrivée à Montréal :

« Vous a-t-on refusé l'accès à un logement pour des raisons discriminatoires, à Montréal? »

« Non, non, non, non. Je t'ai dit que tout le monde était gentil (...) » (Jeffrey, E-08, demandeur d'asile, 38 ans, [très peu scolarisé]).

« Non, non, non. Personne ne peut oser ça. Nous sommes dans un bon pays » (Joliane, E-09, réfugié sélectionné à l'étranger ayant reçu la citoyenneté canadienne, 43 ans).

²² *La Presse* rapporte néanmoins que «Le nombre de plaintes liées à la race, à la couleur ou à l'origine ethnique des locataires québécois est passé de 36 en 2001-2002 à 17 en 2007-2008. Pendant la même période, le taux d'occupation des logements est passé de 0,6% à 2,4% dans la grande région montréalaise, où se concentrent la majorité des immigrants». Il s'agit là de plaintes répertoriées officiellement à la Commission des droits de la personne, ce qui pourrait possiblement ne pas être représentatif du nombre réel de cas de discrimination.

Stratégies mobilisées pour surmonter les obstacles

Les participants que nous avons rencontrés ont presque tous, nous l'avons vu, vécu des difficultés liées au prix du logement, ou à l'exigence d'une contresignature du bail. Ces obstacles particuliers ont dû être surmontés par la mobilisation de diverses stratégies telles la colocation, puis dans certains cas le surpeuplement des logements, l'appel à la communauté ethnique d'origine, la participation à la vie communautaire et l'accès au logement social et abordable.

Colocation et surpeuplement

La colocation est une stratégie couramment employée par les participants à l'étude. Nous définissons la colocation comme le partage du logement et du loyer avec une ou des personnes non apparentées. Plus de la moitié des participants à la recherche ont eu recours à la colocation au cours de leur trajectoire résidentielle pour surmonter l'obstacle du prix des loyers. La majorité a accédé à un logement avec un compatriote du centre d'hébergement où ils ont résidé à l'arrivée au Canada. D'autres se sont référés à la communauté d'origine, et y ont trouvé des membres qui cherchaient à partager un logement, ou qui les ont référés à des amis qui cherchaient un colocataire, ou un logement.

La colocation peut être considérée comme une stratégie qui permet d'économiser une partie du revenu en partageant le prix du loyer avec un ou plusieurs autres locataires. Cela peut également être une façon d'échapper à l'exigence de contresignature ou de garantie d'un propriétaire. C'est ce que plusieurs participants ont mentionné lors des entretiens :

« La première nuit, c'est mon frère qui m'a hébergée. Je savais bien que c'était pas pour toute ma vie. Je suis restée là pendant 6 mois. [Actuellement], nous sommes deux. Il est dans sa chambre, je suis dans ma chambre. C'est un garçon. Lui il paie Hydro-Québec, mois j'ai pris mon téléphone résidentiel, et internet. (...) c'est quelqu'un de la communauté africaine » (Jocelyne, E-01, demandeur d'asile, 51 ans)

« Quand ma fille est partie, j'ai du prendre un colocataire. Et il y a eu des problèmes il est parti incognito (...) il avait des problèmes à payer, et j'ai cherché un autre colocataire, et à la fin du contrat, fini les colocataires » (Jim, E-10, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 62 ans).

« Je reste avec un Guinéen, comme moi, que j'ai rencontré en détention à Laval. Il est sorti avant moi et il est venu me trouver au YMCA. Il a l'autre chambre [du même appartement] » (Jason, E-05, demandeur d'asile, 25 ans).

La colocation constitue une stratégie qui peut s'avérer problématique dans le cas où le logement habité par plusieurs locataires abrite plus d'une personne par pièce, ou surpasse les normes nationales d'occupation prescrites par les instances gouvernementales et reconnues par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

« (...) j'étais dans le même lit. Il avait un fils, donc il avait deux chambres, il avait une chambre pour son fils, et moi je restais dans sa chambre. Pour quelqu'un de mon âge, de mon expérience, c'était pas facile d'aller dans la chambre d'une autre personne » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

Conformément à la littérature (notamment Murdie et Teixeira, 2003), notre étude démontre que le surpeuplement des logements est une stratégie qui est parfois utilisée par les réfugiés et demandeurs d'asile à Montréal, puisque trois participants ont révélé avoir eu recours à cette stratégie afin de se loger à moindre prix. L'un des cas est celui d'un ménage familial monoparental de trois personnes qui occupe un logement comportant une seule chambre. Ces personnes sont réfugiées, sélectionnées par le Canada à l'étranger. Ils n'ont ni cherché, ni choisi leur logement, comme nous l'avons mentionné plus tôt. Les autres cas sont celui d'une femme qui a demandé l'asile en arrivant en sol canadien, et qui après avoir séjourné aux résidences du YMCA a emménagé avec une compatriote rencontrée sur place, et celui d'une femme qui loge dans un appartement de deux chambres avec ses deux fils de 25 et 22 ans. Dans les trois cas, les conditions de logement présentaient leurs problèmes spécifiques.

« On est coincés ici. Regarde Juliet, elle a 13 ans, elle a besoin d'intimité, et comment elle peut devenir une femme? On est toutes dans la même chambre, (3 personnes) mais peut-être que si on avait un logement plus grand, elle pourrait faire ses affaires dans sa chambre, sans que la maman ou quelqu'un d'autre (sa sœur) entre. Et comment vous voulez que mes enfants me respectent? » (Joliane, réfugié sélectionné à l'étranger, E-09, 43 ans).

« Je connaissais quelqu'un en fait quelqu'un m'a présenté une personne une personne à Lasalle, et c'est là que j'ai partagé avec une de ses sœurs, on a partagé un 1 ½ deux filles. Mais là, le concierge, à chaque fois qu'il venait prendre son loyer, il nous faisait des problèmes » (Jane, E-12, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 30 ans).

Appel à la communauté d'origine

L'appel à la communauté est une stratégie employée par la vaste majorité des participants à l'étude. Elle s'inscrit en parallèle avec les autres stratégies employées pour se loger modiquement, soit la colocation et le surpeuplement des logements. En effet, la plupart des participants qui ont choisi de vivre en colocation l'ont fait avec des membres de leur communauté ethnique. Nous avons observé un scénario similaire dans le cas du surpeuplement.

Ces conclusions nous ramènent aux vertus du capital social dans l'intégration des nouveaux arrivants à une société d'accueil et au marché résidentiel. Comme une part importante des participants à l'étude ont révélé ne connaître personne à l'arrivée, ils ont dû tenter d'entrer en contact avec les membres de leur communauté. Les centres d'hébergement et lieux de culte, comme nous l'avons mentionné antérieurement, se sont avérés des terrains particulièrement fertiles pour la rencontre et la coopération entre les membres des communautés ethniques. Les expériences de colocation des demandeurs d'asile et réfugiés ont révélé qu'il s'agit d'une solution au problème d'abordabilité des logements, mais que c'est également un mode de vie qui ne convient pas à tous, notamment à cause des différences d'âge et de mode de vie.

« J'ai un ami qui est venu il est arrivé et il a pris un logement avec un Rwandais, et il le connaissait pas, ils se sont connus ici, et après il m'a dit qu'il aurait préféré demeurer avec d'autres. Ils n'avaient pas le même âge. Quand on évolue en âge, on a des habitudes qui sont difficiles de laisser tomber. Et quand on est jeune, on est plus vivant, on s'épanouit. On a aussi ses habitudes quand on est jeune, on se met à l'aise, plus que quelqu'un est plus vieux, et qu'on tient plus compte du voisin » (Josef, E-03, demandeur d'asile, 63 ans).

« La colocation est bonne, mais elle mène aussi à ses problèmes. Nous venons d'un pays où les mentalités sont toutes autres » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 51 ans).

« Je connais aussi plusieurs autres personnes. Je connais trois Guinéens et un Ivoirien qui vivent tous dans le même coin. Chacun veut payer 100\$, 100\$, mais je pense que c'est pas une vie. Moi, personnellement, j'aime des moments de tranquillité, ta femme, tes enfants c'est correct, mais je pense que vivre comme ça, c'est un peu difficile, quoi » (Julien, E-07, demandeur d'asile, 32 ans).

« Je connais des familles qui logent d'autres personnes, qui acceptent d'autres personnes pour l'aider à payer le loyer » (Jim, E-10, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 62 ans).

« Ils sont obligés de rester avec des familles, parce qu'ils ne sont pas capables [d'intégrer le marché résidentiel]. Je connais des familles qui restent dans le même logement que des amis, pour pouvoir trouver un appartement » (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 30 ans).

Implication communautaire

La participation à la vie communautaire du quartier a également permis à des participants de faire des rencontres et d'acquérir des informations précieuses à propos du système de logement montréalais. Cette stratégie a constitué pour plusieurs réfugiés et demandeurs d'asile la première expérience de travail dans une ville où l'emploi est difficilement accessible, en plus de leur donner l'impression de redonner à la société ce qu'elle leur a offert à l'arrivée. Ceux qui se sont impliqués dans la vie communautaire de quartier l'ont fait bénévolement et en ont généralement tiré beaucoup de satisfaction et de reconnaissance de la part du milieu. Ils ont notamment œuvré dans des organismes d'aide à l'intégration des nouveaux arrivants, des résidences pour personnes âgées et des centres de soutien pour femmes en difficulté.

Enfin, la collaboration entre membres de communautés ethniques a grandement facilité l'accès au logement de plusieurs participants, dans la mesure où des membres de leurs communautés ont acquiescé à la contre-signature des baux résidentiels. En effet, dans la plupart des cas où se posaient des problèmes de références ou de garantie, un membre de la communauté ethnique d'origine a su participer à la solution du problème :

« Entre temps, la personne qui nous avait orientés, elle a accepté de nous avaliser, de nous garantir. (...) C'était une amie de la tante de ma fille. C'est quelqu'un de la communauté, il faut qu'on s'entraide comme ça » (Jim, E-10, demandeur d'asile ayant obtenu la résidence permanente, 62 ans).

« (...) Et là on avait un ami Rwandais, qui travaille à X, c'est un professionnel du secteur public qui a un bon salaire, et tout ça, mais malgré ça, ça a été vraiment difficile, il manquait ça, il manquait ça... moi je me sentais gênée. (...) Finalement on a pris cet appartement, c'est le Rwandais qui a signé pour nous » (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant obtenu la résidence permanente, 30 ans).

« Et la personne que je connaissais ne pouvait pas me garantir parce qu'elle était aussi demandeur d'asile. Mais j'ai eu de la chance, parce que lui, connaissait quelqu'un qui est Canadien, mais d'origine burundaise, et qui travaillait c'est lui alors qui nous a parrainés. Sinon, je devais avoir des problèmes » (Josef, E-03, demandeur d'asile, 63 ans)

Logement social et abordable

Les logements qui font l'objet d'une subvention de l'État ne sont pas accessibles à tous les participants que nous avons rencontrés, puisque les demandeurs d'asile n'y sont pas éligibles. Parmi les participants à la recherche, quatre personnes ont tenté d'accéder au logement social, et un participant y a eu accès après 2 ans de résidence permanente. Le participant qui a accédé à un logement en habitation à loyer modique (HLM) de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) rencontrait plusieurs critères prioritaires du système de pointage qui ont probablement élevé son rang sur la liste des requérants.

Nous avons observé, en discutant avec les participants, que la plupart d'entre eux connaissaient l'existence des logements subventionnés par l'État. Plusieurs personnes qui ont reçu la résidence permanente ignoraient par contre leur droit, et la façon d'accéder à ce type de logement. Les discussions du *focus group* ont confirmé cette lacune dans les connaissances du marché résidentiel montréalais.

« Comment on apprend l'existence des logements sociaux? » (modérateur)

« Bouche à oreille » (Josef, F-01, demandeur d'asile)

« Alors ça peut prendre du temps avant de connaître » (Joliane, F-01 réfugié sélectionné à l'étranger ayant reçu la citoyenneté canadienne)

« Et les coopératives, c'est la même chose? » (Jocelyne, F-01 demandeur d'asile)

« En tout cas, c'est la solution » (Jane, F-01, demandeur d'asile ayant obtenu la résidence permanente)

« J'ai entendu qu'on pouvait en trouver sur internet » (Jocelyne, F-01, demandeur d'asile).

Les entretiens individuels ont démontré que les participants qui connaissaient l'existence du système de logement public ne disposaient pas des outils nécessaires pour adresser une demande, et faire celle-ci au bon endroit. À plusieurs reprises, les participants nous ont demandé des conseils et des informations sur la procédure à adopter pour accéder à un logement social.

« Il fallait que je travaille dans des organismes communautaires pour savoir qu'il y a des logements sociaux. Même mes amis m'ont pas dit, ils vivaient dans des bons logements, c'était spacieux, ils payaient moins cher, mais ils m'ont pas dit, mais c'est en travaillant dans les organismes communautaires comme bénévole que j'ai compris » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 51 ans).

Le participant qui a obtenu un logement de type HLM en est très satisfait et s'estime chanceux d'avoir eu accès à un logement d'une telle qualité. Après avoir vécu des années de colocation à certains moments dans des logements insalubres, il réside dans un endroit propre qui lui convient très bien.

« Je reste dans une maison très propre, très bien située, dans un très bon quartier, contre la maison que j'avais avant, que j'ai quittée. Je n'ai rien à reprocher » (Jim, E-10, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 62 ans).

Malgré les lacunes au niveau de l'information concernant le logement social et abordable, un certain nombre de participants croient qu'il s'agit de la meilleure stratégie pour contrer les prix du marché résidentiel montréalais. Le concept de logement social semble toutefois entouré d'une aura de mystère, qui suscite le questionnement et la convoitise des participants à la recherche. Tant les entretiens individuels que le *focus group* ont démontré que la plupart des participants considèrent les logements subventionnés comme une solution idéale aux problèmes d'abordabilité.

Les résultats de la recherche de logement

Nous avons vu que l'obstacle rencontré le plus fréquemment dans la recherche de logement est le prix des logements sur le marché locatif privé qui exige un taux d'effort excessif par rapport aux faibles revenus. Les stratégies mobilisées pour surmonter cet obstacle de taille ont donc affecté les conditions de logement dans lesquelles les participants anticipaient de vivre. La satisfaction quant aux conditions de logement dans lesquelles ils vivent réfère à la fois à la réalité qu'ils ont rencontrée dans leur recherche, et aux conditions dans lesquelles ils vivaient dans leur pays d'origine. En effet, si tous les répondants à l'étude habitent un logement qu'ils louent, ils ne vivent pas tous dans des conditions qu'ils jugent « meilleures » que celles dans lesquelles ils vivaient avant d'arriver au Canada. Cette situation est tributaire de différents éléments, dont le type d'aide à la recherche de logement reçue, le statut d'immigration, les raisons de la fuite de leur pays (que nous ne connaissons pas), la taille du ménage, le moment de l'immigration, l'expérience sur le marché du logement, et bien d'autres.

L'écart entre ce que l'on cherche et ce que l'on trouve

Comme nous l'avons présenté au début de ce chapitre la grande majorité des participants à la recherche ont révélé avoir des attentes assez modestes quant aux premiers logements qu'ils allaient occuper au Canada. Ils recherchaient, dans l'ensemble, un espace suffisant pour mener une vie simple, cuisiner et déposer leurs effets personnels. Mais les résultats de la recherche s'éloignent souvent de ces objectifs. Notamment, la colocation ou le surpeuplement étaient vécus par 8 des 13 participants. Parmi ceux-ci, la plupart cherchaient un logement plus grand, ou souhaitaient résider seul dans un petit logement.

« Là, j'ai presque rien, mais si je trouve du travail et si je dois meubler la maison, ce serait un peu difficile de trouver un endroit. Parce qu'ici, on a plus de choses, par la force du changement de climat. Et de par ma formation, je lis beaucoup, ça prend de l'espace pour ranger les livres. Alors ça deviendra petit. Même là, c'est tout juste. Mais je me plains pas » (Josef, E-03, demandeur d'asile, 63 ans).

« C'est pas si grand, bon, puisque j'ai deux fils. Et j'ai pris la petite chambre et je leur ai laissé la grande chambre, c'est normal. (...) Ils restent ensemble dans la chambre, mais ils ne devraient pas, parce qu'ils sont complètement différents. L'un est exubérant, machin truc, l'autre moins. Mais c'est normal,

nous sommes réfugiés, finalement. On espère mieux plus tard » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

« Moi, je voulais un 1 ½ pour rester tout seul. Mais c'était trop cher pour moi, par rapport à ce que je dois recevoir. Parce qu'on me disait 440\$, 420\$, des choses comme ça. Bon, c'était comme ça » (Jason, E-05, demandeur d'asile, 25 ans).

Des trajectoires résidentielles plutôt courtes

Les trajectoires résidentielles des participants se sont toutes avérées relativement courtes, malgré des conditions résidentielles qui n'étaient pas toujours idéales. La durée du séjour au Canada, qui faisait partie de nos critères de sélection des participants, peut ici être mise en cause. Cette durée de résidence en sol montréalais ne leur a souvent pas permis de d'acquérir une expérience suffisante dans le marché résidentiel pour prendre la décision réfléchie de déménager. Ray (1998) et Renaud *et al.* (1993) mentionnent à cet effet que le nombre de déménagements est très bas chez les ménages immigrants de moins de 3 ans de résidence en sol canadien, dont montréalais, et que le changement de logement ne fait pas partie des projets prioritaires des immigrants récents. Nous avons également noté que l'idée d'un déménagement représente un défi de taille pour les répondants. Ainsi, les inconvénients que présente le logement actuel doivent en général être très importants pour que ses résidents prennent la décision de le quitter. Encore là, des lacunes au niveau des informations sur le système de location d'un logement ainsi que la crainte de rencontrer des problèmes avec quelque autorité que ce soit découragent les ménages de demandeurs d'asile et réfugiés de songer sérieusement au déménagement. Ainsi, plus de la moitié des participants qui avaient passé plus d'un an à Montréal ont décidé de conserver leur logement au terme de la première année de résidence :

« Ça me fait peur. Je l'aurais déjà fait. J'aurais pu chercher un 5 ½, j'ai entendu parler qu'il y avait des 5 ½ à Lasalle, et tout ça là, mais déménager ça me fait peur à cause du transport, à cause des frais » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

Conditions de logement

Prix et taille

Les coûts relatifs au logement représentent plus de la moitié du revenu du ménage de tous les participants à l'étude, à l'exception du participant E-10, qui a obtenu un logement social. Celui-ci avait toutefois toujours déboursé plus de la moitié de son revenu pour assumer les coûts des logements occupés antérieurement.

La taille des logements occupés par les demandeurs d'asile et réfugiés que nous avons rencontrés était jugée satisfaisante dans la plupart des cas, et respectait les normes d'occupation nationales, à l'exception de trois ménages familiaux, qui vivaient dans des logements surpeuplés. Cela ne signifie pas que les autres répondants jugeaient leur logement convenable. Nous aborderons ces perceptions dans le chapitre suivant.

Salubrité

Trois participants à l'étude ont révélé vivre ou avoir vécu dans des logements insalubres.

« Pour le moment, comme je suis seul, ça va. Mais là en haut, ils font trop de bruit. Et l'autre rendez-vous, samedi, vraiment j'avais un peu honte, tu allais arriver chez moi, l'eau coulait par le plafond » (Jeffrey, E-08, demandeur d'asile).

« Non, il était propre, on avait même retapé la maison, mais c'était vraiment une maison, une maison un peu vieille, je ne me rendais pas compte qu'il y avait des coquerelles, et autres choses, et on a essayé d'enlever ça, et ça n'a rien donné. Il fallait enlever le plancher, et tout refaire, et le propriétaire ne voulait pas faire ça. Mais à ce moment-là, j'avais déjà fait la demande à l'office pour un HLM » (Jim, E-10, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 63 ans).

Par contre, un certain nombre d'entre eux ont visité des logements insalubres mais ont accédé à un logement qui leur convenait davantage par la suite. Les problèmes répertoriés par les participants touchaient généralement l'entretien déficient des logements et les infestations d'insectes.

« Après je suis allé dans Acadie, je suis parti voir le concierge, mais la maison était pas bon. Le frigo, le chauffage, la chambre était petite, c'était sale. (...) [le logement que j'ai actuellement], oui, c'est bon pour l'instant. Seulement le chauffage, ça travaille pas bien, bien. Aussi les toilettes, les tap, les trucs là, l'eau chaude ne vient pas. Et ça coule pas bien » (Jason, E-05, demandeur d'asile, 25 ans).

« le gars voulait, il m'a dit viens ici, toi, je vais te donner un bon coin. Il m'a pris dans sa voiture, il était convaincant, intimidant, et je me suis dit il faut que je fasse attention. Il m'a fait entrer dans une chambre, et après il y a un lit, une cuisinière dans la même salle, une douche dans laquelle je ne peux même pas me tourner, et c'était très, très sale, et le coin tout était sale. C'était comme si une bête vivait dedans. Je me suis dit à moi-même, si j'étais à sa place je ne ferais même pas entrer un client pour voir le coin dans cet état là, ça va le décourager » (Julien, E-07, demandeur d'asile, 32 ans).

Relations avec le propriétaire

Nous avons constaté que les relations conviviales des locataires avec les propriétaires sont importantes et peuvent affecter le sentiment d'appartenance à un logement pour un nouvel arrivant. Or certains participants à notre étude ont révélé avoir vécu des relations difficiles avec le locateur de l'immeuble à logement qu'ils avaient choisi. Ces situations surviennent habituellement lorsqu'une des parties ne satisfait pas aux exigences de l'autre partie, mais également lorsque les propriétaires abusent de leur situation d'autorité.

« Mmm... propriétaire assez dur, dur, dur. C'est la gestion X. Ce sont des gens d'abord vous leur donnez des chèques durant 12 mois. (...) Oui, en fait disons que j'ai un petit problème à l'aide sociale, et que le chèque ne tombe pas, ils prélèvent ça le 31 décembre. Si le 31 décembre à minuit semble-t-il ils n'ont pas leur chèque, ils envoient une lettre c'est sur et c'est accompagné de 10\$ d'amende. De frais supplémentaires du côté de X, et à votre banque, il y a aussi une amende de je sais pas, 40\$. Alors c'est assez dur et ça ne dépend pas toujours de vous » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

« Alors ça n'a pas été facile, même quand j'étais en bas, ils avaient promis de faire les réfections, ils avaient promis de faire les réfections au moment où je l'occupais, ils ne les ont jamais faites.. Mais je suis venue en haut, et ce que vous voyez, ici, ce n'était pas comme ça avant, ça a été réfectionné. Mais comme il ne met le chauffage que quand lui il est là, ce n'est pas grave, je mets ma chaufferette. (...) Et si je dois me lever tôt pour travailler, il fait froid. Et il met le chauffage quand ses enfants reviennent de l'école. Alors je me suis dit que si je trouve une autre maison, si ce n'est pas une maison où je peux régler le chauffage, je ne la prends pas. (...) Avant, je ne savais pas comment ça marchait. Des fois je

reste ici avec mes bottes et mon manteau » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 51 ans).

« Et le monsieur il m'a dit c'est pas cher, c'est seulement 425\$. Il a dit je vais te dire, ce n'est rien ça, c'est pas cher, et tu es un immigrant, et les gens ne font pas attention aux nouveaux venus ici. Je ne pense pas que tu vas trouver mieux que ça. Et il a dit que tu es mieux de prendre ça, ou tu vas te trouver dans la rue. La manière dont il me parlait, c'est comme s'il me forçait à prendre le coin. Je ne voulais pas dire non, j'étais intimidé, après j'ai dit je vais voir, et j'ai demandé, parce que les armoires étaient cassées, c'était sale, et j'ai demandé, tu vas peindre ça? Il dit non, je vais pas peindre tout, c'est toi qui vas peindre. Mais lui m'a dit que les immigrants n'ont pas de chance, pour avoir un logement, il faut commencer par ça. J'accepte qu'il faut commencer petit à petit, mais il faut quand même pas vivre dans des conditions pires ici qu'en Afrique. Quand je dis que je viens de l'Afrique, les gens disent qu'il vient de la pire des situations, et il va accepter n'importe quoi. Le monsieur là m'a fait sentir comme ça » (Julien, E-07, demandeur d'asile, 32 ans).

Les relations tendues des locataires avec le propriétaire de l'immeuble ne sont pas si fréquentes parmi les témoignages relevés dans cette étude, mais lorsqu'elles surviennent, les locataires qui occupent leur premier logement au Canada tentent par plusieurs moyens de détendre ces relations. Car ce propriétaire, bien que parfois abusif ou négligent, fait office d'unique référence valable à présenter au locateur subséquent. Ils sont donc prêts à accepter des conditions résidentielles plus ou moins adéquates, en connaissant leurs droits, et dans le but d'obtenir les références nécessaires à la poursuite d'une trajectoire résidentielle ascendante. Ils agissent ainsi pour s'assurer de ne pas perdre leur logement, car comme nous l'avons noté plus tôt, le système de location d'un logement, dont les droits des locataires font partie, est assez mal connu des nouveaux arrivants.

Conclusion

Nous avons fait état dans ce chapitre du défi de taille qu'a représenté la recherche de logement pour une majorité des demandeurs d'asile et réfugiés que nous avons rencontrés. En dépit d'attentes fondées sur la réputation d'un Canada dont les territoires demeurent encore à peupler, les nouveaux arrivants ont trouvé un marché résidentiel dans lequel il faut frayer leur propre chemin pour accéder à un logement qui leur convient. Suite à de plutôt courts et certainement indispensables séjours dans des centres d'hébergement, les recherches de logement se sont généralement déroulées dans des contextes angoissants. Les obstacles du prix du marché, et les nombreuses exigences des propriétaires et locateurs ont certes été les plus difficiles à surmonter, à cause du faible capital social dont les participants disposaient à l'arrivée. Les stratégies qui furent mobilisées afin de surmonter les obstacles ont le plus souvent fait appel aux membres de la communauté ethnique d'origine, qui semblent avoir été les plus utiles en termes d'aide de première ligne. Les conditions résidentielles dans lesquelles vivent les demandeurs d'asile et réfugiés au moment de la rencontre dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont le plus important est probablement la détermination du statut d'immigration. Ainsi, certains participants vivent toujours dans des conditions de surpeuplement, en attendant de connaître leur destin, alors que d'autres attendent d'intégrer le marché de l'emploi pour changer de logement.

CHAPITRE 6 ANALYSE : LA RÉALITÉ MONTÉLAISE VUE À TRAVERS LES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES

Pour entamer ce dernier chapitre d'analyse, qui porte sur les perceptions des participants de l'accès et du marché du logement à Montréal, nous présentons une schématisation de leurs trajectoires résidentielles. Comme nous l'avons noté dans le chapitre précédent, les trajectoires sont plutôt courtes, pour diverses raisons. Il demeure toutefois, selon nous, intéressant et pertinent d'étudier la configuration de ces graphiques. Les variables qui y sont présentées sont celles de l'autonomie résidentielle et de la satisfaction par rapport aux logements occupés, au cours de la trajectoire résidentielle. Nous poursuivrons cette brève étude des discours, dans un second temps, en abordant le thème du « chez-soi », un concept qui s'applique tant au logement qu'au quartier de résidence. Nous y étudierons les facteurs déterminants du sentiment d'être chez soi dans sa maison, et de percevoir son quartier comme une communauté. Par la suite, nous reviendrons au thème du revenu des participants, abordé brièvement dans le chapitre précédent, qui a suscité de vives discussions autant lors des entretiens individuels que parmi les membres du groupe de discussion. Enfin, nous étudierons les différentes perceptions des participants quant au « système de logement » montréalais, ainsi que les recommandations qu'ils font afin de favoriser l'accès au marché résidentiel privé pour les réfugiés et demandeurs d'asile.

Schématisation des trajectoires résidentielles

Il importe de prime abord de mentionner que les données présentées sur ces schémas réfèrent à notre analyse des discours des personnes que nous avons rencontrées. La gradation des variables étant assez élémentaire, le but de l'exercice n'est pas d'établir un modèle exact, mais de dégager des cas de figure et des typologies. Il s'agit là de la qualification plutôt que de la quantification des variables à l'étude.

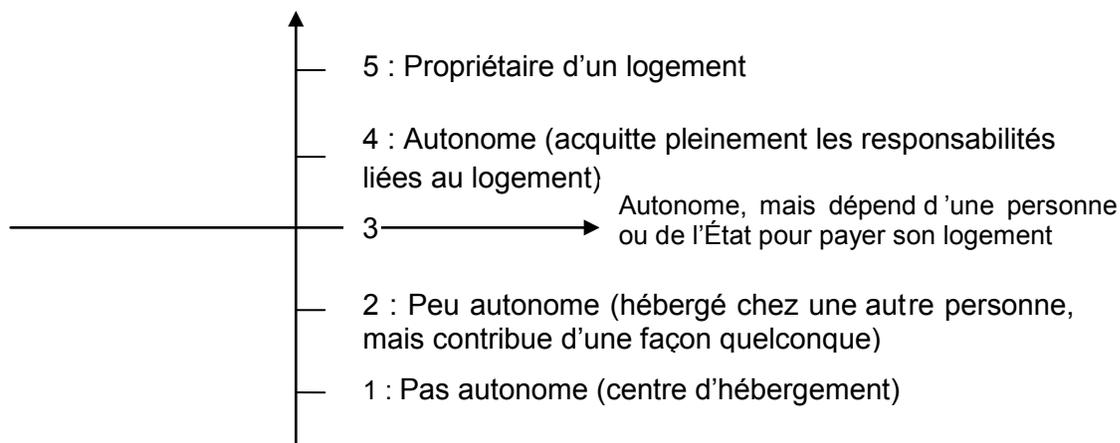
Les schémas présentent trois variables centrales qui influencent la trajectoire résidentielle d'un nouvel arrivant, et plus particulièrement celle des demandeurs d'asile, dans le cas présent. Nous présentons les variables de l'autonomie résidentielle (axe vertical), la chronologie de la trajectoire résidentielle (axe horizontal) et la satisfaction quant à la qualité et la convenance du logement occupé (taille des cubes). Les graphiques se lisent de façon linéaire, de gauche à droite, tels des lignes du temps. Les axes horizontaux ne comportent pas d'échelles, puisque celles-ci seraient différentes d'un graphique à l'autre.

Titres et légende des graphiques

Chaque graphique porte un titre qui correspond à l'identité du participant : les titres comportent un identifiant qui détermine son rang dans l'évolution de la recherche, un nom fictif, l'évolution de son statut d'immigration, et son âge au moment de l'entretien. Les statuts d'immigration qui apparaissent sur les graphiques sont ceux des demandeurs d'asile (da), réfugié sélectionné à l'étranger (rs), résident permanent (rp) et citoyen canadien (cc). Ainsi, E-12/Jessica/da-rp/30ans est la douzième personne que nous avons rencontrée, porte le nom fictif de Jessica, est arrivée avec le statut de demandeur d'asile et a par la suite reçu la résidence permanente, et avait 30 ans au moment de l'entretien.

La taille des cubes (de 1 à 4) représente la satisfaction des participants quant à la qualité et la convenance de leur logement. Ces tailles renvoient à la façon dont les participants qualifient les logements qu'ils occupent en ce qui a trait au confort, à la qualité et à la satisfaction de leurs besoins. Le plus petit cube (taille 1) représente un logement de piètre qualité, qui ne convient pas au ménage. Le plus gros cube (taille 4) représente un logement que le ménage juge tout-à-fait convenable et qui satisfait l'ensemble de ses besoins.

Figure 6.1 Échelle de l'autonomie résidentielle



Nous avons choisi l'autonomie résidentielle comme variable centrale des schémas de la trajectoire résidentielle car cette dimension nous permet d'associer l'accès au logement à l'intégration à la société. Le logement participe de façon importante à l'intégration à la société (voir chapitre 1). L'autonomie résidentielle semble constituer un enjeu préoccupant pour nos participants, même si elle n'était pas présente dans notre questionnaire de départ, et plusieurs participants ont indiqué celle-ci comme un facteur déterminant du sentiment d'être chez eux dans leur logement. Ainsi, les schémas illustrent le niveau d'intégration des nouveaux arrivants à la société réceptrice, qui se traduit à la fois par les facteurs d'autonomie résidentielle et d'occupation d'un logement convenable. La figure 6.1 présentée ci-haut réfère aux facteurs de l'autonomie résidentielle.

Chronologie de la trajectoire résidentielle

Ray (1998), entre autres auteurs, a souligné l'importance d'étudier l'expérience résidentielle dans le pays d'établissement en lien avec et le vécu antérieur. La chronologie de la trajectoire résidentielle, sur les graphiques, puis dans nos analyses, débute donc avant l'arrivée au Canada des participants. Nous avons tenté de retracer la trajectoire résidentielle dans le pays d'origine des participants, à partir de l'âge adulte, ou de l'autonomie financière. Puisque les cultures africaines diffèrent de celle que nous connaissons au Canada quant à l'occupation des logements, particulièrement dans le cas des ménages familiaux, nous ne pouvons vraiment établir de critères précis de l'autonomie résidentielle. Les participants nous ont révélé à ce propos que dans plusieurs cultures africaines, les enfants qui ne sont pas mariés résident dans le même logement que leurs parents tout au long de leur vie. Dans d'autres cas, le partage de la résidence familiale est une question de sexe; les hommes demeurent beaucoup plus longtemps avec leurs parents que les femmes, qui se marient plus jeunes et quittent le foyer familial (ce phénomène existe par ailleurs dans de nombreuses autres cultures représentées dans l'immigration au Canada). Nous avons donc jugé, selon les cas, les logements à considérer de façon pertinente dans la trajectoire résidentielle précédant l'arrivée au Canada. Ainsi, souvent les hommes qui atteignent un certain niveau d'autonomie financière demeurent souvent dans la maison familiale, logement que nous avons choisi de considérer dans l'étude de la trajectoire résidentielle. Les femmes, toutefois, quittent le foyer familial plus tôt (au moment du mariage, de la naissance d'enfants). Le logement des parents n'est alors pas considéré dans l'étude de la trajectoire résidentielle.

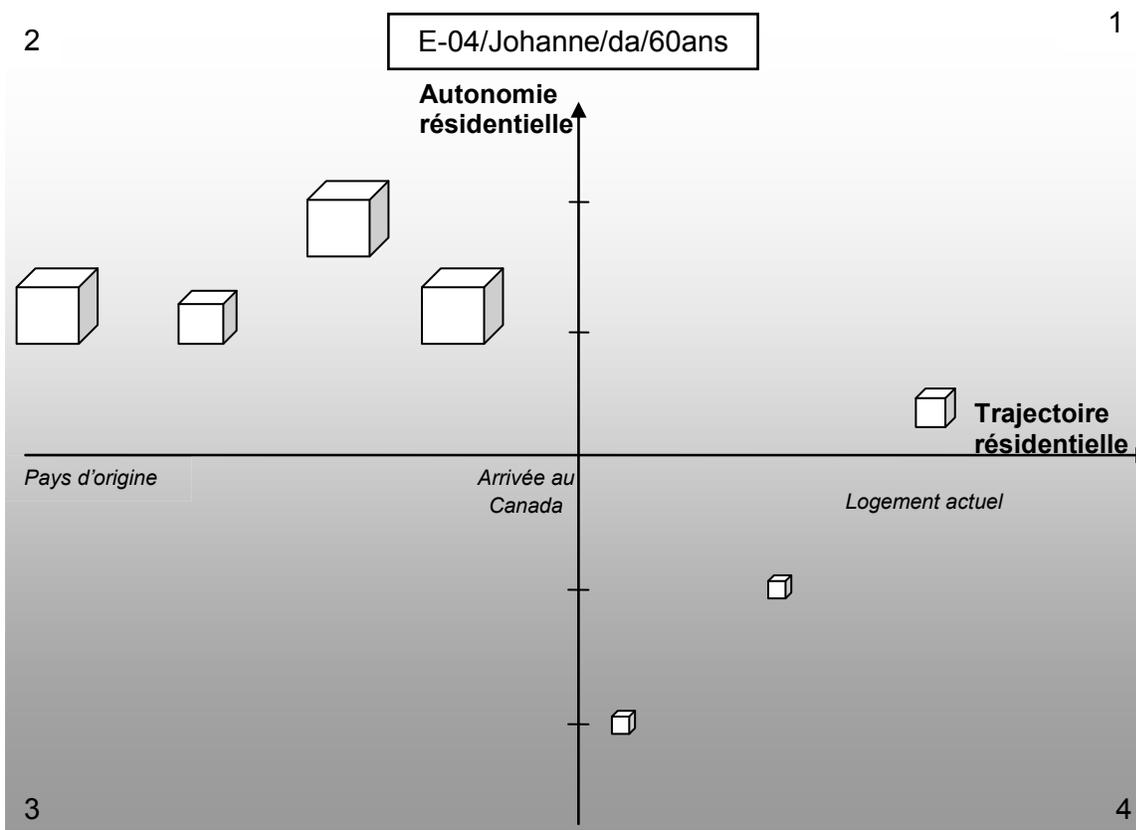
L'axe vertical (autonomie résidentielle) coupe l'axe horizontal (trajectoire résidentielle) au moment de l'immigration au Canada. Les cubes placés sur la ligne du temps avant le croisement de l'axe central représentent donc les logements occupés dans le pays d'origine, alors que les cubes subséquents représentent les logements occupés à Montréal. Une exception s'applique dans le cas de John (E-14, réfugié sélectionné à l'étranger ayant obtenu la résidence permanente, 23 ans), dont le premier logement occupé au Canada était situé à Halifax. Il a par la suite choisi de trouver un logement à Montréal, pour des questions de langue. Une légende comprenant l'ensemble des symboles se trouve en annexe IX.

Nous avons toutefois choisi de ne pas présenter l'approche de la « triple biographie » (Courgeau, 1989) sur les schémas. Cette approche classique est selon nous très pertinente dans l'étude des trajectoires résidentielles, mais s'applique plus difficilement dans le cas particulier des réfugiés et demandeurs d'asile récemment arrivés. En effet, les changements dans le parcours de vie, incluant l'emploi, ne sont que très rarement la cause d'un changement de logement. Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent, les déménagements représentent souvent une entreprise complexe et coûteuse pour ces personnes, dont la situation financière et le statut sont souvent assez précaires. Ils ne correspondent donc pas forcément aux éléments de changements de leurs parcours de vie.

Johanne et Joliane : L'analyse de deux cas types

Nous avons sélectionné deux cas qui sont selon nous assez représentatifs de l'ensemble des trajectoires résidentielles et qui présentent un bon nombre d'éléments que nous avons retrouvés dans plusieurs autres cas. De plus, les cas de Johanne et Joliane nous permettent de mettre en lumière les différences de parcours entre un demandeur d'asile et d'un réfugié sélectionné par le gouvernement canadien.

Figure 6.2 Trajectoire résidentielle de Johanne



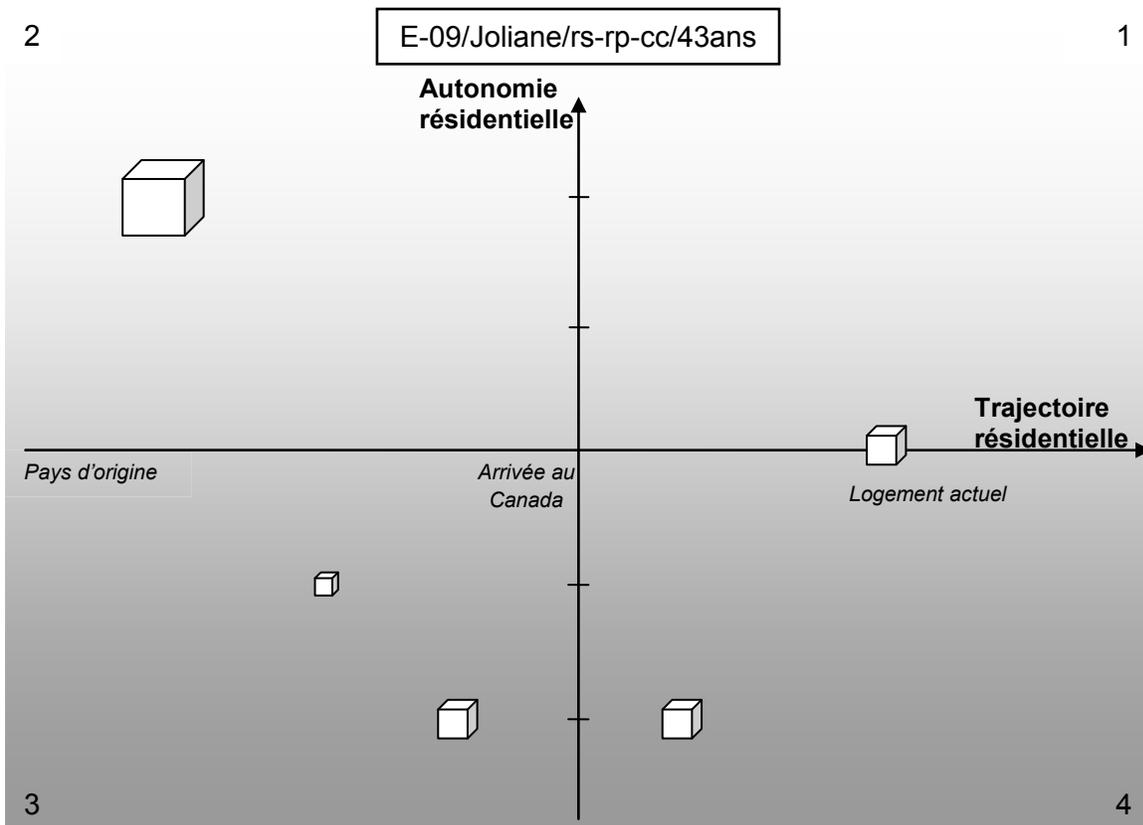
La trajectoire résidentielle de Johanne

La figure 6.2 illustre la trajectoire résidentielle de Johanne (E-04). Les cubes de taille 3 et 4 qui se situent dans le 2^e quadrant symbolisent sa trajectoire résidentielle avant son arrivée au Canada. Dans ce cas, le premier cube (taille 4) représente la maison qu'elle a partagée avec sa sœur et la famille de celle-ci en Afrique. Elle revenait à ce moment d'un séjour d'études en Europe, et occupait un emploi, donc contribuait à sa façon aux coûts relatifs à la vie du ménage (autonomie = 4). Cette maison lui convenait bien et elle en était satisfaite (cube de taille 4). Le second cube (taille 3) renvoie au second logement qu'elle a occupé, après avoir quitté la maison familiale de sa sœur. Il s'agissait d'un

appartement en location qui était plus petit et dans lequel elle vivait avec les deux enfants auxquels elle a donné naissance. Elle occupait toujours un emploi qui lui permettait de subvenir aux besoins de sa famille monoparentale (autonomie = 4). Johanne a par la suite fait l'acquisition d'une propriété (autonomie = 5) dans laquelle elle a vécu avec ses deux enfants. Cette maison lui convenait et satisfaisait l'ensemble des besoins résidentiels du ménage (cube de taille 4). Elle a par la suite vendu sa maison et accédé à un appartement en location, avec ses deux enfants. La taille du cube indique une pleine satisfaction : « il [l'appartement] était très, très bien. Il y avait assez de place pour tout le monde, un grand appartement de trois chambres » (Johanne). Elle était toujours autonome, bien qu'elle ne soit plus propriétaire du logement qu'elle occupait (autonomie = 4).

Johanne a quitté cet appartement en direction du Canada, et suite à la première nuit qu'elle a passée au poste frontalier de Saint-Bernard-de-Lacolle où elle a demandé l'asile, accompagnée de l'un de ses enfants, elle a été accueillie au centre d'hébergement pour demandeurs d'asile du YMCA. Bien que ce centre satisfasse ses besoins de base, elle ne le percevait pas comme un logement convenable (taille 1). Elle n'y était pas autonome, car elle n'avait pas de ressources financières, ni de revenu pour le moment (autonomie = 1). Après plus d'une semaine, elle a quitté le centre d'hébergement du YMCA pour s'installer chez un membre de sa communauté ethnique d'origine. Elle n'avait toujours pas de revenu, et devait dormir dans le même lit que la personne qui l'hébergeait. Elle a toutefois contribué du mieux qu'elle le pouvait aux tâches, mais ne considérait pas que le logement soit convenable (autonomie = 2, taille du cube = 1). Après quelque temps chez son amie, Johanne a accédé à un autre logement, en colocation avec son autre enfant, arrivé un peu avant elle au Canada. Elle a perçu les prestations de l'aide sociale et a trouvé un emploi peu après (autonomie = 3-4). Elle ne considère cependant pas que la taille du logement soit suffisante, puisqu'elle vit une situation de surpeuplement : ses deux enfants âgés de 21 et 25 ans doivent partager la même chambre (cube de taille 2).

Figure 6.3 Trajectoire résidentielle de Joliane



La trajectoire résidentielle de Joliane

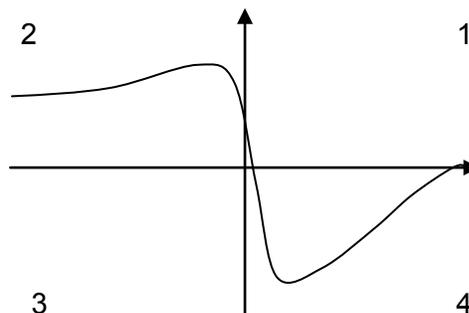
La trajectoire résidentielle de Joliane (E-09), débute également dans le 2^e quadrant, comme l'illustre la figure 6.3. On y trouve d'abord un cube de taille 4 qui représente une maison qui convenait bien à Joliane, à son mari et à leurs 4 enfants. Les conflits armés ainsi que les problèmes de tribalisme existant dans le pays ont forcé la famille à se réfugier dans la forêt. Joliane n'était alors plus très autonome sur le plan du logement (autonomie = 2), et dépendait quotidiennement de la conjoncture politique et sociale de son quartier. Évidemment, elle ne percevait pas son lieu de résidence comme satisfaisant, ni convenable (cube de taille 1). Les guerres civiles sévissaient toujours autour de son lieu de résidence, et elle y a un jour perdu toute sa famille, alors qu'elle attendait son cinquième enfant. Elle s'est donc déplacée vers un camp de réfugiés dans un pays voisin, où les réfugiés n'ont pas de droit au travail. Joliane y a résidé avec deux enfants, dont l'un qu'elle a adopté avant de quitter son pays d'origine. En dépit de son manque d'autonomie résidentielle (autonomie = 1), elle est davantage satisfaite des conditions de logement que lui fournissent le camp que de celles dans lesquelles elle vivait auparavant : « au camp de réfugié, on vous donne un grand sachet comme ça de UNHCR. Tu divises les morceaux des enfants, moi à coté, et les habits à coté. Et quand il pleuvait, il y avait un autre endroit pour faire la cuisine » (Joliane).

Joliane et ses deux filles de 10 ans ont par la suite été reconnues en tant que réfugiées par le Canada et sélectionnées par le Québec. À son arrivée, la famille a brièvement été hébergée à la résidence du YMCA, dont elle jugeait les conditions plus satisfaisante que celles du camp (cube de taille 2), mais où elle n'était pas autonome (autonomie résidentielle = 1). Au terme d'un court séjour au centre d'hébergement du Y MCA, un agent d'immigration a dirigé le ménage vers un logement de l'arrondissement Lasalle. Comme Joliane est arrivée en tant que réfugiée sélectionnée à l'étranger, le Canada lui a accordé la résidence permanente à l'arrivée et elle a rapidement perçu des prestations d'aide sociale. L'agent d'immigration lui a donc proposé un logement dont elle acquittera elle-même les frais puisés dans les ressources financières de l'aide sociale (autonomie résidentielle=3). Elle ne considère cependant pas que le logement qu'on lui a fourni lui convienne. Celui-ci ne satisfait pas l'ensemble de ses besoins résidentiels, puisqu'elle doit partager sa chambre avec ses deux enfants, aujourd'hui âgés de 12 ans (cube de taille 2).

Remarques sur l'ensemble des schémas

En premier lieu, sur le plan horizontal, c'est-à-dire chronologique, nous observons une variation au niveau de la taille des cubes, qui traduit une diminution de la satisfaction des participants vis-à-vis du logement occupé. La diminution de la taille des cubes se produit dans plusieurs cas entre le dernier logement occupé dans le pays d'origine et le premier logement à Montréal. Cela révèle, sans grande surprise, l'insatisfaction des participants vis-à-vis du confort et de la convenance du premier logement occupé à Montréal. Le fait que la plupart des participants aient logé dans un centre d'hébergement y est probablement pour quelque chose, tout comme les nombreux obstacles qui en ont poussé plus d'un à louer un logement qui ne leur convenait pas. En second lieu, toujours sur le plan chronologique, nous remarquons que les trajectoires résidentielles, bien que différentes dans chaque cas, décrivent une courbe similaire. Effectivement, si l'on reliait l'ensemble des cubes, sans égard à leur taille, par une ligne, on obtiendrait une forme relativement semblable à celle que nous présentons dans la figure 6.4.

Figure 6.4 Trajectoire résidentielle type



La forme de ces courbes traduit des trajectoires résidentielles dont certains éléments importants coïncident d'un cas à l'autre. C'est notamment le cas de la variation dans l'autonomie résidentielle au

moment de l'arrivée au Canada. Le premier est le passage d'un logement qui leur procurait une certaine autonomie résidentielle en Afrique (plusieurs étaient propriétaires de leur logement) à un centre d'hébergement ou une colocation à Montréal. On retrace donc une trajectoire où nous plaçons le cube à 5 sur l'échelle de l'autonomie résidentielle, à un centre d'hébergement où ils dépendent de l'aide qu'on leur apporte, et où nous plaçons le cube à 1 sur l'échelle de l'autonomie résidentielle.

La disposition des éléments de la trajectoire précédant l'arrivée au Canada est tributaire de divers éléments, dont la culture, l'âge et le sexe, ainsi que la catégorie d'immigration des participants. L'âge auquel on se marie et quitte le foyer familial est également variable selon la culture nationale et religieuse, et le sexe de la personne. D'autre part, la catégorie d'immigration influence la disposition des cubes dans les 2^e et 3^e quadrants dans la mesure où les réfugiés sélectionnés à l'étranger que nous avons rencontrés vivaient dans des camps de réfugiés à l'extérieur de leur pays d'origine avant d'arriver au Canada. Le positionnement des cubes dans leurs cas (E-09, E-13 et E-14) est plus bas sur l'échelle de l'autonomie résidentielle et leur taille est plus petite, puisqu'ils jugeaient moins adéquat leur logement au sein du camp de réfugiés.

Finalement, nous observons dans les quadrants 1 et 4, qui représentent la période d'après l'arrivée au Canada, une progression générale sur les plans de la satisfaction quand au logement occupé et à l'autonomie résidentielle. Il s'agit généralement d'une progression assez lente sur les deux plans, et dont la situation n'est pas sans détériorations par moments, mais l'ensemble des cas illustrés indiquent une courbe ascendante ainsi qu'une augmentation relative de la taille des cubes sur la ligne du temps (axe X). Encore ici, la catégorie d'immigration influence l'image des schémas; comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises précédemment, les réfugiés sélectionnés à l'étranger que nous avons rencontrés n'ont pas eu à chercher un logement, car les instances gouvernementales leur ont attribué un logement très rapidement après leur arrivée en sol canadien, ainsi qu'un statut de résidence permanente. Dans ces cas de figure, le parcours vers l'autonomie résidentielle fut manifestement moins combatif. Néanmoins, cela n'est pas déterminant, comme l'indiquent la taille des cubes dans les quadrants 1 et 4, de leur satisfaction vis-à-vis du logement qu'ils occupent. L'ensemble des schémas se trouve en annexe X.

Se sentir chez soi dans son logement et dans son quartier

Le logement comme un chez-soi

Rappelons que le chez-soi réfère au confort et au point auquel un logement convient à son locataire et satisfait ses besoins (voir le chapitre 3). Ces éléments font tous plus ou moins appel à la perception du locataire de son logement, et réfèrent à ses priorités en termes de logement, à son parcours d'établissement et à ses expériences résidentielles passées. Il s'agit ici de comprendre, à travers une

analyse des représentations des participants de leurs propres trajectoires résidentielles, comment les demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne arrivent à se sentir chez eux dans leur logement à Montréal.

Le chez-soi est, pour une vaste partie des participants, associé au sentiment de sécurité. Rappelons que ce sont généralement des personnes qui proviennent de pays dont le climat politique et social était plutôt instable, et que certains ont vécu dans des camps de réfugiés. La sécurité du quartier où leur logement est situé constitue donc souvent la source première de leur bien-être (Occhipinti, 1996). En second lieu, les sentiments d'indépendance et d'autonomie, puis d'un certain contrôle sur le cours des événements, participent à la perception du lieu de résidence comme un chez-soi. Il importe ici de mentionner que nous n'avons ni le mandat, ni la position éthique qui nous permettait d'aborder les motifs de la fuite du pays d'origine. Nous pouvons toutefois signaler que le Canada est un des rares pays qui accueille des demandeurs sur la base des persécutions liées au genre. Dans ce contexte, la sécurité de l'environnement immédiat revêt une importance primordiale dans la définition du chez-soi.

Dans l'ensemble, les participants ont indiqué qu'ils se sentaient chez eux dans leur logement. Ils ont en grande majorité fait allusion au sentiment de sécurité que leur apporte leur lieu de vie quotidienne. Certains chercheurs (notamment Occhipinti, 1996), suggèrent à cet effet que le fait de quitter un pays où règne un climat d'insécurité constant entraîne une réévaluation de la sécurité du quartier de résidence, dans le pays d'accueil.

« Oui, je me sens chez moi. C'est ce que je te dis, on a le sentiment de sécurité et on a la fierté d'être chez soi » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant obtenu la résidence permanente, 51 ans)

« D'abord ce que je mettais en premier lieu c'est la sécurité. Parce qu'il y avait pas de sécurité chez moi. Alors si ma sécurité est satisfaite, je n'ai pas beaucoup d'exigences en logement (...) Il est vrai, tout au début, j'ai eu peur, parce que l'été, la nuit, je crois qu'il y avait des feux d'artifice, et moi, j'étais pas informé, j'ai eu peur toute la nuit. Et comme je viens d'un pays où il y a eu la guerre là où j'étais, j'ai cru qu'on était en train de tirer, qu'on lançait des bombes. Je me suis dit j'ai pas de chance, ça me poursuit jusqu'ici. Mais c'est normal d'avoir peur pour moi. Quand j'ai dit ça à un Africain, il m'a expliqué ce que c'était » (Josef, E-03, demandeur d'asile, 63 ans).

« Je suis absolument chez moi. Personne ne me dérange, si je laisse même quelque chose ici personne ne va le voler, et on laisse les chaussures dehors et personne ne les prend. Je suis beaucoup plus chez moi que chez moi, où il y avait la guerre, je suis chez moi, c'est calme, c'est magnifique » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

Nous avons néanmoins perçu des lacunes au niveau du sentiment d'être chez soi lorsque les questions familiales ont été abordées. En effet, les gens qui ont laissé leurs familles derrière eux se sentent chez eux dans leur logement, mais leurs besoins de confort et de bien-être ne sont pas tout-à-fait comblés parce qu'ils sont préoccupés par les conditions dans lesquelles vivent les membres de leur famille qui ne les ont pas accompagnés. Un grand nombre des participants qui sont arrivés seuls a d'ailleurs mentionné être en processus de parrainage des membres de leur famille, projeter de les parrainer lorsqu'ils recevront leur statut de résident permanent ou tenter de les accueillir en tant que visiteur.

« Je suis à l'aise, je suis plus en sécurité qu'au Burundi, sauf que nous avons tous des problèmes parce que la famille et les enfants sont toujours là. Alors j'aimerais mieux que ma famille soit avec moi » (Jim, E-10, demandeur d'asile ayant obtenu la résidence permanente, 62 ans).

Finalement, le *focus group* a aussi démontré que le sentiment de confort et d'être chez soi dans son logement était fortement lié au sentiment d'autonomie résidentielle. L'autonomie vis-à-vis de sa vie au Canada a été traduite par « la fierté de s'offrir ses propres trucs » (Jacinthe, Jocelyne, Julien, F-01). Les participants ont confirmé en groupe ce qu'ils avaient évoqué individuellement en mentionnant que la contrainte à la colocation à cause des prix du marché du logement entravait le sentiment de chez-soi dans son logement. Nous avons trouvé que si les cultures africaines connaissent les ménages multifamiliaux, elles ne connaissent pas la colocation en ménage non-familial. Ainsi, une adaptation à ce style de vie est nécessaire; certains participants s'y sont conformés et arrivent à s'y sentir chez eux.

Le quartier comme communauté

« Il n'y a pas de définition du quartier qui soit universelle ou généralisable » (Kearns et Parkinson, 2001 : 2103, notre traduction). En effet, les quartiers de résidence prennent une signification et répondent à des besoins spécifiques dans les différentes régions et pays. Il demeure toutefois important, selon nous, d'étudier la perception que ses résidents en ont, car le quartier est souvent déterminant du sentiment d'appartenance au lieu de vie quotidienne, où des rencontres fortuites se produisent.

Pour Kearns et Parkinson (2001: 2106), "if cities are landscapes of marginal encounter (Gornick, 1996), then neighborhoods ought to be arenas of predictable encounter (which for many people would also mean comfortable and secure encounters) where, to use Beauregard's (1997) terminology, people know the narrative rules of encounter and have the appropriate discursive strategies easily to negotiate public space : they feel « at home »".

Dans une région métropolitaine occidentale comme celle de Montréal, où les gens ne connaissent pas toujours leurs voisins, le rôle du quartier dans la définition de l'identité de ses résidents et du sentiment d'appartenance au milieu de vie peut perdre son sens. La perception du quartier de résidence comme une communauté (voir le chapitre 3) renvoie largement à la culture d'appartenance (Forrest, 2000). Les cultures africaines et québécoise présentent des caractéristiques très différentes en ce qui a trait aux relations de voisinage et aux dynamiques de quartier, comme nous l'ont mentionné la majorité des participants.

À la question « percevez-vous votre quartier comme une communauté », la majorité des participants ont répondu par la négative. En effet, en dépit du fait que certains d'entre eux aient reçu l'aide d'un organisme de leur quartier pour diverses raisons, cela n'a pas contribué à leur sentiment d'appartenance au quartier de résidence, ou à leur perception d'être partie d'une communauté.

L'élément qui semble avoir été déterminant dans la perception du quartier comme une communauté, parmi les participants à la recherche, est la cohabitation avec des membres de la communauté d'origine.

« Oui [je perçois mon quartier comme une communauté] (...) Il y a peut-être 15 familles burundaises autour de chez moi, et peut-être que j'en connais peut-être la moitié les autres je ne connais pas. Je connais d'autres nationalités, je connais une famille haïtienne, deux familles canadiennes, on fait des relations, mais comme on est nouveaux, on peut élargir les relations, les connaissances. (...) Au moins la moitié j'ai déjà été chez eux. Parce que chaque fois qu'il y a une occasion de se rencontrer soit pour un deuil, soit pour une fête, un mariage, ils m'invitent. Et par le truchement de ceux qui habitent à côté de chez moi, je connais déjà plus de monde » (Josef, E-03, demandeur d'asile, 63 ans).

« Moi, je ne participe pas beaucoup aux activités du quartier. D'abord parce que ce quartier est trop anglophone. Et la communauté indienne et pakistanaise est trop ancrée et ils font des choses entre eux. Et la communauté grecque est trop ancrée et ils font des choses entre eux. Même à l'église, ces communautés visiblement ne communiquent pas » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant obtenu la résidence permanente, 52 ans).

Toutefois, rappelons que la plupart des participants n'ont pas choisi leur quartier en fonction de la présence de membres de leur communauté ethnique d'origine, mais plutôt en fonction des opportunités d'accéder à un logement qui concorde avec leurs moyens financiers. Toutefois, pour certains, le quartier est le lieu de rencontres interethniques qui favorisent le sentiment d'appartenance au quartier, comme nous avons vu dans la citation de Josef présentée ci-haut et dont Johanne fait également mention :

« Oui, [je perçois mon quartier comme une communauté] et je vous ai dit que je suis dans cette communauté, même avec toutes les nationalités, nous allons à l'église St-Paul, pas loin, il y a un terrain où nous avons fait un jardin, je suis intégrée dans la communauté. Et si vous voulez, en termes de communauté on est en train de faire des réunions avec un groupe de gens, puisqu'on est en train de vendre l'église St-Paul » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

Comme le mentionnent Rose et Séguin (2007), les liens faibles à l'échelle du voisinage peuvent entraîner, particulièrement parmi les populations comme celle des nouveaux arrivants, « un sentiment de confort dans l'espace public, un sentiment d'appartenance à leur milieu local, ou à tout le moins, un sentiment d'y être chez soi, de s'y sentir bien ». Selon Grafmeyer (1995, dans Rose et Séguin, 2007), l'occurrence quotidienne de ces petites manifestations de socialisation entre les résidents d'un quartier peut entraîner un sentiment de « sécurité et d'acceptation plutôt que d'exclusion ».

Dans l'ensemble, toutefois, les perceptions des quartiers de résidence des participants semblaient plutôt partagées entre la déception de ne pas retrouver le milieu communautaire connu dans le pays d'origine, et la manifestation d'une certaine reconnaissance de leur chance de vivre au sein d'un quartier où des membres de leur communauté ethnique d'origine vivent. Le regret, et parfois la nostalgie de l'environnement communautaire préexistant dans les sociétés africaines ont souvent teinté les discours. Le peu de temps passé à Montréal, et la méconnaissance de ses modes de sociabilité peuvent être mis en cause.

« Ah non [je ne perçois pas mon quartier comme une communauté]. C'est pas du tout comme ça » (Jason, E-05, demandeur d'asile, 25 ans).

« Non [je ne perçois pas mon quartier comme une communauté]. Je connais personne. Même les résidents de l'immeuble, là je vois un Latino [américain] que je salue souvent, mais ceux qui sont tout à côté, je ne les connais pas » (Jocelyne, E-01, demandeur d'asile, 51 ans).

« Pour moi, non [je ne perçois pas mon quartier comme une communauté]. Mais aussi quand je vais à St-Laurent, et je vois comment les choses se font là-bas, c'est pas la même chose ici. À Ville St-Laurent, il me semble que il y a beaucoup d'implication, c'est un peu chaleureux là bas dans les communautés, tandis qu'ici, quand tu veux participer à certaines activités, c'est pas facile. En tout cas, c'est des communautés qui vivent superposées (...) » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant obtenu la résidence permanente, 51 ans).

« Non. Pas comme en Afrique. Chez nous, malgré les conflits ethniques, tu vois que c'est plus rapproché qu'ici » (Julien, E-07, demandeur d'asile, 32 ans).

« non [je ne perçois pas mon quartier comme une communauté]. Et c'est ça qu'il manque ici. Parce qu'ici tu peux habiter juste à côté, et il a des enfants et ses enfants ne vont jamais connaître tes enfants. Les enfants grandissent tous seuls, et c'est vraiment l'isolement, et c'est vraiment le grand défaut. Regardez juste la madame qui a fait que [je t'ai rencontrée], je l'ai connue au building là-bas mais étant donné que nous sommes tous des Africains, c'est devenu comme une maman pour moi. C'est ça d'où on vient. Excuse-moi, si c'était une blanche, est ce que ça se passerait comme ça? Non » (Jane, E-11, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 30 ans).

« Euh...mon quartier non [je ne le perçois pas comme une communauté]. Parce que moi, ce que j'appelle communauté, c'est on est ensemble, tes voisins, c'est peut-être pas tes amis, mais tu les connais. Tu dis bonjour. Chez nous les voisins, c'est comme ta famille. C'est pas comme ici, tu connais pas ton voisin » (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 30 ans).

Retour sur la question du revenu

L'employabilité des participants

La littérature démontre, comme nous l'avons étudié précédemment, que les réfugiés et demandeurs d'asile font partie des groupes de nouveaux arrivants les plus vulnérables financièrement. Leur vulnérabilité financière se traduit souvent en premier lieu par leur difficulté à accéder à un logement convenable à l'arrivée dans leur pays d'accueil. Les difficultés financières que les participants ont vécues sont en grande partie attribuables à leur difficile intégration au marché de l'emploi.

Dans les différents discours, l'emploi est généralement interprété à la fois comme l'un des principaux problèmes que rencontrent les réfugiés et demandeurs d'asile, et l'un des éléments déterminants de l'intégration d'un nouvel arrivant. Lorsque nous avons abordé ce sujet avec les participants à la recherche, tous ont révélé avoir une profonde envie de participer au projet de société en occupant un emploi le plus rapidement possible.

« Moi, je me disais que quand je viendrais ici, on me donnerait l'opportunité de travailler. Parce que chez nous, trouver du travail, c'est comme trouver une mine d'or. Parce que c'est rare. Parce que c'est vraiment ça la fierté, pour nous, c'est un symbole d'intégrité. Parce que tu ne veux pas t'accrocher, tu ne veux pas être un parasite. Donc c'est pas parce qu'on te donne 590\$ qu'il faut utiliser ça comme une excuse de ne pas travailler. (...) Donc tu peux avoir une meilleure vie quand tu travailles. C'est

beaucoup, 380\$ sur 590\$, alors c'est plus que 50%. Mais le point est que je vais travailler » (Julien, E-07, demandeur d'asile).

« Si tu es le premier venu ici, si tu travailles pas c'est pas facile, mais rester dans le bien-être social toute ta vie, ça n'aide pas. Si tu es en bonne santé, tu es dans un pays où vraiment tu peux travailler, ce que le bien être social dans un mois, tu peux même l'avoir au salaire minimum dans deux semaines, pourquoi rester à la maison 24h/24 » (Jane, E-11, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente).

« Je pense qu'ils devraient faciliter l'accès surtout pour les nouveaux arrivants qui ont de la difficulté des fois à trouver du travail à cause de beaucoup d'autres choses qui se passent » (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente).

Nous avons également observé que le travail représentait pour eux un remède à bien des maux. Comme nous l'avons étudié plus tôt, plusieurs propriétaires discriminent les locataires sur la base de leur source de revenu. Or le fait d'occuper un emploi aurait permis à certains participants d'accéder au marché résidentiel plus facilement.

« Surtout que quand vous arrivez, vous faites un bon bout de temps avant de trouver du travail, et si vous n'avez pas de travail, vivre avec l'aide sociale, se loger, manger, s'habiller, c'est toute une gymnastique. Ce qui veut dire que c'est un peu dur » (Josef, E-03, demandeur d'asile)

« Le logement, l'emploi, vraiment c'est des données clés pour avoir le moral parce que quand tu n'as pas ça (...) mais tu sais, tout commence par l'emploi. Quand tu es bloqué par l'emploi, tu entends des choses, ça rentre par une oreille, ça sort par l'autre, c'est pas ça ton centre d'intérêt. L'immigrant a deux problèmes, l'emploi, le logement. Quand il n'a pas ça, il a la tête ailleurs. Si tu n'as pas ça, famine n'a point d'oreille. Personne ne veut être à la charge du gouvernement. Tout le monde veut gagner son pain, mais comment le faire » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente).

« Je veux travailler, j'aimerais beaucoup. Je veux travailler beaucoup. Je veux travailler beaucoup, pour trouver un appartement qui m'appartient » (Joliane, E-09, réfugié sélectionné à l'étranger ayant obtenu la citoyenneté canadienne).

Au cours du groupe de discussion, des résidents de plus longue date ont tenté d'orienter et de conseiller les réfugiés et demandeurs d'asile plus récents, en leur faisant part de leurs expériences personnelles. Les suggestions étaient souvent relatives au fait de se trouver du travail et ainsi de fournir un apport à la société : « Si j'ai un conseil à te donner, c'est avant de passer devant le ministère de l'immigration, aussitôt que tu as les papiers, vas travailler. Montres-leur que tu n'es pas un fardeau. Ici c'est un pays de droit » (Jane, E-11, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, [occupe un emploi de préposée aux bénéficiaires dans un hôpital]).

Les perceptions générales face à l'accès au logement à Montréal, et les recommandations vis-à-vis des problématiques vécues

Nous avons étudié plus tôt les obstacles à l'accès au logement ainsi que les stratégies que les réfugiés et demandeurs d'asile ont mobilisées afin de surmonter ces difficultés. Face à leur compréhension du « système de logement » montréalais et aux difficultés qu'ils ont vécues, les participants à l'étude ont proposé des pistes de solution visant à améliorer les opportunités d'accès au logement pour les nouveaux arrivants. Nous avons demandé aux participants d'adresser, sans contrainte sur le plan de

la faisabilité économique ou politique, des recommandations dans le but de faciliter l'accès au logement pour les gens comme eux.

Problèmes récurrents

Les principaux obstacles, comme nous l'avons étudié précédemment, étaient les prix des logements, l'exigence de contre-signature ou de garantie, la faiblesse des réseaux sociaux à l'arrivée et les expériences discriminatoires. Les recommandations des participants constituent des solutions envisagées suite aux obstacles rencontrés lors de la recherche. Ce sont également des solutions alternatives aux stratégies qu'ils ont dû mobiliser afin de se loger le plus adéquatement possible. Suite à la question « quels aspects du système de logement vous semblent les plus problématiques pour les nouveaux arrivants » (même si vous ne les avez pas vécus), les participants ont cité des éléments-clés provenant d'expériences vécues par eux ou par des compatriotes.

« Entre autres, être garanti par quelqu'un. Si vous n'avez personne, comment allez-vous faire? Le coût du loyer, et... la proximité au transport public, c'est parfois difficile » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans)

« Le fait qu'ils demandent les signatures, parce qu'il y en a qui connaissent personne. Parce que il y a des gens qui arrivent et qui connaissent personne. Les prix aussi c'est cher quand même quand tu arrives, et quand tu veux un appartement moins cher, c'est pas vivable » (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 30 ans).

« C'est la vente au plus offrant. Mais le propriétaire a augmenté les loyers. Tu peux pas dire que le prix d'un 3 ½ est 300\$ ou 500\$. Moi je dis que le prix est fait à la tête du client, à la tête du propriétaire » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 51 ans).

Les recommandations des participants

En tant que nouveaux arrivants, réfugiés ou demandeurs d'asile, les participants à la recherche ont aussi fait des recommandations qui concernent l'offre de services de première ligne. Ces suggestions proviennent de la difficulté que les participants ont eue à trouver un premier logement, car souvent, ils ne se sont pas adressés aux bons endroits pour recevoir l'aide qu'ils nécessitaient, ou parce qu'ils n'ont pas utilisé les sources d'information les plus efficaces. Des ateliers de formation qui abordent les thèmes fondamentaux liés à l'établissement dans un nouveau pays, et qui s'adressent spécifiquement aux nouveaux arrivants sont pourtant dispensés gratuitement à leur arrivée, comme nous l'avons mentionné au début de cette recherche. D'autre part, au terme d'une étude de consultant commandée par la SCHL (2008), on a constaté que les informations sur le système de logement montréalais étaient jugées insatisfaisantes par près des trois quarts des nouveaux arrivants sondés. En effet, les informations concernant des aspects fondamentaux du logement, dont les prix, la taille, la propreté et la sécurité manquaient à une part importante des répondants.

« Les organismes locaux, à part les organismes comme l'Hirondelle (organisme subventionné par le PANA), les associations communautaires, ils n'ont rien du gouvernement. Mais alors, c'est dans ces associations communautaires... parce que quand on arrive, on a tendance à se diriger d'abord vers les siens » (Jocelyne, E-01, demandeur d'asile, 51 ans).

« Je me disais que bon, par exemple au PRAIDA, ou il faudrait une organisation qui cherche une maison pour les gens qui sont venus, par exemple quand ils ont leur chèque, ils cherchent une maison, et ils t'aident, et si c'est bon pour toi, tu restes là. C'est mieux parce que quand tu es venu, tu connais pas la ville, tu sais pas comment ça se passe » (Jacqueline, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 51 ans).

« Je suis dans les organismes communautaires, mais on ne fait pas beaucoup les ateliers de recherche de logement, je crois qu'on gagnerait à faire plus d'ateliers de recherche de logement, j'ai assisté à beaucoup d'ateliers de vulgarisation, et d'intégration, mais je n'ai pas assez vu de vulgarisé dans la recherche de logement, on fait des petits trucs, mais je crois qu'on devrait mettre vraiment le paquet dans le logement et l'emploi » (Jacqueline, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 51 ans).

Le second thème abordé dans les recommandations est l'accès au logement social. Comme plusieurs participants ont réalisé qu'ils n'avaient pas droit à ce type de logement, ou qu'ils n'y auraient pas accès avant plusieurs années, ils ont manifesté un intérêt pour un accès plus rapide et plus facile au logement social, en précisant que le gouvernement devrait investir davantage dans ce secteur. Pourtant, le marché du logement social dans les pays africains desquels provenaient les répondants n'est pas très développé, et les projets de subvention des logements n'ont pas la même utilité ni la même portée qu'à Montréal. En connaissant les lacunes du fonctionnement des systèmes de logement de leurs pays d'origine respectifs, ils ont suggéré des plans d'intervention qui seraient, selon eux, susceptibles de mieux fonctionner ici. Le logement social est pour la plupart des participants une solution idéale, à tout le moins pendant les premiers mois.

« Peut-être que l'État devrait mettre plus d'argent pour faire des logements. Parce que si c'est des logements privés, chacun donne son prix. Mais si c'est la maison de l'État, si moi supposons que je suis un réfugié, l'État sait que je n'ai pas les moyens, il ne va pas me poser trop de conditions, mais si c'est un logement privé, le propriétaire, son prix, c'est ça qu'il veut. Mais si c'est le logement de l'État, je ne sais pas si c'est le même prix » (Joliane, E-09, réfugié sélectionné à l'étranger ayant reçu la citoyenneté canadienne, 43 ans).

« Je crois qu'il faut multiplier les logements sociaux. C'est la meilleure solution. Ça coûte cher à l'État, je sais. Mais si on pouvait, c'est pas possible parce que l'immigration a ses règles, ses lois, ses normes, mais de toute manière, il faudrait songer parce que c'est très difficile pour un immigrant de lui dire de se chercher un logement. D'abord il ignore le climat social, physique et tout ça, il ignore. S'il avait moyen de *disponibiliser* des logements pour les nouveaux arrivants, au bout d'une période donnée, on leur dit de chercher ailleurs, au bout de 6 mois, de 4 mois, on leur demande de se trouver un logement ailleurs » (Jim, E-10, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente *et un logement en HLM*, 62 ans).

« Plus de logements sociaux, ça aiderait, et donner accès aux logements sociaux aux gens qui arrivent, parce que les logements sociaux, il y a que ceux qui ont la résidence ici qui accèdent à ça. Alors que ce sont pas eux qui sont les plus nécessiteux. Puisque eux, connaissent, eux sont installés, les logements sociaux devraient être pour ceux qui arrivent » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

« Les logements sociaux aussi, je trouve que c'est long. Je pense qu'ils devraient faciliter l'accès surtout pour les nouveaux arrivants qui ont de la difficulté des fois à trouver du travail à cause de beaucoup d'autres choses qui se passent. Parce que c'est pas tout le monde qui a accès à ça, c'est juste les personnes âgées ou les femmes qui ont des difficultés, mais il y a aussi d'autres gens qui ont des difficultés à trouver un logement. Il faudrait quand même donner ça à plus de monde (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 30 ans).

En troisième lieu, plusieurs participants ont recommandé la mise en place d'une organisation qui soit en mesure de garantir ou de contresigner leurs baux résidentiels. Ils ont également suggéré l'organisation de campagnes de sensibilisation des propriétaires de logement à la situation que vivent

les réfugiés et demandeurs d'asile. Ces recommandations ont été effectuées suite à la rencontre de différents obstacles, soient les exigences des propriétaires d'une contresignature du bail, et les expériences de discrimination, principalement sur la base de la source de revenu. Dans le premier cas, les participants ont reconnu leur difficulté à prouver qu'ils paieront leur loyer, car il leur est généralement impossible de présenter les références des logements occupés précédemment. Et puisqu'il leur est difficile d'intégrer le marché de l'emploi, la seule preuve de revenu qu'ils peuvent présenter est celle de leurs prestations d'aide sociale. Même si cette pratique est illégale, plusieurs propriétaires refusent les locataires qui ne travaillent pas. Certains participants se sont donc vus dans l'obligation de chercher non seulement un contresignataire qui possédait de bonnes références, mais également une personne qui est en mesure de fournir une preuve de son revenu d'emploi, ou simplement de trouver un autre logement.

« Je pense que la mise en place d'un réseau avec l'objectif d'aider spécialement à trouver un logement et d'être une garantie pour les réfugiés, chez les propriétaires d'appartements. Un réseau qui fournit une garantie, pour accommoder les nouveaux arrivants, et peut être une agence de propriétaires qui donnent une garantie sachant que les réfugiés ne connaissent personne, mais qui accomode des réfugiés. Aussi s'il pouvait avoir une organisation qui peut être une garantie entre le réfugié et le propriétaire du complexe d'appartements » (Julien, E-07, demandeur d'asile, 32 ans).

« Juste des campagnes de sensibilisation, comme on le fait pour beaucoup d'autres choses, des services d'immigration. Le problème c'est qu'ils nous réfèrent (...) » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant obtenu la résidence permanente, 51 ans)

« Moi, je devrais sensibiliser les propriétaires des appartements, parce que c'est sûr que personne ne dit rien, mais les personnes devraient casser les préjugés, les stéréotypes et ils devraient vraiment les sensibiliser ou donner une amende aux personnes qui discriminent ou qui donnent pas le logement, parce que je pense pas qu'on a le droit de faire la discrimination. Mais la majorité des gens vivent ça, et c'est quelque chose qui existe, et il devrait y avoir quelque chose qui est fait face à ça. Il devrait y avoir un recours. Quelque chose pour contrer ça (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 30 ans).

Quelques suggestions avaient trait à l'amélioration du parc résidentiel locatif de Montréal : « Je pense que le gouvernement devrait visiter les appartements parce qu'il y a des appartements où c'est fou, tu penses pas que tu es au Canada » (Jessica, E-12, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 30 ans). Ce thème a également été évoqué, à l'initiative des participants, lors du *focus group*. Nous avons constaté l'ignorance de la part de tous les membres du groupe de l'existence du plan d'action (2007-2010) pour améliorer la salubrité des logements de la ville de Montréal. (Montréal, 2007).

Deux participants ont mentionné l'aide à l'employabilité (qui n'est pas un service offert aux demandeurs d'asile), qui à la fois leur permettrait d'intégrer le marché de l'emploi plus rapidement, d'être plus à l'aise sur le plan financier, et de faire partie de nouveaux réseaux sociaux, qui constituent sans contredit un élément-clé de l'accès au marché résidentiel.

Enfin, le capital social d'une personne est manifestement un acquis déterminant dans le succès de la recherche de logement à Montréal. La plupart des participants ont indiqué que le fait qu'ils ne

connaissaient personne à l'arrivée a ralenti leur recherche de logement, et que le développement d'un réseau de contacts participait grandement au succès de toutes les étapes de la recherche.

« Le réseau, pour avoir un bon logement, il faut avoir un réseau. Mais toi, tu viens d'arriver, comment tu veux avoir un réseau » (Johanne, E-04, demandeur d'asile, 60 ans).

« On a beau vouloir formaliser les choses, mais le bouche à oreille reste la meilleure source d'information, que ce soit en emploi ou en logement. Parce que ca fait partie de la confiance, c'est des relations de confiance » (Jacqueline, E-06, demandeur d'asile ayant reçu la résidence permanente, 51 ans).

Le capital social, pour plusieurs chercheurs, participe de façon importante à l'insertion des nouveaux arrivants dans plusieurs sphères de la société. Cohen et Shinar (1985 : 73) notent à cet effet que les « relations avec les membres d'un réseau permettent à l'individu de reconnaître son caractère unique, tout en lui procurant un sentiment d'appartenance à la société et en lui permettant d'avoir et de conserver son identité propre » (notre traduction). Il semblerait, selon ces auteurs, que l'existence d'un réseau incluant des liens dits faibles soit nécessaire au fonctionnement efficace d'une société. Nous nous joignons, au terme de notre étude, à plusieurs chercheurs (notamment Bernèche et Martin, 1984; D'Addario *et al.*, 2007; Ray, 1998; Rose et Ray, 2001) qui ont démontré que le capital social était un élément important et déterminant dans la recherche de logement par les groupes immigrants à faible revenu. Rose et Ray (2001) ont d'ailleurs trouvé que la présence de personnes connues au Canada avant l'arrivée faisait en sorte que les nouveaux arrivants étaient moins susceptibles d'utiliser les médias pour chercher un logement. D'Addario *et al* (2007) notent pour leur part que la faiblesse des réseaux sociaux des demandeurs d'asile entraîne des difficultés supplémentaires lors de la recherche de logement et les prive de certains moyens pour surmonter les obstacles qu'ils rencontrent lors de leur recherche.

Le Projet de recherche sur les politiques (PRP), dirigé par le gouvernement fédéral, reconnaît les vertus d'un réseau social plus étendu, et celles d'un important capital social. Dans un document publié en 2005, le PRP affirme qu'« à l'issue de deux années de consultations et de recherches, nous avons conclu que l'action gouvernementale pourrait être plus efficace si on tenait compte de manière plus systématique du rôle du capital social dans l'élaboration des programmes et des initiatives » (gouvernement du Canada, 2005 : 10). Il convient, selon le Projet de recherche sur les politiques (2005), de considérer le capital social comme un instrument, un moyen qui peut participer au succès de certains programmes et initiatives. Le document recommande notamment de miser sur les avantages du capital social lors de l'élaboration des politiques et programmes, particulièrement ceux qui s'adressent aux populations à risque d'exclusion sociale à cause de la faiblesse de leurs réseaux sociaux. On compte évidemment les nouveaux arrivants parmi les membres de ces populations.

Les moyens dont les réfugiés et demandeurs d'asile disposent pour augmenter leur capital social peuvent se traduire, comme nous l'avons étudié précédemment, par une quelconque implication dans

leur milieu, ou dans un projet communautaire. En effet, les répondants qui participaient à la vie communautaire, ou qui étaient impliqués dans des projets culturels, communautaires, religieux et autres étaient les mêmes qui nous révélèrent que le réseau était une source importante d'information et d'aide lors de la recherche de logement. Les auteurs Onyx et Bullen (2000 : 36) ont aussi démontré, au terme d'une étude qui mesurait le capital social des résidents de cinq communautés australiennes, que le fait de participer à des organisations et événements de la communauté locale favorisait l'accumulation de capital social.

Toutefois, le fait que les demandeurs d'asile n'aient pas accès au supplément familial lié aux prestations d'aide sociale et que leur transport ne soit financé que lorsqu'ils résident dans un centre d'hébergement (ils reçoivent un titre de transport rechargeable sur une base hebdomadaire) limite leur potentiel de développer leur capital social. La mobilité réduite des personnes, due aux coûts du transport, peut les restreindre dans leurs déplacements, donc diminuer les possibilités de développement de liens faibles en dehors de leur quartier, et ainsi freiner l'accumulation du capital social. De plus, en admettant qu'un supplément familial leur permettrait de défrayer les coûts d'une halte-garderie, les demandeurs d'asile auraient davantage d'opportunités de développer leurs réseaux sociaux. Enfin, il importe de ne pas sous-estimer l'importance du capital social en tant que ressource sociale qui devrait faire l'objet d'un accès équitable. Car l'égalité des chances est mise en péril au moment où les personnes n'accèdent pas à ces ressources équitablement.

Conclusion

Ce chapitre a débuté en retraçant les différentes trajectoires résidentielles des personnes que nous avons rencontrées. Nous y avons démontré que malgré la divergence des parcours, la plupart se rejoignent sur certains points. Nous avons par la suite amorcé une analyse des perceptions des demandeurs d'asile et réfugiés d'être chez eux, dans leur logement et dans leur quartier. L'analyse des perceptions, qui sont observables dans les schémas, a démontré que les participants avaient le sentiment d'être chez eux dans leur logement, principalement à cause de la sécurité que celui-ci leur procure. L'autonomie et l'indépendance ont également contribué à la perception de leur logement comme d'un chez-soi. L'environnement immédiat entourant le logement, toutefois, n'était pas perçu comme un endroit qui procure un sentiment d'appartenance à une microsociété où la contribution à un projet communautaire rassemble les résidents. Nous avons cité Forrest (2000) un peu plus tôt, qui notait que le degré d'importance du quartier pour ses résidents dépend de qui on est, et d'où on est. Il s'agit là, selon nous, de l'explication des perceptions plutôt tièdes du quartier comme une communauté.

Pour plusieurs chercheurs, dont Wellman (1979), il semble y avoir une dislocation des réseaux sociaux dans les quartiers urbains tels East York, particulièrement parmi les ménages issus de couches socioéconomiques moyennes. Dans une étude sur la question de la communauté dans cette banlieue

rapprochée de Toronto, qui est reconnue comme l'un des quartiers les plus solidaires de la région métropolitaine, l'auteur indique que la répartition des lieux de résidence des gens desquels les East Yorkais sont socialement les plus proches est assez vaste. Ainsi, la grande majorité des proches des East Yorkais vivent au sein de la région métropolitaine de Toronto, mais très peu vivent dans le même quartier qu'eux (Wellman, 1979). Il ajoute que la grande majorité des réseaux sociaux intimes ne se trouve pas à l'échelle locale, et donc que très peu de participants ont plus d'un ami qui vit dans leur quartier. Enfin, il mentionne que les données de la recherche indique que « such neighborhood ties are usually just one component of a more diverse set of relationships and that they rarely comprise the more intense intimate relationships » (Wellman, 1979 : 1225).

Nous croyons que les conclusions de Wellman (1979, 1977) quant à la composition des réseaux sociaux dans les quartiers de East York sont transposables aux quartiers de Montréal. Ceci peut être une explication du fait qu'un grand nombre des participants à notre recherche ne perçoivent pas leur quartier comme une communauté. En effet, les réseaux sociaux ne semblent pas passer par le voisinage à Montréal, et l'intégration sociale des nouveaux arrivants s'en voit probablement entravée. Il a donc été difficile, pour plusieurs répondants, de s'intégrer dans un environnement où les voisins trouvent leurs lieux de sociabilité ailleurs que dans le quartier. Il importe toutefois de nuancer cette théorie dans notre cas, et considérer que la durée de résidence des participants dans leurs quartiers actuels respectifs est généralement assez courte. Nous devons également considérer le fait que les organisations culturelles et sociales et les lieux de culte montréalais qui rassemblent les Africains ne se situent pas nécessairement dans le quartier de résidence. Ces éléments peuvent aussi expliquer les faibles sentiments d'appartenance à leur quartier des participants.

Finalement, nous avons abordé les recommandations que les participants ont adressées afin de faciliter l'accès au logement pour les gens comme eux. Le développement du marché du logement social, la sensibilisation des acteurs du domaine du logement et le manque d'informations sur le système de logement ont fait l'objet des principales recommandations. Les participants ont également mentionné que le fait d'avoir un réseau et un certain capital social favorisait grandement l'insertion au marché du logement. Il importe ici de noter que les communautés ethniques constituent une source d'informations et de support importante et peut-être sous-estimée dans l'offre de services de première ligne :

« Nos communautés peuvent fournir l'hospitalité africaine, nous offrir un coin jusqu'à temps que l'on puisse voler de nos propres ailes. Ça dépend de toi, aussi ce que tu peux accepter. Dans notre communauté camerounaise, nous n'avons pas de maison, comme la maison d'Haïti. Parce que nous [la communauté camerounaise] ne sommes pas assez structurés. Mais nous pouvons aider quelqu'un à se trouver un logement, ou les papiers et ce que que lqu'un peut faire, quand tu viens tu présentes ton problème, et on dit viens, mon frère, tu peux rester chez moi jusqu'à temps que tu trouves un logement » (Jocelyne, *focus group*).

Un renforcement de l'appui aux associations communautaires ethniques et la reconnaissance de leurs capacités en termes de soutien aux réfugiés et demandeurs d'asile, favoriserait le développement du capital social de ces groupes à risque d'exclusion sociale.

CONCLUSION

À titre de conclusion, nous revenons sur les résultats principaux du travail, ainsi que sur la contribution qu'il a eu sur les plans social et scientifique. Nous mettons d'abord l'emphase sur la conformité des résultats avec ceux qu'ont obtenus les auteurs de recherches similaires, puis faisons un retour sur la possibilité de généraliser les résultats à d'autres réalités. Nous indiquons par la suite la contribution que ce travail apporte aux connaissances sur le sujet, puis la façon dont il participe, des points de vue méthodologique et conceptuel, à l'étude des trajectoires résidentielles et à l'insertion résidentielle des nouveaux arrivants les plus vulnérables. Finalement, nous rappelons les limites de la méthodologie de travail, puis effectuons quelques suggestions quant à l'approfondissement de la recherche dans ce secteur.

Contribution scientifique

Notre étude avait pour objet les trajectoires résidentielles des demandeurs d'asile et réfugiés à Montréal. Nous avons choisi d'aborder ce thème à partir d'un cadre théorique qui s'inspire dans une vaste mesure de celui du Housing New Canadians Working Group (Université York et Université de Toronto). Le cadre théorique s'appuie sur le fait qu'un logement convenable participe à l'intégration réussie des nouveaux arrivants dans une société d'accueil. La trajectoire résidentielle ne représente cependant pas toujours une progression en termes de qualité des logements, de satisfaction résidentielle, ou d'abordabilité. Nous avons donc interrogé ce cadre théorique en étudiant les conditions et modes d'accès au logement, et les éléments influençant les trajectoires résidentielles des participants. Les trajectoires résidentielles des réfugiés a jusqu'à maintenant fait l'objet de très peu d'études montréalaises, et nous croyons que le choix de mener une étude de cas sur un groupe présent de façon importante à Montréal, mais peu étudié, les Africains francophones, est particulièrement pertinent.

Conformité des résultats

Une vaste partie des résultats analysés dans le premier chapitre d'analyse se sont avérés conformes à ceux des études sur l'accès au logement par les groupes immigrants à faible revenu qui ont été effectuées antérieurement. Ce fut notamment le cas de la situation de précarité financière dans laquelle vivaient la très grande majorité des participants. Ensuite, les données sur l'information recueillie par les participants nous ont permis de constater que conformément à la littérature canadienne, les informations sur le logement existent, et sont diffusées. La source du manque d'information dont les nouveaux arrivants ont fait mention ne se trouve donc pas au niveau de l'existence même de ces informations, mais peut-être dans le mode de diffusion, les lieux de diffusion, et la quantité d'information offerte. Il importe de mentionner ici que, comme le soulignait un

informateur-clé (I-04) du milieu de l'aide de première ligne pour les nouveaux arrivants, trop d'information ou de sources d'information n'est pas nécessairement profitable ni efficace.

Nos données sur le prix des logements et les problèmes d'abordabilité que vivent les ménages demandeurs d'asile ou réfugiés sont tout-à-fait conformes à la situation décrite dans la littérature canadienne. De plus, conformément à des recherches antérieures qui ont dénoncé la piètre qualité d'une partie du parc résidentiel de Montréal, et qui ont recommandé le redressement de la situation, nous avons recueilli des données indiquant en quoi les demandeurs d'asile sont vulnérables à cet égard, malgré l'existence d'une politique municipale relativement forte.

Au niveau des difficultés d'accès au logement, nous n'avons rien trouvé d'original en évoquant les multiples expériences de discrimination qu'ont vécues les participants. Nous avons toutefois fait la démonstration que la situation n'a pas beaucoup évolué depuis les vingt dernières années. Il demeure néanmoins que le fait d'être réfugié participe au cumul des désavantages liés à l'accès au logement. Nous avons également démontré que le choix d'étudier cette population spécifique, issue des minorités visibles, était valable. La discrimination sur la base de l'origine ethnique ne fut toutefois pas le seul obstacle qu'ont vécu les participants. Conformément à Dion (2001), qui a étudié le cas de Toronto, la source de revenu a également constitué un problème important pour les participants, qui ont souvent dû trouver un cotresignataire pour leur bail, ou tout simplement trouver un autre logement. Dans l'optique d'une trajectoire résidentielle ascendante, le logement subséquent semble plus facile à trouver si de bonnes références leur sont fournies par un propriétaire précédent. Certains participants semblent donc accepter d'occuper un logement inadéquat et de taire les comportements abusifs ou négligents de leur propriétaires dans le but qu'il ne les évince pas, et qu'il leur fournisse de bonnes références lorsqu'ils seront prêts à quitter.

Nous n'avons recensé aucune stratégie révolutionnaire qui a permis de surmonter les obstacles qui se dressent sur les trajectoires résidentielles des demandeurs d'asile et réfugiés d'Afrique subsaharienne. Nous avons trouvé un nombre assez élevé de cas de surpeuplement (ménages familiaux) et de colocation (ménages non-familiaux) de logements par des ménages demandeurs d'asile. Le soutien des membres de la communauté ethnoculturelle d'origine s'est avéré très utile dans les cas d'information sur le système de logement, de dépannage résidentiel d'urgence et de cotresignature de baux.

Le second chapitre d'analyse a démontré la pertinence de la méthode de collecte de données choisie. Aux moyens de conversations semi-structurées avec les participants, nous avons eu l'opportunité de comprendre leurs perceptions de la réalité résidentielle montréalaise. L'ensemble des données, qui s'entrecourent lors de la construction des discours, n'aurait probablement pas été saisissables par une autre méthode de collecte de données. Les entretiens nous ont permis de mieux comprendre les situations et d'établir les liens entre les concepts que nous avons analysés par la suite. L'analyse nous

a permis d'élaborer une schématisation des trajectoires résidentielles de l'ensemble des participants, où nous avons représenté les principales variables. En associant l'autonomie résidentielle à la satisfaction résidentielle dans une perspective chronologique, nous avons tenté de faire un portrait du logement comme facteur d'intégration des participants à la société. L'autonomie résidentielle est un thème important, original, et que nous n'avions pas prévu traiter dans le cadre théorique au départ. Ce thème est ressorti de l'analyse et nous a permis d'approfondir l'étude des trajectoires résidentielles.

Ce chapitre d'analyse nous a également permis de comprendre la façon dont les demandeurs d'asile et réfugiés perçoivent leur environnement immédiat, et l'importance qu'a leur capital social dans leur intégration résidentielle. Conformément à Ray (1998) et Rose et Ray (2001) entre autres, la force et la diversité des réseaux sociaux revêtent une importance déterminante dans l'accès à un logement convenable à Montréal, tant sur le plan de l'information que sur celui de la recherche. Quant à la façon dont les participants perçoivent leur quartier en termes de communauté, nous avons analysé la situation sous plusieurs angles. Peu d'études sur les demandeurs d'asile et réfugiés à Montréal ont abordé cet aspect précis de la question, et des entretiens étaient probablement nécessaires à la conceptualisation de cet élément. Nous avons toutefois trouvé, conformément à Ray (1998) que la sécurité est l'un des éléments liés au bien-être dans un quartier de résidence et que la présence de membres de la communauté ethnoculturelle d'origine n'était pas un facteur déterminant le choix de localisation résidentielle, mais un facteur qui participe à la perception du quartier comme une communauté.

Généralité et transfert des résultats

Le choix de la population à l'étude, soit les réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne, était justifié par le fait que les pays d'Afrique subsaharienne sont reconnus comme générateurs de réfugiés et par le fait que cette population fait partie des minorités visibles à Montréal. Par souci d'homogénéité, nous avons également choisi cette population spécifique car certaines caractéristiques du groupe, dont la langue et le niveau de complexité institutionnelle des communautés sont relativement similaires. Nous n'avons pas inclus les Haïtiens, par exemple, qui font également partie des minorités visibles Noires, et qui parlent français, mais dont une importante diaspora existe à Montréal (niveau de complexité institutionnelle supérieur), ce qui aurait pu influencer les données sur les modes d'intégration résidentielle.

Il serait probablement possible de généraliser certains résultats de la recherche à d'autres populations. Par exemple, les caractéristiques socioéconomiques des réfugiés et demandeurs d'asile se rejoignent sur plusieurs plans, qui sont déterminants dans leurs conditions d'accès au logement. Nous croyons donc que les résultats seraient transférables à d'autres populations de réfugiés; les personnes qui arrivent au Canada en provenance du Mexique et d'Amérique du sud, par exemple.

Nous pourrions également transférer les résultats à d'autres villes qui accueillent des populations immigrantes et réfugiées et qui ont un marché résidentiel qui présente des caractéristiques semblables au nôtre, soit un taux d'inoccupation et un système d'accès au logement – privé et social – semblables.

Apport méthodologique et conceptuel

Sur le plan méthodologique, nous avons exploré la situation résidentielle du pays d'origine afin d'avoir un portrait plus complet de la trajectoire résidentielle des demandeurs d'asile et réfugiés rencontrés. Cette méthode, qui a permis une meilleure compréhension du parcours d'établissement, des choix de localisation résidentielle et du logement comme tel à Montréal, a été suggérée par plusieurs auteurs (notamment Murdie, 2002) mais nous n'avons recensé peu d'études canadiennes qui s'étaient intéressées à ces données. La mise en relation de ces deux trajectoires successives a permis, comme nous l'avons indiqué au début du dernier chapitre d'analyse, de mieux comprendre les appréhensions et les perceptions vis-à-vis du marché locatif montréalais, dans une perspective comparative avec la situation résidentielle africaine. L'analyse des trajectoires résidentielles s'en est vue enrichie, tout comme la connaissance à propos des priorités, des préférences et des aspirations quant au logement à Montréal, et à la perception du logement montréalais comme d'un « chez-soi ».

D'autre part, la représentation des trajectoires résidentielles sur des schémas nous a permis d'adapter le concept de satisfaction résidentielle aux réalités vécues par les participants. Cet indicateur très courant dans la littérature fait l'objet d'une imprécision théorique. En effet, plusieurs auteurs ont utilisé cet indicateur afin de traduire le sentiment de bien-être dans un logement (notamment Murdie, 2008), sans toutefois recueillir suffisamment d'information permettant d'interpréter l'évaluation qu'ils en font. (Murdie, 2002 : 426) rappelle les difficultés liées à la mesure de la satisfaction résidentielle et que la meilleure façon de le faire est peut-être de comparer le niveau de satisfaction du logement actuel avec celui du logement précédent, ce que nous avons fait.

Nous avons également utilisé le concept de satisfaction résidentielle à titre d'indicateur de la perception du logement comme un « chez-soi » et l'avons associé, dans les graphiques, à la variable de l'autonomie résidentielle. Comme nous l'avons constaté au terme de notre recherche, l'autonomie résidentielle s'est avérée l'un des facteurs déterminants de la perception du logement comme un chez-soi, ce que nous n'avons pas retrouvé dans la littérature. Nous savons aussi qu'un logement adéquat est l'un des vecteurs de l'intégration des nouveaux arrivants dans une société nouvelle (Rose et Ray, 2001 ; Teixeira, 2008), or le couplage de ces deux variables (satisfaction résidentielle et autonomie résidentielle) nous a permis de percevoir le degré d'intégration des personnes rencontrées, et de mieux le conceptualiser.

Pertinence sociale

Au terme de cette étude, nous comprenons mieux les enjeux liés à l'accès au logement par les groupes immigrants à faible revenu dans le contexte spécifique de Montréal. Nous avons également fait plusieurs constats suite aux recommandations qui ont été adressées par les participants à la recherche. Notamment, plusieurs éléments dont les participants ont proposé la mise en place existent déjà à Montréal. C'est par exemple le cas du programme de lutte contre l'insalubrité de la ville de Montréal. La ville a effectivement consacré d'importantes ressources pour combattre les situations d'insalubrité, mais ce programme ne semble pas être connu par les locataires que nous avons rencontrés.

Un problème similaire semble se poser au sujet de l'information disponible sur le système de logement montréalais. Deux guides complets, l'un s'adressant aux nouveaux arrivants (celui de l'organisme ROMEL) et un autre s'adressant aux intervenants du milieu du logement (celui de la SCHL) sont diffusés, mais peu de répondants ont affirmé avoir été satisfaits des informations sur le logement qu'ils ont trouvées eux-mêmes ou lors des séances de formation. Comme nous l'avons mentionné en conclusion du chapitre précédent, le mode de diffusion, la quantité des informations diffusées et les choix de sources d'informations que font les nouveaux arrivants peuvent être la cause de leur insatisfaction.

D'autre part, nous avons trouvé, à l'instar d'un bon nombre d'autres auteurs que la force et le caractère du capital social revêtait une importance primordiale dans la recherche et l'accès au logement. Nous avons également constaté qu'une vaste part des informations, du soutien à l'arrivée et de l'aide à la recherche de logement était trouvée par les demandeurs d'asile et réfugiés auprès des membres de leurs communautés ethnoculturelles d'origine. Les organismes d'aide de première ligne n'ont pas été utilisés, dans plusieurs cas, comme la première source d'aide. Or ce sont les organisations et associations ethniques, qui ne disposent que de très peu de fonds, qui ont souvent fourni la première aide.

Rappel des limites

La méthodologie de recherche que nous avons choisie n'est pas sans poser de limites. À cet égard, il faut mentionner les limites interprétatives de l'analyse des discours, de l'analyse des perceptions, et de la taille de l'échantillon.

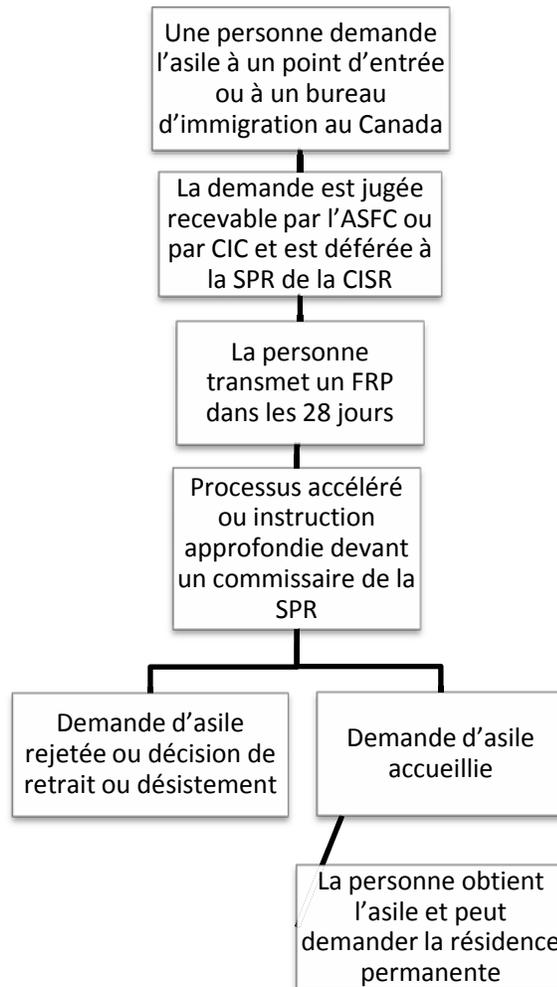
L'analyse des discours, comme nous l'avons indiqué plus tôt, demeure un acte de compréhension personnelle des propos du participant. Or l'ensemble des interprétations des données subjectives s'appuient sur notre compréhension de la réalité, et selon nos propres référents culturels. Comme

nous avons choisi d'étudier le cas d'une population dont la distance sociale avec le chercheur est importante, nous devons prendre en compte la possibilité que les interprétations – bien que prudentes – soient possiblement influencées par cette distance.

D'autre part, les limites de la taille de l'échantillon doivent être mentionnées. D'abord, nous devons reconnaître que nous n'avons pas d'équilibre entre le nombre de demandeurs d'asile (10) et de réfugiés parrainés par le gouvernement (3). Bien que nous n'ayons pas de prétention à la comparaison des deux groupes, les résultats concernant les demandeurs d'asile sont plus robustes. Tout en considérant la mesure et le but de cette recherche, nous croyons qu'un échantillon de plus grande taille nous aurait permis d'étudier davantage d'éléments. Si certaines opinions et expériences se sont répétées au cours des entretiens, ce qui nous a permis d'atteindre la saturation des données en ce qui concerne les demandeurs d'asile, nous aurions pu soulever d'autres questions si nous avions rencontré davantage de personnes. C'est notamment le cas de la question de la localisation résidentielle. Les participants n'étant pas assez nombreux, nous n'avons pas pu évaluer la satisfaction quant à la localisation résidentielle, puisque l'ensemble des quartiers n'était pas couvert. Cette limite est aussi associée au mode de recrutement des participants, qui ne nous permettait pas toujours de sortir des réseaux (sociaux et géographiques) des participants. Un échantillon plus vaste nous aurait également permis de faire certaines distinctions entre les personnes rencontrées, et ainsi tirer des conclusions sur les préférences résidentielles. C'est notamment le cas de l'âge, du sexe, et de la taille des ménages des participants.

Malgré ces limites, nous croyons que la méthodologie utilisée constituait le meilleur choix par rapport à la visée de cette étude. Un logement convenable constitue certes l'un des piliers de l'intégration résidentielle des nouveaux arrivants, mais n'en est pas l'unique déterminant. Nous avons constaté, au cours de cette recherche, que l'emploi faisait l'objet de préoccupations importantes chez les demandeurs d'asile et réfugiés. C'est également l'un des facteurs déterminants de la qualité du logement occupé, et de la perception de leur propre intégration (sociale et économique) à la société montréalaise. La mise en lien de ces deux trajectoires interdépendantes chez les demandeurs d'asile et réfugiés récents, en considérant leurs statuts de minorité visible, leur sexe, leur âge et la taille des ménages permettrait une meilleure compréhension du cheminement vers une satisfaction vis-à-vis de leur vie à Montréal.

ANNEXE I PROCESSUS D'ATTRIBUTION DU STATUT DE RÉFUGIÉ À UN DEMANDEUR D'ASILE



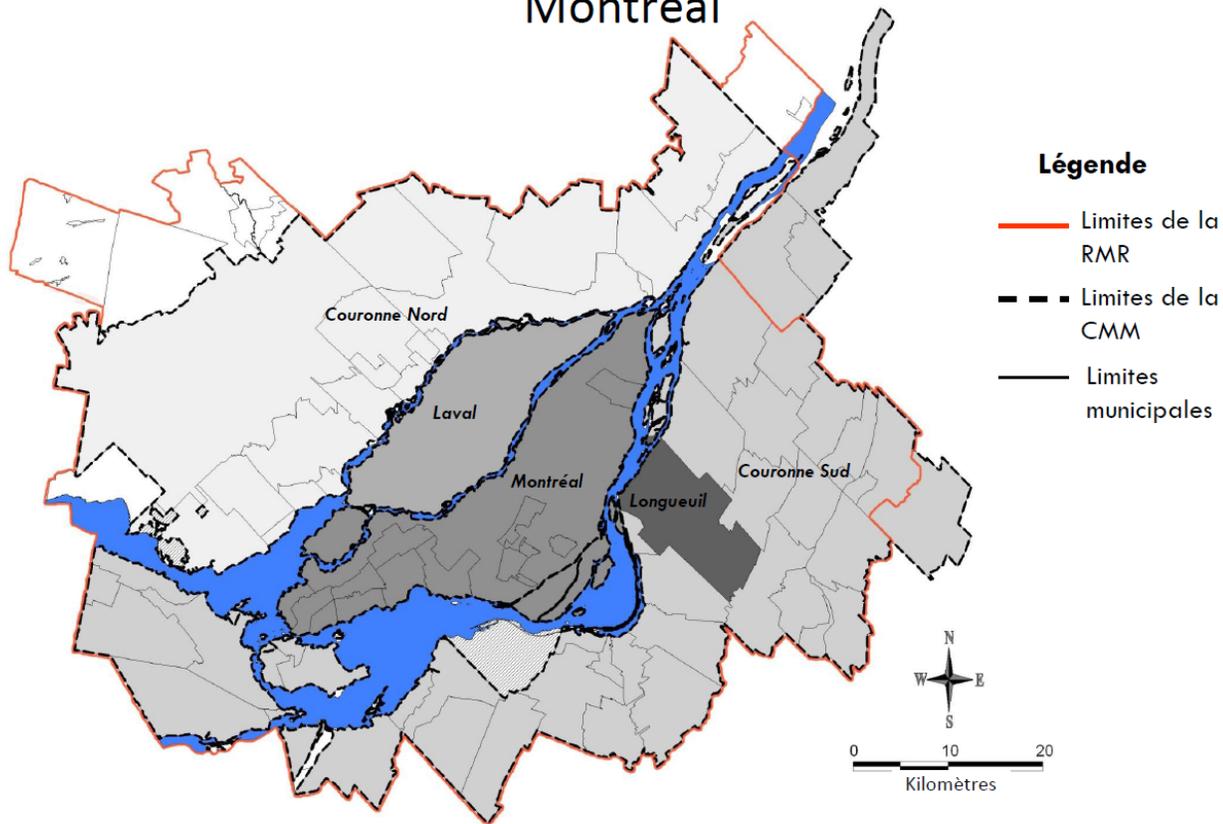
*l'ensemble des abréviations utilisées se trouvent dans la liste des abréviations, au début de ce mémoire

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, consulté le 30 juin 2009 :

<http://www.irb-cisr.gc.ca/fra/brdcom/references/procedures/proc/rpdspr/pages/rpdp.aspx>

ANNEXE II LIMITES TERRITORIALES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE ET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal



Source: Kathryn Jastremski, INRS-UCS.

ANNEXE III GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES INFORMATEURS-CLÉS

L'accès au logement par les nouveaux arrivants à Montréal: le cas des demandeurs d'asile et réfugiés en provenance d'Afrique subsaharienne

Guide d'entretien pour les intervenants d'organismes communautaires offrant des services de première ligne en matière de logement aux nouveaux arrivants

1. Information générale sur l'organisme communautaire et la fonction occupée par la personne interviewée

Vous travaillez au sein de cet organisme à quel titre ?

Salarié-e ou bénévole ?

Depuis combien de temps ?

Pourriez-vous nous décrire brièvement le type de travail que vous faites au sein de l'organisme?

Depuis combien de temps votre organisme existe-t-il, pour répondre à quels besoins a-t-il été mis en place ?

Son rôle a-t-il évolué au fil des années ?

Par rapport aux questions de logement (information, référence, accompagnement, autres types d'aide), quels services sont offerts par votre organisme ?

- Que faites-vous pour rejoindre les gens qui pourraient bénéficier de vos services ?
- Comment les nouveaux arrivants entendent-ils parler de votre organisme ?

Quel territoire est visé par votre organisme et d'où vient sa clientèle ? (Toute l'île de Montréal, certains secteurs...)

Vous arrive-t-il d'aider des personnes à trouver un logement dans d'autres quartiers ou en dehors de la Ville de Montréal ?

- à leur demande, à votre suggestion... ?
- entretenez-vous des liens avec des organismes d'autres quartiers ou d'autres villes (pour aider des gens à trouver des logements à l'extérieur de Montréal, vers d'autres quartiers ou villes de banlieue)
- y a-t-il des quartiers où les nouveaux arrivants ne souhaitent pas résider (mauvaise réputation, crainte d'isolement ou parce qu'ils ne les connaissent pas...)?

[Question à poser aux représentants d'organismes multiservices] :

Est-ce qu'une approche de services intégrés a été mise en place pour les familles ayant des besoins multiples qui pourraient compliquer leurs problèmes de logement ? Comment cela fonctionne ?

2. La clientèle immigrante et réfugiée desservie

Avez-vous un mandat particulier pour desservir les demandeurs d'asile en matière d'aide au logement ? Les nouveaux arrivants ou les immigrants récents?

- Si oui, de quelles sources de financement (gouvernement, autres sources) disposez-vous pour fournir ces services ?

Serait-il possible de dessiner le profil des personnes réfugiées et demandeurs d'asile qui se présentent dans votre organisme en cherchant de l'aide en matière de logement ?

- Est-ce très hétérogène ou avez-vous remarqué certaines caractéristiques, et est-ce que le portrait s'est modifié ces dernières années ? (par ex. durée de résidence au Québec, sexe, âge, type de ménage/famille, région d'origines, connaissance du français...)

Peut-on faire la distinction entre les nouveaux arrivants demandeurs d'asile et les autres nouveaux arrivants qui viennent pour recevoir une aide en matière d'aide à la recherche de logement?

Arrive-t-il que des les mêmes personnes reviennent plus d'une fois vous rencontrer? Peut-on faire la distinction entre les gens qui viennent vous rencontrer une fois avec un problème ponctuel, et ceux qui reviennent à plusieurs reprises?

3. Les démarches entreprises par les demandeurs d'asile pour se trouver un logement

Rappelons que dans notre projet de recherche, nous sommes particulièrement intéressées à mieux comprendre la situation des demandeurs d'asile en provenance d'Afrique sub-saharienne.

De quelles informations les demandeurs d'asile disposent-ils à leur arrivée dans votre organisme lorsqu'ils souhaitent obtenir de l'aide au logement?

- Quelles sont les principales sources d'informations pour ces gens?
- Quelles sont les principales lacunes dans l'information dont disposent les demandeurs d'asile en ce qui a trait au logement?
- Que pourrait-on faire de mieux en termes d'information aux nouveaux arrivants?

Pourriez-vous nous faire un portrait général de ce dont les demandeurs d'asile disposent en termes de ressources financières pour se loger en arrivant à Montréal?

Pourriez-vous nous donner une idée des stratégies de recherche que les demandeurs d'asile utilisent pour se loger, au cours des premières semaines et mois après leur arrivée ?

- Combien de temps les nouveaux arrivants et plus particulièrement les demandeurs d'asile et réfugiés mettent-ils pour trouver un logement convenable et abordable?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de la recherche des premiers logements à Montréal pour les demandeurs d'asile?
- Selon ce que vos clients vous relatent, comment les réalités de la situation locale se comparent-elles avec les attentes qu'ils avaient avant d'arriver au Canada ?

4. Le marché locatif

Le marché locatif privé et la propriété privée sont les seules composantes du « système de logement » montréalais auquel les demandeurs d'asile et réfugiés ont accès.

Quel bilan faites-vous de l'évolution du marché locatif privé au cours des dernières années sur l'île de Montréal?

- Quelles en sont les conséquences pour les nouveaux arrivants, et plus particulièrement les demandeurs d'asile en ce qui a trait à l'accessibilité à un logement convenable (taille, qualité, salubrité...) et abordable?
- Quelles sont les conséquences de cette évolution du marché sur leurs choix résidentiels (type de logement, quartier) ?
- Les changements du marché locatif privé ont-ils eu des impacts particuliers sur certains groupes de demandeurs d'asile et réfugiés?

Est-ce que votre organisme est responsable ou participe à des programmes ou activités qui faciliteraient la recherche du logement par les nouveaux arrivants? (ex. collaborations avec des propriétaires-bailleurs) ?

- Si oui, quel bilan faites-vous de ces projets ?

Quelles sont les principales lacunes du marché locatif privé à Montréal actuellement?

Quelles sont les motifs qui déterminent les choix de localisation résidentielle des nouveaux arrivants, et plus particulièrement les demandeurs d'asile et réfugiés, selon vous?

- Quelles sont les priorités liées aux choix résidentiels; prix, localisation, taille du logement, qualité du logement...
- Quelle est la part du revenu/des ressources financières dont ils disposent que les nouveaux arrivants, et plus particulièrement les demandeurs d'asile consacrent au paiement du loyer?

5. L'itinérance cachée et enjeux qui y sont liés

Nous savons que l'une des difficultés les plus importantes que connaissent les nouveaux arrivants à Montréal lorsqu'ils cherchent un logement est le prix des loyers. Cette problématique récurrente donne lieu à d'autres difficultés issues des moyens utilisés par les nouveaux arrivants pour se loger à moindre prix.

Sur la base de votre expérience au sein de l'organisme pour lequel vous travaillez; pourriez-vous nous indiquer quelles sont les stratégies utilisées par les nouveaux arrivants, et plus particulièrement les demandeurs d'asile pour se loger malgré les prix des loyers?

- Le surpeuplement des logements est-il un problème connu, récurrent, commun?
- L'achat de propriétés multifamiliales constitue-t-elle une solution envisageable et viable pour eux?
- Le surpeuplement de propriétés?
- La dissimulation des enfants?
- Le problème d'évictions est-il important ? Votre organisme arrive-t-il à intervenir (médiation) dans les relations locataires-propriétaires dans une optique de prévention ?
- Quelles tactiques d'urgence adoptent les demandeurs d'asile s'ils perdent leur logement ou s'ils n'accèdent pas au marché?

Conclusion

Quel est votre point de vue sur les politiques et programmes publics (municipales, provinciales) aujourd'hui en ce qui concerne leur capacité à répondre aux besoins des immigrants récents, aux demandeurs d'asile et réfugiés en matière de logement ?

- Que pourrait-on faire de plus ?

ANNEXE IV LISTE DES ORGANISMES CONTACTÉS POUR LE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS (PAR ARRONDISSEMENT)

Nom de l'organisme	Personne ressource	contact	Recherche de logement	correspondance
St-Laurent				
CARI St-Laurent 1179 boul. Décarie, suite 10 Saint-Laurent, H4L 3M8, Montréal, Québec Web : www.cari.qc.ca	Aïcha Guendafa, directrice générale	Courriel : carist@cari.qc.ca Tél : (514) 748 2007 www.cari.qc.ca	oui	Demande de collaboration au recrutement 19oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne en suspens 26oct09
CEJFI 1432, rue Poirier, Saint- Laurent, QC H4L 1H3	Régine Allende directrice	tel : (514)744-2252 fax : (514)744- 0540 email: cejfi@videotron.ca	Non	Demande d'afficher en couleurs acceptée 26oct09
Ahuntsic-Cartierville				
CANA 10780, rue Laverdure Montréal (Québec) H3L 2L9	Florence Bourdeau, directrice générale	Téléphone: (514) 382-0735 Courriel : Infocana@cana- montreal.org direction@cana-montreal.org	oui	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09 demande d'afficher en couleurs en personne accepté 26oct09
Centre Scalabrini de Montréal 655, est rue Sauriol Montréal (Québec) H2C 1T9	Aucun	(514) 387-4477 info@scalabrinimontreal.org	Aide à l'hébergemen t	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09 demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 26oct09
CACI 4770, rue de Salaberry Montréal (Québec) H4J 1H6	Lazé Ieskaj, intervenant en immigration	Tél : (514) 856-3511 Courriel : info@caci-bc.org	oui	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09 Demande d'afficher en couleurs en personne accepté 26oct09

Montréal-Nord				
Centre d'action bénévole de Montréal- Nord 4642, rue Forest Montréal-Nord, Québec H1H 2P3	Aubertin, Josée (Directrice)	adm@cabmtl-nord.org www.cabmtl-nord.org 514 321-1114 514 328-0494	oui	Pas de réponse
Villeray-St-Michel-Parc-Extension				
CLAM (Carrefour de liaison et d'aide multi- ethnique) 7290, rue Hutchison, 2e étage Montréal, Québec H3N 1Z1	Elisabeth Khabar Dembil, Directrice	514 271-8207 clam@bellnet.ca www.trci.qc.ca/jumelage_membres.html	oui	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09 Demande d'afficher en couleurs en personne en suspens 26oct09
Table de Concertation des Organismes Africains au Québec (TCOAQ) 8001 Bloomfield, bureau 03 Montréal, H3N 2H7		Tél:(514) 272-2152 Courriel: jacqueline.hekpazo@sympatico.ca	non	Demande de collaboration par courriel 27oct09 Réponse (+ ou -?) à la demande de collaboration, référence au Centre Afrika et à recopac.org
St-Léonard				
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal 5960 Jean-Talon Est, Bureau 110 H1S 1M2 Montréal, Québec	Jenny Garzon, directrice générale	Téléphone : 514-723.4939 Télécopieur: 514-723.3619 Courriel: aiem@aira.qc.ca aiem@qc.aira.com www.aiemont.com	oui	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
ALPA Accueil et liaison pour arrivants 1490, avenue de LaSalle Montréal, Québec H1V 2J5	Gliceria Acosta Directrice	Tél. : 514 255-3900 Alpaong@total.net www.alpaong.net	oui	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09 Resté sans réponse

Rosemont-La-Petite-Patrie				
La Maisonnée 6865, avenue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2S 2H3 Téléphone: (514) 271-3533	Zina Laadj, responsable de l'aide à la recherche de logement	zina@lamaisonneeinc.org (514) 271-3533 poste 224 www.lamaisonneeinc.org info@lamaisonneeinc.org	oui	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09 Réponse positive 20oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 26oct09
Collectif des femmes immigrantes du Québec 7124, rue Boyer Montréal, Québec H2S 2J8	Bizzarri, Aoura (Directrice)	514 279-4246 cfiq@videotron.net www.cfiq2004.com	Aide à la recherche d'emploi	Demande de collaboration par courriel 23oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 26oct09
Table de Concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes 518 rue Beaubien Est - Montréal (Québec) H2S 1S5		t.: (514) 272-6060 - f. (514) 272-3748 info@tcri.qc.ca	non	Demande de collaboration au recrutement 9nov09 Référence au ROMEL 11nov09
Plateau Mont-Royal				
L'hirondelle 4652, rue Jeanne-Mance 2e et 3e étages Montréal (Québec) H2V 4J4	Aucun	(514) 281-5696 (514) 281-2038 www.hirondelle.qc.ca administration.hirondelle@qc.aira.com	oui	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09 Refus de collaborer 22oct09
Centre communautaire des femmes sud-asiatique 1035, rue Rachel Est, 3e étage Montréal, H2J 2J5	Siddiqui, Sadeqa (Coordonnatrice)	sawcc@cam.org 514 528-8812	oui	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09 Aucune réponse

Centre d'action socio-communautaire de Montréal 32, boulevard Saint-Joseph Ouest Montréal, Québec H2T 2P3	Anne-Marie Rodrigues, Directrice générale	cascm@bellnet.ca 514 842-8045	oui	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09 Demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 26oct09
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces				
ROMEL 6555, Chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 400, Montréal (Québec), H3S 2A6	Mazen Houdeib, directeur général	Téléphone: (514) 341 1057 - 208 information@romel-montreal.ca www.romel-montreal.ca	oui	Demande de collaboration au recrutement 19oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 28oct09
Projet Genèse 4735 Chemin de la Côte-Ste-Catherine Montréal, (Québec) H3W 1M1	Chervin, Michael (Directeur)	Tél: 514.738.2036 michael@genese.qc.ca	Accueil et Installation/ Information générale sur le logement	Demande de collaboration au recrutement 19oct09 Fermé lors de la visite du 28 oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 10nov09
Agence Ometz 5151 Côte Ste-Catherine Montréal (Qc) H3W 1M6	Howard Berger Co-directeur	www.ometz.ca 514 342-2371	Soutien à l'établissement	Demande de collaboration au recrutement 19oct09, pas de réponse
PROMIS (Promotion - Intégration - Société nouvelle) 3333, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal, Québec H3T 1C8	Ménard, Andrée (Directrice générale)	514 345-1615 514 345-1616 promis@promis.qc.ca www.promis.qc.ca	Accueil et Installation	Demande de collaboration au recrutement 19oct09 Référence à l'organisme l'CEIL 22oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne en suspens 28oct09

Association latino-américaine et multiethnique de Côte-des-Neiges (ALAC) 5307, chemin de la Côte-des-Neiges, 3e étage Montréal, Québec H3T 1Y4	Elizabeth Giacchi, Directrice par intérim	alac@cooptel.qc.ca	non	Demande de collaboration au recrutement 19oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 28oct09
C.L.S.C. Côte-des-Neiges 5700 Côte-des-Neiges, Montréal H3T 2A8		Tél: (514) 731-8531 Fax:(514) 731-4012	non	Demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 28oct09
L'OEIL 3600 Barclay, bureau 344, Montréal (Québec)H3S 1K5		Tél: 737-2866 / ou 738-0101 Fax: 738-2231 Courriel: oeilcdn@cam.org	Oui/ problèmes de logement	Tentative de joindre l'organisme par courriel et téléphone sans succès 22oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 28oct09
RÉCOPAC CP. Monk 96536 Montréal (Qc) H4E 4P3	Directeur...	Tél: (514) 382-3412 Directeur@recopac.org	non	Demande de collaboration au recrutement 30oct09 *Ils n'ont pas de locaux
Ville-Marie				
AMPE-CITI clef pour l'intégration au travail des immigrants 1595, rue Saint-Hubert, bureau 300 Montréal, Québec H2L 3Z2	Yann hairaud coordonnateur	yann.hairaud@ampeciti.ca www.ampeciti.ca	Non – aide à la recherche d'emploi	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09 Réponse positive 20oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 26oct09

Centre des femmes de Montréal 3585, rue Saint-Urbain Montréal, Québec H2X 2N6	Bélisle, Johanne (Directrice générale)	514 842-4780 514 842-1067 spl@centredesfemmesdemtl.org www.centredesfemmesdemtl.org	... Accueil et installation	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09 demande d'afficher en couleurs en personne en suspens 26oct09 Demande refusée 30oct09
Union française 429, avenue Viger Est Montréal, Québec H2L 2N9	Perez, Olivier (Directeur général)	514 845-5195 info@unionfrancaise.ca www.unionfrancaise.com	oui	Demande de collaboration au recrutement par courriel 23oct09 Aucune réponse
Centre Afrika 1644, rue St-Hubert, Montréal, H2L 3Z3	Jean-François Bégin coordonateur	Tél: (514) 843-4019 ou(514) 849-1167 Fax: (514) 282-9012 Courriel: centre.afrika@mafr.ca www.centreafrika.com	non	Communication par téléphone avec un employé du centre 22oct09 Réponse positive 22oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 28oct09
Fondation ressources jeunesse 1001, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 300 Montréal, Québec H3A 3C8	Tardif Delorme, Paule (Présidente)	info@frj.qc.ca www.frj.qc.ca 514 982-0577	oui	Demande de collaboration au recrutement 19 oct 09
Montreal City Mission/Clinique des solutions justes 1435 rue City Councillors Montréal, Québec H3A 2E4		Téléphone (514) 844-9128 Fax (514) 844-0067	oui	Demande de collaboration au recrutement 9 nov09 Demande d'afficher en couleurs en suspens 10nov09 Demande d'afficher en couleurs acceptée 24nov09

Sud-Ouest				
Centre d'éducation et de développement interculturel (CEDI) 3429, rue Notre-Dame Ouest, 1er étage Montréal, Québec H4C 1P3	Christian J. Samfat, Directeur	514 522-8188 514 522-8188 info@cedi.ca	Oui – immigrants asiatiques	Demande de collaboration au recrutement par courriel 19oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne en suspens 28oct09
CSAI Centre social d'aide aux immigrants 6201 Laurendeau Montréal(Québec) H4E 3X8	Gary Obas, Directeur général Dusan Babic Agent à l'installation	Courriel : csai@bellnet.ca Tél : (514) 932-2953 mgobas.casai@bellnet.ca www.csaicam.org	oui	Demande de collaboration au recrutement par courriel 19oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne acceptée 28oct09
Lasalle				
Centre P.R.I.S.M.E. Promotion, référence, information et services multi-ethniques 414, rue Lafleur, bureau 1.10, 2e étage Montréal, Québec H8R 3H6	Edmundo Pavon, Directeur général	514 364-0939 514 364-3963 pavoned@centreprisme.net www.centreprisme.org	oui	Demande de collaboration au recrutement par courriel 19oct09 Aucune réponse
Verdun				
CASA-CAFI (Centre d'aide aux familles immigrantes) 4741, rue De Verdun Montréal, Québec H4G 1M9	Ana Gloria Blanch, Coordinatrice	casacafi@msn.com www.casacafi.org 514 844-3340	oui	Demande de collaboration au recrutement par courriel 19oct09 Fermé lors de la visite du 28 oct09 difficile collabo.
CESAREI - Carrefour interculturel de Verdun 3988, rue Wellington, bureau 3 Montréal, Québec H4G 1V3	Akos Baktay, Coordonnateur	cesarei@videotron.ca 514 362-8531	Oui – aide à la recherche d'emploi	Demande de collaboration au recrutement par courriel 19oct09 Demande d'afficher en couleurs en personne en suspens 28oct09

Autres ressources

PRAIDA (Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile) 5700, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal H3T 2A8	Aucun	(514) 731-8531		Demande d'afficher en couleurs acceptée 10nov09
Refuge Juan Moreno 3235, rue Sherbrooke Est Montreal (Québec) Canada, H1W 1C1	Anne-Marie Kabongo	Tél: 514 525.5423 Télec: 514 525.7232 Courriel: refugejuanmoreno@bellnet.ca	oui	Demande de collaboration envoyée par courriel 1déc09
Projet Refuge	Sylvain Thibault Directeur	confidentiel	Oui	Invitation à un atelier d'information pour demandeurs d'asile 27 fév 2010
Table de concertation St-Léonard	Chargée de projet en revitalisation urbaine		Non	Aucune réponse
Jardin couvert YMCA Centre-ville 4039 rue Tupper Montréal (Qc) H3Z 1T5 Canada		Tél: (514) 932-5353	Oui	Demande de collaboration envoyée par courriel 1déc09

Journaux s'adressant aux communautés ethnoculturelles

<p>Journal ALFA CP 70827 Succ. Chabanel Montréal QC. H2N 2L2.</p>		<p>Tél.: (514) 531-1382 courriel : m_chelfi@videotron.ca</p>	<p>non</p>	<p>Demande d'afficher dans le journal de la communauté maghrébine 2 nov09 Demande acceptée 3nov09 chèque envoyé 9nov09</p>
<p>Journal du Centre Afrika</p>		<p>Tel : Tél: (514) 843-4019 ou(514) 849-1167 Fax: (514) 282-9012 Courriel: centre.afrika@mafr.ca www.centreafrika.com</p>	<p>non</p>	<p>Demande d'afficher dans le journal de la semaine du 26oct09 et du 30nov09</p>

ANNEXE V AFFICHE POUR LE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS

Vous êtes un nouveau résident de Montréal?



ENTRETIENS DE RECHERCHE

Automne 2009 / Hiver 2010
plusieurs dates disponibles

Vous êtes arrivé à Montréal en provenance d'Afrique subsaharienne depuis 5 ans ou moins? Vous étiez réfugié ou demandeur d'asile? Vous avez une certaine expérience avec le marché du logement à Montréal?

Nous aimerions vous entendre!

Entretiens individuels

- à l'endroit et au moment de votre choix
- dans le but de discuter de l'accès au logement et des parcours d'établissement à Montréal dans le cadre d'un mémoire de maîtrise.

Aucun frais de participation

Bienvenue à tous!

Inscription par téléphone ou courriel

Contact : Alexandra Charette

☎ (514) 499-4000 poste 8209

✉ Alexandra_charrette@ucs.inrs.ca

INRS

ANNEXE VI GUIDE POUR LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

L'accès au logement par les nouveaux arrivants à Montréal: le cas des demandeurs d'asile et réfugiés en provenance d'Afrique subsaharienne

Guide d'entretien pour les demandeurs d'asile et réfugiés résidant à Montréal

Entretiens individuels

1. Information générale sur le participant

Âge

Activité économique

Situation du ménage, enfants, couple...

Pays d'origine ou pays de la dernière résidence

À l'arrivée à Montréal

Âge à l'arrivée

Scolarité

Statut d'immigration

Arrivé seul ou avec amis/famille

Connaissiez-vous quelqu'un à Montréal avant d'arriver?

Pourquoi avoir choisi Montréal?

2. Historique de la situation résidentielle du participant

Quel type d'emploi occupiez-vous avant d'arriver à Montréal?

Quel type de logement occupiez-vous dans votre pays d'origine?

Quel type de tenure

Étiez-vous propriétaire? Locataire? Autre?

Que pensiez-vous de la qualité du logement que vous occupiez avant d'arriver à Montréal?

Combien de personnes vivaient avec vous?

Dans quel type de quartier résidiez-vous?

Perceviez-vous votre quartier comme une communauté?

Quels rapports entreteniez-vous avec vos voisins?

Perceviez-vous votre logement comme un endroit qui est un « chez-soi »?

(décrire le concept de chez-soi au besoin)

Avez-vous changé de logement à plusieurs reprises?

Quelles ont été les étapes les causes des changements de logements? (études, mariage, carrière, enfants, contexte du quartier/région...)

3. Attentes antérieures à l'arrivée à Montréal

Pourriez-vous décrire brièvement les attentes que vous aviez en termes de logement avant d'arriver à Montréal?

En termes de facilité à trouver un logement

En termes de prix des logements

En termes de qualité des logements

Vous attendiez-vous à vous sentir chez vous à Montréal?

D'où proviennent les idées que vous aviez de Montréal/Canada en termes de logement

Attentes en termes d'aide gouvernementale

Attentes en termes d'aide communautaire

Prévoyiez-vous accéder à la propriété à Montréal?

4. Recherche de logement et logement actuel

Historique de recherche de logement

Où avez-vous passé la première nuit à l'arrivée à Montréal?

Comment avez-vous entendu parler de cet endroit?

Quelles sources d'informations sur le logement avez-vous consultées avant d'entamer votre recherche?

Avez-vous eu recours à de l'aide à la recherche de logement

Quel genre d'aide?

Quel organisme?

L'ONG que vous avez fréquentée possédait-elle des ressources suffisantes et adaptées à vos besoins et à votre origine ethnique?

Comment avez-vous connu cet organisme?

En termes de logement permanent, que cherchiez-vous?

Y avait-il un/des quartiers particulier où vous vouliez résider? Pourquoi?

Y avait-il un/des quartiers où vous ne vouliez pas aller?

Combien de propriétaires avez-vous contactés avant d'obtenir une visite?

Combien de logements ont été visités avant de trouver celui qui vous convenait?

Avez-vous trouvé ce que vous cherchiez/résidez-vous dans le genre de logement que vous cherchiez?

Avez-vous dû déménager depuis que vous êtes à Montréal?

Pourquoi?

Déménagement volontaire/involontaire

Pouvez-vous nous faire une description de chaque logement que vous avez occupé, et la raison pour laquelle vous l'avez quitté? (trajectoire résidentielle)

Comment avez-vous trouvé le logement qui vous habitez présentement?

Êtes-vous satisfait du logement que vous occupez actuellement?

Considérez-vous qu'il convient à vos besoins?

Considérez-vous qu'il corresponde à vos attentes?

Percevez-vous votre logement actuel comme un « chez-soi »?

Parlez-nous de votre situation actuelle de logement

Mode d'occupation (location/achat)

Taille

Avec combien de personnes – qui sont ces personnes

Prix

Qualité

Dans quel quartier de Montréal demeurez-vous?

Que pensez-vous du quartier où vous résidez actuellement?

Percevez-vous votre quartier comme une communauté?

Est-ce que des membres de votre communauté d'origine résident dans le même secteur que vous? Entretenez-vous des liens avec ces gens?

Quels rapports entretenez-vous avec notre voisinage?

Que pensez-vous de la sécurité du quartier?

Les services dont vous avez besoin se situent-ils tous à proximité?

Est-ce que la communauté a joué un rôle important dans votre intégration à la société québécoise?

Comment définiriez-vous l'importance de votre communauté d'origine dans l'aide à l'adaptation à un nouvel environnement?

Comment définiriez-vous la recherche de logement à Montréal?

5. Perceptions face au système de logement montréalais

Comment décririez-vous votre relation avec le propriétaire de votre logement?

Que pensez-vous de la façon de procéder pour louer un logement à Montréal?

Quelles sont les difficultés liées à la location d'un logement?

Quels sont les obstacles à surmonter pour trouver un logement convenable et abordable?

Avez-vous déjà eu à payer des frais supplémentaires, outre le loyer, l'électricité pour obtenir le logement de votre choix?

Quels frais? À la demande de qui?

Si vous pouviez déménager bientôt, le feriez-vous?

Si oui, pour quelle raison voudriez-vous changer de logement? (taille du logement, localisation, quartier, qualité du logement, propriétaire, prix, autre).

La part de votre revenu mensuel que vous accordez au logement est elle :

- Mois de 30% de votre revenu
- Entre 30% et 50% de votre revenu
- Plus de 50% de votre revenu

Quel aspect du logement est le plus important pour vous?

6. Problématiques récurrentes

Sur la base de votre expérience à Montréal, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les stratégies utilisées pour arriver à se loger malgré les prix des loyers?

La colocation des logements est-elle une stratégie commune?

L'achat de propriétés multifamiliales constitue-t-elle une solution envisageable et viable pour vous?

La colocation en propriété?

Que font les familles qui se font refuser la location d'un logement parce qu'ils ont des enfants?

Connaissez-vous des gens qui ont vécu des situations que vous jugez typiques en termes de situation résidentielle?

Avez-vous déjà vécu ou perçu de la discrimination à votre égard à Montréal, en ce qui a trait au logement que vous avez tenté de louer, que vous avez occupé, ou que vous occupez actuellement?

À quoi cette discrimination était-elle liée?

- Provenance ethnique, sexe, niveau de revenu/source de revenu, statut d'immigration, accent ou langue parlée, religion, taille de la famille, autre...

Conclusion

Qu'est-ce qui devrait être fait pour améliorer les opportunités de logement pour les nouveaux arrivants à Montréal?

Quelles sont les principales caractéristiques du « système de logement » montréalais qui vous semblent être un obstacle à la recherche de logement pour les nouveaux arrivants?

ANNEXE VII GUIDE D'ENTRETIEN POUR LE GROUPE DE DISCUSSION

L'accès au logement par les nouveaux arrivants à Montréal: le cas des demandeurs d'asile et réfugiés en provenance d'Afrique subsaharienne

Guide d'entretien pour les demandeurs d'asile et réfugiés résidant à Montréal

Focus group

➤ **Attentes avant l'arrivée à Montréal**

- Le départ / arrivée comme demandeur d'asile ou réfugié est souvent rapide et sans préparation. Quelles sont les appréhensions qu'on a par rapport à l'endroit où l'on va demeurer, le toit qu'on aura sur la tête?

- Pays occidental visité auparavant a contribué à la construction de l'idée du Canada
La réalité vécue correspond à l'idée construite?

- Attentes positives :

Quelle réputation pour le Canada dans le pays d'origine ?

Véhiculées par qui?

Espace

Logement

Accueil des nouveaux arrivants

Sécurité

Propriété

possible? souhaitable? un rêve?

➤ Recherche de logement

Ce qui est recherché : tous ont intégré le marché locatif privé : il s'agit de ce qu'on cherche ou de ce qu'on trouve?

Où chercher? Quelle est la façon la plus efficace de trouver un logement?

Aide à la recherche de logement

Presque tous ont eu recours à une forme d'aide formelle pour trouver un logement.

Ce que les organismes peuvent fournir

Ce que la communauté est en mesure de fournir comme aide supplémentaire, ou complémentaire?

Rôle de la communauté d'origine (comprendre compatriotes africains)

Intégration du marché résidentiel à Montréal

Intégration à la société en général (fonctionnement, services, produits)

Ce qui facilite la recherche/intégration du marché du logement :

Les gens de Montréal, Les membres de la communauté d'origine, Les organismes communautaires, les lieux de culte

Obstacles sur le chemin de la recherche d'un logement

Prix

Éléments discriminatoires

L'origine ethnique, le statut d'immigration, et la source de revenu.

Absence de réseau social à l'arrivée

La demande de garantie/cosignataire

Expériences de recherche

Contacts avec propriétaires difficiles : Ratio appels/visites très bas

Discours des propriétaires sur l'accès au logement pour les nouveaux arrivants

Mauvaise qualité des logements proposés

Ce qui facilite la recherche

Logement meublé, organismes d'aide à la recherche, capital social, garantie par un membre de la communauté ethnique

Dans l'ensemble, comment qualifier la recherche de logement à Montréal?

➤ **Le logement actuel/les logements habités à Montréal**

Centres d'hébergement

Expériences inégales

Frein ou aide à une intégration plus rapide du marché résidentiel privé?

Se sentir chez soi

Éléments liés à la perception du logement à Montréal comme un « chez-soi »

Éléments qui minent le sentiment de confort et de bien-être dans le logement à Montréal

(indépendance, fierté, liberté, sécurité vs colocation contrainte, éloignement)

Déménageriez-vous si vous aviez le choix?

➤ **Les stratégies mobilisées pour mieux se loger**

Colocation

Surpeuplement

Logement social et abordable

Travailler

➤ **Perceptions par rapport à la localisation résidentielle**

Sécurité #1

Très faible sentiment d'appartenance au quartier, perception du quartier comme communauté...
peu d'importance accordée au quartier de résidence

Y a-t-il un quartier meilleur/moins bien que le vôtre à Montréal?

➤ **Commentaires généraux système de logement/système d'immigration**

Que pensez/savez-vous sur le logement social et abordable?

Que pensez-vous des services offerts par les ONG aux réfugiés et demandeurs d'asile?

Comment qualifier votre connaissance du marché résidentiel, et du système de logement à Montréal? Comment expliquer les lacunes?

Suggestions pour faciliter l'accès au logement pour les nouveaux arrivants à Montréal?

ANNEXE VIII CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS

Numéro du participant	Nom fictif	âge	Statut au moment de l'entretien	Logement actuel
E-01	Jocelyne	51	Demandeur d'asile	Locataire, 4 ½
E-03	Josef	63	Demandeur d'asile	Locataire, 3 ½
E-04	Johanne	60	Demandeur d'asile	Locataire, 4 ½
E-05	Jason	25	Demandeur d'asile	Locataire, 4 ½
E-06	Jacqueline	51	Résident permanent	Locataire, 3 ½
E-07	Julien	32	Demandeur d'asile	Locataire, maison d'hébergement
E-08	Jeffrey	38	Demandeur d'asile	Locataire, maison d'hébergement
E-09	Joliane	43	Citoyen canadien	Locataire, 2 ½
E-10	Jim	62	Résident permanent	Locataire, 3 ½
E-11	Jane	30	Résident permanent	Locataire, 4 ½
E-12	Jessica	30	Résident permanent	Locataire, maison
E-13	Janine	24	Résident permanent	Locataire, 4 ½
E-14	John	23	Résident permanent	Locataire, 4 ½

ANNEXE IX LÉGENDE DES GRAPHIQUES

Légende des titres des graphiques

da : demandeur d'asile

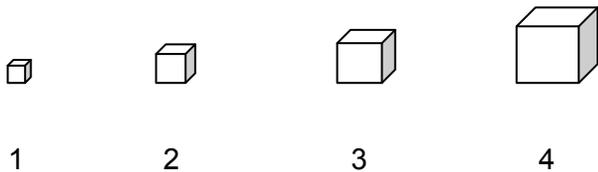
rs : réfugié sélectionné à l'étranger

rp : résident permanent

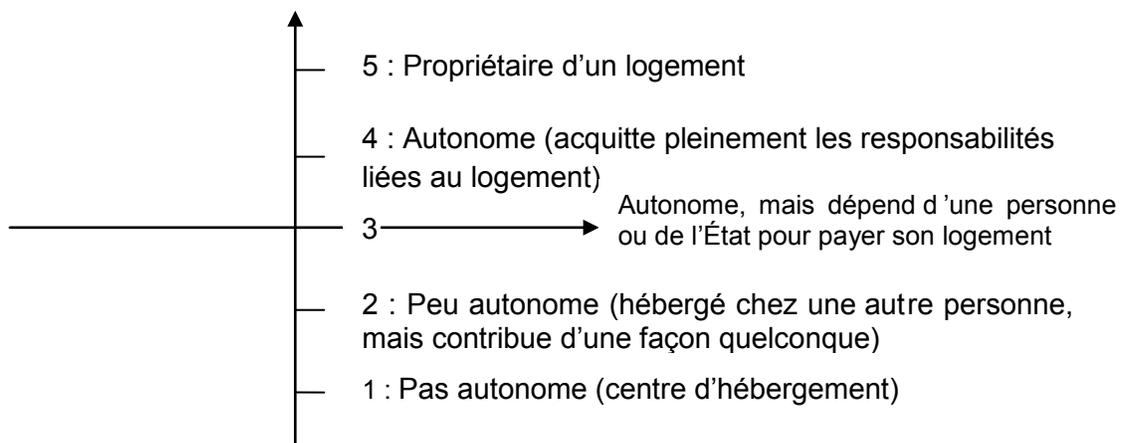
cc : citoyen canadien

Gradation des axes et symboles des graphiques

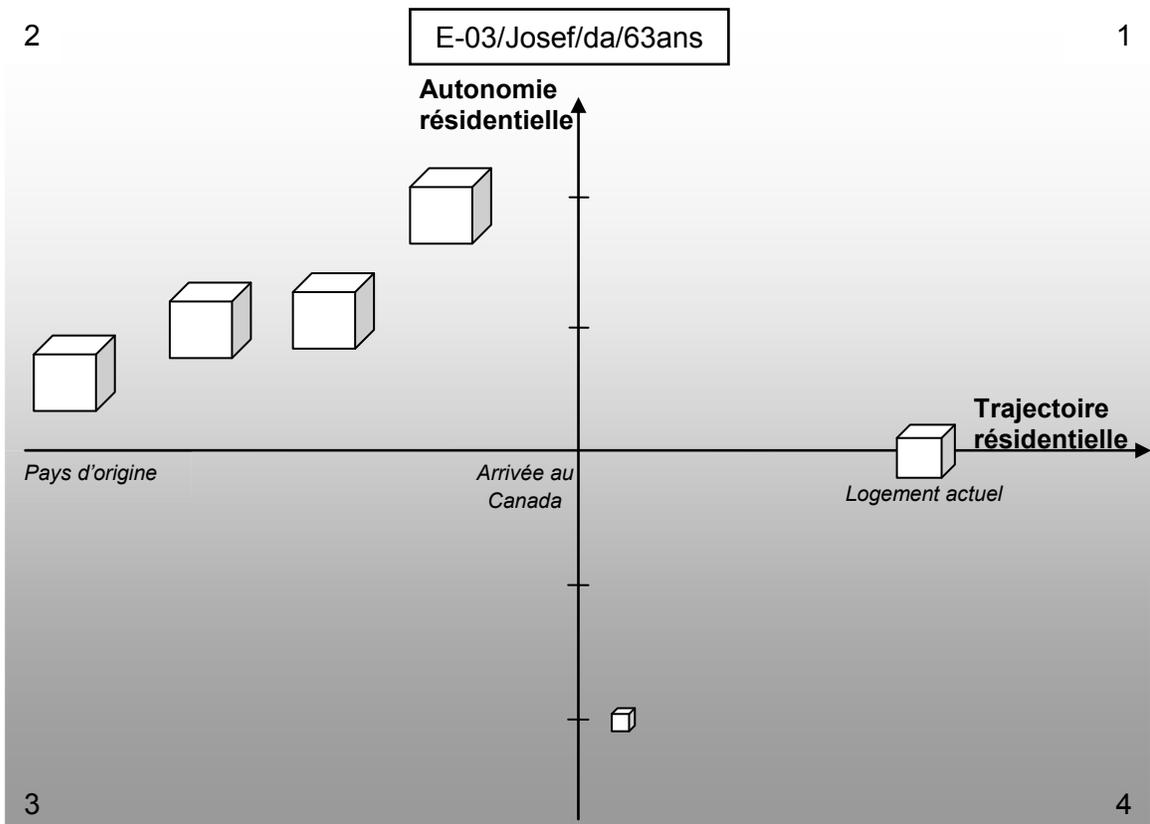
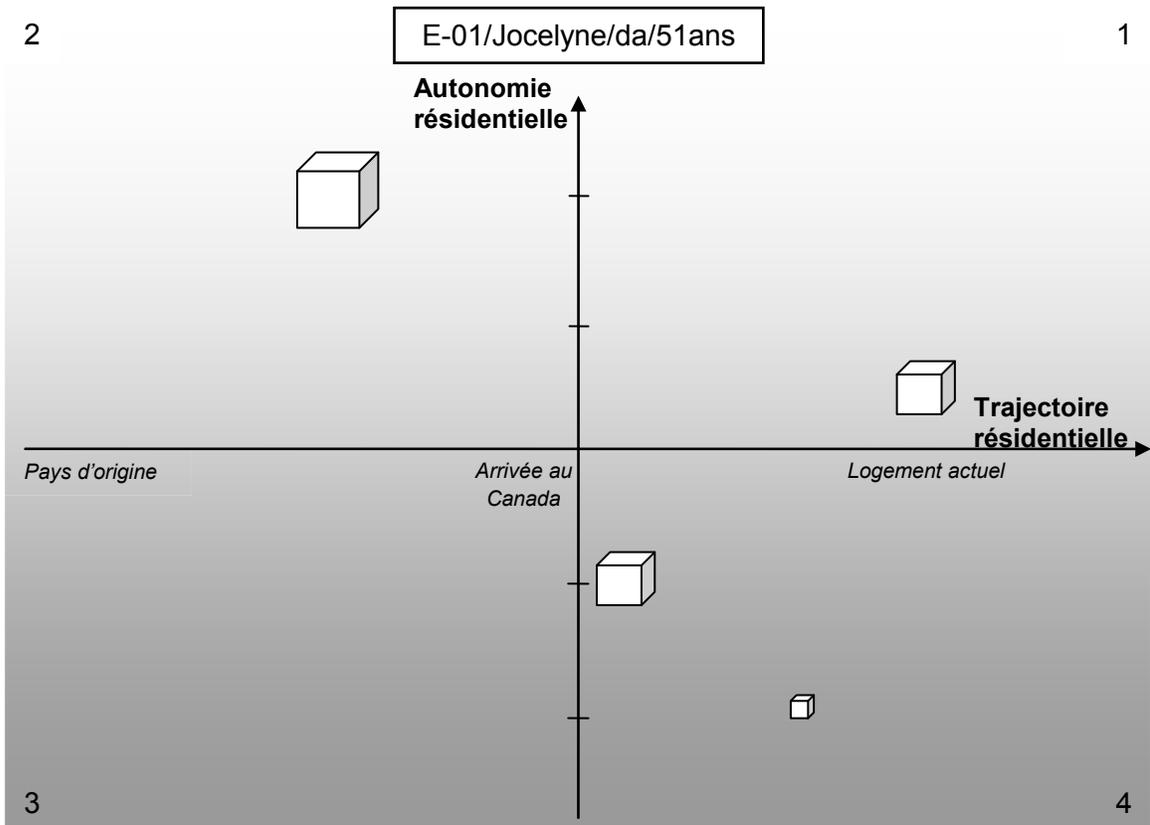
Taille des cubes: indicateur de la satisfaction des participants quant à la qualité et la convenance de leur logement



Échelle de l'autonomie résidentielle



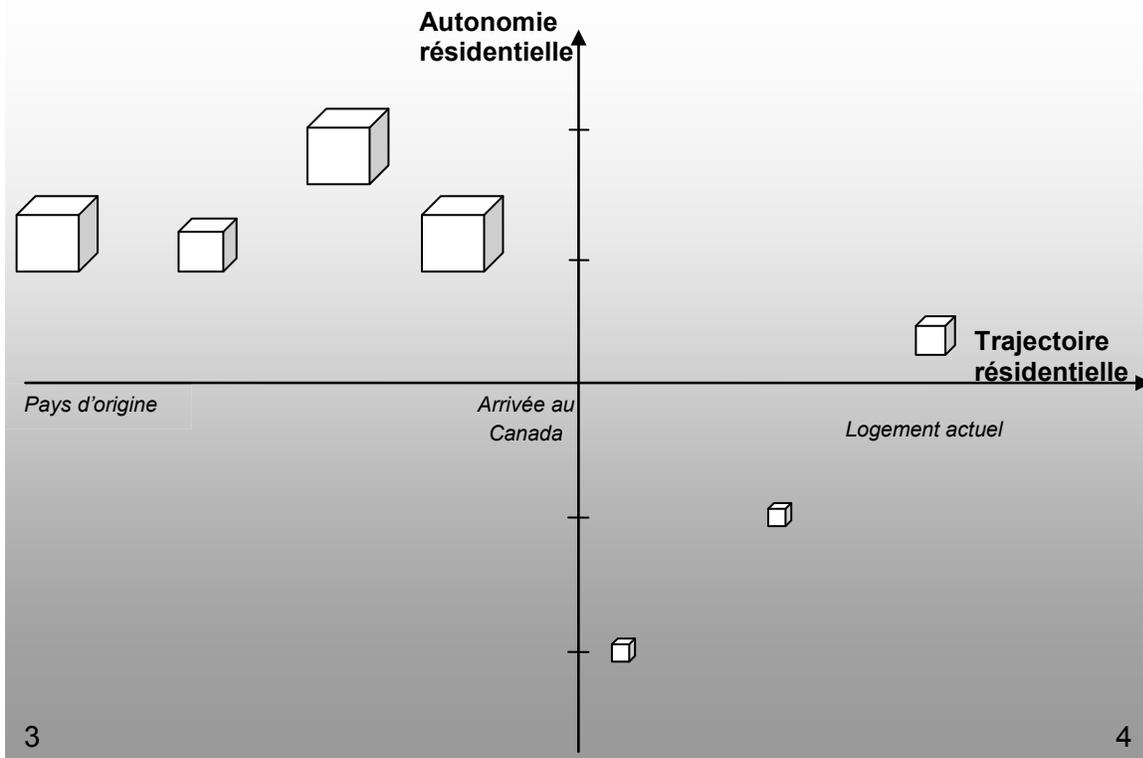
ANNEXE X GRAPHIQUES DES TRAJECTOIRES RÉSIDENIELLES



2

E-04/Johanne/da/60ans

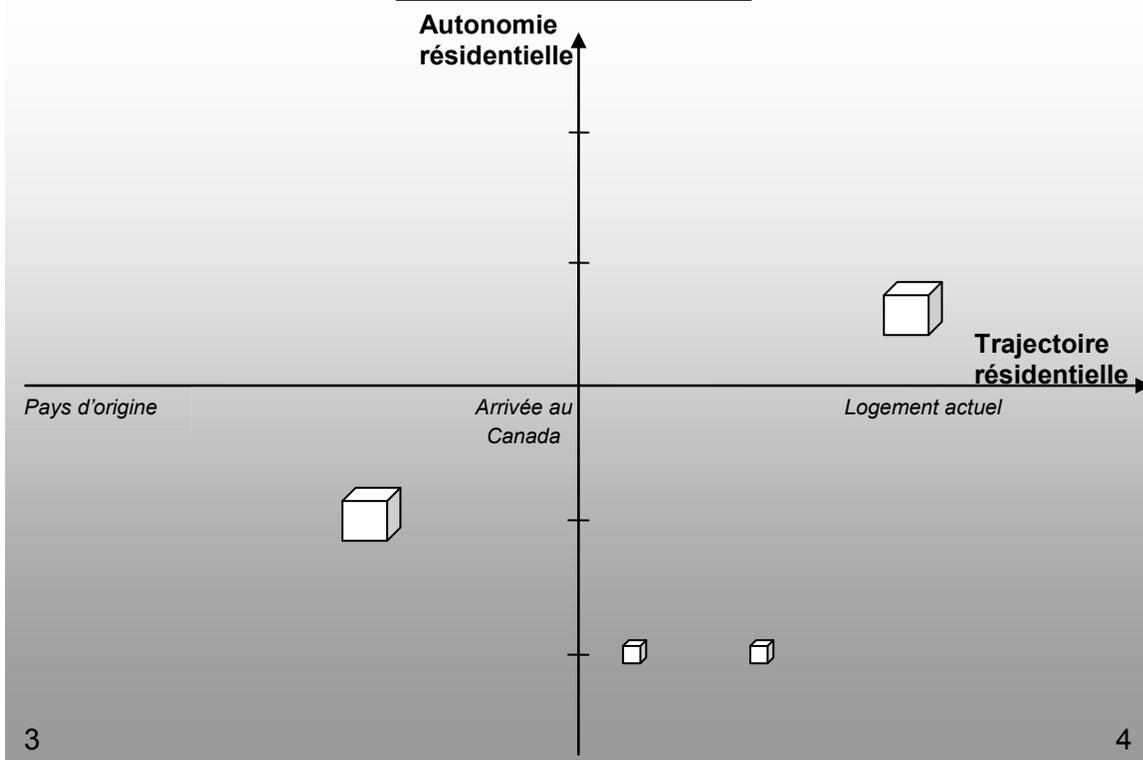
1

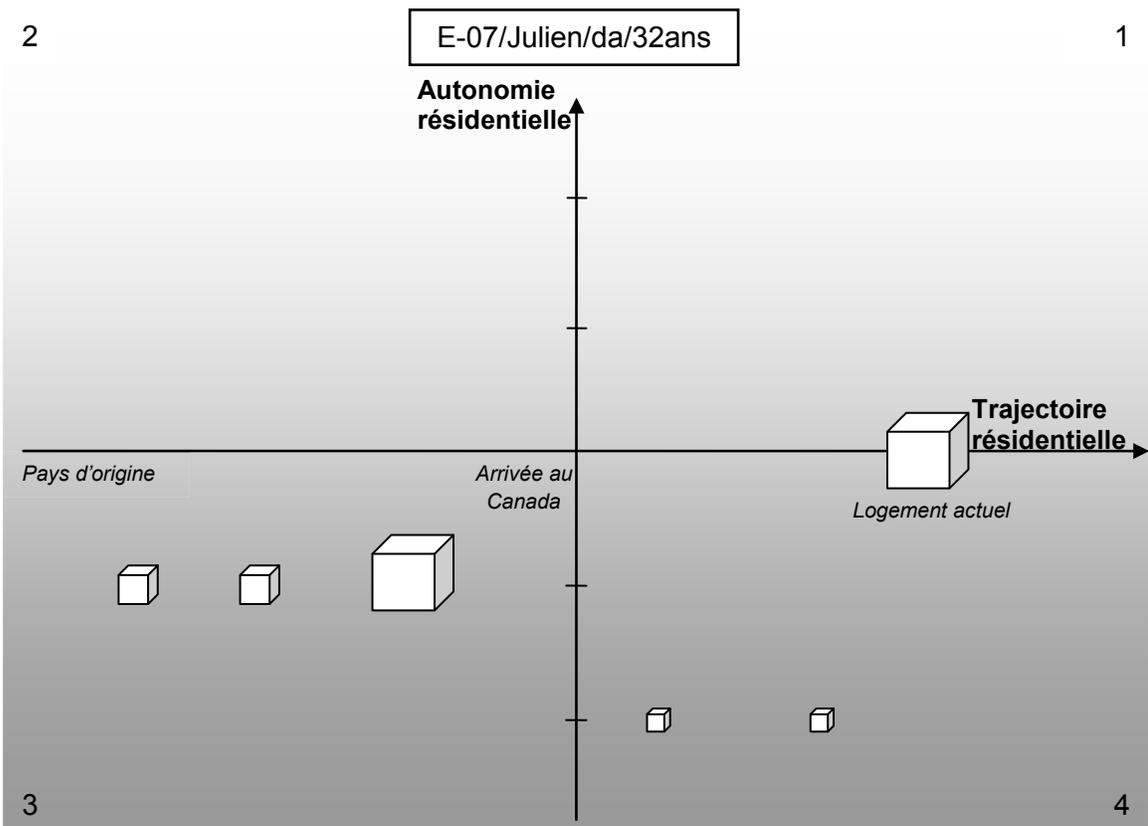
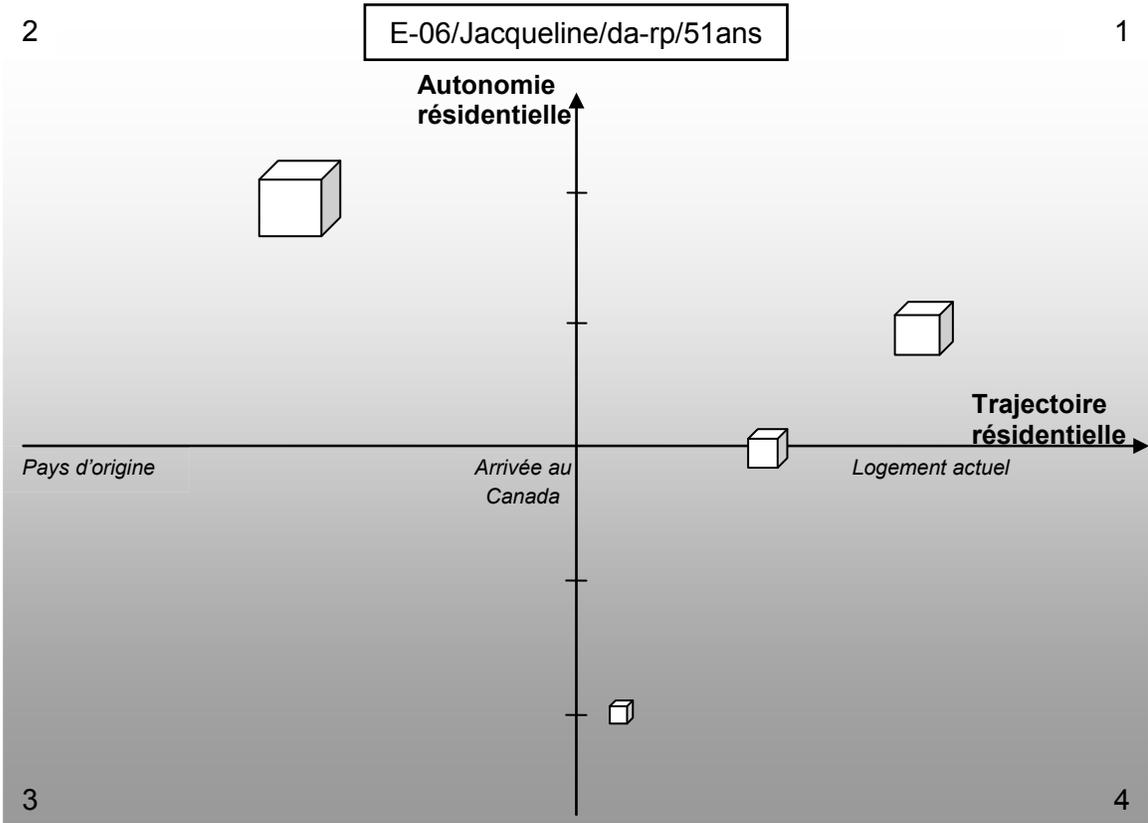


2

E-05/Jason/da/25ans

1

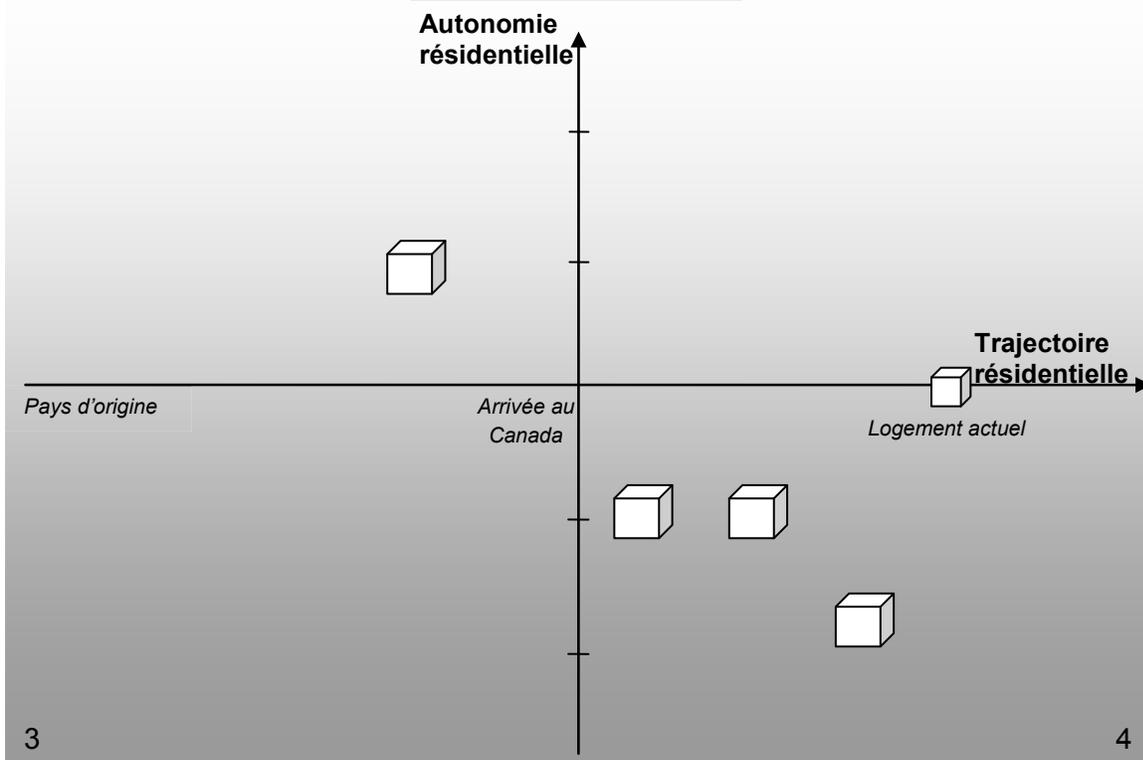




2

E-08/Jeffrey/da/38ans

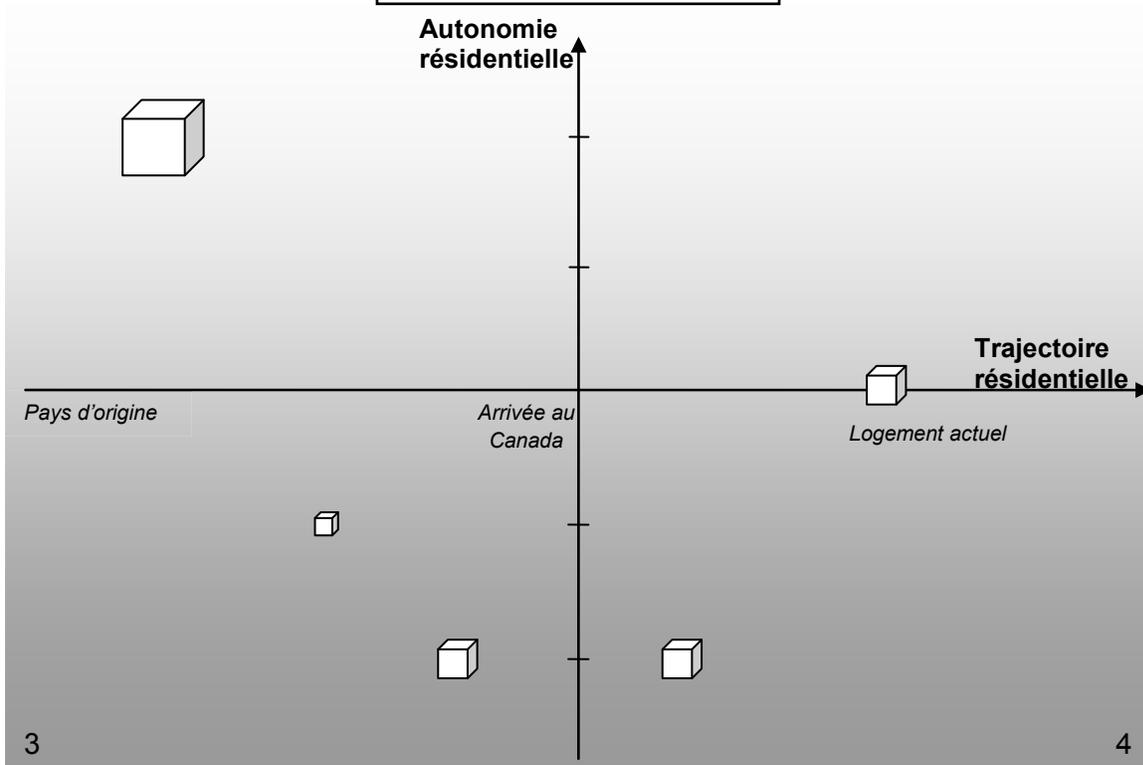
1

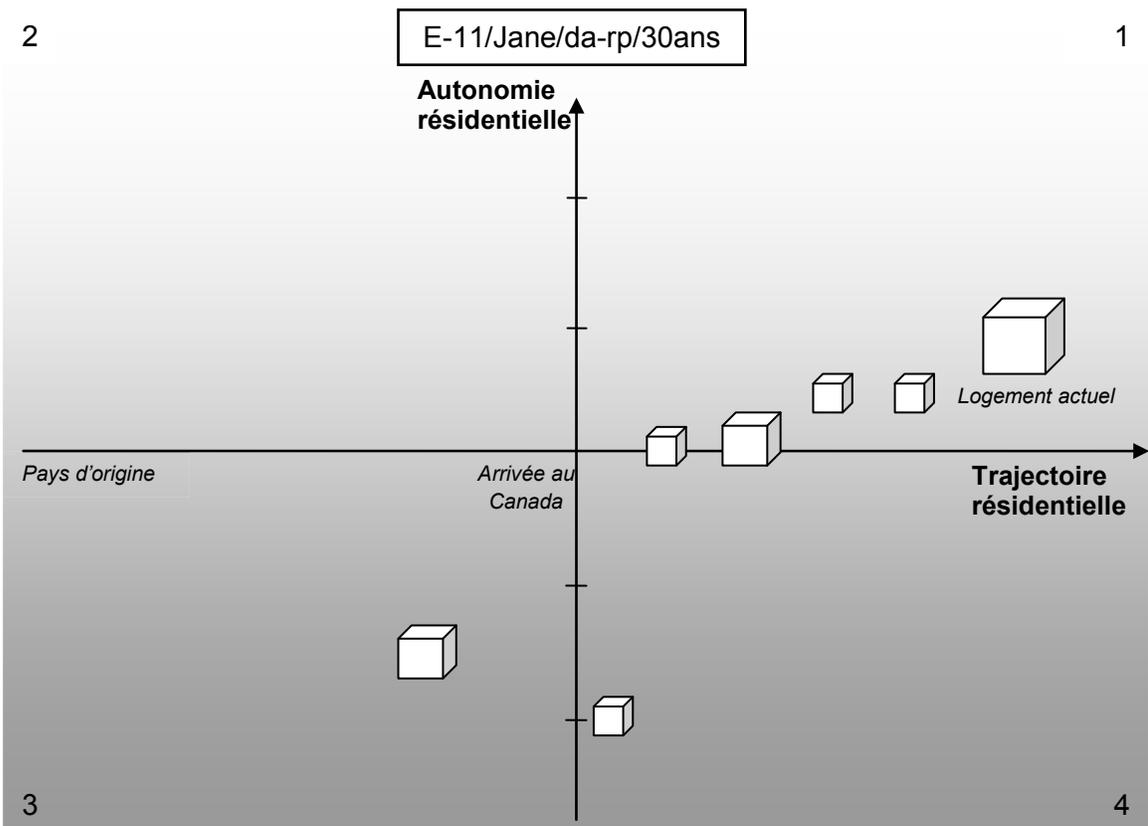
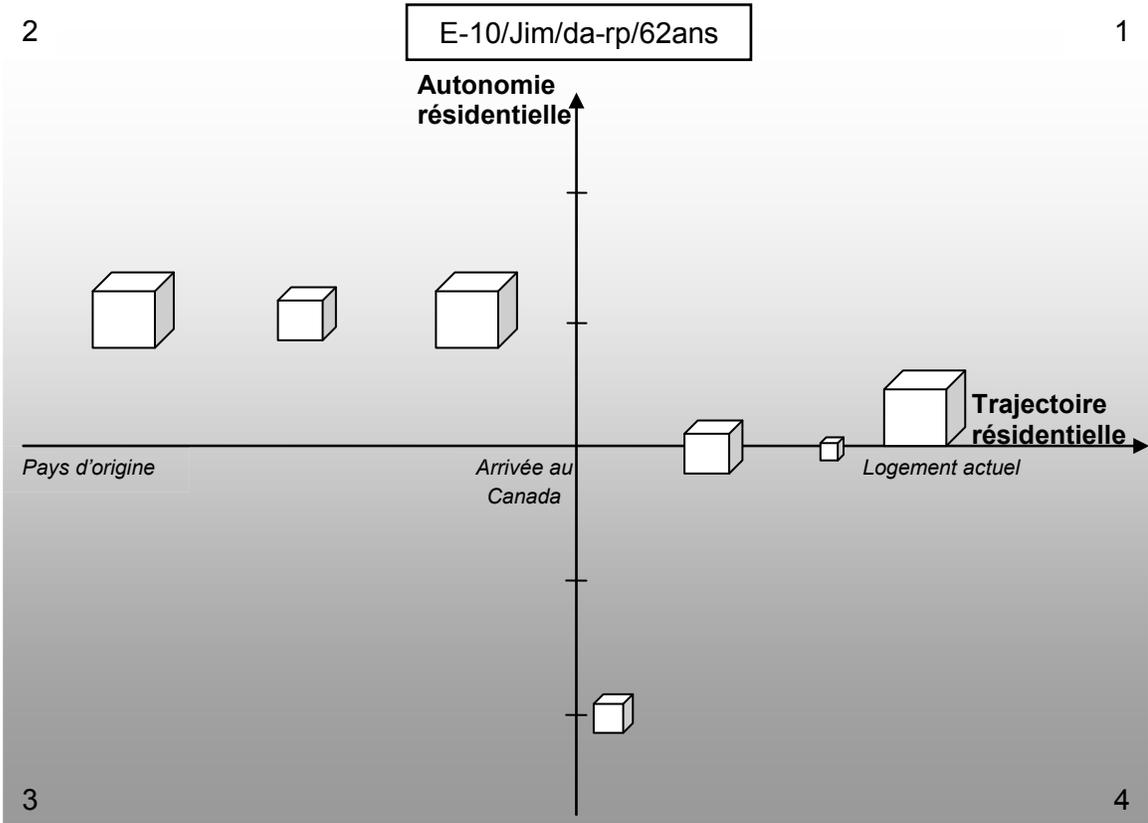


2

E-09/Joliane/rs-rp-cc/43ans

1

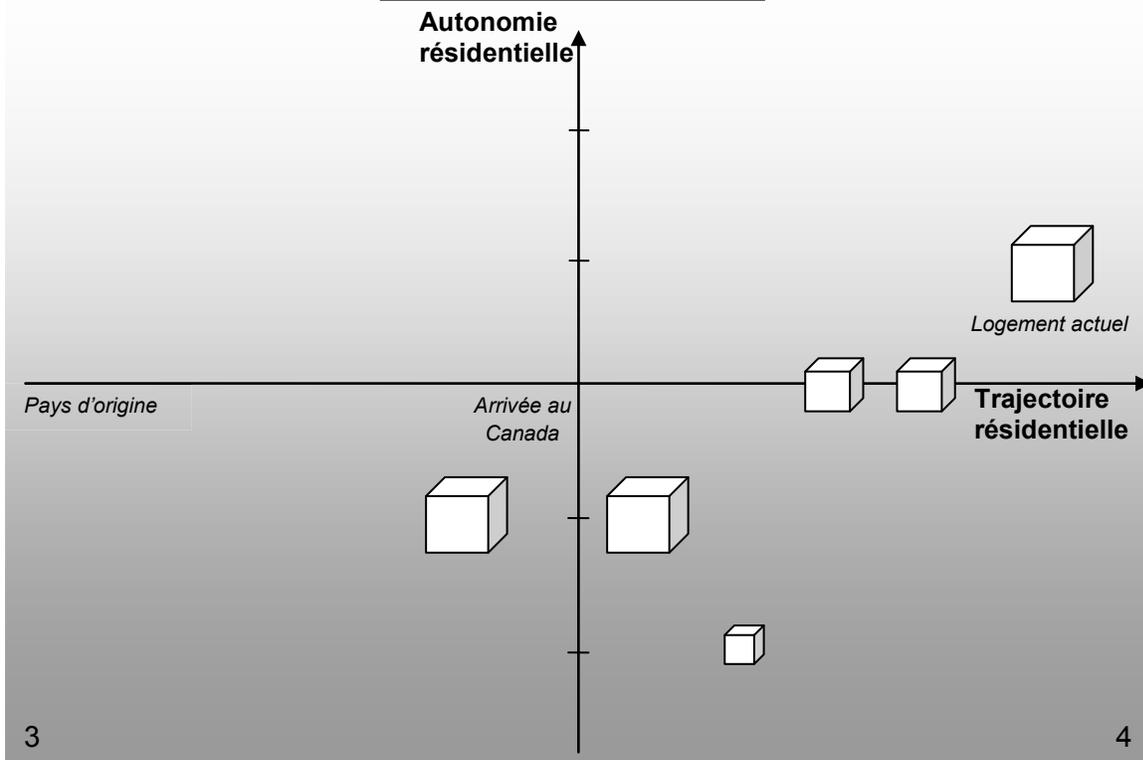




2

E-12/Jessica/da-rp/30ans

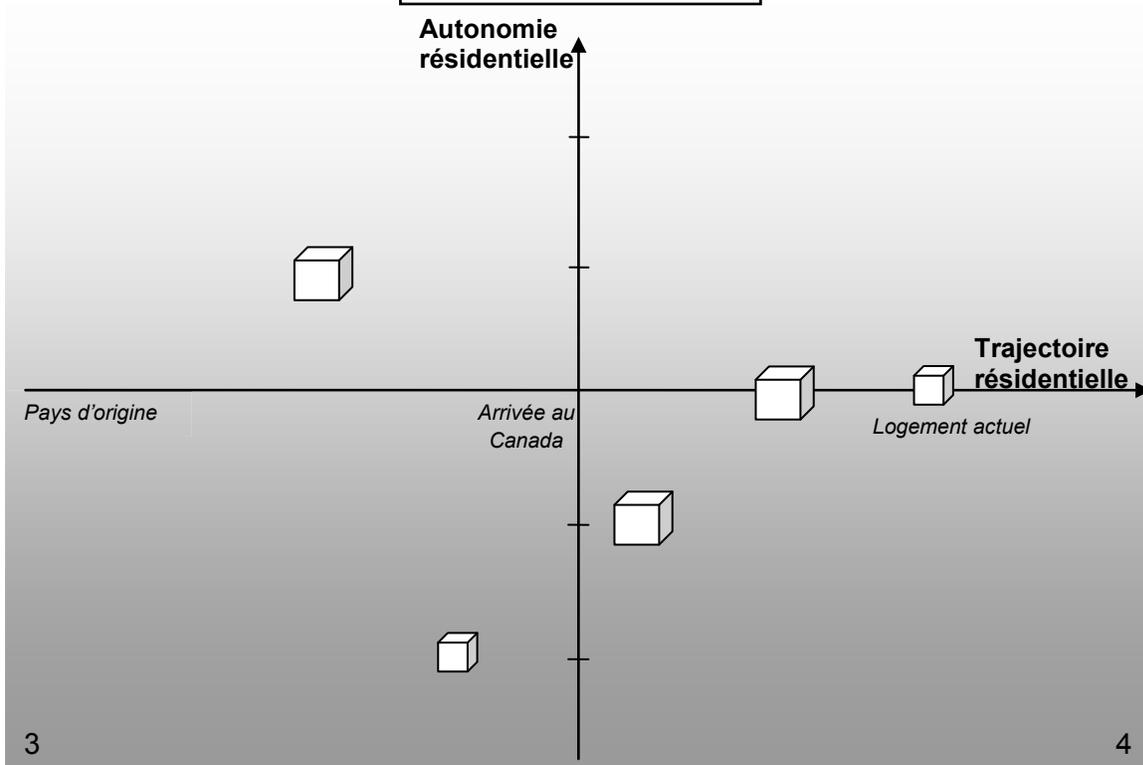
1



2

E-13/Janine/rs-rp/24ans

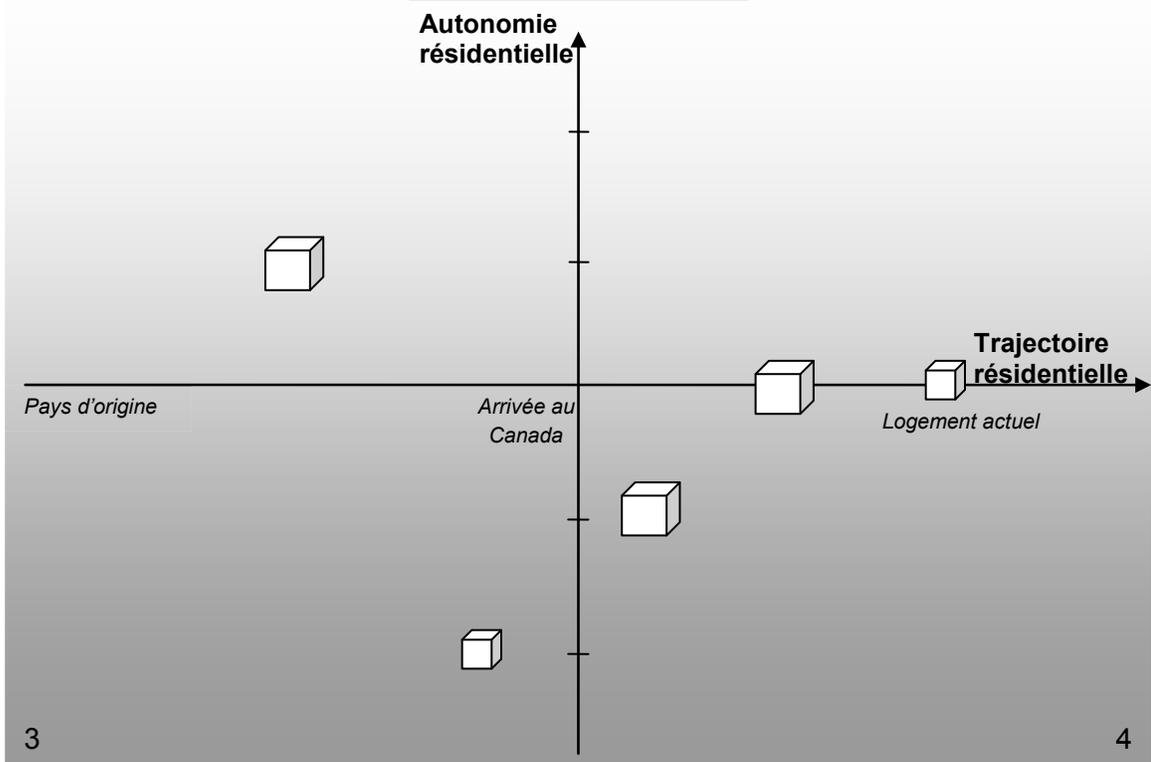
1



2

E-14/John/rs-rp/23ans

1



BIBLIOGRAPHIE

- Apparicio, P. et A-M Séguin. 2008. *Retour sur les notions de ségrégation et de ghetto ethniques et examen des cas de Montréal, Toronto et Vancouver*. Rapport de recherche réalisé pour la commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Montréal : Institut National de la Recherche Scientifique, 53 p.
- Apparicio, P, X. Leloup et P. Rivet. 2007. « La diversité Montréalaise à l'Épreuve de la Ségrégation : Pluralisme et Insertion Résidentielle des Immigrants », *International Migration and Integration*, no. 8, p. 63-87.
- Atkinson, R. et K. Kintrea. 2001. "Disentangling Area Effects: Evidence from Deprived and Non-Deprived Neighbourhoods", *Urban Studies*, vol. 38, no.12, p. 2277-2298.
- Baker, C. 2004. "Membership categorisation and interview accounts". Dans *Qualitative Research: Theory, Method and Practice*, sous la dir. de D. Silverman, p. 162-304, Great Britain: Sage Publications.
- Bauder, H. et B. Sharpe. 2002. "Residential segregation of visible minorities in Canada's gateway cities", *The Canadian Geographer*, vol. 46, no. 3, p. 204-222.
- Beaud, S. et F. Weber. 2003. *Le Guide de l'enquête de terrain; produire et analyser des données ethnographiques*. Paris : La Découverte, 356 p.
- Bedford, T. et J. Burgess. 2001. "The focus group experience". Dans *Qualitative Methodologies for Geographers: Issues and Debates*, sous la dir. de M. Limb et C Dwyer, p.121-135, Londres: Arnold Publishers.
- Bernèche, F. 1990. *Problématique de l'habitation pour les ménages formant la nouvelle immigration à Montréal : éléments d'information et d'intervention*. Montréal: Ville de Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, pour le Regroupement des organismes du Montréal-ethnique pour le logement, 180 p.
- Bernèche, F et J-C. Martin. 1984. « Immigration, logement et emploi : la situation des populations haïtiennes dans certaines zones de la région métropolitaine de Montréal », *Anthropologies et Société*, vol. 8, no.2, p. 5-29.
- Bernhard, J.K., L. Goldring, J. Young, C. Berinstein et B. Wilson. 2007. "Living with precarious legal status in Canada: Implications for the well-being of children and families". *Refuge*, vol. 24, no 2, p. 101-114. En ligne: <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/refuge/article/viewFile/21388/20058>.
- Bertot, J. et A. Mekki-Barrada. 1999. *Des services aux demandeurs d'asile : pourquoi ? Ce qu'en disent les intervenants d'organismes communautaires du Grand Montréal*. (Rapport de recherche) Montréal : Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, 115 p.
- Bloor, M. 2004. "Addressing social problems through qualitative research". Dans *Qualitative Research: Theory, Method and Practice*, sous la dir. de D. Silverman, p.305-321, Great Britain : Sage Publications.
- Boudebat, B. et M. Boulet. 2010. *Immigration au Québec: politiques et intégration au marché du travail*, (Rapport de projet) Montréal : Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), 88 p.
- Bourdieu, P. et L.J.D. Wacquant. 1992. *Réponses, pour une anthropologie réflexive*, Paris : Seuil, 267p.

- Breton, R. 1964. "Institutional completeness of ethnic communities and personal relations of immigrants", *American Journal of Sociology*, vol. 70, no. 2, p.193-205.
- Breton, R., W. Isajiw, W. E. Kalback, et J. G. Reitz. 1990. *Ethnic Identity and Equality: Varieties of Experience in a Canadian City*, Toronto: University of Toronto press, 342p.
- Bullen, P. et J. Onyx 2000. "Measuring Social Capital in Five Communities", *The Journal of Applied Behavioral Science*, vol. 36, no. 1, p. 23-42.
- Bunting, T., A. Walks et P. Fillion. 2004. "The Uneven Geography of Housing Affordability Stress in Canadian Metropolitan Areas", *Housing Studies*, vol. 19, no. 3, p. 361-393.
- Canada, Citoyenneté et Immigration Canada. 2009. *Faits et chiffres. Aperçu de l'immigration. Résidents permanents et temporaires.*, no Ci1-8/2008F-PDF. Ottawa: CIC, Direction générale de la recherche et de l'évaluation, Direction générale des communications. En ligne: <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/faits2008.pdf>.
- Canada, Citoyenneté et Immigration Canada. 2006. *Programme Fédéral de Santé Intérimaire : Manuel d'information pour les professionnels de la santé*, Edmonton : FAS Benefit Administrators Ltd, 35p. En ligne : https://www.fasadmin.com/images/pdf/%7BF85AC0FA-D329-4548-ADCB-2036F79D1929%7D_Manuel_d%20information_sur_FSI_06.pdf.
- Canada. Citoyenneté et Immigration Canada. 2005. *New Immigrant Experiences with Housing Access: Evidence from the First Wave of the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada (LSIC) – Six Months After Arrival*. Ottawa: unpublished, distributed on CD entitled Longitudinal Survey of Immigrants to Canada (LSIC).
- Canada. Citoyenneté et Immigration Canada. 2005. *Portrait of a Settlement Process – Difficulties Reported: Evidence from the First Wave of the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada (LSIC) – Six Months After Arrival*. Ottawa: unpublished, distributed on CD entitled Longitudinal Survey of Immigrants to Canada (LSIC).
- Canada. Projet de recherche sur les politiques. 2005. *Le capital social comme instrument de politique publique*, (Rapport de projet), septembre 2005, 40 p.
- Chambon, A., J.D. Hulchanski, R.A. Murdie et C. Teixeira. 1997. "Access to Housing in a Canadian City : Experiences of Three Immigrant Groups". Actes du colloque de Urban Affairs Association, (Toronto, May 1997), 23 p.
- Chicha, M.-T. et É. Charest. 2008. «L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux». *Choix IRPP*, vol. 14, no 2, p. 3-59. En ligne: <http://www.irpp.org/fr/choices/archive/vol14no2.pdf>.
- Cohen, Y.S. et A. Shinar. 1985. *Neighborhoods and friendship networks: a study of three residential neighborhoods in Jerusalem*, Research paper no. 215, Chicago: University of Chicago press, 137 p.
- Conseil canadien pour les réfugiés [CCR]. 2009. *Rapport de situation annuel 2008*, 4p. En ligne : <http://www.ccrweb.ca/documents/ASR2008fr.pdf> Consultation le 15 mars 2009.
- Conseil canadien pour les réfugiés [CCR]. 2009. *Réinstallation des réfugiés*, <http://www.ccrweb.ca/fra/enjeux/documents.htm#reinstallationgeneral> Consultation le 18 décembre 2010.
- Courgeau, D et É. Lelièvre. 1989. « Analyse démographique des biographies », *Population* (Édition française), 44e Année, no. 6, p. 1233-1238.

- Crowe, G. 1989. "The Use of the Concept of « Strategy » in Recent Sociological Literature", *Sociology*, vol. 23, no. 1, p. 1-24.
- Cullen, J. 2004. *The American Dream: a Short Story of an Idea that Shaped a Nation*, États-Unis: Oxford University Press, 224 p.
- D'Addario, S. 2005. «Sleeping on the Margins: The Role of Social Capital in the Housing Patterns of Refugee Claimants in the Greater Vancouver Regional District». M.A., Vancouver, University of British Columbia, Geography.
- D'Addario, S., D. Hiebert et K. Sherrell. 2007. "Restricted access: the role of social capital in mitigating absolute homelessness among immigrants and refugees in the GVRD". *Refuge*, vol. 24, no 1, p. 107-115. En ligne: <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/refuge/article/viewFile/21372/20042>.
- Danso, R. et M. Grant. 2001. "Access to housing as an adaptive strategy for immigrant groups: Africans in Calgary". *Canadian Ethnic Studies*, vol. 32, no 3, p. 19-43.
- Dion, K.L. 2001. "Immigrants' Perceptions of Housing Discrimination in Toronto: The Housing New Canadians Project". *Journal of Social Issues*, vol. 57, no 3, p. 523-539. En ligne: <http://dx.doi.org/10.1111/0022-4537.00227>.
- Duchesne, S. 1996. « Entretien non-préstructuré, stratégie de recherche et étude des représentations. Peut-on déjà faire l'économie de l'entretien "non-directif" en sociologie? » *Politix*, vol. 9, no. 35, p.189-206.
- Dunning, W. inc. 2007. *Dimensions of Core Housing Needs*, Report prepared for Co-Operative Housing Federation of Canada, 28 p.
- Fiedler, R., N. Schuurman et J. Hyndman. 2006. "Hidden homelessness: An indicator-based approach for examining the geographies of recent immigrants at-risk of homelessness in Greater Vancouver". *Cities*, vol. 23, no 3, p. 205-216. En ligne: <http://www.sciencedirect.com/science/article/B6V9W-4JX3SJ3-2/2/943ae5e4673dd3b93869d858cc7d3083>.
- Fischer, C. 1975. Towards a subcultural theory of urbanism, *American journal of Sociology*, no. 80, p. 1319-1341.
- Fong, E. et R. Wilkes. 2003. "Racial and Ethnic Residential Patterns in Canada". *Sociological Forum*, vol. 18, no 4, p. 577-602. En ligne: <http://links.jstor.org/sici?sici=0884-8971%28200312%2918%3A4%3C577%3ARAERPI%3E2.0.CO%3B2-3>.
- Fong, E. and K Shibuya. 2000. "Spatial separation of the poor in Canadian Cities". *Demography*, no. 37, p. 449- 459.
- Forrest, R. 2000. *Does neighbourhood still matters in a globalised world?* Occasional paper series no. 5, Centre for Comparative Public Management and Social Policy, City university of Hong Kong.
- Francis, J. 2009. "You cannot settle like this": *The housing situation of African refugees in Metro Vancouver*. Vancouver: Metropolis British Columbia, Working Paper Series, WP09-02, 125 p. En ligne: <http://riim.metropolis.net/Virtual%20Library/2009/WP09-02.pdf>.
- Galster, G. C. et W. M. Keeney. 1988. "Race, residence, discrimination, and economic opportunity: Modeling the nexus of urban racial phenomena". *Urban Affairs Quarterly*, no. 24, p. 87–117.
- Garon, M. 1998. *Une expérience de testing de la discrimination raciale dans le logement à Montréal*. Montréal : Commission des droits de la personne du Québec, 33 p.

- Germain, A. et X. Leloup. 2006. *Il était une fois dans un HLM... : portrait de l'intervention communautaire dans quatre HLM de type plan d'ensemble de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*. Coll. «Document produit dans le cadre du Projet Inter-HLM». Montréal: INRS-Urbanisation, Culture et Société, 133 p. En ligne: <http://www.inrs-ucs.quebec.ca/pdf/RapportHLM.pdf>.
- Germain, A., J. Mongeau et Y. Martineau, D. Agoussou et P. Apparicio. 2005. *La problématique de la main-d'oeuvre immigrante dans la région de Laval : portrait et questions*, Montréal : INRS Urbanisation, Culture et Société. En ligne : http://www.ucs.inrs.ca/pdf/mo_immigranteLaval2005.pdf
- Germain, A. 1999. « Les quartiers multiethniques montréalais : une lecture urbaine », *Recherches sociographiques*, vol. 40, no.1, p. 9-32.
- Geoffrion, P. 2008. « Le groupe de discussion », Dans *Recherche Sociale, de la problématique à la collecte des données*, sous la dir. de B. GAUTHIER, Montréal : Presses de l'Université du Québec, p. 391-414.
- Ghosh, S. 2007. "Transnational ties and intra-immigrant group settlement experiences: A case study of Indian Bengalis and Bangladeshis in Toronto". *GeoJournal*, vol. 68, no 2, p. 223-242. En ligne: <http://dx.doi.org/10.1007/s10708-007-9072-1>. Consultation le 6 Novembre 2008.
- Godin, J.-F. 2004. *L'insertion en emploi des travailleurs admis au Québec en vertu de la grille de sélection de 1996. Partie 1 : Rapport synthèse*. Québec: Gouvernement du Québec, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Direction de la population et de la recherche. En ligne: www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Insertion-emploi-partie1-rapportsynthese.pdf .
- Gordon, M. M. 1971. "The nature of assimilation and the theory of the melting pot". Dans *Current perspectives in social psychology*, sous la dir. de E. P. Hollander and R. G. Hunt, p. 102–114, New York: Oxford University Press.
- Grafmeyer, Y. 1995. « Sociabilités urbaines ». Dans *Le logement en questions. L'habitat dans les années 1990 : continuités et ruptures*, sous la dir. de F. Ascher, p. 189-212, Éditions de l'Aube, la Tour-d'Aigues.
- Gubrium, Jaber F. et James A. Holstein. 1997. *The New Language of Qualitative Method*, Oxford University press, New York : 244 p.
- Haan, M. 2010. "The residential crowding of immigrants to Canada". *Canadian Issues*, Fall 2010, p. 16-21.
- Hachey, I. 2009. «Discrimination envers les locataires issus des minorités visibles. Le nombre de plaintes en forte baisse». *La Presse* (Montréal), 26 avril, Actualités, p. A.5.
- Halcomb, E.J., L. Gholizadeh, M. Di Giacomo, J. Phillips, et P.M. Davidson. 2007. "Literature review: considerations in undertaking focus group research with culturally and linguistically diverse groups", *Journal of Clinical Nursing*, vol. 16, no. 6, p.1000-1011.
- Henry, F. 1994. *The Caribbean Diaspora in Toronto: Learning to Live with Racism*. Toronto, University of Toronto Press.
- Hiebert, D. 2009. "Newcomers in the Canadian housing market: a longitudinal study, 2001-2005". *Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, vol. 53, no 3, p. 268-287. En ligne: <http://dx.doi.org/10.1111/j.1541-0064.2009.00263.x>.

- Hiebert, D., A. Germain, R. Murdie, V. Preston, J. Renaud, D. Rose, E. Wyly, V. Ferreira, P. Mendez et A.M. Murnaghan. 2006. *Aperçu de la situation et des besoins en matière de logement des immigrants récents dans les RMR de Montréal, Toronto et Vancouver*. Coll. «Série sur les besoins particuliers de logement». Ottawa: Société canadienne d'hypothèques et de logement, 47 p. En ligne: <http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/65320.pdf>.
- Hiebert, D., S. D'Addario et K. Sherrell. 2005. *The Profile of Absolute and Relative Homelessness Among Immigrants, Refugees, and Refugee Claimants in the GVRD*. Coll. «Final Report Prepared for the National Secretariat on Homelessness (Principal investigator: Sherman Chan)». Vancouver: MOSAIC BC, 160 p. En ligne: www.mosaicbc.com/PDF_files/The_Profile_of_Absolute_and_Relative_Homelessness.pdf; <http://www.urbancentre.utoronto.ca/pdfs/elibrary/HLN-among-Immigrants-Vancou.pdf>.
- Hiebert, D. et P. Mendez. 2008. *Settling in: Newcomers in the Canadian Housing Market 2001-2005* Vancouver: Metropolis British Columbia, Working Paper Series 08-04, 88 p. En ligne: <http://mbc.metropolis.net/Virtual%20Library/2008/WP08-04.pdf>.
- Hoggart, K. L. Lees et A. Davies, 2001. *Researching Human Geography*, Londres: Arnold publishers, New York: Oxford University Press.
- Hollander, J.A. (2004). "The social contexts of focus groups", *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 33, p. 602-637.
- Holstein, J.A. et JF Gubrium. 2004. « The active interview ». Dans *Qualitative Research: Theory, Method and Practice*, sous la dir. de D. SILVERMAN, Great Britain: Sage Publications, p. 240-258.
- Hou, F. and G. Picot 2004. *Visible Minority Neighborhoods in Toronto, Montreal and Vancouver*. Coll. "Canadian Social Trends", Statistics Canada: 6p. En ligne: <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2003004/article/6803-eng.pdf> Consultation le 31 mars 2009.
- Hulchanski, D. 1997. "Immigrants and Access to Housing: How Welcome are Newcomers to Canada?" Dans *The Development of a Comparative Research Agenda, Actes de la conférence Métropolis, année II, (Montréal, Novembre 1997)*, 12 p.
- Hulchanski, D. 2000. *Policy Advice on Improving the Rental Housing Prospects of Immigrants and Refugees in Toronto*, Actes de la 4e conférence nationale Metropolis, (Toronto, March 2000), 22 p.
- Husbands, C.T. 1987. "The politics of housing and race: Perspectives from Great Britain, the United States and France". Dans *New Perspectives on Race and Housing in Britain*, sous la dir. de S.J. Smith, et J. Mercer, Glasgow: University of Glasgow, p. 31-71.
- Isajiw, W W. 1990. "Ethnic-identity retention." Dans *Ethnic Identity and Equality*, sous la dir. de R. Breton, W. W. Isajiw, W. E. Kalbach, et J. G. Reitz, Toronto: University of Toronto Press, p. 34-91.
- Johnston, R., M. Poulsen et J. Forrest. 2007. «The Geography of ethnic residential segregation: a comparative study of five countries». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 97, no 4, p. 713 - 738. En ligne: <http://www.informaworld.com/10.1111/j.1467-8306.2007.00579.x>. Consultation le 13 octobre 2009.
- Johnson, R., J. Forrest et M. Poulsen. 2002. "Are there Ethnic Enclaves/Ghettos in English Cities?" *Urban Studies*, vol. 39, no.4, p. 591-618.
- Johnston, J. Forrest et M. Poulsen. 2003. "And did the walls come tumbling down? Ethnic residential segregation in four U.S. metropolitan areas 1980-2000", *Urban geography*, vol. 24, no. 7, 560-581.

- Kahn, F.L. et C.F. Cannell. 1983. *The Dynamics of Interviewing: Theory, Technique and Cases*, 2e édition, Krieger, Floride, 207 p.
- Kazemipur, A. and S.S. Halli. 1997. "Plight of Immigrants: The Spatial Concentration of Poverty in Canada", *Canadian Journal of Regional Science*, Spring-Summer, p.11-27.
- Kazemipur, A. and S.S. Halli. 2000. "The Invisible Barrier: Neighbourhood Poverty and Integration of Immigrants in Canada", *Journal of International Migration and Integration*, vol.1 no.1, p. 85-100
- Kearns, A. et M. Parkinson. 2001. "The Significance of Neighbourhood", *Urban Studies*, vol. 34, no. 12, p. 2103-2110.
- Ledoyen, A. 2003. *Le discours sur la différence et l'accès des minorités au logement*, Actes du colloque CEETUM, (février 2003, Montréal), 15 p.
- Leloup, X. et V. Ferreira. 2005. *Conditions de logement des ménages immigrants au Québec : une réalité contrastée*. Étude réalisée pour la Société d'habitation du Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Ville de Montréal, et le Centre de recherche interuniversitaire de Montréal Immigration et Métropoles. Québec: Société d'habitation du Québec. En ligne: <http://www.habitation.gouv.qc.ca/publications/M18366.pdf>.
- Ley, D. 1998. "Myths and meanings of immigration and the metropolis", *The Canadian Geographer*, vol. 43, no.1, p. 2-19.
- Ley, D. et H. Smith. 2000. " Relations between Deprivation and Immigrant Groups in Large Canadian Cities", *Urban Studies*, vol. 37, no. 1, p. 37-62.
- Ley, D. and D. Hiebert. 2001. "Immigration Policy as Population Policy", *The Canadian Geographer*, vol. 45, no. 1, p. 120-125.
- Lieberson, S. 1980. *A Piece of the Pie*. Berkeley: University of California Press.
- Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, c. 27. En ligne : <http://lois.justice.gc.ca/PDF/Loi/I/I-2.5.pdf>.
- Marcuse, P. 1987. "The other side of housing: oppression and liberation". Dans *Between State and Market: Housing in the Post-Industrial Era*, sous la dir. de B. Turner, J. Kemeny and L. Lundqvist, Stockholm: Almqvist and Wiksell International.
- Massey, D.S. et N. A Denton. 1988. " The Dimensions of Residential Segregation". *Social Forces*, vol.67, no.2, p. 281-315.
- May, Tim. 2001. *Social Resarch, Issues, methods and process*, Berkshire: Open University Press, p. 174-197.
- Mc Andrew, M. et M. Potvin. 1996. *Le racisme au Québec: éléments d'un diagnostic*, collection Études et Recherches n° 15, Montréal : Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 183 p.
- Mc Nicoll, C. 1993. *Montréal : une société multiculturelle*. Paris : Berlin, 175 p.
- Mendez, P., D. Hiebert et E. Wylly. 2006. " Landing at home: Insights on Immigration and Metropolitan Housing Markets from the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada", *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 15, no. 2, p. 82-104.

- Mendez, P. 2008. *Immigrant Residential Geographies and the "Spatial Assimilation" Debate in Canada, 1997-2006*. Vancouver: Metropolis British Columbia, Working Paper Series 08-07, 88 p. En ligne: <http://mbc.metropolis.net/Virtual%20Library/2008/WP08-07.pdf>.
- Miller, J. et B. Glassner. 2004. « The "inside" and the "outside", Finding realities in interviews ». Dans *Qualitative Research: Theory, Method and Practice*, sous la dir. de D. Silverman, p. 125-140, Great Britain: Sage Publications.
- Montréal. [Ville]. 2009. *Habiter Montréal : Opération 15 000 logements*. En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4977,15443607&_dad=portal&_schema=PORTAL, Consultation le 25 juillet 2009.
- Montréal. [Communauté métropolitaine]. 2008a. «La disponibilité des logements locatifs dans le Grand Montréal :un équilibre fragile». *Perspective, Bulletin trimestriel de la Communauté métropolitaine de Montréal*, vol. 2, no 3, p. 1-8. En ligne: http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/0203_Perspective.pdf. Consultation le 6 Novembre 2009.
- Montréal. [Communauté métropolitaine]. 2008b. «Taux d'effort : près du tiers des ménages locataires du Grand Montréal éprouve des problèmes d'abordabilité du logement». *Perspective, Bulletin trimestriel de la Communauté métropolitaine de Montréal*, vol. 2, no 5, p. 1-8. En ligne: http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/0205_Perspective.pdf. Consultation le 6 Novembre 2009.
- Montréal. [Communauté métropolitaine]. 2008c. « Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013 », 56 p. En ligne : http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/pamlsa.pdf
- Montréal. [Ville]. 2007. *Entretien et salubrité, plan d'action 2007-2010*. En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4977,15897725&_dad=portal&_schema=PORTAL, Consultation le 25 juillet 2009.
- Montréal. [Ville]. 2006. *Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif. Rapport de consultation et recommandations à la suite de l'étude publique du bilan de l'application de la réglementation sur la salubrité des logements. Déposé au conseil municipal le 11 décembre*. 28 p. En ligne: http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commissions_permanentes_fr/media/documents/Rapport_reglementation_20061128.pdf.
- Montréal. [Ville]. 2006. *Mémoire de la Ville de Montréal présenté dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur le projet de politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*, Montréal: Ville de Montréal, 48 p. En ligne: http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/diversite_mtl_fr/media/documents/memoire_mtl_vers_politique_lutte_racisme.pdf.
- Moore, E. et A. Skaburskis. 2004. "Canada's Increasing Housing Affordability Burdens", *Housing Studies*, vol. 19, no. 3, p. 395-413.
- Morgan, D.L. 1996. "Focus groups", *Annual Review of Sociology*, no.22, p.129-152.
- Morgan, D.L. et R.A Krueger. 1993. "When to use focus groups and why", Dans *Successful Focus Groups: Advancing the State of the Art*, sous la dir. de , D.L. Morgan, p. 3-19, Sage: Thousand Oaks.
- Morissette, R. et M. Drolet. 2000. *To What Extend Are Canadians Exposed to Low Income?* Ottawa: Statistics Canada Analytical Studies Research Paper Series no. 146, 40 p.
- Moser, C. et G. Kalton. 1983. *Survey Methods in Social Investigation*. Londres : Heinemann, 570p.

- Murdie, R. 2008. "Pathways to Housing: The Experiences of Sponsored Refugees and Refugee Claimants in Accessing Permanent Housing in Toronto". *Journal of International Migration and Integration*, vol. 9, no 1, p. 81-101. En ligne: <http://dx.doi.org/10.1007/s12134-008-0045-0>.
- Murdie, R., V. Preston, S. Ghosh et M. Chevalier. 2006. *Immigrants and Housing: A Review of Canadian Literature from 1990 to 2005*. Report submitted to Canada Mortgage and Housing Corporation. Coll. Research Report. Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation. En ligne: ftp://ftp.cmhc-schl.gc.ca/chic-ccd/h/Research_Reports-Rapports_de_recherche/eng_unilingual/CHIC-Immigrants.pdf.
- Murdie, R.A. 2003. "Housing affordability and Toronto's rental market: perspectives from the housing careers of Jamaican, Polish and Somali Newcomers". *Housing Theory and Society*, vol. 20, no 4, p. 183 - 196. En ligne: <http://www.informaworld.com/10.1080/14036090310018923>. Consultation le March 10, 2009.
- Murdie, R.A. et C. Teixeira. 2003. "Towards A Comfortable Neighbourhood and Appropriate Housing: Immigrant Experiences in Toronto". Dans *The World in a City*, sous la dir. de P. Anisef and M. Lanphier, p. 132-191, Toronto: University of Toronto Press.
- Murdie, R.A. 2002. "The housing careers of Polish and Somali newcomers in Toronto's rental market". *Housing Studies*, vol. 17, no 3, p. 423 - 443. En ligne: <http://dx.doi.org/10.1080/02673030220134935> Consultation le March 10, 2009.
- Murdie, R.A., A.S. Chambon, J.D. Hulchanski, C. Teikeira. 1999. *Differential Incorporation and Housing Trajectories of Recent Imigrant Households : Towards a Conceptual Framework*, Housing New Canadians Reserach Working Group – Discussion Paper, Toronto, 32p.
- Novac, S., J. Darden, D. Hulchanski, et A-M Séguin. 2002. *Housing discrimination in Canada : the state of knowledge*, Rapport de recherche, Ottawa: SCHL, 110 p.
- Novac, S., J. Brown et C. Bourbonnais. 1996. *No Room of Her Own: A Literature Review on Women and Homelessness*. Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation, 59 p. En ligne: <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/NH15-181-1997E.pdf>.
- Occhipinti, J. 1997. «Identity, place and community: A Latin American locale in Montreal». M.A., Montréal, McGill University, Geography, 130 p. En ligne: <http://proquest.umi.com/pqdweb?did=733606651&sid=1&Fmt=2&clientId=47328&RQT=309&VName=PQD>.
- Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] 2007. *Adéquation entre formation et emploi : un défi pour les immigrants et les pays d'accueil*. Coll. Perspectives des migrations internationales, partie 2, Paris : SOPEMI, 30 p.
- Sule Özüekren, A. et R. van Kempen. 2002. "Housing careers of minority ethnic groups: Experiences, explanations and prospects". *Housing Studies*, vol. 17, no 3, p. 365 - 379. En ligne: <http://www.informaworld.com/10.1080/02673030220134908>. Consultation le 23 Novembre 2009.
- Pearce, D. M. 1988. "Minorities and housing discrimination". Dans *Handbook of housing and the built environment in the United States*, sous la dir. de E. Huttman et W. Van Vliet, p. 301-312, CT: Greenwood.
- Piché, V., J. Renaud et L. Gingras. 2002. « L'insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal : une approche longitudinale », *Population-F*, vol. 57, no.1, p. 63-90.

- Pires, A.P. 1997. « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique » Dans *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, sous la dir. De J. Poupart, p.113-169, Montréal : Gaëtan Morin.
- Potter, J. 2004. "Discourse analysis as a way of analyzing naturally occurring talk", Dans *Qualitative Research: Theory, Method and Practice*, sous la dir. de D. Silverman, p. 200-218, Great Britain: Sage Publications.
- Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile. 2008. *PRAIDA. Rapport annuel 2006-2008*. Montréal: Centre de services sociaux et de santé De la Montagne. En ligne: http://www.santemontreal.qc.ca/csss/delamontagne/docs/Publications/Rapport_annuel_PRAIDA_2008.pdf.
- Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2009. *Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants, année financière 2008-2009*, Rapport d'activité, 13 p.
- Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2007. *Soutien financier et services offerts aux immigrants au Québec, 2006-2007*. Québec, 6 p. En ligne: <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Soutien-financier-immigrants-Qc2006-2007.pdf>.
- Québec. (province). 2006. La Régie du logement du Québec, En ligne : <http://www.rdl.gouv.qc.ca/fr/accueil/accueil.asp> Consultation le 26 juillet 2009.
- Ray, B. et E.G. Moore. 1991. "Access to homeownership among immigrant groups in Canada", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 28, no. 1, p. 1-29.
- Ray, B. 1994. "Immigrant Settlement and Housing in Metropolitan Toronto", *The Canadian Geographer*, vol. 38, no.3, p. 262-266.
- Ray, B. 1998. "A Comparative Study of Immigrant Housing, Neighbourhoods and Social Networks in Toronto and Montreal". Rapport de recherche, Ottawa: SCHL/CHMC, 272 p.
- Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL). 2008. *Comment se loger... Guide à l'intention des nouveaux arrivants : édition 2008*. Montréal: ROMEL et la Société d'habitation du Québec, 64 p. En ligne: <http://www.habitation.gouv.qc.ca/publications/M19969.pdf>.
- Renaud, J. 2003. "" One's bad and the other one's worse": Differences in economic integration between asylum seekers and refugees selected abroad". *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, vol. 35, no 2, p. 86-99.
- Renaud, J., S. Desrosiers et A. Carpentier. 1993. *Trois années d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989. Portraits d'un processus*. Coll. «Études et recherches», no 5. Montréal: Gouvernement du Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche.
- Renaud, J. et L. Gingras. 1998. *Les trois premières années au Québec des requérants du statut de réfugié régularisés*. Coll. «Études, recherches et statistiques», no 2. Montréal: Gouvernement du Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.
- Renaud, J., L. Gingras, S. Vachon, C. Blaser, J.-F. Godin et B. Gagné. 2001. *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*. Coll. «Études, recherches et statistiques». Montréal: Gouvernement du Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration 233 p.

- Robinson, D., K. Reeves et R. Casey. 2007. *The Housing pathways of new immigrants*, Joseph Rowntree Foundation with the Sheffield Hallam University, Sheffield, 107 p.
- Rosenberg, M. et J. Jedwab. 1992. "Institutional completeness, ethnic organizational style and the role of the state : The Jewish, Italian and Greek communities of Montreal", *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 29, no. 3, p. 264-287.
- Rose, D. et A. Charette. 2009. *Newcomer families' access to affordable and suitable housing in Montréal: front-line service agencies' perspectives, in the context of the local housing system*. Actes du colloque de la 11^e Conférence Nationale Metropolis (Calgary, 19-22 March 2009), En ligne: http://canada.metropolis.net/events/11th_nat_conf/pdfs_e/A1.pdf. Consultation le 7 mai 2009.
- Rose, D. 2008. *L'habitat comme vecteur d'intégration dans la ville : quoi de neuf?*, Actes du symposium du Centre Métropolis du Québec – Immigration et métropoles (Montréal, novembre 2008), 3p.
- Rose, D. et A-M Séguin. 2007. Les débats sur les effets de quartier : que nous apprennent les approches centrées sur les réseaux sociaux et le capital social? Dans *Le quartier : Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, sous la dir. De J-Y Authier, H-H Bacqué et F. Guérin-Pace, p. 217-228, Paris, La Découverte.
- Rose, D., A. Germain et V. Ferreira. 2006. *La situation résidentielle et les besoins en logement des immigrants récents dans la région métropolitaine de Montréal*. Ottawa: Société canadienne d'hypothèques et de logement, 93 p. En ligne: ftp://ftp.cmhc-schl.gc.ca/chic-cdh/Research_Reports-Rapports_de_recherche/fr_bilingue/mtlimmfr.pdf.
- Rose, D. et B. Ray. 2001. «Le logement des réfugiés à Montréal trois ans après leur arrivée : le cas des demandeurs d'asile ayant obtenu la résidence permanente / The housing situation of refugees in Montréal three years after arrival: the case of asylum seekers who obtained permanent residence». *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'intégration et de l'immigration internationale*, vol. 2, no 4, p. 455-528 En ligne: <http://www.springerlink.com/content/4410550363264pu4/fulltext.pdf> Consultation le 6 novembre 2008.
- Roy, S. 2008. « L'étude de cas », Dans *Recherche Sociale, de la problématique à la collecte des données*, sous la dir. de B. Gauthier, p.199-226, Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Savoie-Zajc, L. 2008. « L'entrevue semi-dirigée », Dans *Recherche Sociale, de la problématique à la collecte des données* sous la dir. de B. Gauthier, p.337-360, Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Séguin, A.-M., D. Rose et J. Mongeau. 2003. *L'insertion résidentielle des jeunes issus de l'immigration à Montréal. Rapport réalisé dans le contexte d'un projet d'Immigration et métropoles (IM) et soumis à la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Montréal: Immigration et métropoles (Publication IM - no 21), 79 p. En ligne: http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/INS_RES_JEUNES_IMM-030807.pdf.
- Shapcott, M. 2004. "Where Are We Going? Recent Federal and Provincial Housing Policy". Dans *Finding Room: Policy Options for a Canadian Rental Housing Strategy*, sous la dir. de D. Hulchanski et M. Shapcott, Toronto: CUCS Press.
- Sherrell, K., S. D'Addario et D. Hiebert. 2007. "On the outside looking in: The precarious housing situations of successful refugee claimants in the GVRD". *Refuge*, vol. 24, no 2, p. 64-75. En ligne: <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/refuge/article/viewFile/21385/20055>.

- Simich, L. 2003. "Negotiating boundaries of refugee resettlement: a study of settlement patterns and social support". *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 40, no. 5, p.575-591.
- Skaburskis, A. et D. Mok 2000. "The Impact of Withdrawing Subsidies for New Rental Housing: Projections for Toronto and the Rest of Ontario", *Housing Studies*, vol. 15, no. 2, p.169-194.
- Skop, E. 2006. "The Methodological Potential of Focus Groups in Population Geography", *Population, Space and Place*, vol. 12, p. 113-124.
- Smith, H. et D. Ley. 2008. "Even in Canada? The multiscalar construction and experience of concentrated immigrant poverty in gateway cities". *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 98, no 3, p. 686-713. En ligne: <http://www.ingentaconnect.com/content/routledg/anna/2008/00000098/00000003/art00009>.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. 2009a. *Rapport sur le marché locatif - RMR de Montréal*. Canada : SCHL, 36p. En ligne : http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64413/64413_2009_A01.pdf Consultation le 16 juillet 2009.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. 2009b. *Perspectives du Marché de l'Habitation RMR de Montréal*, série Le Marché de l'Habitation, diffusion printemps 2009 : 8p.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. 2009c. *Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2006*, (Série sur le logement selon les données du Recensement de 2006), no 3, Canada : SCHL, 17p.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. 2009d. *Évolution du revenu et des frais de logement des ménages, 1991-2006*, (Série sur le logement selon les données du Recensement de 2006), no. 4, 12p.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement. 2008. *Canadian Housing Observer 2008*. Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. 2007. *Aperçu de la situation et des besoins en matière de logement des immigrants récents à Montréal, à Toronto et à Vancouver*. Coll. «Le point en recherche, Série socio-économique». En ligne: <http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/65683.pdf>.
- Statistique Canada et Citoyenneté et Immigration Canada. 2005. *Longitudinal Survey of Immigrants to Canada: A Portrait of Early Settlement Experiences*. no 89-614-XIE. Ottawa: Statistics Canada, Special Surveys Division.
- Teixeira, C. 2008. "Barriers and outcomes in the housing searches of new immigrants and refugees: a case study of "Black" Africans in Toronto's rental market". *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 23, no 4, p. 253-276. En ligne: <http://dx.doi.org/10.1007/s10901-008-9118-9>.
- Teixeira, C. et R. Murdie.1997. « The role of ethnic real estate agents in the residential relocation process: A case study of Portuguese homebuyers in suburban Toronto". *Urban Geography*, no.18, p.497-520.
- Umana-Taylor, A.J. et M. Bàmaca. 2004. "Conducting focus groups with Latino populations: lessons from the field", *Family Relations*, no. 53, p. 261-272.
- Vatz Laaroussi, M. 2005. « L'immigration en dehors des métropoles : vers une relecture des concepts interculturels », *Études ethniques au Canada*, vol. 37, no3.

- Walks, R.A. et L.S. Bourne. 2006. "Ghettos in Canada's cities? Racial segregation, ethnic enclaves and poverty concentration in Canadian urban areas". *Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, vol. 50, no 3, p. 273-297. En ligne: <http://dx.doi.org/10.1111/j.1541-0064.2006.00142.x>.
- Wellman, B. 1979. "The Community Question : the Intimate Networks of East Yorkers", *American Journal of Sociology*, vol. 84, no. 5, p.1201-1231.
- Wilkinson, S. 2004. Focus group research. Dans *Qualitative Research: Theory, Method and Practice*, sous la dir. de D. SILVERMAN, p.177-196, Great Britain: Sage Publications.
- Yu, S., E. Ouellet et A. Warmington. 2007. "Refugee integration in Canada: A survey of empirical evidence and existing services". *Refuge*, vol. 24, no 2, p. 17-34. En ligne: <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/refuge/article/viewFile/21381/20051>.